

RAPPORT MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN 1995

pnud

Publié pour le
Programme des Nations unies
pour le développement (PNUD)
par



ECONOMICA

49, rue Héricart, 75015 Paris

Titre original : *Human Development Report 1995*

Copyright © 1995
by the United Nations Development Programme
1 UN Plaza, New York, New York, 10017, USA

© Ed. ECONOMICA, 1995

Tous droits de reproduction, de traduction, d'adaptation et d'exécution
réservés pour tous les pays.

ISBN 2-7178-2864-8

Maquette et couverture : Gerald Quinn, Quinn Information Design, Cabin John, Maryland



Préface

L'histoire jugera vraisemblablement les progrès réalisés au XXI^e siècle à l'aune d'un critère essentiel : constate-t-on une égalité croissante des chances entre les êtres humains et entre les pays ? Cette préoccupation commence d'ores et déjà à s'imposer dans le cadre du débat sur le développement qui s'est ouvert dans la dernière décennie du XX^e siècle. Ce n'est d'ailleurs que justice car les progrès du développement, quelle qu'en ait été la vigueur au cours des cinquante dernières années, se sont doublés de disparités de plus en plus criantes *au sein même* des pays et *entre* les pays.

En dépit de la tenacité mise dans le combat pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, la disparité la plus profondément enracinée dans le contexte social est celle que l'on constate entre les sexes. Le chemin à parcourir pour voir cet écart se combler reste considérable. Aujourd'hui encore, 70 % des pauvres et les deux tiers des analphabètes dans le monde sont des femmes. Elles n'occupent que 14 % des postes d'encadrement et des postes administratifs, 10 % des sièges parlementaires et ne détiennent que 6 % des portefeuilles ministériels. Nombre de systèmes juridiques consacrent encore cette inégalité. Travaillant souvent un plus grand nombre d'heures que les hommes, leur labeur reste pourtant en grande partie ignoré, non reconnu et déprécié. Quant à la violence, son spectre plane sur la vie des femmes dès leur naissance, pour les suivre jusqu'à leur mort.

Le *Rapport mondial sur le développement humain 1995* fournit des informations sur un grand nombre de ces disparités entre les sexes. Ses tableaux et analyses détaillés constituent un réquisitoire majeur contre la persistance des discriminations dont les femmes sont victimes dans la plupart des sociétés.

Le message fondamental de ce nouveau rapport est sans équivoque : le développement humain ne peut se faire au détriment

de l'un ou l'autre sexe. Si le développement est censé élargir la gamme des opportunités offertes à tous, la mise à l'écart constante des femmes d'un grand nombre des aspects de la vie pervertit complètement le processus de développement.

Rien ne justifie le maintien de cette exclusion. Les femmes sont des acteurs essentiels du changement politique et économique. Comme le présent rapport le souligne : "Investir dans les potentialités des femmes et leur donner la possibilité de choisir n'est pas seulement une attitude louable en soi, c'est également le meilleur moyen de contribuer à la croissance économique et au développement dans son ensemble".

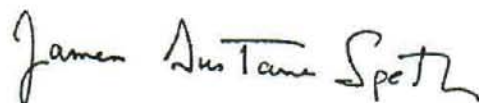
Il semble que l'humanité se prépare à faire un véritable saut quantique au cours des prochaines décennies. Des efforts considérables ont été investis dans l'éducation et la santé des femmes dans les vingt dernières années, mais les portes donnant sur les opportunités économiques et politiques s'ouvrent plus lentement et moins spontanément. C'est précisément à cette étape du développement qu'il faut désormais accorder davantage d'attention.

Les conférences internationales sur les femmes et le développement ont nettement contribué à éveiller la conscience de la communauté mondiale sur les problèmes liés à l'inégalité sociologique entre les sexes. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui doit avoir lieu à Beijing en septembre 1995, sera une nouvelle pierre à l'édifice de la lutte permanente pour l'égalité. A cette occasion, les gouvernements des pays membres des Nations unies se réuniront pour élaborer un programme d'action concret pour l'avenir. Nous espérons que les analyses et informations contenues dans le *Rapport mondial sur le développement humain 1995* constitueront un support utile à cette entreprise hautement estimable.

Le PNUD admet sans réserve que le contrôle des femmes sur leur destinée doit faire partie intégrante de tout modèle de développement humain durable. C'est la raison pour laquelle nous avons récemment choisi l'avancement des femmes comme l'un de nos quatre grands thèmes de travail.

Les opinions exprimées dans cet ouvrage sont, comme toujours, le reflet de l'analyse compétente réalisée par une équipe indépendante de consultants éminents placés sous la direction de mon conseiller spécial, Mahbub ul Haq, qui est aussi le véritable maître d'oeuvre de ce document. Ces idées ne sont d'ailleurs pas nécessairement celles du PNUD, de son conseil d'administration ou des gouvernements de ses pays membres. Ce qui fait la vraie valeur de ce rapport et de ceux qui suivront est l'indépendance intellectuelle et l'intégrité professionnelle qui président à leur rédaction. Je veux croire que l'analyse fournie par le présent rapport contribuera efficacement au dialogue mondial

sur l'égalité entre hommes et femmes. Voilà maintenant six ans que le *Rapport mondial sur le développement humain* alimente, stimule et guide les débats internationaux consacrés aux problèmes du développement. Peu de publications peuvent s'enorgueillir d'un tel résultat. M. Haq et Mme Inge Kaul, qui a rempli les fonctions de directrice du Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* tout au long de cette période, méritent notre admiration et notre estime les plus sincères. Les miennes leur sont d'ores et déjà acquises. M. Haq et Mme. Kaul sont aujourd'hui sur le point d'accéder à de nouvelles fonctions et cette préface est l'occasion de prendre le temps de les remercier, tout simplement. Nous devons nous engager vis-à-vis d'eux, et de tous ceux qui ont participé à l'élaboration des six premiers *Rapports mondiaux sur le développement humain*, à ce que les rapports à venir témoignent de la même clairvoyance et de la même indépendance.



James Gustave Speth

New York
22 mai 1995

Membre de l'équipe de préparation du
Rapport mondial sur le développement humain - 1995

Coordinateur principal
Mahbub ul Haq

Equipe du PNUD

Direction : Sakiko Fukuda-Parr (depuis janvier 1995)

Inge Kaul (jusqu'en décembre 1994)

Membres : Mary Chamie, Moez Doraid, Selim Jahan, Terry McKinley et Saraswathi Menon assistés de Rémi Mortier, Laura Mourino et Ceema Namazie

Consultants

Sudhir Anand, Amrita Basu, Mayra Buvinic, Meghnad Desai, Jayati Ghosh, Luisella Goldschmidt-Clermont, Andrew Harvey, Margaret Schuler, Amartya Sen, Kathleen Staudt, Frances Stewart, Paul Streeten et Lourdes Urdaneta-Ferrán

Remerciements

L'élaboration du présent rapport n'aurait pas été possible sans l'aide et les précieuses contributions fournies par un grand nombre de personnes et d'organismes.

Plusieurs institutions internationales ont généreusement partagé avec les auteurs l'expérience acquise, les résultats de leurs recherches et les informations dont elles disposaient. Les statistiques communiquées ici sont tirées des bases de données et des documents détenus par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Centre international de recherche sur les femmes, le Centre international de recherches urbaines, l'Institut international de recherches sur les politiques alimentaires, le Fonds international pour le développement agricole, le Bureau international du travail, l'Organisation maritime internationale, le Fonds monétaire international, le Centre du commerce international, l'Union interparlementaire, MACRO International Inc., le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Division de statistique et la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques (ONU), l'Office statistique des Communautés européennes, le Centre des Nations unies pour le développement social et les affaires humanitaires, le Fonds des Nations unies pour l'enfance, la Division de la promotion de la femme (ONU), la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie occidentale, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, la Commission économique des Nations unies pour l'Europe, la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Organisation des Nations unies pour

l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel, le Bureau des Nations unies à Vienne, le Fonds des Nations unies pour la population, l'Institut de recherche des Nations unies pour le développement social, l'Université des Nations unies, l'Université de Pennsylvanie, la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la santé, le World Resources Institute et World Priorities Inc.

Le présent rapport a bénéficié dans une très large mesure des conseils et orientations éclairés d'experts éminents réunis au sein d'un comité de consultants extérieurs. Ces interlocuteurs sont Bella Abzug, Nancy Barry, Nancy Birdsall, Florence Butegwa, Lincoln Chen, Solita Collas-Monsod, Ingrid Eide, Harka Gurung, Hermann Habermann, Nabila Hamza, Khadija Haq, Sumiko Iwao, Wangari Maathai, Lucille Mathurin Mair, Vina Mazumdar, Gertrude Mongella, Waafas Ofosu-Amaah, Sonia Picado, Elissavet Stamatopoulos-Robbins, Danilo Türk et Joann Vanek.

Les auteurs sont également reconnaissants à tous ceux et celles qui, par leurs critiques et conseils excellents, ont participé aux différentes étapes de l'élaboration de cet ouvrage : Alice Amsden, Peggy Antrobus, Lourdes Beneria, Margaret Catley-Carlson, Nancy Folbre, John Joice, Richard Jolly, Naila Kabeer, Jean-Claude Milleron, Geraldo Nascimento, Antonella Picchio, Graham Pyatt, Leticia Ramos-Shahani, Dieter Schäfer et Jan Van Tongeren. Le Secrétariat de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes nous a généreusement communiqué des informations et de la documentation, et nous a également transmis les conseils précieux émis par ses spécialistes.

Plusieurs bureaux du PNUD nous ont transmis des éléments d'information rela-

tifs à des domaines pour lesquels la collecte de données n'est pas encore parfaitement développée. Ces organes comprennent un grand nombre de bureaux extérieurs et régionaux du PNUD, le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes et le Fonds de développement des Nations unies pour la femme. Enfin, le Bureau des services d'appui a apporté à l'ensemble de l'équipe un soutien administratif essentiel.

Des collaborateurs au sein du PNUD nous ont fait part de leurs remarques et suggestions tout à fait pertinentes lors de l'élaboration du rapport. Les auteurs souhaiteraient tout particulièrement exprimer leur gratitude à Stephen Adei, Thelma Awori, Somendu Banerjee, Sharon Capeling-Alakija, Desmond Cohen, Luis Gomez-Echeverri, Jean-Jacques Graisse, Benjamin Gurman, Noeleen Heyzer, Nadia Hijab, Nay Htun, Ellen Johnson-Sirleaf, Anton Kruidierink, Carlos Lopes, Elena Martinez, Toshiyuki Niwa, Rajeev Pillay, Elizabeth Reid, Ingolf Schuetz Mueller, Nessim Shallon, Sarah Timpson, Emma Torres, Eimi Watanabe, Kanni Wignaraja, Rosina Wiltshire et Fernando Zumbado.

Le secrétariat et le traitement administratif ont été assurés par Flora Aller, Lydie Andoh-Lee, Gabriella Charles,

Renuka Corea, Elizabeth Dunne, Daniella Mattos et Linda Pigon-Rebello. Comme pour les années précédentes, la maquette et la couverture ont été réalisées par Gerald Quinn de Quinn Information Design, Cabin John, Maryland. L'élaboration de la version française a été assurée par Elizabeth Andrews, Michel Coclet, Martine Delibie, Jean-Christophe Dumont, Nicolas Froeliger, Christiane Milev, Marielle Santoni et Karine Thomas.

L'équipe qui a préparé ce rapport a été assistée pour les recherches de fond et les statistiques par Franziska Gassmann, Dionyssia Geka-Solomos, Janet Gornick, Billur Gungoren, Bernard Hausner, Nandini Hawley, Naila Islam, Sandip Kakar, Mary Ann Knotts, Anjali Mathur, Martha Nelems, Lilly Nicholls, Kerstin Pfliegner, Ute Pieper, Amy Takenaka, Maria Ventegodt et Amei Zhang.

Les auteurs tiennent également à rappeler l'énorme dette qu'ils ont envers l'Administrateur du PNUD, M. James Gustave Speth. Son engagement sincère en faveur d'un développement humain durable a inspiré notre démarche à tous.

Les auteurs de ce nouveau rapport sont reconnaissants pour le soutien dont ils ont bénéficié et assument entièrement toutes les opinions exprimées.

ABREVIATIONS

APD	Aide publique au développement
BIT	Bureau international du travail
CAD	Comité d'aide au développement
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEI	Communauté des Etats indépendants
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la santé
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
SCN	Système de comptabilité nationale
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance (FISE)
UNIFEM	Fonds de développement des Nations unies pour la femme

Table des matières

VUE D'ENSEMBLE

La révolution de l'égalité entre les sexes 1

CHAPITRE 1

Le développement humain aujourd'hui 13

Le développement humain - un concept et un instrument de mesure
affinés chaque année 13

Le progrès humain aujourd'hui 15

Quatre conclusions 17

L'indicateur composite du développement humain : méthodologie et
résultats de 1995 20

Le *Rapport mondial sur le développement humain* 25

CHAPITRE 2

La persistance des inégalités dans le monde 32

Le développement des potentialités humaines 32

Un statut inférieur et inégalitaire inchangé 38

Droits différents et protection différente 47

Annexe Les progrès vers l'égalité des sexes 52

CHAPITRE 3

Comment mesurer l'inégalité sociologique entre les sexes 77

Les indicateurs ISDH et IPF 77

L'indicateur sexospécifique du développement humain 79

L'indicateur de la participation des femmes 88

CHAPITRE 4

Évaluer et valoriser le travail des femmes 93

L'emploi du temps 95

L'emploi du temps dans les pays en développement 98

L'emploi du temps dans les pays industrialisés 100

L'emploi du temps en Europe de l'Est et dans la CEI 102

Explication des différences d'emploi du temps 103

Évaluation de la production non répertoriée par le SCN dans les pays
industrialisés 104

La contribution invisible 104

Implications d'ordre politique 105

CHAPITRE 5

Vers l'égalité des sexes 107

Des mouvements de libération nationale au mouvement féministe 108

Vers un modèle de développement tenant compte de la dimension féminine	110
Une stratégie en cinq points	111
L'égalité femmes-hommes au XXI ^e siècle	126

CHAPITRE 6

Le débat sur le développement humain	127
Les éléments du débat sur le développement humain	127
Controverses et malentendus	133
La voie à suivre : priorités pour l'avenir	135

Notes techniques	136
Bibliographie et références	149

INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN 161

ENCADRES

1.1	Quatre éléments essentiels du paradigme du développement humain	14
1.2	Bilan du développement humain - pays en développement	18
1.3	Bilan du développement humain - pays industrialisés	19
2.1	Sur les femmes repose la moitié du ciel - Chine	35
2.2	Une révolution au sein de la révolution - Cuba	36
2.3	Peu de femmes récompensées par le prix Nobel	41
2.4	L'ajustement structurel et ses conséquences sur l'emploi et la rémunération des femmes	45
2.5	Un chef de file en matière d'égalité des sexes dans la politique - Norvège	46
2.6	Responsables politiques féminins actuellement en fonction	47
2.7	Faire face aux inégalités juridiques dans une société post-industrielle - Japon	49
2.8	Des initiatives essentielles en faveur de l'égalité des sexes devant la loi - Tunisie	50
3.1	L'IDH, l'ISDH et l'IPF	78
3.2	La pénalité de classement résultant des inégalités entre les sexes	79
4.1	Les femmes et les filles sont les principaux soutiens de famille au Kenya	98
4.2	Les femmes effectuent 56 % du travail au Venezuela	99
4.3	Augmentation du temps consacré aux loisirs en Suède	102
6.1	Les rapports nationaux sur le développement humain dans les économies en transition	128
6.2	Le "grand bond social" en Colombie	129
6.3	Inde : des profils établis district par district	130
6.4	Développement humain et conférences mondiales	131

ENCADRES ANNEXES

A1.1	Bilan du développement humain - pays arabes	27
A1.2	Bilan du développement humain - Asie de l'Est, Asie du Sud-Est et Pacifique	28
A1.3	Bilan du développement humain - Amérique latine et Caraïbes	29

A1.4	Bilan du développement humain - Asie du Sud	30
A1.5	Bilan du développement humain - Afrique subsaharienne	31

TABLEAUX

1.1	Classement des pays industrialisés selon l'IDH, 1992	21
1.2	Classement des pays en développement selon l'IDH, 1992	23
1.3	Indicateur du développement humain par région, 1992	25
2.1	Un PNB élevé n'est pas nécessairement synonyme de taux élevé d'alphabétisation des femmes	35
2.2	La sécurité sanitaire des femmes	36
2.3	L'écart du taux de scolarisation se réduit en faveur des femmes	37
2.4	La mortalité infantile touche davantage de filles que de garçons	39
2.5	Un salaire moyen inférieur pour les femmes	40
2.6	Proportion de femmes occupant une fonction administrative ou d'encadrement	42
2.7	Pourcentage de femmes exerçant des professions libérales ou spécialisées dans le système des Nations unies	42
2.8	Pays à la pointe de la représentation politique des femmes, 1994	47
2.9	La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	48
3.1	Indicateur des disparités entre les sexes dans le développement (ISDH)	80
3.2	Evolution de l'ISDH moyen entre 1970 et 1992	84
3.3	Comparaison du classement selon l'IDH et l'ISDH	84
3.4	Evolution de l'ISDH dans le temps : classement et valeurs de 1970 à 1992	86
3.5	L'indicateur de la participation des femmes	90
4.1	Charge de travail par sexe dans certains pays en développement	97
4.2	Répartition du temps de travail pour les femmes et les hommes dans certains pays en développement	97
4.3	Charge de travail par sexe dans certains pays industrialisés	101
4.4	Répartition du temps pour les femmes et les hommes dans certains pays industrialisés	101

TABLEAUX ANNEXES

A2.1	Les femmes et l'éducation	56
A2.2	Les femmes et la santé	59
A2.3	Les femmes et l'activité économique	62
A2.4	Les femmes et la vie politique	65
A2.5	Les femmes et l'évolution de la société	68
A2.6	Réduction des disparités sociologiques femmes-hommes	71
A2.7	La situation des femmes	74

DIAGRAMMES

1	Des aptitudes accrues pour des opportunités encore limitées	11
1.1	La marée montante du développement humain	22
1.2	Malgré la faiblesse des revenus, un grand nombre de pays en développement atteignent le même niveau de développement	

- humain que certains pays industrialisés 24
- 1.3 Disparité des revenus, similarité des niveaux de développement humain 25
 - 2.1 L'écart entre les taux de scolarisation se resserre 33
 - 2.2 Le taux d'alphabétisation des femmes augmente 33
 - 2.3 Des perspectives de carrière plus nombreuses pour les femmes 33
 - 2.4 Les inégalités persistent dans de nombreux domaines 34
 - 2.5 Le salaire moyen des femmes reste bien inférieur à celui des hommes 34
 - 2.6 Un faible taux de participation des femmes à la vie politique 34
 - 2.7 La part des femmes dans la population active est nettement inférieure à celle des hommes 34
 - 2.8 Le planning familial n'est pas lié au niveau de revenu 37
 - 3.1 Progression et reculs dans le classement selon l'ISDH 87
 - 4.1 Les femmes travaillent davantage d'heures que les hommes 94
 - 4.2 La majeure partie du travail des femmes reste non rémunérée, non reconnue et sous-évaluée 95
 - 4.3 La part des femmes dans le temps économique varie selon les secteurs économiques et les pays 96
 - 4.4 Répartition du travail dans le Kenya rural 98
 - 4.5 Charge de travail dans les pays en développement 99
 - 4.6 Temps de travail en Bulgarie et en Finlande 102

CONTRIBUTIONS SPECIALES DE FEMMES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT

- Bangladesh : dix pourcent des postes de la haute fonction publique réservés aux femmes, par *Khaleda Zia* 113
- Irlande : des systèmes de publication annuelle des résultats des mesures prises en matière d'égalité des chances, par *Mary Robinson* 115
- Nicaragua : faire bénéficier les femmes directement de titres de propriété foncière, par *Violeta Barrios de Chamorro* 117
- Norvège : assurer l'égalité grâce à des systèmes de quotas et à une législation en matière d'égalité des chances, par *Gro Harlem Brundtland* 119
- Pakistan : des femmes juges admises pour la première fois au sein des juridictions supérieures, par *Benazir Bhutto* 121
- Sri Lanka : la paix, condition *sine qua non* de tout progrès, y compris pour les femmes, par *Chandrika Bandaranaike Kumaratunga* 123
- Turquie : des dispositions juridiques pour éliminer la violence envers les femmes, par *Tansu Ciller* 125



La révolution de l'égalité entre les sexes

L'un des mouvements forts du XX^e siècle aura été la dure lutte pour l'égalité des sexes, menée essentiellement par les femmes, mais soutenue par un nombre croissant d'hommes. Lorsque la victoire sera finalement remportée, et c'est une nécessité, elle constituera une grande avancée pour l'humanité. En outre, chemin faisant, cette lutte aura bouleversé la plupart des principes sociaux, économiques et politiques en vigueur.

Le *Rapport mondial sur le développement humain* a toujours défini l'objectif fondamental du développement comme étant celui d'un élargissement de la palette de choix offerte aux êtres humains. Trois éléments essentiels constituent le cœur de ce concept :

- Égalité des chances pour toutes les personnes dans la société.
- Maintien de ces chances d'une génération à l'autre.
- Accession des personnes au contrôle de leur destinée afin qu'elles participent aux processus de développement et qu'elles en tirent parti.

L'égalité entre hommes et femmes au regard des droits de l'homme est un principe universellement admis, réaffirmé par la déclaration de Vienne signée par 171 États lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, en juin 1993. Ce principe revêt de nombreuses dimensions :

- Accès égal aux services sociaux fondamentaux, dont l'éducation et la santé.
- Égalités des chances de prendre part aux décisions politiques et économiques.
- Égalité des rémunérations à travail égal.
- Égalité devant la loi.
- Élimination des discriminations sexuelles et de la violence à l'encontre des femmes.
- Égalité des droits des citoyens dans toutes les sphères de la vie, qu'elles soient

publiques - par exemple le lieu de travail - ou privées - par exemple le foyer.

La reconnaissance de l'égalité des droits entre hommes et femmes ainsi que la détermination à combattre les discriminations fondées sur le sexe constituent des réalisations d'une importance comparable à celles de l'abolition de l'esclavage, de la fin du colonialisme et de l'instauration de l'égalité des droits pour les minorités raciales et ethniques.

Une analyse exhaustive du mouvement historique et politique en faveur de l'égalité des droits entre hommes et femmes va largement au-delà des aspects que peut couvrir le présent rapport. Aucun chiffre, aucun indicateur, aucune série de mesures d'ordre politique ne peut saisir l'essence véritable de ce mouvement. Ils peuvent néanmoins contribuer à alimenter ce mouvement en constituant le point d'appui d'une analyse professionnelle.

Ignorer la dimension féminine dans le développement humain revient à le compromettre. Tel est le message, simple mais d'une grande portée, de ce rapport.

Le développement humain est un processus visant à élargir la palette de choix offerte à tous les individus, et pas seulement à une partie de la société. Ce processus devient injuste et discriminatoire dès lors que la plupart des femmes sont exclues des avantages qu'il procure. L'exclusion persistante des femmes de nombre d'opportunités économiques et politiques constitue une mise en accusation permanente du progrès moderne.

Pendant longtemps, on est parti de l'hypothèse que le développement était un processus qui profitait à tous, dont toutes les catégories de revenus tiraient parti, et dont l'impact n'était pas différencié en

La dure lutte pour l'égalité des sexes bouleversera la plupart des principes sociaux, économiques et politiques en vigueur

Le paradigme du développement humain doit intégrer pleinement la dimension féminine

fonction du sexe des individus. L'expérience apporte des enseignements différents. Dans toutes les sociétés, les disparités de revenus et les discriminations sexuelles sont criantes.

L'évolution vers l'égalité entre les sexes n'est pas un objectif technocratique, c'est un processus politique. Elle nécessite un nouveau mode de pensée dans lequel la vision stéréotypée des hommes et des femmes cède la place à une nouvelle philosophie considérant tous les individus, qu'ils soient hommes ou femmes, comme des agents essentiels du changement.

Le paradigme du développement humain, qui place les personnes au centre de ses préoccupations, doit donc intégrer pleinement la dimension féminine. Toute tentative dans ce sens doit au moins englober les trois principes suivants :

- L'égalité des droits entre hommes et femmes doit être consacrée comme un principe fondamental. Les barrières juridiques, économiques, politiques ou culturelles qui font obstacle à l'exercice de cette égalité doivent être identifiées et levées via des réformes d'ensemble et des politiques volontaristes d'intégration.

- Les femmes doivent être considérées comme des agents et des bénéficiaires du changement. Investir dans les potentialités des femmes et leur donner la possibilité de choisir n'est pas seulement une attitude louable en soi, c'est également le meilleur moyen de contribuer à la croissance économique et au développement dans son ensemble.

- Bien que visant à élargir la palette de choix offerte aux hommes et aux femmes, le modèle de développement intégrant la dimension féminine ne devrait pas préjuger de la façon dont les différentes cultures et les différentes sociétés font usage de ce choix. Ce qui importe, c'est qu'il y ait égalité des chances de choisir.

Il n'existe pas une société dans laquelle les femmes bénéficient des mêmes opportunités que les hommes

L'indicateur sexospécifique du développement humain, ISDH, constitue une innovation de ce rapport. Cet indicateur reflète les disparités sociologiques entre les sexes en termes de potentialités humaines élémentaires, et classe 130 pays sur une échelle mondiale. Les quatre premiers pays sont quatre pays nordiques : la Suède, la Finlande, la Norvège et le Danemark, dans cet ordre. Cela n'est guère surprenant. Ces

pays, très attachés à la suppression de la relative détresse des femmes, ont adopté une politique nationale volontariste visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et à donner aux femmes le contrôle sur leur destinée. Dans ces pays, les taux d'alphabétisation des adultes sont aujourd'hui les mêmes pour les hommes et pour les femmes, et le taux combiné de scolarisation est supérieur pour les femmes. En moyenne, dans ces pays, l'espérance de vie est supérieure de sept ans pour les femmes (alors que l'écart biologique est estimé à 5 ans). En outre, le revenu du travail des femmes correspond aux trois quarts de celui des hommes.

Plusieurs pays et zones en développement figurent en bonne place dans le classement selon l'ISDH : la Barbade (11^e place), Hong-Kong (17^e place), Singapour (28^e), les Bahamas (26^e), l'Uruguay (32^e) et la Thaïlande (33^e). Ces pays ont réussi à développer les potentialités fondamentales des hommes et des femmes sans grande disparité entre les sexes.

Cependant, il apparaît clairement au vu des estimations de l'ISDH qu'il n'existe pas une société dans laquelle les femmes bénéficient des mêmes opportunités que les hommes. On trouve en première position la Suède, avec un ISDH de 0,92 sur un maximum théorique de 1,00, (valeur traduisant une égalité parfaite). Après les 32 pays du haut de l'échelle, la valeur de l'ISDH tombe sous 0,80, ce qui témoigne du chemin que les femmes ont encore à parcourir sur la voie de l'égalité, même dans des pays qui semblent mieux faire à cet égard. Fait plus préoccupant, l'analyse de l'échantillon fait apparaître que 45 pays, pas moins, ont un ISDH inférieur à 0,5, ce qui prouve que les femmes souffrent de la double détresse provenant de la discrimination sexuelle et d'un faible niveau de développement général.

Autre comparaison intéressante, celle opérée entre le rang occupé par un pays selon l'IDH et sa place dans le classement selon l'ISDH, qui tient compte des inégalités entre les sexes. En effet, cette comparaison permet de juger du degré d'équité avec lequel les potentialités humaines fondamentales sont réparties entre hommes et femmes. Les pays dont le rang selon l'ISDH est nettement supérieur au rang selon l'IDH sont très disparates. Ce sont le Danemark, la Suède, la Norvège et la Finlande et aussi la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie et la Pologne ainsi que la Barbade, la Thaïlande, Sri Lanka, la Malaisie, la Jamaïque et Cuba.

Les pays nettement mieux placés selon l'IDH que selon l'ISDH sont notamment l'Argentine, le Chili, le Costa Rica et plusieurs pays arabes. Les pays arabes ont une très longue liste de progrès à accomplir en vue de parvenir à l'égalité des chances entre hommes et femmes, même si ce sont eux qui progressent le plus rapidement depuis une vingtaine d'années pour plusieurs indicateurs de l'égalité entre hommes et femmes, notamment dans l'éducation des femmes.

Parmi les pays nettement moins bien placés en termes d'ISDH qu'en termes d'IDH, on compte quatre pays industrialisés - le Canada (1^{er} rang selon le l'IDH, mais 9^e rang selon l'ISDH), le Luxembourg (-12), les Pays-Bas (-16) et l'Espagne (-26 places). C'est la part des revenus du travail des femmes par rapport à ceux des hommes qui fait véritablement la différence, car elle reflète la participation nettement inférieure des femmes dans la population active et le niveau moindre de leur salaire moyen.

La suppression de l'inégalité entre les sexes n'est pas une question de revenu national

Le revenu national ne constitue pas le facteur décisif. Plusieurs pays pauvres sont parvenus à faire augmenter leur taux d'alphabétisation des femmes. Disposant de ressources limitées, mais faisant preuve d'un engagement politique résolu, la Chine, Sri Lanka et le Zimbabwe ont porté le taux d'alphabétisation des femmes adultes à 70 %, voire plus. Par contraste, plusieurs pays plus riches sont à la traîne.

La décision d'investir dans l'éducation et la santé de la population, quel que soit le sexe, semble être indépendante du niveau de revenu, de l'idéologie politique, de la culture et du stade de développement. Nombreux sont les cas pour lesquels un engagement politique résolu a été le moteur d'efforts d'amélioration du développement humain des femmes, malgré un manque de ressources. Par exemple, les pays ayant adopté le modèle socialiste ont fait appel à la mobilisation sociale et politique pour réaliser des progrès rapides, et égaux, dans l'éducation et la santé, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, et pour mettre en oeuvre des transformations sociales visant à élargir les opportunités offertes aux femmes.

Une comparaison du classement en termes d'ISDH et de niveaux de revenu confirme que la suppression des inégalités

entre hommes et femmes n'est pas conditionnée par un revenu élevé. La Chine devance l'Arabie saoudite de 10 places dans le classement selon l'ISDH, alors qu'elle dispose d'un revenu par habitant en termes réels cinq fois inférieur. La Thaïlande est mieux placée que l'Espagne en termes d'ISDH, même si son revenu réel par habitant représente moins de la moitié de celui de l'Espagne. L'ISDH de la Pologne devance de 50 places celui de la Syrie alors que ces deux pays disposent d'un revenu réel pratiquement analogue. Ainsi, l'égalité entre les sexes peut être - et est - un objectif poursuivi à tous les niveaux de revenu. Pour être atteint, il requiert un engagement politique résolu, et non d'énormes ressources financières.

Tous les pays ont fait des avancées dans le développement des potentialités des femmes, mais hommes et femmes vivent toujours dans un monde inégalitaire

Les écarts entre hommes et femmes en termes de santé et d'éducation se sont rapidement rétrécis au cours des deux dernières décennies, mais le rythme de cette progression diffère d'un pays et d'une région à l'autre :

- L'espérance de vie des femmes a augmenté 20 % plus vite que celle des hommes au cours des deux dernières décennies.
- Les taux de fécondité élevés, qui entravent gravement la liberté de choix des femmes, ont reculé d'un tiers, passant de 4,7 naissances vivantes par femme entre 1970 et 1975 à 3,0 entre 1990 et 1995. Les choix de vie se font plus nombreux à mesure que les femmes sont libérées du fardeau des grossesses fréquentes et du risque de mourir en couches. Les taux de mortalité maternelle ont baissé de près de la moitié au cours des deux dernières décennies.
- Dans les pays en développement, plus de la moitié des femmes mariées en âge de procréer ou leur partenaire utilisaient des modes de contraception modernes en 1990, contre moins d'un quart en 1980. Cette forme de planification familiale permet aux femmes de maîtriser beaucoup mieux leur vie.

Dans les pays en développement, en termes d'alphabétisation des adultes et de scolarisation, les femmes ont parcouru entre 1970 et 1990 plus de la moitié du chemin qui les séparait des hommes. L'alphabétisation des femmes est passée de

*Ce monde
reste sociologi-
quement
inégalitaire*

Les portes des opportunités économiques et politiques s'entrouvrent à peine

54 % du taux d'alphabétisation des hommes en 1970 à 74 % en 1990. Dans le même temps, le taux combiné de scolarisation féminine dans l'enseignement primaire et secondaire est passé de 67 % à 86 % du taux masculin. Dans les pays en développement, le taux d'alphabétisation et le taux combiné de scolarisation des femmes adultes ont augmenté deux fois plus vite que les taux masculins entre 1970 et 1990.

Les pays arabes ont pris la tête de ces progrès dans l'éducation des femmes, et ont plus que doublé le taux d'alphabétisation des femmes pendant cette période. En effet, les améliorations les plus rapides du taux d'alphabétisation des femmes - avec un gain de 68 points de pourcentage entre 1970 et 1990 - ont été constatées aux Emirats arabes unis.

D'une manière générale, dans les pays en développement, les taux de scolarisation de la population féminine dans l'enseignement primaire ont augmenté de 1,7 % par an entre 1970 et 1990, contre 1,2 % pour la population masculine. Le taux combiné de scolarisation des filles dans l'enseignement primaire et secondaire a fait un bond spectaculaire, passant de 38 % en 1970 à 68 % en 1992. Avec respectivement 83 % et 87 %, l'Asie de l'Est et l'Amérique latine s'approchent d'ores et déjà des niveaux élevés des pays industriels (97 %).

Il convient également de noter le resserrement rapide de l'écart entre hommes et femmes dans l'enseignement supérieur. Dans les pays en développement, le taux de scolarisation des femmes dans l'enseignement supérieur représentait moins de la moitié du taux masculin en 1970, mais avait atteint 70 % en 1990. Dans 32 pays, les femmes sont aujourd'hui plus nombreuses que les hommes à fréquenter un établissement d'enseignement supérieur.

Pourtant, des inégalités sociologiques persistent dans le monde. Les pays en développement comptent 900 millions d'analphabètes, et deux de ces analphabètes sur trois sont des femmes. En outre, les filles représentent 60 % des 130 millions d'enfants qui n'ont pas accès à l'enseignement primaire. Parce que la croissance démographique a été, dans certaines régions en développement, plus rapide que la progression de l'éducation des femmes, le nombre des femmes analphabètes est en augmentation.

Pendant 20 ans, entre 1970 et 1990, la moitié seulement de l'écart entre hommes et femmes en termes d'éducation a été

comblée. Attendre encore vingt ans pour que la deuxième moitié le soit serait bien trop long.

Les besoins de santé spécifiques aux femmes sont également considérablement négligés. Nombreux sont les pays en développement qui ne disposent pas de sages-femmes qualifiées et où des soins prénatals et postnatals satisfaisants ou des soins d'urgence pendant l'accouchement ne sont pas disponibles. Dans la plupart des pays pauvres, les complications pendant la grossesse constituent, et de loin, la première cause de mortalité des femmes en âge de procréer. Chaque année, les pays en développement déplorent près d'un demi-million de décès maternels. Le miracle de la vie se transforme trop souvent en cauchemar macabre.

Si les portes de l'éducation et de la santé s'ouvrent rapidement aux femmes, les portes des opportunités économiques et politiques s'entrouvrent à peine.

Depuis vingt ans, l'accroissement de la scolarisation des femmes à tous les niveaux de l'enseignement dans les pays en développement ainsi que l'augmentation de l'emploi rémunéré des femmes dans les pays industriels constituent les principaux moteurs qui permettent de réduire les écarts sociologiques entre les sexes. Cependant, les opportunités ouvertes aux femmes restent limitées. Ce rapport compile dans les détails les preuves illustrant cette inégalité de l'accès aux opportunités, dont voici quelques exemples révélateurs :

- La pauvreté a un visage de femme : sur 1,3 milliard de personnes vivant dans la pauvreté absolue, 70% sont des femmes. L'aggravation de la pauvreté parmi la population féminine est liée à la situation défavorable des femmes sur le marché du travail, au traitement que leur réservent les systèmes de protection sociale ainsi qu'à leur statut et à leur pouvoir au sein de la famille.

- La participation des femmes dans la population active n'a augmenté que de quatre pour cent en 20 ans (de 36 % en 1970 à 40 % en 1990). Ces chiffres sont à rapprocher de l'augmentation de deux tiers des taux d'alphabétisation des femmes adultes et de scolarisation féminine.

■ Les femmes ne bénéficient que d'une faible proportion des prêts accordés par les organismes de crédits formels. Elles sont supposées ne pouvoir offrir aucune garantie, bien qu'elles travaillent généralement beaucoup plus dur que les hommes. Ainsi, en Amérique latine et aux Caraïbes, les femmes représentent seulement entre 7 et 11 % des bénéficiaires de programmes de crédit.

■ Le salaire moyen des femmes est généralement nettement plus bas que celui des hommes. En effet, non seulement les femmes occupent des emplois peu rémunérés ou travaillent dans le secteur informel, mais elles sont aussi souvent moins bien payées que les hommes, à travail égal. Dans 55 pays présentant des données comparables, le salaire moyen des femmes correspond seulement aux trois quarts du salaire masculin dans le secteur non agricole.

■ Dans toutes les régions, le chômage des femmes est plus important que celui des hommes.

■ Dans les pays en développement, les femmes occupent toujours moins d'un septième des postes administratifs et d'encadrement.

■ Les femmes n'occupent encore que 10 % des sièges parlementaires et 6 % des postes ministériels.

■ Dans 55 pays, les femmes sont absentes du Parlement ou occupent moins de 5 % des sièges. Ces pays peuvent être très pauvres (le Bhoutan et l'Éthiopie) ou raisonnablement riches (Grèce, Koweït, République de Corée et Singapour).

Malgré les avancées considérables dans le développement des potentialités des femmes, leur participation aux prises de décisions économiques et politiques reste très limitée.

Autre innovation du rapport de cette année, l'indicateur de la participation des femmes (IPF) étudie la représentation des femmes aux Parlements, la proportion des postes d'encadrement et des professions libérales occupés par les femmes, la participation des femmes dans la population active et leur part dans le revenu national. Il établit un classement de 116 pays présentant des données comparables.

Une fois encore, ce sont les pays nordiques qui mènent la course, la Suède et la Norvège en tête. Ces pays savent non seulement renforcer les potentialités des femmes, mais leur ouvrent également de nombreuses opportunités dans les domaines économiques et politiques. Les

pays nordiques ont franchi le seuil critique des 30 % de femmes dans ces domaines.

Neuf pays seulement présentent un IPF supérieur à 0,6, alors qu'ils sont 66 à avoir un ISDH supérieur à cette valeur. A contrario, 39 pays ont un IPF inférieur à 0,3, contre 13 pays présentant un ISDH inférieur à cette valeur. L'ISDH mesurant l'égalité entre les sexes en termes de potentialités humaines fondamentales, et l'IPF l'égalité entre les sexes en termes d'opportunités économiques et politiques, cette comparaison fait clairement apparaître que de nombreux pays ont encore un chemin à parcourir pour élargir les opportunités économiques et politiques des femmes plus long que celui qu'ils ont déjà parcouru dans le développement des potentialités fondamentales des femmes.

Or, c'est précisément la participation des femmes aux niveaux décisionnaires les plus élevés de la vie politique et économique qui peut faire bouger les choses dans le sens d'une plus grande égalité entre hommes et femmes.

Signe essentiel de cette négligence : le fait que de nombreuses contributions des femmes à la vie économique, de l'ordre de 11 000 milliards de dollars chaque année, soient grossièrement sous-évaluées, voire totalement passé sous silence.

La sous-évaluation des femmes se reflète dans la sous-évaluation de leur travail et l'absence de reconnaissance de leur contribution. Le débat doit donc aborder la question de l'égalité des rémunérations aussi bien que celle de l'égalité des chances. Les informations sur l'utilisation du temps par les hommes et les femmes dans 31 pays sont très révélatrices :

■ Dans presque tous les pays, le temps de travail des femmes est supérieur à celui des hommes. Les femmes supportent en moyenne 53 % de la charge de travail totale dans les pays en développement, et 51 % dans les pays industrialisés.

■ En moyenne, environ la moitié du total de ce temps de travail (hommes et femmes confondus) est utilisée à des activités économiques sur le marché ou dans le secteur de subsistance. L'autre moitié est normalement consacrée aux activités ménagères non rémunérées ou aux activités communautaires.

La contribution invisible des femmes, non traduite en valeur monétaire, équivaut à 11 000 milliards de dollars chaque année

Une réévaluation du travail des femmes bouleversera les conventions en vigueur

■ Dans les pays industrialisés, sur le temps de travail total des hommes, environ deux tiers sont consacrés à des activités rémunérées, et le tiers restant à des activités non rémunérées. Pour les femmes, le rapport est inversé. Dans les pays en développement, plus des trois quarts du travail des hommes correspondent à des activités sur le marché. Ainsi, les hommes se taillent la part du lion des revenus et de la reconnaissance de leur contribution économique, alors que la majeure partie du travail des femmes ne donne pas lieu à rémunération, n'est pas reconnue et reste sous-évaluée.

Aucune valeur économique n'étant affectée à ces activités, la contribution des femmes est largement sous-estimée, et le fardeau de travail qu'elles supportent n'est ni rémunéré correctement ni reconnu. En réalité, ce manquement à évaluer la majeure partie de leur travail réduit pratiquement les femmes à l'état de non-entités dans la plupart des transactions économiques, telles que celles portant sur la propriété immobilière ou l'apport d'une garantie pour les emprunts bancaires.

Dans la société contemporaine, le statut étant souvent assimilé à la capacité de gain, les femmes souffrent d'une sous-évaluation importante de leur statut économique. Pourtant, elles supportent plus de la moitié de la charge de travail totale. En outre, le travail des hommes sur le marché est souvent le résultat d'une "production conjointe", et non d'un effort solitaire, dans la mesure où ils seraient dans l'incapacité d'effectuer la majeure partie de leur travail si les femmes ne restaient pas à la maison pour s'occuper des enfants et du foyer.

Si le travail non rémunéré des femmes était évalué correctement, il est fort possible que dans la plupart des sociétés, les femmes émergeraient en tant que principaux soutiens de famille, ou du moins en tant que soutiens équivalents aux hommes, dans la mesure où elles travaillent plus longtemps que ces derniers.

La traduction du travail qu'effectuent les femmes en dehors du marché en valeur monétaire représente davantage qu'une question de justice. Elle concerne le statut économique des femmes dans la société. Si l'on considérait davantage d'activités humaines comme des transactions marchandes, évaluées en fonction des salaires en vigueur, on aboutirait à des évaluations monétaires gigantesques. Pour donner un ordre de grandeur approxima-

tif, on peut citer le chiffre faramineux de 16 000 milliards de dollars, soit environ 70 % en sus de la production mondiale, officiellement estimée à 23 000 milliards de dollars. Cette estimation inclut la valeur du travail non rémunéré exécuté par les femmes et les hommes ainsi que l'évaluation de la sous-rémunération du travail des femmes sur le marché, estimée en fonction des salaires en vigueur. Sur ces 16 000 milliards de dollars, 11 000 milliards correspondent à la contribution "invisible" des femmes, c'est-à-dire non exprimée en valeur monétaire.

Une telle réévaluation du travail des femmes bouleversera les conventions actuellement en vigueur. Pour les maris, partager leur revenu avec leur épouse deviendra un acte de partage d'un droit plutôt qu'un acte de bienveillance. La base du droit de la propriété immobilière, des règlements de divorce, des garanties pour les crédits bancaires, pour ne citer que quelques aspects, devra changer du tout au tout. Les hommes devront également assumer une part plus importante du fardeau des tâches ménagères et du travail communautaire.

Si les statistiques nationales reflètent intégralement la contribution "invisible" des femmes, les instances décisionnaires ne pourront alors plus les ignorer dans le cadre des décisions nationales. En outre, les femmes ne seront plus considérées comme des non-entités économiques dans les transactions marchandes.

Le statut par trop défavorable des femmes dans la société, qui s'accompagne de discriminations juridiques et de violences perpétuelles à leur encontre, constitue un autre élément majeur de cette inégalité.

La discrimination qu'opère le droit constitue la traduction la plus visible du statut défavorisé de la femme dans la société. Dans de nombreux pays, les femmes ne sont toujours pas traitées à l'égal des hommes, que ce soit par le droit de la propriété immobilière, le droit de la succession, le droit du mariage et du divorce ou le droit d'obtenir une autre nationalité, de gérer un bien immobilier ou de chercher un emploi.

En 1979, les Nations unies ont approuvé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), charte sur

les droits humains et juridiques des femmes qui fait date. Cependant, 41 Etats membres des Nations unies ne l'ont toujours pas signée, 6 l'ont signée mais pas ratifiée et 43 l'ont ratifiée en émettant des réserves sur certaines dispositions. En d'autres termes, 90 pays n'ont toujours pas accepté toutes les implications de l'égalité juridique entre les femmes et les hommes. Même dans certains pays qui ont ratifié la CEDAW, cette convention est appliquée à contrecœur et de façon incomplète. Ainsi, même dans le droit (sans parler de la pratique), l'égalité entre hommes et femmes n'est toujours pas assurée.

La dévalorisation des femmes la plus pénible est la violence physique et psychologique qui les poursuit de la naissance à la mort. Pour trop de femmes, la vie est assombrie par une menace de violence.

■ *La dévalorisation commence même avant la naissance.* Dans certains pays, les tests réalisés pour déterminer le sexe du fœtus peuvent l'être dans la perspective d'un avortement si c'est une fille.

■ *Elle marque les premières années de la vie.* A la Barbade, au Canada, aux Pays-Bas, en Nouvelle Zélande, en Norvège et aux Etats-Unis, un tiers des femmes déclarent avoir subi des abus sexuels pendant leur enfance et leur adolescence. Chaque année, on estime à un million le nombre d'enfants, essentiellement des filles en Asie, qui sont contraints de se prostituer, et à 100 millions le nombre des filles qui subissent des mutilations sexuelles.

■ *Elle devient un élément du mariage.* Les études réalisées au Chili, au Mexique, en Papouasie Nouvelle Guinée et en République de Corée indiquent qu'au moins deux tiers des femmes mariées connaissent la violence conjugale. En Allemagne, on estime à 4 millions le nombre des femmes qui connaissent des violences domestiques chaque année.

■ *Elle se manifeste parfois par des viols.* Les études réalisées au Canada, en Nouvelle Zélande, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis indiquent qu'une femme sur six est violée dans sa vie.

■ *Elle peut finir par un meurtre.* Plus de la moitié de tous les meurtres perpétrés à l'encontre des femmes au Bangladesh, au Brésil, au Kenya, en Papouasie Nouvelle Guinée et en Thaïlande sont commis par leur partenaire, actuel ou ancien.

■ *Ou un suicide.* Les informations recueillies dans des pays de culture différente d'Afrique, d'Amérique du Sud, plusieurs îles de la Mélanésie et les Etats-

Unis permettent d'affirmer que la violence conjugale constitue l'une des premières causes de suicide des femmes.

Bien que la violence poursuive les femmes tout au long de leur vie, les lois ne peuvent guère y remédier sans un changement des valeurs culturelles et sociales actuelles.

La révolution vers l'égalité des sexes doit être propulsée par une stratégie concrète d'accélération du progrès.

La prise en compte de la dimension féminine dans le paradigme du développement passe par un changement radical des habitudes bien ancrées de la vie sociale, économique et politique. En outre, le libre jeu des processus économiques et politiques n'est guère susceptible de promouvoir une égalité des chances en raison des injustices répandues dans les structures de pouvoir. Tant que ces barrières structurelles existeront, l'intervention des pouvoirs publics sera nécessaire, et devra revêtir à la fois la forme de réformes générales et de politiques volontaristes d'intégration.

Chaque pays devra définir son propre agenda en vue de surmonter les obstacles à l'égalité des droits. Le présent rapport identifie les cinq points de cette stratégie d'accélération du progrès.

1. *Il convient de mobiliser des efforts, à l'échelle nationale et internationale, pour parvenir à l'égalité juridique sur une période donnée, disons d'ici une dizaine d'années.* Pour parvenir à cet objectif, la communauté internationale devra engager des changements sur plusieurs fronts :

■ Il conviendrait de lancer une campagne de ratification inconditionnelle de la CEDAW par les 90 Etats membres des Nations unies qui ne l'ont pas encore signée ou ratifiée, ou qui l'ont adoptée en émettant des réserves. L'opinion publique doit être mobilisée pour exercer des pressions dans ce but.

■ Le suivi de l'application de la CEDAW devrait être renforcé au sein des Nations unies, et il conviendrait de publier régulièrement des rapports faisant état avec transparence des discriminations d'ordre juridique observées dans les différents pays.

■ Une organisation non gouvernementale internationale - qui pourrait s'appeler *World Women's Watch* (observatoire de la condition féminine mondiale) - pourrait

Le libre jeu des processus économiques et politiques n'est guère susceptible de promouvoir une égalité des chances

*Il conviendrait
de revoir de
nombreux
accords
économiques
et
institutionnels*

être mise en place. Elle serait chargée de rédiger des rapports par pays faisant état des principales discriminations d'ordre juridique et des avancées sur la voie des objectifs de suppression des inégalités fixés par les gouvernements nationaux et les forums internationaux. Cette organisation pourrait fonder ses rapports sur les informations fournies par les ONG nationales et mobiliser les groupes de pression et les lobbies politiques au sein d'alliances pour le changement.

■ Il faudrait mettre en place des groupes de juristes chargés de fournir des conseils juridiques afin d'obtenir une égalité devant la loi.

■ Il conviendrait d'organiser des campagnes d'initiation aux aspects juridiques pour faire prendre conscience aux femmes de leurs droits et de les encourager davantage à apprendre cette matière, via la distribution généreuse de bourses d'études.

■ Les violences perpétrées à l'encontre des femmes au titre d'armes de guerre devraient être classées dans la catégorie des crimes de guerre et sanctionnées par un tribunal international.

2. Il conviendrait de revoir de nombreux accords économiques et institutionnels pour élargir la palette de choix offerte aux femmes et aux hommes sur le lieu de travail. Par exemple :

ENCOURAGER LES HOMMES A PARTICIPER AUX ACTIVITES FAMILIALES. Pendant les années quatre-vingts, dans la plupart des pays industrialisés, les congés de maternité, qui servaient jusqu'alors à protéger la santé de la mère après la naissance, sont devenus un moyen de donner aux parents le droit de s'occuper de leurs enfants. Le concept de congé de paternité est venu compléter le congé de maternité. Le Japon a introduit le congé parental en 1992, pour le père et la mère. En 1994, les Etats-Unis ont adopté le congé parental limité, mais sans rémunération.

Les pays nordiques sont peut-être ceux qui sont allés le plus loin. En Finlande, depuis 1990, les parents ont le choix entre deux solutions : après un congé de maternité de 12 mois, l'un ou l'autre des parents peut rester à la maison jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 3 ans, en bénéficiant d'une indemnisation et d'une garantie de son emploi. Sinon, la collectivité s'occupe de l'enfant pendant que les deux parents travaillent à l'extérieur. Certains pays nordiques ont adopté une législation permettant aux parents de réduire leur

temps de travail quotidien pour pouvoir remplir leurs engagements familiaux : depuis 1976, en Finlande, les parents d'enfants âgés de moins de quatre ans, et en Suède, les parents d'enfants âgés de moins de 10 ans, disposent du droit de réduire leur journée de travail de deux heures.

HORAIRES DE TRAVAIL FLEXIBLES. Si les salariés étaient en mesure d'étaler leurs heures de travail, ils seraient mieux à même de concilier leur travail rémunéré et leurs autres responsabilités, par exemple s'occuper de leurs enfants. La Suède autorise d'ores et déjà le travail à temps partiel provisoire, avec la possibilité de repasser en régime de temps plein, de façon que les hommes et les femmes puissent conjuguer carrière et responsabilités familiales. L'Allemagne et le Japon ont mis au point des pratiques de "temps flexible" permettant aux salariés de concilier leurs impératifs familiaux et les échéanciers de production. Un nombre croissant d'employeurs permettent à leurs salariés de travailler à domicile ou d'emmener leurs obligations domestiques sur le lieu de travail (en installant des structures d'accueil pour les enfants sur le lieu de travail).

ELARGIR LE CONCEPT DE SERVICE PUBLIC. Certains pays ont étendu le concept de service public au-delà de l'éducation et de la santé, pour couvrir les structures d'accueil des enfants (centres publics de garderie de jour et cantines scolaires). Le secteur privé pourrait également assurer ces services, ce qui aiderait hommes et femmes à poursuivre leur carrière.

REVOIR LES INCITATIONS OFFERTES PAR LA FISCALITE ET LA SECURITE SOCIALE. Certains pays ont révisé leur fiscalité et leur système de sécurité sociale pour tenir compte des structures familiales qui diffèrent de la norme de la famille comportant deux adultes et un soutien unique. La Suède a mis au point un système d'imposition différencié pour le travail à temps partiel et le travail à temps plein, afin d'augmenter les revenus après impôt pour le travail à temps partiel. En Zambie, l'impôt sur le revenu a été réformé en 1987 pour permettre aux femmes de demander des allocations et des déductions pour enfant à charge sur leurs cotisations d'assurance sociale et supprimer certaines discriminations fiscales à l'encontre des femmes.

REFORMER LE DROIT DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE, DE LA SUCCESSION ET DU DIVORCE. Une fois que les femmes seront reconnues comme les principaux soutiens

de famille ou des soutiens de famille égaux au père dans la plupart des foyers, il existera une base solide pour une répartition plus équitable des droits de la propriété, de la succession et du divorce. Dans le cadre de la réforme agraire, la redistribution des terres devrait passer par une propriété commune des terres, les femmes disposant d'un accès égal aux biens fonciers. Ainsi, les restrictions actuellement posées aux garanties que les femmes doivent présenter aux banques pour obtenir un prêt deviendraient sans objet.

L'État ne peut amorcer lui-même tous ces changements. Nombre d'entre eux naîtront en effet de mouvements dans la société civile. Certains devront même provenir de changements dans les milieux économiques.

3. Il convient de considérer le seuil critique de 30 % comme la part minimale des postes de décision devant être détenus par les femmes au niveau national. Rares sont les pays qui ont atteint, voire qui approchent simplement, cet objectif, recommandé en 1990 par la Commission de la condition de la femme des Nations unies. En termes de représentation parlementaire et de postes ministériels, seuls le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas, la Norvège, les Seychelles et la Suède ont franchi ce seuil des 30 %. Les améliorations sont un peu plus significatives pour les postes administratifs et d'encadrement (15 pays ont franchi le seuil de 30 %) et en ce qui concerne les responsabilités municipales (8 pays). Cependant, de nombreux pays sont loin de l'avoir atteint dans les principaux domaines de décision.

Ce rapport recommande à chaque pays de définir un échéancier définitif visant le franchissement de ce seuil de 30 % dans les principaux domaines de décision. Ce seuil devrait être considéré comme un objectif minimal, et non comme un but ultime. Pourtant, parvenir à franchir ce seuil déclencherait une formidable dynamique en vue de l'égalité complète.

4. Des programmes clé devraient englober l'éducation universelle des femmes, l'amélioration des soins de gynécologie et d'obstétrique et l'augmentation des crédits accordés aux femmes. Ces programmes peuvent faire une différence décisive et permettre aux femmes d'obtenir un accès plus équitable aux opportunités économiques et politiques.

L'analyse de l'expérience acquise révèle que dans trois domaines critiques -

accès à l'éducation, soins de gynécologie et d'obstétrique et obtention de crédits - les femmes se heurtent à des obstacles que seule une action politique résolue peut surmonter. Tant que ces obstacles persisteront, les femmes seront privées d'un accès égal aux opportunités et aux bénéfices du développement.

Les bénéfices retirés de l'éducation des filles ne peuvent guère être mis en parallèle avec les ceux d'autres types d'investissements sociaux. L'éducation des filles produit des bénéfices quantifiables pour les femmes, leur famille et la collectivité. Si l'on veut parvenir à la scolarisation universelle des filles dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici les 15 prochaines années, il faudra investir 5 à 6 milliards de dollars supplémentaires chaque année.

La Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenue au Caire en septembre 1994 a souligné le principe selon lequel "promouvoir l'égalité entre les sexes et l'équité ainsi qu'assurer la promotion des femmes et l'élimination de toutes les formes de violence à leur encontre, et veiller à ce que les femmes aient les moyens de maîtriser leur fécondité sont les éléments capitaux des programmes relatifs à la population et au développement".

Le choix de l'intervalle entre les naissances et du nombre des enfants permet aujourd'hui aux femmes de contrôler leur destinée. Elles maîtrisent ainsi la façon dont elles utilisent leur temps et sont libérées du fardeau permanent des grossesses et de l'éducation des enfants. Elles sont donc plus libres de participer à la vie publique. Cependant, chaque année, un demi-million de femmes meurent de causes liées à leur grossesse, et des millions se retrouvent handicapées pour les mêmes raisons. La Conférence du Caire a estimé que pour parvenir à ce que le planning familial couvre l'ensemble de la population d'ici dix ans, il faudrait investir chaque année 5 à 6 milliards de dollars supplémentaires. La même somme serait nécessaire pour fournir des services de santé spécialisés dans la gynécologie et l'obstétrique. Le défi que doit relever la sphère politique ne consiste pas seulement à fournir des services, mais aussi à faire en sorte que cette politique et ces services permettent aux femmes d'être libres de leurs choix.

L'accès aux ressources productives constitue un aspect crucial de l'amélioration des choix économiques des femmes. Les femmes à bas revenus, constituant la

L'accès aux ressources productives constitue un aspect crucial de l'amélioration des choix des femmes

grande majorité des femmes dans le monde, ne disposent pas d'un accès suffisant aux crédits bancaires, ce qui représente un obstacle persistant à l'indépendance économique et à l'élargissement de la palette des choix. L'expérience accumulée par de nombreux pays prouve que les femmes démunies réalisent des investissements prudents et prennent des décisions raisonnables pour maximiser les rendements. Le défi que doit relever la sphère politique consiste à apporter un soutien aux programmes de crédits populaires et aux intermédiaires financiers et à faire en sorte que les femmes à bas revenus disposent de crédits garantis par le système financier formel.

5. *Les efforts nationaux et internationaux doivent cibler les programmes qui permettent aux individus, et notamment aux femmes, de disposer d'un meilleur accès aux opportunités économiques et politiques.* Voici certains éléments de cette stratégie :

SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ACCESSIBLES A TOUS. Conformément à la décision du Sommet social de Copenhague, les pays en développement intéressés devraient se fixer pour objectif de consacrer à terme au moins 20 % de leur budget global - et les pays donateurs intéressés 20 % de leur budget d'aide - aux besoins humanitaires prioritaires, dont l'éducation élémentaire, les soins de santé élémentaires, l'eau potable, les services de planning familial et les programmes alimentaires pour les plus démunis.

SOINS DE GYNECOLOGIE ET D'OBSTETRIQUE. Bien que les soins de santé élémentaires et les services essentiels de planning familial soient d'ores et déjà inclus dans le Pacte 20-20, ils doivent s'accompagner d'un investissement supplémentaire de 5 à 10 milliards de dollars pour fournir des services de gynécologie et d'obstétrique. Ces montants supplémentaires devraient être les priorités de cette intensification des efforts.

CREDITS ACCESSIBLES AU PAUVRES. Comme nous l'avons vu plus haut, l'accès au crédit constitue l'un des éléments clé du contrôle des personnes sur leur destinée, et un moyen de leur permettre de saisir les opportunités offertes par le marché. Les organismes de crédit formels prêtant rarement aux pauvres, il est possible que des accords institutionnels spéciaux se révèlent nécessaires pour ouvrir l'accès au crédit de ceux qui ne peuvent offrir que leur esprit d'initiative pour toute garantie.

SOURCES DE REVENUS DURABLES POUR TOUS. Les opportunités d'obtenir un emploi rémunéré constituent la clé de la

lutte contre la pauvreté. Il n'est cependant pas nécessaire que tous ces emplois se situent dans les secteurs formels et organisés de l'économie. L'essentiel, c'est encourager la création de son propre emploi, les micro-entreprises et les opportunités ouvrant les portes du marché aux pauvres.

PROGRAMMES CIBLES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE. La lutte contre la pauvreté au niveau national passe par l'élaboration d'une stratégie globale présente sur plusieurs fronts. Elle exige également certains programmes ciblés et des politiques volontaristes à l'intention des groupes de population les plus pauvres, dont les paysans sans terres, les habitants des bidonvilles, les minorités ethniques démunies et les femmes laissées pour compte sur le plan économique.

DEVELOPPEMENT DES CAPACITES ET CONTROLE DE LA DESTINEE. Dans chaque pays, il faudra mettre en place des moyens considérables et décentralisés, dans le secteur public, le secteur privé et au sein des organisations de base, de façon que les catégories de population défavorisées puissent participer à la conception et à la mise en application des programmes et projets nouveaux.

Quelle vision devraient nous inspirer les relations entre les sexes au XXI^e siècle ? Celle d'un nouvel ordre mondial englobant une égalité des chances intégrale entre hommes et femmes comme concept de base. Cet ordre devra également supprimer les disparités sociologiques prédominantes entre les sexes, créant par là même un environnement propre à l'épanouissement du potentiel productif et créatif des deux sexes.

Ce nouvel ordre mondial devrait promouvoir une meilleure répartition du travail et de l'expérience entre hommes et femmes, sur le lieu de travail comme dans le foyer. Il devrait respecter les femmes en tant qu'agents essentiels du changement et du développement, et ouvrir davantage de portes aux femmes, en leur donnant la possibilité de saisir de façon plus égale les opportunités politiques et économiques. En outre, il évaluerait le travail et la contribution des femmes dans tous les domaines sur la même base que le travail et la contribution des hommes, en se fondant uniquement sur le mérite, sans aucune distinction.

Ce nouvel ordre mondial placerait ainsi clairement les individus - hommes et femmes - au centre de tous les processus de développement. C'est la seule manière d'intégrer la dimension féminine au développement humain.

DIAGRAMME 1

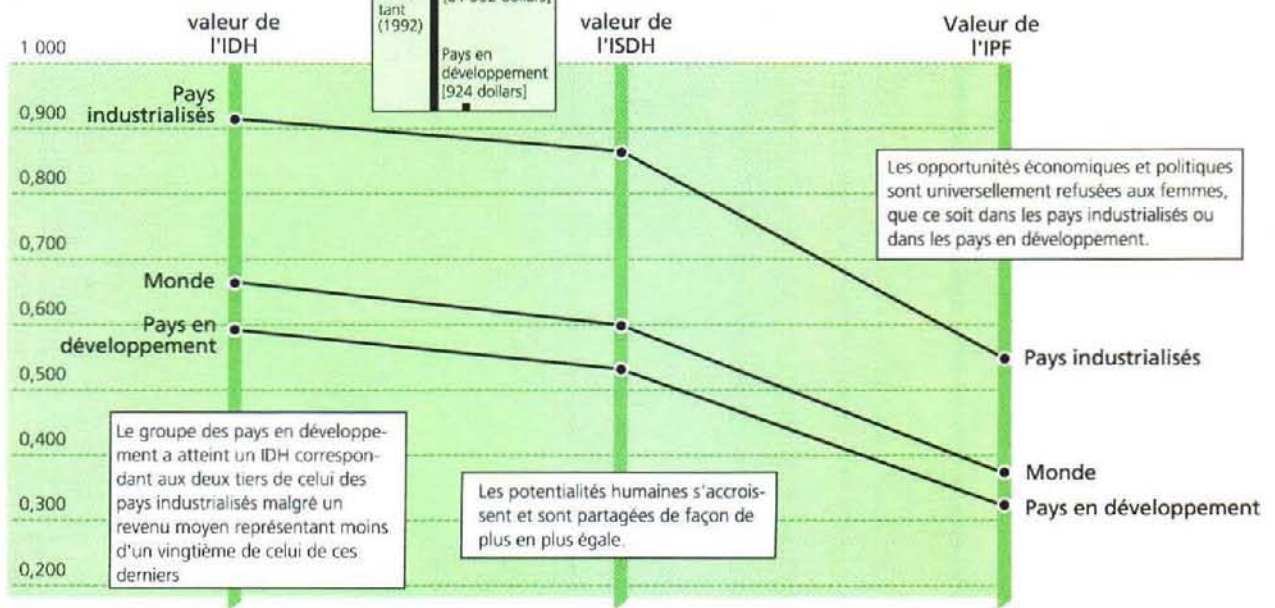
Des aptitudes accrues pour des opportunités encore limitées

L'indicateur de développement humain (IDH) mesure le niveau moyen de développement d'un pays en termes de potentialités humaines élémentaires. L'IDH indique si la population bénéficie d'une longue durée de vie et d'une bonne santé, si elle est instruite et informée et si elle a un niveau de vie décent

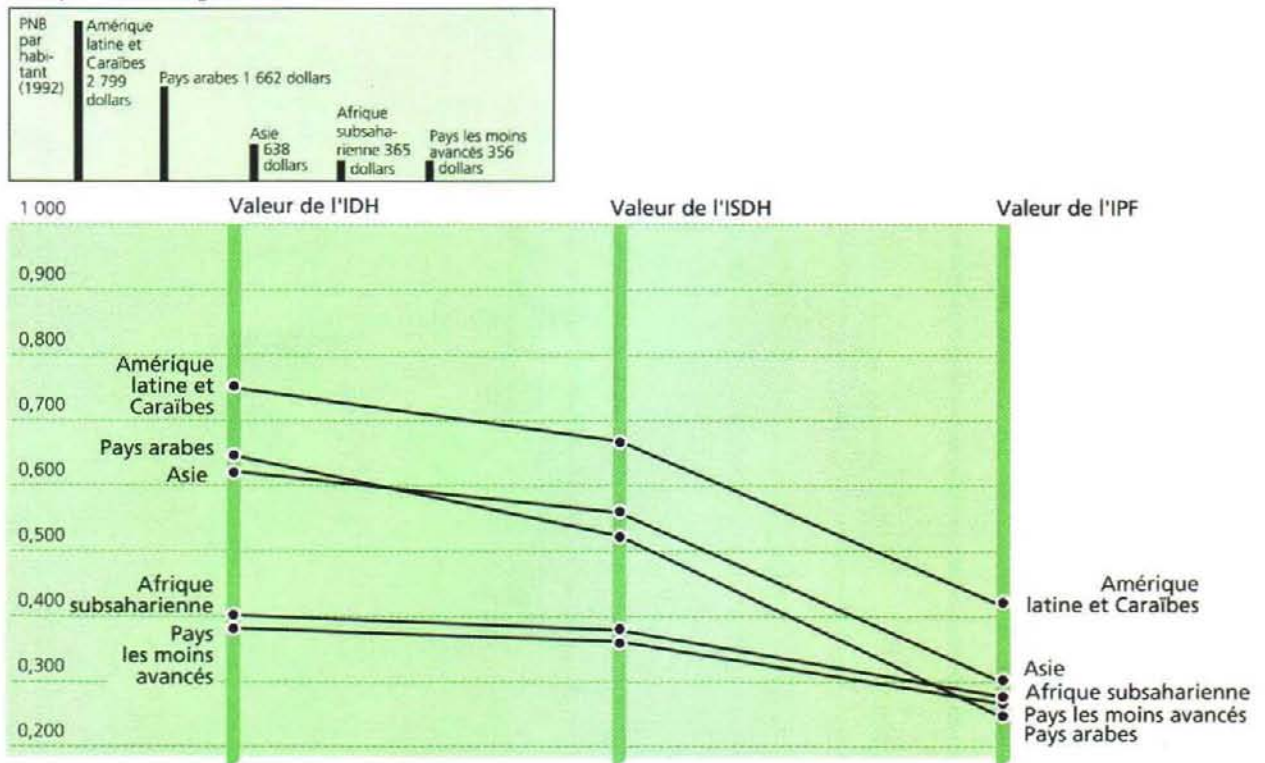
L'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) mesure le niveau de développement pour les mêmes potentialités humaines élémentaires que l'IDH, mais prend en compte les disparités de niveau entre les hommes et les femmes

L'indicateur de la participation des femmes (IPF) cherche à déterminer si les femmes et les hommes sont en mesure de participer activement à la vie politique et économique et de prendre part aux décisions

Comparaison à l'échelle mondiale



Comparaisons régionales



Note : Tous les chiffres sont calculés pour les 104 pays pour lesquels les estimations de l'IDH, de l'ISDH et de l'IPF sont disponibles. Ces graphiques portent sur 27 pays d'Afrique, 11 pays arabes, 17 pays d'Asie, 25 pays d'Amérique latine et des Caraïbes et 28 des pays les moins avancés.



Le développement humain aujourd'hui

La véritable richesse d'un pays est constituée par ses habitants - femmes et hommes. Et le développement a pour objet de créer un environnement permettant aux êtres humains de connaître longévité, santé et créativité. Cette vérité simple mais puissante est trop souvent oubliée, pour laisser place à l'accumulation de biens matériels ou financiers.

En 1990, la publication du premier *Rapport mondial sur le développement humain* a contribué à ramener la dimension humaine au centre des questions de développement. Ce document n'était pas le premier à suggérer que le bien-être de l'humanité était l'objectif ultime du développement - ou à attirer l'attention sur les questions de justice sociale et de pauvreté. Pourtant, cette publication a bel et bien comblé un vide. En effet, le concept de développement humain allait au-delà des approches antérieures dans sa façon de considérer le lien entre les personnes et le développement. Le *Rapport mondial sur le développement humain* proposait une évaluation mondiale du progrès humain et des différentes stratégies adoptées à l'échelle nationale pour parvenir au bien-être social.

Le présent chapitre s'inscrit dans cette tradition en reprenant le concept de développement humain et en examinant les perfectionnements dont il a fait l'objet depuis la publication du premier rapport. Il se penche tout d'abord sur les questions méthodologiques posées par la prise en compte des aspects essentiels du développement humain via un indicateur composite simple - l'indicateur du développement humain (IDH). Il examine ensuite les mises à jour annuelles de cet IDH, qui fournissent un instantané du niveau de développement humain dans 174 pays classés sur une échelle générale. Enfin, ce chapitre se referme sur la mise en lumière des principaux progrès et manques enregistrés dans le monde en termes de développement humain.

Le rapport de cette année innove par ailleurs en présentant des bilans du développement humain établis pour cinq régions du monde en développement.

Le développement humain - un concept et un instrument de mesure affinés chaque année

Le développement humain est un processus visant à élargir les possibilités offertes aux individus. En principe, ces possibilités peuvent être infinies et évoluer au cours du temps. Cependant, quel que soit le niveau de développement, les trois principales, du point de vue des personnes, sont de mener une vie longue et saine, d'acquérir des connaissances et d'avoir accès aux ressources nécessaires pour disposer d'un niveau de vie décent. En l'absence de ces possibilités fondamentales, un grand nombre d'autres opportunités restent inaccessibles.

Pour autant, le développement humain ne s'arrête pas là. D'autres potentialités, auxquelles les individus attachent une grande valeur vont des libertés politiques, économiques et sociales à la possibilité d'exprimer sa créativité ou sa productivité, en passant par la dignité personnelle et le respect des droits de l'homme.

Le développement humain a ainsi deux aspects. Le premier concerne la mise en place de champs des possibles - tels que l'amélioration de la santé, des connaissances et des aptitudes. Le second a trait à l'utilisation que les individus font des potentialités qu'ils ont acquises - qu'ils les consacrent à la production, aux loisirs, ou encore à des activités culturelles, sociales ou politiques. Si le développement humain n'est pas équilibré de par ces deux aspects, il peut en résulter bien des déconvenues.

Dans le concept de développement humain, il est clair que le revenu n'est

Le développement vise à élargir les possibilités humaines, et pas seulement les revenus

Tant que les femmes restent exclues du processus de développement celui-ci ne peut que demeurer fragile et déséquilibré

qu'un des éléments - aussi important soit-il - recherchés par les individus. Mais l'existence ne saurait être réduite au seul aspect financier. Le développement a pour objet d'élargir, pour les être humains, le champ des possibles dans son ensemble, et pas seulement les revenus.

Le concept de développement humain est donc beaucoup plus vaste que les théories classiques du développement économique. Les modèles de croissance économique se rapportent à l'augmentation du PNB plutôt qu'à l'amélioration des conditions de vie. Le développement des ressources humaines, quant à lui, considère les êtres humains comme de simples facteurs entrant dans un processus de production - c'est-à-dire comme un moyen plutôt que comme une fin. Les politiques du bien-être social, pour leur part, voient les individus comme les bénéficiaires du processus de développement, et non comme des participants à ce processus. Enfin, l'approche visant à la satisfaction des besoins essentiels est axée sur la fourniture de biens et services économiques à des groupes défavorisés et non sur l'élargissement des potentialités humaines.

Le développement humain, en revanche, traite dans un même ensemble la production et la distribution des biens et services, d'une part, et l'amplification ainsi que l'utilisation des potentialités humaines, d'autre part. Le concept de développement humain englobe et dépasse à la fois les préoccupations citées plus haut. Il analyse toutes les questions relatives à la société - croissance économique, échanges, emploi, libertés politiques, valeurs culturelles, etc. - du point de vue

des individus. Il se concentre donc sur l'élargissement des possibilités de choix - et s'applique de la même manière aux pays en développement et aux pays industrialisés.

Le concept de développement humain englobe également des éléments qui se rassemblent dans la thématique essentielle de l'inégalité des sexes et du développement. Il s'articule autour de quatre grands axes : productivité, justice sociale, durabilité et contrôle de leur destinée par les personnes (encadré 1.1). L'accroissement des potentialités doit permettre d'améliorer la créativité et la productivité des individus, de façon à en faire des acteurs efficaces de la croissance. La croissance doit déboucher sur une répartition équitable des fruits de cette croissance. Ce ne sont pas seulement les générations actuelles, mais aussi les générations futures qui doivent bénéficier de perspectives équitables. Enfin, tous les êtres humains, hommes et femmes, doivent pouvoir accéder aux responsabilités qui leur permettent de participer à la conception et à l'application des grandes décisions qui modèlent leur vie.

Le développement humain est impossible en l'absence d'égalité des sexes. Tant que les femmes restent exclues du processus de développement, celui-ci ne peut que demeurer fragile et déséquilibré. Un développement humain durable impose donc de prendre en compte la femme dans le paradigme du développement.

L'indicateur du développement humain (IDH) a été élaboré pour refléter les aspects fondamentaux du développement humain. Cet indicateur composite comprend trois éléments représentant chacun un objectif à atteindre : l'espérance de vie (une vie longue et saine), le niveau d'éducation (un haut niveau de connaissance) et le PIB en termes réels, exprimé en dollars pondéré des parités de pouvoir d'achat (un niveau de vie décent).

L'IDH montre le chemin que doit parcourir chaque pays avant que la totalité de sa population bénéficie de ces possibilités essentielles. Cet indicateur n'est donc pas une mesure du bien-être social, pas plus qu'il ne détermine le degré de bonheur. Il s'agit plutôt d'une mesure du contrôle qu'ont les personnes sur leur destinée. Il indique que si les individus ont ces trois possibilités essentielles, ils peuvent ensuite accéder à d'autres opportunités. En dépit de ses imperfections, l'IDH remplace donc avantageusement la mesure du PNB par habitant. A ce titre, il est de plus en plus

ENCADRE 1.1

Quatre éléments essentiels du paradigme du développement humain

Le paradigme du développement humain s'articule autour de quatre grandes composantes :

- *La productivité.* Les personnes doivent avoir la possibilité d'accroître leur productivité, de participer pleinement aux processus de production de revenus et d'accéder à un emploi rémunérateur. La croissance économique constitue donc un sous-ensemble des modèles de développement humain.
- *La justice sociale.* Les individus doivent avoir accès à l'égalité des chances. Tous les obstacles entravant les potentialités économiques et politiques doivent être éliminés de

manière à permettre aux individus de jouer un rôle actif dans la société et de tirer parti de ces potentialités.

- *La durabilité.* L'accès à ces potentialités doit être assuré non seulement aux générations actuelles, mais aussi aux générations futures. Il importe de renouveler toutes les formes de capital : matériel, humain et naturel.
- *Le contrôle des personnes sur leur destinée.* Les individus doivent être les acteurs du développement plus encore que leurs destinataires. Les personnes doivent participer pleinement aux décisions et aux processus qui décident du cours de leur vie.

fréquemment utilisé comme indicateur du progrès à l'échelle nationale comme à l'échelle mondiale.

Cependant, l'IDH ne constitue qu'un instantané de la situation dans certains domaines et n'est donc pas un outil de mesure du développement humain dans sa globalité. Pour compléter ce tableau, quel que soit le pays considéré, l'IDH doit être assorti d'autres grands indicateurs de développement humain. Avec le temps, l'IDH a été affiné, sur le plan de la méthodologie comme sur celui des statistiques. On peut aujourd'hui élaborer des IDH comparables d'une période à l'autre afin de mesurer les progrès réalisés, et décomposer cet indicateur en fonction des zones géographiques, des groupes ethniques, des niveaux de revenus et des sexes.

Le développement humain est par ailleurs allé au-delà de ses principes de base pour mettre l'accent sur la viabilité à long terme du processus de développement. Il ne se contente pas de placer les personnes au centre des questions de développement, mais défend également, d'une part, la protection des perspectives de vie des générations futures au même titre que celles des générations actuelles et, d'autre part, le respect des milieux naturels dont dépend toute vie.

Le développement humain durable est une question de traitement équitable au sein d'une même génération, mais aussi entre les générations. Il doit permettre à toutes les générations - présentes et futures - d'utiliser au mieux leurs potentialités. Il cherche à harmoniser le processus de développement avec les moyens qu'offre la nature, en donnant la priorité absolue au renouvellement de l'écosystème - afin de sauvegarder les chances des générations futures.

La question de la durabilité se pose sous de multiples aspects : possibilités de choix, environnement et institutions, notamment. Le processus de développement ne peut perdurer s'il n'engendre pas des institutions entièrement dévouées à la défense des droits des personnes. De ce fait, le développement humain met l'accent sur le renforcement des institutions relevant aussi bien de l'Etat que de la société civile, de façon à assurer la durabilité interne du processus de développement dans son ensemble.

Le progrès humain aujourd'hui

Le *Rapport mondial sur le développement humain* scrute l'évolution du développement humain au cours des trois dernières décennies. Chaque édition de ce rapport consacre une place importante à ce thème. L'indicateur composite du développement humain et les volumineuses statistiques présentées dans ces rapports aident également à placer les progrès et les manques que connaît l'humanité dans une perspective concrète.

Un examen objectif de l'état des questions humaines révèle que l'humanité a progressé sur plusieurs fronts essentiels au cours des 50 dernières années :

- La plupart des pays sont aujourd'hui indépendants.
- Avec la fin de la guerre froide, la menace d'un holocauste nucléaire tend à se dissiper et la réduction des dépenses militaires à l'échelle planétaire pourrait permettre de dégager des dividendes de la paix susceptibles d'être consacrés au développement humain.
- Le rythme du développement humain est sans précédent dans l'histoire : les pays en développement progressent trois fois plus rapidement que les pays industrialisés il y a un siècle.
- L'inventivité de l'esprit humain a permis de nombreuses percées techniques, en particulier dans le traitement de l'information, les communications, la médecine et l'exploration spatiale.
- Une vague irrépressible de liberté déferle sur de nombreux pays - et l'esprit humain, longtemps condamné au silence, commence à faire entendre sa voix.

Mais en dépit de ces progrès, on peut égrener une longue liste de manques et déficiences humaines restant à l'ordre du jour :

- Le monde dans lequel nous vivons reste caractérisé par la faim, la pauvreté et le creusement des écarts.
- Nous vivons également dans un monde marqué par des contrastes saisissants : certains pays connaissent la faim tandis que d'autres gaspillent la nourriture, et les disparités entre pays riches et pays pauvres ne cessent de s'accroître.
- Les pays pauvres comme les pays riches sont touchés par l'aggravation de la détresse humaine, qui prend la forme d'un rétrécissement du tissu social, de menaces pour la sécurité des personnes et d'un sentiment croissant d'exclusion.

Le développement humain durable est une question de traitement équitable au sein d'une même génération, mais aussi entre les générations

Plus des trois quarts de la population mondiale vivent dans les pays en développement, mais se partagent seulement 16 % du revenu mondial

- Les menaces pour la sécurité humaine ne sont plus seulement individuelles, locales ou nationales. Elles sont mondiales : la toxicomanie, le VIH et le SIDA, le terrorisme et la pollution sont des fléaux planétaires.

- Aujourd'hui, les guerres civiles sont plus nombreuses que les conflits entre États et le tissu social et politique de plusieurs pays est en passe de se désintégrer.

- La question essentielle de la survie de l'espèce humaine sur une planète à l'environnement fragilisé se fait de plus en plus pressante.

Quelle est la nature du monde dans lequel nous vivons ? Quelles sont les grandes évolutions dans les domaines politique, social et économique ? Une meilleure compréhension de ces questions peut nous aider à placer les tendances du progrès humain, d'une part, et des manques et déficiences humaines, d'autre part, dans une perspective plus nette.

Les changements politiques et sociaux

- Aujourd'hui, entre les deux tiers et les trois quarts de la population mondiale vivent dans des régimes relativement pluralistes et démocratiques. Pour la seule année 1993, des élections ont eu lieu dans 43 pays, parfois pour la première fois.

- La fin de l'apartheid et l'émergence d'une Afrique du Sud libre et indépendante depuis le début des années quarante-dix constituent un événement marquant pour l'humanité. Plus de la moitié des pays africains se sont engagés sur la voie de la démocratisation et connaissent un renouveau de leur société civile.

- Alors même que l'évolution vers la démocratie suscite des espoirs dans de nombreux pays, on observe un retour pré-occupant des conflits ethniques. Ces conflits sont en majorité internes et non extérieurs : ce sont des personnes et non des pays qui s'affrontent - et plus de 90 % des victimes sont civiles.

- Dans le monde d'aujourd'hui, un être humain sur 200 est un réfugié ou une personne déplacée. Entre 1970 et 1994, le nombre des réfugiés dans le monde a été multiplié par 9, passant de 3 à 27 millions de personnes.

Le mondialisation de l'économie

- Financièrement parlant, la planète prend aujourd'hui l'apparence d'un village.

Entre 1965 et 1990, les échanges mondiaux de marchandises ont triplé, tandis que le commerce mondial de services était multiplié par plus de quatorze.

- Pourtant, à l'échelle mondiale, les 20 % d'habitants les plus pauvres n'ont à ce jour guère bénéficié de cette mondialisation de l'économie. Dans les échanges mondiaux, leur part représente seulement 1 % - et dans les crédits commerciaux mondiaux, elle atteint tout juste 0,2 %.

- Les investissements privés dirigés vers les pays en développement sont passés de 5 milliards à près de 160 milliards de dollars entre 1970 et 1993. Cependant, les trois quarts de ces flux d'investissements sont allés à seulement dix pays, la plupart situés dans l'Est asiatique et en Amérique latine. Parallèlement, en 1993, la dette extérieure des pays en développement dépassait 1 800 milliards de dollars et le service de la dette de ces pays atteignait 22 % de leurs recettes d'exportations.

Croissance et structure de l'économie

- Aujourd'hui, le monde est plus riche qu'il ne l'était en 1950. Entre 1950 et 1992, le PIB mondial est passé de 4 000 à 23 000 milliards de dollars. Le revenu moyen par habitant, pour sa part, a plus que triplé, avec des conséquences majeures en termes d'environnement et de durabilité.

- Plus des trois quarts de la population mondiale vivent dans les pays en développement, mais se partagent seulement 16 % du revenu mondial, tandis que les 20 % qui habitent dans les pays les mieux nantis jouissent de 85 % de la richesse mondiale.

- La structure de la production mondiale a profondément changé. Sur les trois dernières décennies, la contribution de l'agriculture au PIB des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire a diminué d'un tiers, tandis que la part de l'industrie augmentait de près d'un tiers dans les pays à faible revenu.

Main-d'oeuvre et emploi

- Le secteur tertiaire emploie aujourd'hui plus qu'un quart de la main-d'oeuvre des pays en développement et plus des deux tiers de celle des pays industrialisés. Néanmoins, dans les pays en développe-

ment, près de 60 % de la main-d'oeuvre demeurent employés dans l'agriculture.

- Depuis trois décennies, la croissance économique est nettement plus rapide que le rythme des créations d'emplois dans plusieurs grandes régions du monde. Aujourd'hui, le monde est confronté à une importante pénurie d'emplois - avec 35 millions de chômeurs dans les pays industrialisés et un besoin de créer un milliard d'emplois dans les pays en développement au cours des dix prochaines années.

- Dans les pays en développement, le secteur informel se développe pratiquement partout. En Amérique latine, plus de 30 % de la main-d'oeuvre non agricole travaillait dans ce secteur à la fin des années quatre-vingts. En 1990, en Afrique subsaharienne, il employait plus de 60 % de la main-d'oeuvre urbaine - soit plus de deux fois la part du secteur moderne.

Progrès technique

- La rapidité du progrès technique révolutionne la vie des individus. Aujourd'hui, un réseau formé par 19 satellites de télécommunications permet à 180 pays de disposer de canaux de télécommunications publics.

- L'informatique a connu plus de quatre phases de développement successives en l'espace d'une vie humaine. En 1993, les ventes mondiales de terminaux informatiques ont dépassé 12 millions d'unités.

- Dans les pays en développement, la couverture vaccinale de base sauve la vie de trois millions d'enfants chaque année.

Environnement

- La dégradation de l'environnement constitue une grave menace pour la sécurité humaine. Chaque année, quelque 70 000 km² de terres agricoles sont abandonnées par suite de dégradations et l'érosion des sols coûte annuellement environ 4 millions d'hectares de cultures non irriguées.

- En Europe, la pollution atmosphérique a endommagé quelque 475 000 km² de forêts, soit une superficie supérieure à celle de l'Allemagne. Le préjudice économique en résultant est de l'ordre de 35 milliards de dollars par an, soit le PIB de la Hongrie.

Quatre conclusions

Un tableau saisissant d'espoir mêlé de peur, de progrès sans précédent pour l'humanité et de misère indicible : c'est ce qui ressort des deux bilans que l'on peut dresser concernant le progrès et la misère humaine sur les trois dernières décennies dans les pays en développement et les pays industriels (encadrés 1.2 et 1.3).

Avec des avancées sur certains fronts et des reculs sur plusieurs autres, on peut tirer les conclusions suivantes d'une mosaïque de données complexes :

1. *Depuis 30 ans, le développement humain s'effectue à un rythme sans précédent dans le tiers monde.* Dans les pays en développement, les progrès réalisés en 30 ans sont comparables à ceux jadis observés dans les pays industrialisés en un siècle. L'espérance de vie s'est accrue de 17 ans par rapport aux niveaux de 1960. La mortalité infantile a diminué de plus de la moitié. Le taux combiné de scolarisation dans le primaire et le secondaire a été multiplié par près d'une fois et demie. L'écart Nord-Sud en termes de développement humain s'est nettement resserré. Même si le PNB par habitant des pays du Sud ne représente aujourd'hui que 6 % de ceux du Nord, l'espérance de vie y est maintenant de 85 % et le taux d'alphabétisation des adultes ainsi que le niveau nutritionnel y sont de 81 % par rapport au Nord.

2. *Malgré ces progrès, des manques et déficiences humaines considérables demeurent, dans le monde en développement comme dans les pays développés.* Une personne sur trois dans les pays en développement vit dans la pauvreté. Plus d'un milliard d'individus n'ont pas même accès aux prestations sociales de base - soins de santé élémentaires, éducation de base, eau potable et alimentation correcte. Quelque 90 % des 17 millions de personnes infectées par le virus VIH vivent dans des pays en développement. Dans les pays développés, environ 100 millions de personnes vivent en-deçà du seuil officiel de pauvreté, même si les systèmes de sécurité sociale leur offrent une certaine protection. Enfin, l'insécurité règne, avec des menaces dues à la toxicomanie, à la perte d'un toit, au chômage, à la pollution, au SIDA et à la criminalité.

3. *Un progrès humain rapide est possible, la coopération pour le développement n'est pas un vain mot et l'on peut faire beaucoup plus en concentrant les énergies nationales et internationales sur des objectifs essentiels.* C'est ce que montrent les 30 dernières années. Elles

L'espérance de vie s'est accrue de 17 ans par rapport à 1960. La mortalité infantile a diminué de plus de moitié

Bilan du développement humain - pays en développement

PROGRES

MANQUES

SANTÉ

- Entre 1960 et 1992, l'espérance de vie moyenne a augmenté de plus d'un tiers. Aujourd'hui, l'espérance de vie dépasse 70 ans dans 30 pays.
- Au cours des trois dernières décennies, la proportion des personnes ayant accès à l'eau potable a presque doublé, passant de 36 % à 70 %.

- Chaque année, environ 17 millions de personnes meurent de maladies infectieuses ou parasitaires : diarrhée, paludisme ou tuberculose, notamment
- Plus de 90 % des 17 millions de personnes infectées par le virus VIH vivent dans les pays en développement.

EDUCATION

- Le taux net de scolarisation primaire a augmenté de près des deux tiers au cours des 30 dernières années, passant de 48 % en 1960 à 77 % en 1991.

- Quelque 130 millions d'enfants n'ont pas accès à l'école primaire et plus de 275 millions à l'école secondaire.

ALIMENTATION ET NUTRITION

- En dépit d'une croissance rapide de la population, la production alimentaire par habitant a augmenté de plus de 20 % depuis 10 ans.

- Près de 800 millions d'êtres humains connaissent la faim et environ 500 millions d'individus souffrent de malnutrition chronique.

REVENU ET PAUVRETÉ

- Au cours des 10 dernières années, l'agriculture et l'industrie des pays en développement ont connu une croissance annuelle supérieure à 3 %.

- Près d'un tiers de la population, soit environ 1,3 milliard de personnes, vivent en deçà du seuil de pauvreté.

FEMMES

- Le taux combiné de scolarisation primaire et secondaire des filles est passé de 38 % à 68 % au cours des deux dernières décennies.
- Depuis 20 ans, le taux de fécondité a diminué de plus d'un tiers.

- La mortalité maternelle dans les pays en développement - 350 pour 100 000 naissances vivantes - est environ 9 fois plus élevée que dans les pays de l'OCDE.
- La représentation des femmes dans les organes législatifs avoisine 10 %.

ENFANTS

- Entre 1960 et 1992, le taux de mortalité infantile a diminué de plus de la moitié, passant de 149 à 70 pour 1 000 naissances vivantes.
- Chaque année depuis 20 ans, des campagnes de vaccination de base permettent de sauver quelque 3 millions d'enfants.

- Plus d'un tiers des enfants dans les pays en développement souffrent de malnutrition et d'insuffisance pondérale.
- Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (100 pour 1 000 naissances vivantes) reste sept fois plus élevé que dans les pays industriels.

ENVIRONNEMENT

- Les pays en développement contribuent moins de quatre fois moins aux rejets de substances polluantes que les pays industriels alors que leur population est 3,5 fois supérieure.

- Environ 200 millions de personnes sont directement touchées par la désertification.
- Chaque année, quelque 20 millions d'hectares de forêt tropicale sont totalement détruits ou gravement dégradés.

ASPECTS POLITIQUES ET CONFLITS

- Plus des deux tiers des habitants des pays en développement vivent sous des régimes relativement pluralistes et démocratiques.

- Fin 1993, les pays en développement comptaient plus de 13 millions de réfugiés.

Source : voir notes bibliographiques, page 149

Bilan du développement humain - pays industrialisés

PROGRES

MANQUES

SANTÉ

- En 1992, l'espérance de vie dépassait 75 ans dans 24 pays industrialisés.

- Plus d'un million et demi de personnes sont infectées par le virus VIH.

ÉDUCATION

- Le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur a plus que doublé entre 1960 et 1991, passant de 15 % à 40 %.

- Plus d'un tiers des adultes n'ont pas eu accès aux classes terminales de l'enseignement secondaire.

REVENU ET PAUVRETÉ

- Entre 1972 et 1992, le PNB réel par habitant a augmenté de 46 %.
- Le taux annuel d'inflation est aujourd'hui inférieur à 4 %.

- Le taux de chômage dépasse 8 % de la population active et le chômage des jeunes dépasse les 15 %. Les pays industrialisés comptent plus de 35 millions de demandeurs d'emplois.
- Les 40 % de ménages les plus pauvres se partagent seulement 18 % du revenu total.

FEMMES

- Dans les études supérieures en science et en technologie, le nombre de femmes pour 100 hommes a plus que doublé, passant de 25 en 1970 à 67 en 1990.
- Les femmes représentent aujourd'hui plus de 40 % de la population active et occupent environ 28 % des fonctions administratives et d'encadrement.

- Le salaire moyen non agricole des femmes ne représente encore que les trois quarts de celui des hommes.

SÉCURITÉ SOCIALE

- Les dépenses de sécurité sociale représentent environ 16 % du PIB.

- Plus de 100 millions de personnes vivent en deçà du seuil de pauvreté.
- Le nombre de personnes sans domicile fixe dépasse 5 millions.

TISSU SOCIAL

- Dans les pays industrialisés, on compte cinq livres en bibliothèque pour chaque individu, un poste de télévision pour deux personnes et une personne sur trois lit régulièrement un journal.

- Plus d'un tiers des mariages se soldent par un divorce et environ 7 % des foyers sont placés sous la responsabilité d'une mère célibataire.
- On recense près de 130 000 viols par an chez les femmes âgées de 15 à 59 ans.

ENVIRONNEMENT

- Entre 1965 et 1991, la consommation d'énergie rapportée au PIB a connu une baisse spectaculaire, passant de 168 à 25 kilogrammes d'équivalent pétrole pour 100 dollars de PIB et ce, grâce à des mesures draconiennes de préservation de l'énergie et à des politiques de tarification plus appropriées.

- Chaque année, les dommages causés aux forêts par la pollution atmosphérique entraînent un préjudice économique d'environ 35 milliards de dollars rien qu'en Europe, soit le PIB de la Hongrie.
- Les habitants des pays industrialisés constituent un peu plus d'un cinquième de la population mondiale, mais consomment - par habitant - près de neuf fois plus d'énergie d'origine commerciale que les habitants des pays en développement.

Note : Dans ce bilan, le groupe des pays industrialisés ne tient pas compte des pays d'Europe de l'Est et de la Communauté des Etats indépendants (CEI).

Source : voir notes bibliographiques, page 149

L'IDH
comporte trois
composantes :
l'espérance de
vie à la
naissance, le
niveau
d'éducation et
le niveau de
revenu

montrent également que le manque de ressources sert souvent à excuser une absence de priorités adéquates. En effet, des ressources suffisantes peuvent être consacrées aux aspects essentiels du développement humain via une réduction des dépenses militaires excessives, la privatisation d'entreprises publiques inefficaces et le réaligement des priorités du développement.

4. *Les grands défis du développement au cours du siècle prochain nécessitent une approche planétaire.* Il s'agit notamment de freiner la croissance de la population, de fournir des prestations sociales de base à tous ceux qui en sont privés, d'accélérer les formes de croissance tirées par les emplois, de créer un environnement international favorisant la croissance - en particulier en démantelant les obstacles aux échanges et à l'investissement - et d'élaborer des programmes mondiaux pour soulager la pauvreté et améliorer l'environnement matériel.

Ces thèmes ont été traités dans plusieurs des rapports précédents. Cette année, des bilans régionaux du développement humain offrent une perspective supplémentaire, dans la mesure où le développement humain diffère selon les régions (tableaux annexes A1.1 à A1.5). Une seule zone géographique manque dans ces bilans : l'Europe de l'Est et les pays de la CEI. En effet, dans la mesure où ces pays connaissent une situation de transition économique, sociale et politique, il est difficile d'établir un bilan du développement humain les concernant (l'encadré 6.1 décrit néanmoins les initiatives de ces pays en vue de présenter des rapports nationaux sur le développement humain).

Les bilans régionaux constituent des instantanés du développement humain et ne peuvent donc fournir un tableau complet des régions en question. Ils se bornent à tenter de synthétiser et de quantifier certaines des tendances majeures du progrès et des manques et déficiences humaines dans chaque région. Cependant, ce tableau est complété par l'indicateur du développement humain, qui offre des résultats globaux et détaillés, ce qui en fait un important outil de comparaison nationale et internationale.

**L'indicateur composite
du développement humain :
méthodologie et résultats de 1995**

Le concept de développement humain est beaucoup trop profond et trop riche pour

être saisi dans sa globalité par n'importe quel indicateur composite - et même par un ensemble détaillé d'indicateurs statistiques. Il est néanmoins utile en ceci qu'il permet de simplifier une réalité complexe, ce qui est sa fonction première. Les enseignements fondamentaux de l'IDH doivent être complétés par des analyses afin de saisir d'autres dimensions importantes, dont un grand nombre ne se prêtent pas aisément à la quantification : libertés politiques, respect durable de l'environnement et équité intergénérationnelle, par exemple.

Le principe de sélection des dimensions essentielles et des éléments qui interviennent dans l'indicateur composite du développement humain consiste à identifier les possibilités fondamentales dont doivent disposer les personnes pour s'intégrer à la société et lui apporter leur contribution. Ces possibilités sont au nombre de trois : possibilité de mener une vie longue et saine, possibilité d'accès à la connaissance et à l'information, et possibilité de bénéficier de ressources assurant un niveau de vie décent.

L'IDH comporte donc trois composantes : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation, qui tient compte du taux d'alphabétisme des adultes pour les deux tiers et du taux de scolarisation primaire, secondaire et tertiaire, pour le tiers restant et enfin le niveau de revenu.

La valeur de l'IDH indique, pour chaque pays, la distance qui reste à parcourir pour atteindre certains objectifs précis : une durée de vie moyenne de 85 ans, l'accès à l'éducation pour tous et un niveau de revenu décent. Plus l'IDH d'un pays donné est proche de 1, plus la distance restant à parcourir est faible.

Le traitement de la troisième composante - celle du revenu - est relativement complexe. Le revenu réel (en dollars exprimés en parités de pouvoir d'achat, ou PPA) est corrigé en fonction de l'utilité marginalement décroissante des niveaux supérieurs de revenus pour le développement humain. L'hypothèse retenue est la suivante : nul n'a besoin d'un revenu infini pour avoir un niveau de vie décent. De ce fait, l'IDH définit un seuil pour le revenu considéré comme permettant d'accéder à un niveau de vie acceptable. Ce seuil correspond à la moyenne mondiale du PIB réel par habitant en 1992, exprimé en PPA, soit un peu plus de 5 000 dollars. En deçà de ce seuil, l'IDH prend en compte la valeur pleine et entière du revenu. Au-delà, l'utilité mar-

ginale du revenu étant fortement décroissante, une formule spécifique est utilisée pour sa quantification.

L'IDH réduit chacun de ces trois indicateurs à une échelle commune en mesurant à chaque fois la distance restant à parcourir pour atteindre un objectif souhaitable. Les valeurs maximale et minimale de chaque variable sont transposées

sur une échelle graduée de 0 à 1, chaque pays étant situé en un point donné sur cette échelle.

L'élaboration de l'IDH procède par (1) la détermination de la réussite relative de chaque pays pour chacune des trois variables principales et (2) le calcul d'une moyenne arithmétique des trois indicateurs. L'élaboration de l'IDH est décrite plus en détail à la note technique 3.

Depuis son introduction, en 1990, ce nouvel outil de mesure du développement fait l'objet de vifs débats. Le *Rapport mondial sur le développement humain 1993* (note technique, pp. 115-120) passe en revue les critiques adressées à l'IDH. Ce débat a permis d'affiner progressivement et continuellement la méthodologie. L'édition 1994 a introduit un progrès majeur en fixant des valeurs minimale et maximale pour chaque indicateur, permettant ainsi les comparaisons intertemporelles.

Cette année, le calcul de l'IDH reprend la même méthodologie, à une exception près : en ce qui concerne le niveau d'éducation, l'estimation du nombre moyen d'années de scolarité a été remplacée par le taux combiné de scolarisation dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. En effet, la formule utilisée pour calculer le nombre moyen d'années de scolarité est complexe et exige un volume énorme de données. En outre, aucune agence des Nations unies ne fournit d'informations sur le nombre moyen d'années de scolarité. En revanche, le taux de scolarisation tous niveaux confondus d'après l'UNESCO, indique le taux d'alphabétisation en dessous de 24 ans. Comme les années précédentes, cette variable a reçu une pondération d'un tiers, contre deux tiers pour le taux d'alphabétisation des adultes.

Toutes les données fondamentales nécessaires à l'élaboration de l'IDH ont été vérifiées avec soin en consultation avec nos principales sources d'information : la division Population de l'Organisation des Nations unies pour l'espérance de vie, l'UNESCO pour l'éducation et la Banque mondiale pour le revenu. Certains des changements en termes de valeur ou de classement sont dus à la fourniture de données nouvelles par ces sources, ces données se fondant principalement sur les résultats du recensement et des séries d'enquêtes de 1990. Ces différences sont expliquées plus avant dans la note sur les statistiques (voir

Depuis l'introduction de l'IDH, en 1990, ce nouvel outil de mesure du développement fait l'objet de vifs débats

TABLEAU 1.1

Classement des pays industrialisés selon l'IDH

Pays	Valeur de l'IDH	Classement selon l'IDH	Classement réel par PIB habitant (en PPA)	différence de classement ^a
Canada	0,950	1	8	7
Etats-Unis	0,938	2	1	-1
Japon	0,937	3	8	5
Pays-Bas	0,936	4	20	16
Finlande	0,934	5	24	19
Islande	0,933	6	21	15
Norvège	0,933	7	15	8
France	0,931	8	11	3
Espagne	0,930	9	29	20
Suède	0,929	10	17	7
Australie	0,927	11	18	7
Belgique	0,926	12	14	2
Suisse	0,925	13	2	-11
Autriche	0,925	14	13	-1
Allemagne	0,921	15	6	-9
Danemark	0,920	16	12	-4
Nouvelle-Zélande	0,919	17	26	9
Royaum-Uni	0,916	18	23	5
Irlande	0,916	19	30	11
Italie	0,912	20	19	-1
Israël	0,907	21	27	6
Grèce	0,907	22	43	21
Luxembourg	0,893	27	5	-22
Malte	0,880	34	44	10
Portugal	0,874	36	34	-2
Rép. tchèque	0,872	38	46	8
Slovaquie	0,872	40	48	8
Bélarus	0,866	42	51	9
Estonie	0,862	43	48	5
Lettonie	0,857	48	54	6
Hongrie	0,856	50	50	0
Pologne	0,855	51	71	20
Russie, Féd. de	0,849	52	52	0
Ukraine	0,842	54	68	14
Kazakhstan	0,798	64	74	10
Bulgarie	0,796	65	76	11
Lithuanie	0,769	71	82	11
Moldova, Rép. de	0,757	81	83	2
Albanie	0,739	82	86	4
Turkménistan	0,739	86	89	3
Kirghizistan	0,717	89	102	13
Arménie	0,715	90	111	21
Géorgie	0,709	92	117	25
Ouzbékistan	0,706	94	106	12
Roumanie	0,703	98	104	6
Azerbaïdjan	0,696	99	108	9
Tadjikistan	0,643	103	129	26

a. Les résultats positifs signifient que le classement selon l'IDH est supérieur au classement selon le PIB réel par habitant (en PPA), les résultats négatifs signifiant le contraire.

p. 163), qui détaille également les sources de données.

Les efforts visant à améliorer la base de données et à la rendre plus transparente seront poursuivis dans les rapports à venir. Du fait du remplacement du nombre moyen d'années de scolarité par le taux de scolarisation tous niveaux confondus, d'une part, et de l'adoption d'une nouvelle série de données pour l'élaboration de l'IDH, d'autre part, les chiffres du présent rapport ne sont pas strictement comparables à ceux du rapport de 1994.

La population vivant dans les pays du groupe de développement humain élevé a pratiquement doublé entre 1960 et 1992

Ce que révèle l'IDH de 1995

Le classement des pays en fonction de la valeur de leur IDH (tableaux 1.1 et 1.2) amène les observations suivantes, qui constituent un condensé des principaux résultats de l'exercice de cette année :

- Sur les 174 pays pour lesquels l'IDH a été calculé, 63 se classent dans le groupe des pays à développement humain élevé, 64 dans le groupe de développement humain moyen et 47 dans le groupe de développement faible.
- En 1992, près de 30 % de la population mondiale vivaient dans la catégorie du développement humain élevé, 39 % dans

la catégorie moyenne et 31 % dans la catégorie faible. Les chiffres correspondants pour l'année 1960 sont 16 %, 11 % et 73 %. La population vivant dans les pays du groupe de développement humain élevé a donc pratiquement doublé entre 1960 et 1992 (figure 1.1).

- Ce sont le Canada, les Etats-Unis et le Japon qui obtiennent les IDH les plus élevés tous groupes confondus.

- Dans le groupe des pays et zones en développement, les premières places sont occupées par Chypre, Hong Kong et la Barbade.

- Les IDH régionaux, calculés pour la première fois, fournissent un éclairage révélateur quant au niveau de développement humain dans différentes régions du monde (diagramme 1.2 et tableau 1.3). Ainsi, l'IDH des pays industriels (0,916) n'est supérieur que de 1,6 fois à celui des pays en développement (0,570), alors que le PIB réel par habitant (en PPA) est 6 fois plus élevé dans les pays industrialisés. Ensuite, parmi les régions en développement, l'IDH de l'Afrique subsaharienne (0,389) représente moins de la moitié de celui de l'Amérique latine et des Caraïbes (0,823). L'IDH de l'Asie du Sud est quant à lui légèrement supérieur (0,453) à celui de l'Afrique subsaharienne. Enfin, l'IDH de l'Asie de l'Est remonte de manière significative (de 0,621 à 0,874) si l'on ne tient pas compte de la Chine. Ce phénomène s'explique essentiellement par le fait que l'exclusion de la Chine des calculs régionaux revient pratiquement à multiplier par quatre le revenu régional par habitant, qui passe ainsi de 2 034 dollars à 8 009 dollars (en PPA). De fait, les IDH de l'Asie de l'Est (sans la Chine) et de la zone Amérique latine/Caraïbes approchent aujourd'hui l'IDH moyen des pays industrialisés.

Le classement des pays en fonction de l'IDH diffère fortement de leur classement en fonction du PIB réel par habitant (voir la dernière colonne des tableaux 1.1 et 1.2). A la différence des rapports précédents, celui-ci ne compare pas le classement selon l'IDH avec le PNB par habitant, mais avec le PIB réel par habitant (exprimé en PPA), ce qui permet de réduire les distorsions affectant les revenus par suite des variations de taux de change. Par ailleurs, non seulement le PIB réel par habitant ne prend en compte qu'une seule dimension de la vie humaine - la dimension économique -, mais des pays différents peuvent traduire leur capa-

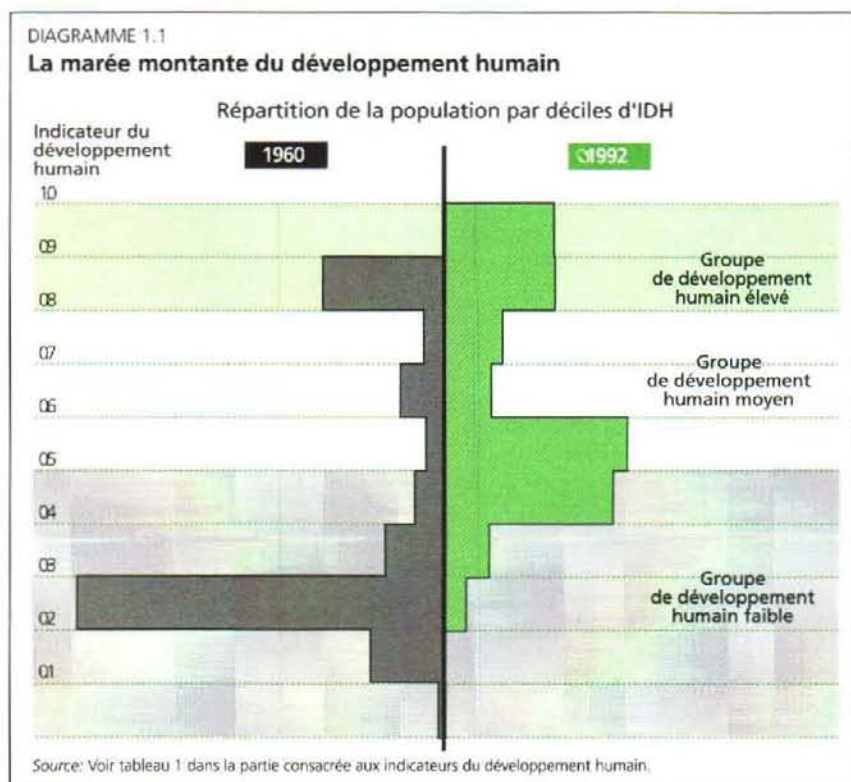


TABLEAU 1.2

Classement des pays en développement selon l'IDH

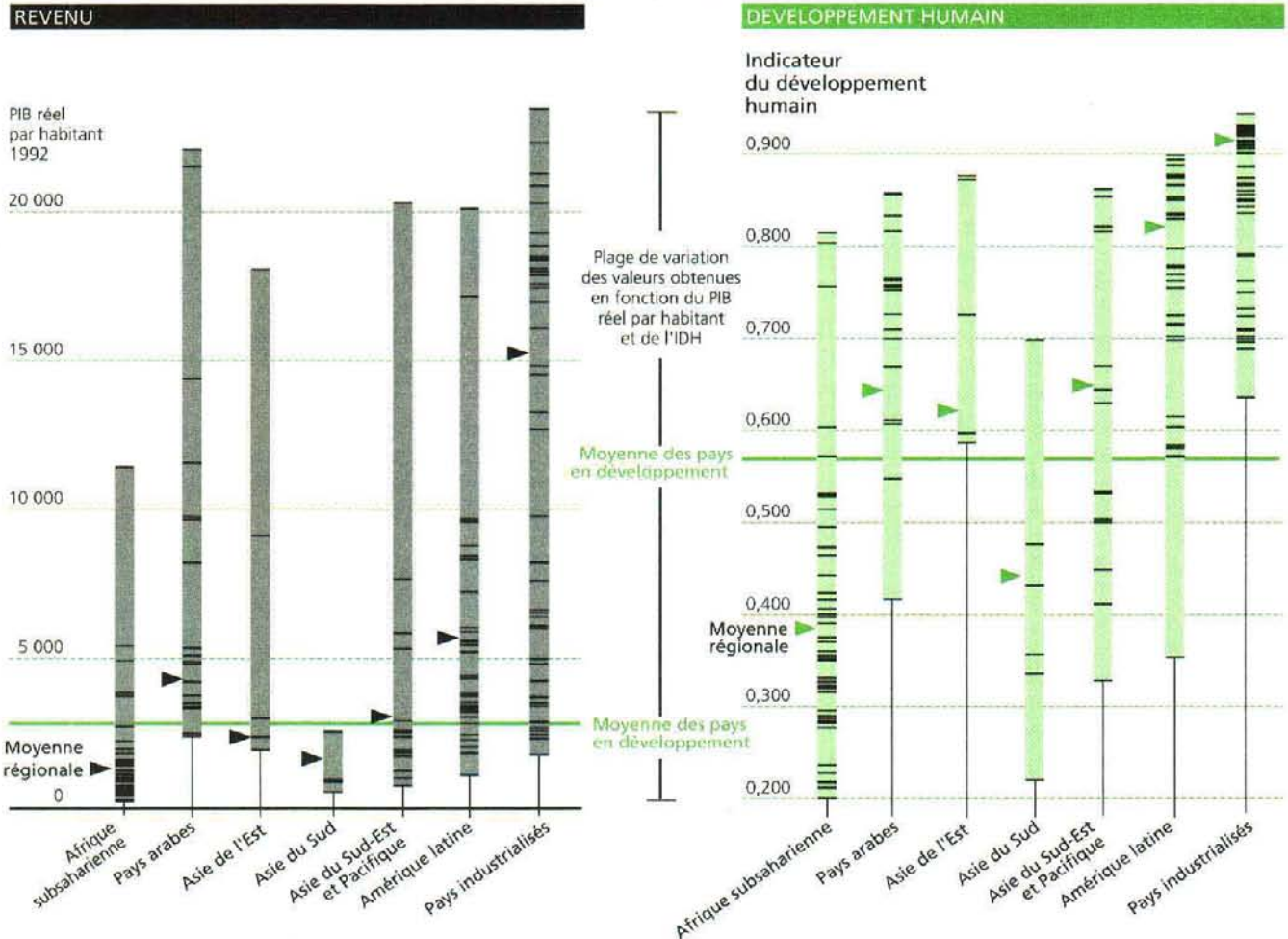
Pays	Valeur de l'IDH	Classement selon le PIB réel par habitant (PPA)			Pays	Valeur de l'IDH	Classement selon le PIB réel par habitant (PPA)		
		Classement selon l'IDH	le PIB réel par habitant (PPA)	différence de classement ^a			Classement selon l'IDH	le PIB réel par habitant (PPA)	différence de classement ^a
Chypre	0,906	23	25	2	Chine	0,594	111	123	12
Hong-Kong	0,905	24	10	-14	Guatemala	0,591	112	92	-20
Barbade	0,900	25	37	12	Bolivie	0,588	113	112	-1
Bahamas	0,894	26	22	-4	Gabon	0,579	114	78	-36
Costa Rica	0,884	28	60	32	El Salvador	0,579	115	118	3
Belize	0,884	29	57	28	Honduras	0,578	116	120	4
Argentine	0,883	30	39	9	Maroc	0,554	117	91	-26
Corée, Rép. de	0,882	31	38	7	Maldives	0,554	118	145	27
Uruguay	0,881	32	53	21	Vanuatu	0,541	119	122	3
Chili	0,880	33	41	8	Viet Nam	0,539	120	151	31
Singapour	0,878	35	16	-19	Zimbabwe	0,539	121	121	0
Saint-Kitts-et-Nevis	0,873	37	56	19	Congo	0,538	122	101	-21
Trinité-et-Tobago	0,872	39	36	-3	Cap-Vert	0,537	123	127	4
Brunéi Darussalam	0,868	41	7	-34	Swaziland	0,522	124	131	7
Bahreïn	0,862	44	28	-16	Salomon, Iles	0,511	125	107	-18
Emirats arabes unis	0,861	45	4	-41	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,508	126	112	-14
Fidji	0,860	46	63	17	Cameroun	0,503	127	115	-12
Venezuela	0,859	47	40	-7	Pakistan	0,483	128	100	-28
Panama	0,856	49	59	10	Ghana	0,482	129	119	-10
Mexique	0,842	53	47	-6	Kenya	0,481	130	137	7
Antigua-et-Barbuda	0,840	55	72	17	Lesotho	0,473	131	112	17
Qatar	0,838	56	3	-53	Myanmar	0,457	132	161	29
Colombie	0,836	57	60	3	São Tomé-et-Principe	0,451	133	169	36
Thaïlande	0,828	58	55	-3	Inde	0,439	134	141	7
Malaisie	0,822	59	45	-14	Madagascar	0,432	135	165	30
Maurice	0,821	60	32	-28	Zambie	0,425	136	142	6
Koweït	0,821	61	42	-19	Yémen	0,424	137	113	-24
Seychelles	0,810	62	57	-5	Rép. dém. pop. lao	0,421	138	126	-12
Brésil	0,804	63	64	1	Comores	0,415	139	138	-1
Turquie	0,792	66	65	-1	Togo	0,409	140	144	4
Grenade	0,786	67	79	12	Nigéria	0,406	141	135	-6
Equateur	0,784	68	73	5	Guinée équatoriale	0,399	142	167	25
Dominique	0,776	69	85	16	Zaïre	0,384	143	172	29
Iran, Rép. islamique d'	0,770	70	62	-8	Soudan	0,379	144	134	-10
Cuba	0,769	72	88	16	Côte d'Ivoire	0,369	145	130	-15
Jamahiriya arabe libyenne	0,768	73	35	-38	Bangladesh	0,364	146	141	-5
Botswana	0,763	74	67	-7	Tanzanie, Rép. unie de	0,364	147	168	21
Tunisie	0,763	75	66	-9	Haïti	0,362	148	149	1
Arabie saoudite	0,762	76	33	-43	Rép. centrafricaine	0,361	149	147	-2
Suriname	0,762	77	81	4	Mauritanie	0,359	150	132	-18
Rép. arabe syrienne	0,761	78	69	-9	Népal	0,343	151	146	-5
Saint-Vincent	0,761	79	93	14	Sénégal	0,340	152	127	-25
Jordanie	0,758	80	74	-6	Cambodge	0,337	153	140	-13
Corée, Rép. pop. dém. de	0,733	83	97	14	Djibouti	0,336	154	136	-18
Saint-Lucie	0,732	84	97	-13	Bénin	0,332	155	133	-22
Algérie	0,732	85	70	-15	Rwanda	0,332	156	165	9
Paraguay	0,723	87	90	3	Malawi	0,330	157	155	-2
Jamaïque	0,721	88	96	8	Ouganda	0,329	158	154	-4
Oman	0,715	91	31	-60	Libéria	0,325	159	150	-9
Pérou	0,709	93	94	1	Bhoutan	0,305	160	147	3
Afrique du Sud	0,705	95	80	-15	Gambie	0,299	161	126	-22
Rép. dominicaine	0,705	96	95	-1	Tchad	0,296	162	143	-2
Sri Lanka	0,704	97	102	5	Guinée-Bissau	0,293	163	155	-8
Philippines	0,677	100	108	8	Angola	0,291	164	161	-3
Liban	0,675	101	110	9	Burundi	0,286	165	164	-1
Samoa-Occidental	0,651	102	124	22	Somalie	0,246	166	152	-14
Indonésie	0,637	104	99	-5	Mozambique	0,246	167	173	6
Guyana	0,622	105	125	20	Guinée	0,237	168	170	2
Iraq	0,617	106	87	-19	Burkina Faso	0,228	169	159	-10
Egypte	0,613	107	84	23	Afghanistan	0,228	170	158	-12
Namibie	0,611	108	77	-31	Ethiopie	0,227	171	174	3
Nicaragua	0,611	109	105	-4	Mali	0,222	172	171	-1
Mongolie	0,604	110	116	6	Sierra Leone	0,221	173	153	-20
					Niger	0,207	174	156	-18

a. Les résultats positifs signifient que le classement selon l'IDH est supérieur au classement selon le PIB réel par habitant (en PPA), les résultats négatifs signifiant le contraire.

DIAGRAMME 1.2

Malgré la faiblesse des revenus, un grand nombre de pays en développement atteignent le même niveau de développement humain que certains pays industrialisés

Les barres en gris et en bleu représentent 174 pays, regroupés par région. Chaque barre indique la plage de variation des valeurs nationales de la région concernée, tandis que les traits noirs représentent les valeurs propres à chaque pays. Les triangles indiquent les moyennes régionales.



Source: Voir tableau 1 de la partie consacrée aux indicateurs du développement humain.

cité économique en des niveaux de bien-être très variés, ou bien parvenir au même niveau de développement humain tout en ayant des niveaux de revenu différents (figure 1.3). L'observation des écarts de classement - positifs et négatifs - les plus importants entre l'IDH et le PIB réel par habitant fait clairement apparaître que certains pays - le Costa Rica et Madagascar, par exemple - ont utilisé leur croissance économique pour améliorer la vie de leurs habitants. En revanche, même si la plupart des pays du Proche-Orient ont fait des progrès significatifs en termes de développement humain au cours des 30 dernières années, il leur reste beaucoup de

chemin à parcourir avant de parvenir à un partage plus équitable des fruits de la croissance économique.

Dans ces pays comme dans d'autres, les moyennes nationales masquent par ailleurs de fortes disparités. La décomposition de l'IDH national en fonction des catégories de population montre quelles peuvent être les inégalités en termes de développement humain à l'intérieur d'un même pays.

La décomposition de l'IDH

Le calcul de l'IDH correspondant à différentes catégories d'une population revient

à tendre un miroir à la société de ce pays pour faire ressortir ses forces et ses faiblesses. De nombreux pays ont d'ores et déjà entrepris d'estimer leur IDH par zone géographique, par sexe, par groupe ethnique et par catégorie de revenu. Ces résultats détaillés révèlent de profondes disparités, qui appellent l'attention des décideurs politiques :

- Les disparités régionales au Nigéria sont parmi les plus fortes au monde. Si l'on classe selon l'IDH les 19 Etats qui composent cette fédération, le Bendel arrive devant le Botswana, la Tunisie et l'Arabie saoudite, alors que l'Etat du Borno obtient un IDH inférieur à celui de tous les autres pays de la planète.

- Même si l'écart d'IDH entre le Sud et le Nord-Est du Brésil a diminué de moitié depuis 1970, l'IDH de la seconde région ne représente aujourd'hui que deux tiers de celui de la première. Pris séparément, le Sud du Brésil se classerait au niveau du Luxembourg (au 27^e rang mondial), tandis que le Nord-Est se placerait entre la Bolivie (113) et le Gabon (114).

- Si l'Afrique du Sud blanche était un pays à part entière, celui-ci se classerait parmi les premiers pays du monde en termes d'IDH. A l'inverse, l'Afrique du Sud noire arriverait au 128^e rang (juste derrière le Cameroun). Les communautés sont différentes, mais les mondes dans lesquels elles vivent le sont tout autant.

- Si l'on distinguait IDH des populations blanche, noire et hispanique des Etats-Unis, les Blancs se classeraient au premier rang mondial (devant le Canada), les Noirs au 27^e (derrière le Luxembourg) et les Hispaniques au 32^e (derrière l'Uruguay). L'égalité pleine et entière est donc encore une perspective lointaine aux Etats-Unis, en dépit des politiques volontaristes d'intégration et des possibilités offertes par le marché.

TABLEAU 1.3
Indicateur du développement humain par région

Région	IDH
Asie de l'Est (sans la Chine)	0,874
Amérique latine et Caraïbes	0,823
Asie du Sud-Est et Pacifique	0,651
Pays arabes	0,644
Asie de l'Est (avec la Chine)	0,621
Asie du Sud	0,453
Afrique subsaharienne	0,389
Total pays en développement	0,570
Pays industrialisés	0,916
Total monde	0,759

Le Rapport mondial sur le développement humain

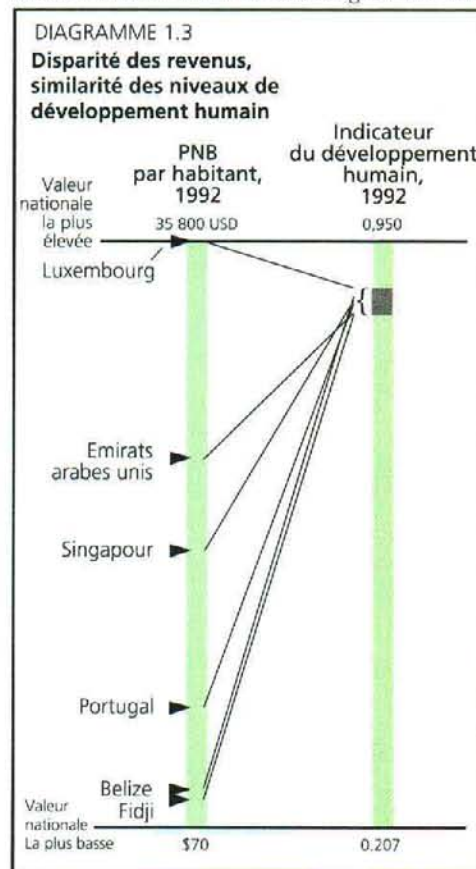
Le premier *Rapport mondial sur le développement humain* (1990) définissait le concept de développement humain et les moyens de le mesurer. Il explorait également la relation entre croissance économique et développement humain. Ses enseignements sont les suivants :

- Il n'y a pas de lien systématique entre croissance économique et progrès humain. Il est possible d'atteindre des niveaux de développement humain tout à fait acceptables même lorsque les niveaux de revenus sont tout à fait modestes. En revanche, l'expérience de plusieurs pays montre qu'une forte croissance du PIB ne s'opère pas forcément au bénéfice de la population.

- Dans les années quatre-vingt-dix, les stratégies de développement humain ne peuvent être poursuivies que dans le contexte d'un environnement extérieur favorable à la croissance.

Les rapports suivants se concentrent sur des aspects spécifiques du développement humain dans le cadre général tracé

Le calcul de l'IDH correspondant à différentes catégories d'une population revient à tendre un miroir à la société de ce pays pour faire ressortir ses forces et ses faiblesses



Source: Voir tableau 1 de la partie consacrée aux indicateurs du développement humain

*Ignorer la
dimension
féminine dans
le
développement
revient à
fragiliser le
développement*

par le premier volume de la série. Le rapport de 1991 tente de répondre à une question essentielle : est-il possible de reconfigurer le profil actuel des dépenses des pays en développement ainsi que les formules de répartition de l'aide en vue de financer les priorités essentielles du développement humain de ces pays ? Sa conclusion : c'est souvent l'absence de volonté politique, et pas toujours le manque de ressources financières, qui est responsable des négligences humaines.

Le rapport de 1992 se penche sur les aspects internationaux et l'incidence de l'environnement extérieur sur les politiques nationales de développement humain. Sa conclusion : les possibilités d'échanges et de financement au niveau international sont encore plus nécessaires que l'aide pour soutenir les initiatives de développement humain dans les pays en développement.

Le rapport de 1993 est quant à lui centré sur la participation des individus au développement humain. Ce rapport évalue le degré de participation des populations aux décisions et aux processus qui conditionnent leur vie. Il présente également des propositions concrètes en vue d'un nouvel ordre mondial axé sur les personnes.

Le rapport de 1994 introduit pour sa part un nouveau concept : celui de sécurité humaine, qui concerne les individus dans leur foyer, dans leur vie profession-

nelle, dans leur communauté et dans leur environnement. Il identifie les profonds changements nécessaires à l'échelon national et international pour mettre en oeuvre ce nouveau concept.

Depuis plusieurs décennies, les politiques de développement souffrent d'une lacune essentielle : une absence d'intérêt pour la créativité et la productivité de la moitié de l'humanité. La même négligence se rencontre au niveau des débats et du dialogue sur le développement humain. Dans la plupart des cas, les questions de disparité entre les sexes sont certes envisagées, mais sans être vraiment placées au centre du débat.

Les quatre aspects essentiels du concept de développement humain - productivité, justice sociale, durabilité et contrôle de leur destinée par les personnes - exigent que les questions de disparités entre les sexes soient envisagées dans le cadre du développement et des droits de l'homme. A cela, il existe une raison incontournable : ignorer la dimension féminine dans le développement revient à fragiliser le développement. C'est seulement là où le potentiel de tous les êtres humains est pleinement réalisé que l'on peut parler de développement humain véritable. Voilà pourquoi le *Rapport mondial sur le développement humain 1995* se concentre sur la relation entre inégalité sociologique entre les sexes et développement.

Bilan du développement humain - pays arabes

PROGRES

MANQUES

SANTÉ

- Dans 12 des 19 pays de cette région, l'espérance de vie dépasse 65 ans, contre une moyenne de 45 ans en 1960.

- Moins des trois cinquièmes de la population rurale ont accès à l'eau potable et seulement la moitié aux infrastructures sanitaires de base.

EDUCATION

- Au cours des 20 dernières années, le taux d'alphabétisation des adultes a presque doublé, passant de 30 % en 1970 à 54 % en 1992.
- Le taux combiné de scolarisation primaire et secondaire a été multiplié par près de 6, soit un passage de 8 millions à 46 millions de personnes entre 1960 et 1991.

- Ces pays comptent environ 80 millions d'illettrés.
- Neuf millions d'enfants n'ont pas accès à l'école primaire et 15 millions sont privés d'enseignement secondaire.

REVENU ET PAUVRETE

- Entre 1974 et 1992, le PNB a augmenté de près de 40 % en termes réels.
- Avec 4,7 % par an depuis 10 ans, le taux de croissance du secteur agricole est le plus élevé de toutes les régions en développement.

- En 1990, environ 73 millions de personnes vivaient encore en deçà du seuil de pauvreté et plus de 30 millions d'individus étaient sous-alimentés.
- Les dépenses consacrées à la défense sont passées de 5 % du PIB en 1960 à 12 % en 1989.

FEMMES

- Entre 1970 et 1991, l'écart entre les sexes dans la scolarisation au niveau secondaire est passé de 54 % à 32 %. Dans l'enseignement supérieur, il est tombé de 65 % à 35 %, ce qui représente le resserrement le plus rapide de ces écarts dans les régions en développement.
- Environ 30 % des étudiantes de l'enseignement supérieur sont inscrites en sciences naturelles et appliquées.

- Seulement 17 % des femmes arabes font officiellement partie de la population active
- La représentation des femmes dans les organes législatifs n'atteint que 4 %, ce qui est très inférieur à la moyenne de 10 % enregistrée dans les pays en développement.

ENFANTS

- Entre 1960 et 1992, le taux de mortalité infantile a baissé de plus de trois cinquièmes, passant de 165 à 64 pour mille naissances vivantes.
- Plus des trois quarts des enfants d'un an sont vaccinés.

- Avec 83 décès pour mille naissances vivantes, la mortalité des enfants de moins de cinq ans reste cinq fois plus élevée que dans les pays industrialisés

ENVIRONNEMENT

- Entre 1965 et 1991, la consommation d'énergie rapportée au PIB a diminué de deux tiers, passant de 228 à 76 kilogrammes d'équivalent pétrole pour 100 dollars de PIB.

- Avec moins de 1 000 mètres cubes d'eau disponibles par habitant et par an, environ 55 % des habitants des pays arabes souffrent d'une grave pénurie d'eau.

ASPECTS POLITIQUES ET CONFLITS

- Depuis 1990, trois pays (Jordanie, Liban et Maroc) ont entrepris des réformes en vue de renforcer le multipartisme dans leur système politique.

- Fin 1993, ces pays comptaient près d'un million de réfugiés.

Source : voir notes bibliographiques, page 149

Bilan du développement humain - Asie de l'Est, Asie du Sud-Est et Pacifique

PROGRES

MANQUES

SANTÉ

- En 1992, l'espérance de vie dans la zone Asie du Sud, Asie du Sud-Est, Pacifique atteignait près de 85 % du niveau des pays industriels. Avec 71 ans, l'espérance de vie en Asie de l'Est (moins la Chine) est seulement inférieure de cinq ans à celle du monde industrialisé.

- Plus de deux millions de personnes sont infectées par le virus VIH.
- En Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, seulement 47 % de la population rurale a accès à l'eau potable et 38 % aux infrastructures sanitaires de base, soit un niveau inférieur d'un tiers à celui de la population urbaine.

EDUCATION

- Entre 1960 et 1991, le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur a quadruplé dans le Sud-Est asiatique et le Pacifique, passant de 4 % à 16,1 %.

- En Asie de l'Est, plus de 100 millions de garçons et filles n'ont pas accès à l'enseignement secondaire.

REVENU ET PAUVRETÉ

- Pendant les années quatre-vingts, le PIB réel par habitant a augmenté de plus de 6 % par an en Asie de l'Est, soit un rythme trois fois supérieur à celui des pays industrialisés.

- En Asie de l'Est, près de 170 millions de personnes vivaient en deçà du seuil de pauvreté en 1990.

FEMMES

- Avec 43 %, le pourcentage de femmes dans la population active est plus élevé que dans les pays industrialisés.
- Avec 19 %, la représentation des femmes dans les organes législatifs est 1,6 fois supérieure au taux enregistré dans les pays industrialisés.

- Le taux d'inscription des femmes dans l'enseignement supérieur en Asie de l'Est et du Sud-Est atteint seulement les trois quarts du taux d'inscription des hommes.
- Le taux de mortalité maternelle en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique atteint 295 pour 100 000 naissances vivantes, soit plus de trois fois plus qu'en Asie de l'Est (92 pour 100 000 naissances vivantes).

ENFANTS

- La mortalité infantile en Asie de l'Est a diminué de 70 % entre 1960 et 1992, passant de 146 à 42 décès pour mille naissances vivantes.

- Plus d'un tiers des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique.

POPULATION ET URBANISATION

- Entre 1960 et 1992, le taux de fécondité a davantage baissé en Asie de l'Est et du Sud-Est et dans le Pacifique que dans les pays industrialisés.

- En Asie de l'Est (compte non tenu de la Chine), la population urbaine devrait représenter 79 % de la population totale en l'an 2000 - soit plus du double de la proportion observée en 1960 (36 %) - entraînant ainsi une saturation progressive des infrastructures.

ENVIRONNEMENT

- Entre 1965 et 1991, la consommation d'énergie rapportée au PIB a diminué des trois quarts en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, passant de 137 à 37 kilogrammes d'équivalent pétrole pour 100 dollars de PIB.

- Entre 1981 et 1990, plus de trois millions d'hectares de forêt tropicale ont disparu en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique.
- La pollution atmosphérique constitue un grave problème dans cette région. Dans la seule ville de Bangkok, le nombre des véhicules à moteur augmente de 800 unités par jour.

ASPECTS POLITIQUES ET CONFLITS

- Plus de 30 élections générales ont eu lieu dans ces pays depuis 1980.

- Fin 1993, près d'un demi million des personnes vivant dans cette région étaient des réfugiés.

Note : Les informations présentées sous forme d'agrégats régionaux se rapportent aux pays en développement de l'Asie de l'Est, du Sud-Est et du Pacifique
Source : voir notes bibliographiques, page 149

Bilan du développement humain - Amérique latine et Caraïbes

PROGRES

MANQUES

SANTÉ

- En 1992, l'espérance de vie atteignait en moyenne 68 ans, soit environ 90 % du niveau enregistré dans les pays industriels.

- Seulement 56 % des habitants des campagnes ont accès à l'eau potable, contre 90 % de la population urbaine.
- Deux millions d'individus sont infectés par le virus VIH dans cette région.

EDUCATION

- Le taux cumulé d'inscription dans l'enseignement secondaire et supérieur a été multiplié par près de 8, passant de 4 millions à 31 millions de lycéens et d'étudiants entre 1960 et 1991.
- Dans l'enseignement supérieur, le taux net d'inscription a été multiplié par plus de quatre, passant de 6 % à 27 % au cours des trente dernières années.

- Moins de la moitié des enfants entrant en première année d'école atteignent la cinquième année.
- Près de 20 millions de garçons et de filles n'ont pas accès à l'enseignement secondaire et près de 27 millions d'hommes et de femmes n'ont pas accès à l'enseignement supérieur.

REVENU ET PAUVRETÉ

- Depuis 20 ans, le PIB réel a augmenté de plus de 80 %.
- Entre 1989 et 1993, sur un total cumulé de 412 milliards de dollars d'investissements privés dirigés vers les pays en développement, 30 % sont allés à l'Amérique latine.
- Les exportations de marchandises ont connu une croissance de 3 % par an entre 1980 et 1992.

- Environ 110 millions de personnes vivaient en deçà du seuil de pauvreté en 1990.
- Le coefficient de Gini (répartition des terres) dépasse 0,75.
- Dans un grand nombre des pays concernés, les 20 % de personnes les plus riches ont un revenu 15 fois supérieur aux 20 % de personnes les plus pauvres.

FEMMES

- les femmes représentent près de 30 % de la population active employée dans le secteur formel.
- Dans l'enseignement, le nombre de filles inscrites dans le secondaire représente 97 % du nombre de garçons et, pour les femmes, dans le supérieur, cette proportion est de 100 %.

- La représentation des femmes dans les organes législatifs n'atteint que 10 %.
- Les filles représentent plus de la moitié de la population non scolarisée dans le secondaire.

ENFANTS

- entre 1960 et 1992, le taux de mortalité infantile a baissé de plus de la moitié, passant de 105 à 45 décès pour mille naissances vivantes.

- Dans certaines métropoles latino-américaines, plus de 100 000 enfants vivent dans la rue.

ENVIRONNEMENT

- Le rythme de la déforestation se ralentit dans de nombreux pays, notamment au Brésil.
- En 1993, les pays participant au Sommet des Amériques ont exprimé leur engagement en faveur du développement durable.

- La consommation de pesticides par habitant est la plus élevée de toutes les régions en développement, avec de graves conséquences sur l'environnement.

ASPECTS POLITIQUES ET CONFLITS

- Quelque 130 élections législatives ont eu lieu, entre 1974 et 1993. Par ailleurs, depuis 1980, 18 pays sont passés d'un régime militaire à un régime démocratique.
- La déclaration d'Esquipulas, en août 1987, marque un tournant en faveur de la paix et du développement en Amérique centrale.

- Fin 1993, ce groupe de pays comptait près de 150 000 réfugiés.

Source : voir notes bibliographiques, page 149

Bilan du développement humain - Asie du Sud

PROGRES

MANQUES

SANTÉ

- Sur les trente dernières années, l'espérance de vie a augmenté de 16 ans, passant de 44 ans en 1960 à 60 ans en 1992.
- Les dépenses publiques de santé par rapport au PIB ont presque triplé, passant de 0,5 % en 1960 à 1,4 % en 1990.

- Cette région est la seule au monde à compter des pays où l'espérance de vie des femmes est inférieure à celle des hommes : au Bangladesh, aux Maldives et au Népal, notamment.
- Près de 60 millions de femmes sont "portées manquantes" dans la population. La proportion de femmes par rapport au nombre d'hommes est plus faible que dans toutes les autres régions, en contradiction avec le rapport naturel hommes/femmes.
- Environ 280 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et plus de 800 millions sont privées d'infrastructures sanitaires, mêmes élémentaires.

EDUCATION

- Le taux net d'inscription est passé de 48 % en 1960 à 79 % en 1991 dans l'enseignement primaire et de 19 % à 44 % dans le secondaire.

- Environ 380 millions de personnes sont encore illettrées. Le taux d'alphabétisation des adultes en Asie du Sud est le plus bas au monde.
- Moins de la moitié des enfants entrant en première année d'école atteignent la cinquième année de scolarisation.

ALIMENTATION ET NUTRITION

- Entre 1965 et 1992, la ration quotidienne de calories par habitant est passée de 88 % à 103 % des besoins.

- Environ 300 millions de personnes souffrent de la faim.

REVENU ET PAUVRETÉ

- Entre 1980 et 1992, le PNB a augmenté au rythme moyen de 5,4 % par an et le revenu par habitant de 3,0 %.
- Entre 1980 et 1992, les exportations de marchandises ont augmenté à un rythme annuel proche de 7 %.

- L'Asie du Sud compte plus de 560 millions de pauvres, soit près de la moitié de la population mondiale vivant dans la pauvreté.
- Entre 1960 et 1990, la proportion des dépenses militaires par rapport au PIB a augmenté de plus de 40 %, passant de 2,8 % à 4 % du PIB.

FEMMES

- Quatre des dix femmes chefs d'Etat ou de gouvernement que compte la planète sont au pouvoir dans cette région.
- Au cours des 20 dernières années, le taux d'analphabétisme des femmes est passé de 81 % à 67 %.

- Environ deux femmes adultes sur trois sont illettrées.
- Environ 80 % des femmes enceintes souffrent d'anémie. C'est le taux le plus élevé au monde.

ENFANTS

- Entre 1960 et 1992, le taux de mortalité infantile est passé de 164 à 85 décès pour 1 000 naissances vivantes.
- Environ 85 % des enfants âgés d'un an sont vaccinés.

- Environ 48 millions d'enfants n'ont pas accès à l'école primaire, et 94 millions d'autres n'ont pas accès à l'enseignement secondaire.
- Environ un tiers des nouveau-nés souffrent d'insuffisance pondérale.

POPULATION ET ENVIRONNEMENT

- Le taux de fécondité est passé de plus de 6 naissances vivantes dans les années soixante à 4 en 1990.
- L'Asie du Sud est la région du monde qui contribue le moins à la pollution mondiale.

- Chaque année, la déforestation touche environ 4 millions d'hectares de terrain.
- Entre 1992 et 2000, on estime que la croissance de la population dépassera 2 % par an. A l'horizon 2000, cette région devrait donc compter 1,5 milliard d'habitants, soit près d'un quart de la population mondiale.

ASPECTS POLITIQUES ET CONFLITS

- Depuis 1980, plus de 20 élections législatives ont eu lieu en Asie du Sud.

- Fin 1993, cette région comptait près de cinq millions de réfugiés.

Source : voir notes bibliographiques, page 149

Bilan du développement humain - Afrique subsaharienne

PROGRES

MANQUES

SANTÉ

- Entre 1960 et 1992, l'espérance de vie à la naissance est passée de 40 à 51 ans.
- Depuis 10 ans, la part de la population ayant accès à l'eau potable a presque doublé, passant de 25 % à 45 %.

- Cette région compte seulement un médecin pour 18 000 habitants, contre un pour 7 000 dans les pays en développement et un pour 390 dans les pays industrialisés.
- Plus de dix millions de personnes sont infectées par le virus VIH. Plus des deux tiers des séropositifs au monde se trouvent en Afrique subsaharienne.

EDUCATION

- Depuis 20 ans, le taux d'alphabétisation des adultes a doublé, passant de 27 % à 54 %.
- Entre 1960 et 1991, le taux net de scolarisation a doublé dans l'enseignement primaire et presque triplé dans le secondaire, passant de 25 % à 50 % et de 13 % à 38 %, respectivement.

- Seulement la moitié des enfants entrant en première année d'école atteignent la cinquième année de scolarisation.
- Plus de 80 millions de garçons et filles d'âge scolaire n'ont toujours pas accès à l'enseignement primaire ou secondaire.

REVENU ET PAUVRETÉ

- Entre 1980 et 1992, la croissance du PIB a été supérieure à 5 % par an dans cinq pays d'Afrique subsaharienne : Botswana, Cap-Vert, Lesotho, Maurice et Swaziland.

- Environ 170 millions de personnes (soit près d'un tiers de la population de cette région) souffrent de la faim.
- Entre 1980 et 1992, le taux moyen de croissance du PIB a été de -0,8 % par an.
- Les dépenses militaires sont passées de 0,7 % du PIB en 1960 à 3,0 % en 1991. En outre, au cours des vingt dernières années, le ratio du service de la dette est passé de 5 % à 25 %.

FEMMES

- Le taux de scolarisation des filles dans le secondaire a quadruplé au cours des trente dernières années, passant de 8 % en 1960 à 32 % en 1991.

- L'Afrique subsaharienne possède le plus fort taux au monde de mortalité maternelle : 600 décès pour 100 000 naissances vivantes (contre 10 dans les pays industrialisés).
- Il y a six femmes infectées par le virus VIH pour quatre hommes.

ENFANTS

- Le taux de mortalité infantile est passé de 165 à 95 décès pour mille naissances vivantes au cours des trente dernières années.

- Environ 26 millions d'enfants souffrent de malnutrition et près de 15 % des bébés présentent une insuffisance pondérale.

POPULATION ET ENVIRONNEMENT

- Les émissions de dioxyde de carbone par habitant sont les plus faibles au monde : 1,04 tonne par an.
- La consommation de pesticides par habitant est environ la moitié de la moyenne générale des pays en développement.

- Au cours des 50 dernières années, quelque 1,3 million d'hectares de terres agricoles se sont transformées en désert chaque année.
- Entre 1992 et 2000, la croissance de la population a été estimée à 3 % par an. C'est le rythme le plus rapide au monde.

ASPECTS POLITIQUES ET CONFLITS

- La naissance d'une Afrique du Sud libre, en 1994, constitue un événement majeur dans l'histoire de l'humanité.
- Depuis 1990, 27 élections présidentielles pluralistes ont eu lieu. Dans 21 cas, il s'agissait d'une première dans l'histoire des pays concernés.
- Des partis d'opposition ont maintenant une existence légale dans 31 pays de la région.

- En 1994, 16 pays de cette région étaient gouvernés par un parti unique ou par les militaires.
- Fin 1993, cette région comptait plus de six millions de réfugiés, soit plus d'un pour cent de sa population.

Source : voir notes bibliographiques, page 149



La persistance des inégalités dans le monde

L'égalité des chances entre femmes et hommes ne se rencontre dans aucune société actuelle

L'égalité des chances entre femmes et hommes ne se rencontre dans aucune société actuelle. Il existe un décalage considérable entre le rôle joué par les femmes dans le développement humain et les retombées dont elles bénéficient.

Certes, après des siècles d'indifférence, les deux dernières décennies ont été marquées par des efforts de développement humain sans équivalents jusqu'alors, qui ont largement contribué à favoriser l'éclosion des potentialités des femmes et à réduire l'inégalité des sexes dans ce domaine.

Reste que l'inégalité des sexes est toujours monnaie courante dans le contexte social, notamment en matière de scolarisation, de santé, de nutrition, et plus encore de participation à la vie économique et politique. S'il est vrai que les femmes profitent nettement plus que par le passé des services sociaux, publics et privés, il n'en demeure pas moins que l'égalité des sexes dans la vie politique et économique est toujours une coquille vide. Dans le même registre, la législation de nombreux pays ne leur accorde pas les mêmes garanties ni les mêmes droits qu'aux hommes.

Le développement des potentialités humaines

Deux tendances de fond ont marqué les deux dernières décennies. D'une part, les femmes ont réalisé des avancées considérables en matière de développement de leurs potentialités en un court laps de temps. D'autre part, elles ont avancé à grands pas vers l'égalité en matière d'éducation et de santé. Ces évolutions sont porteuses d'espoir et non d'inquiétude pour les années à venir.

De remarquables progrès en l'espace de deux décennies

Entre 1970 et 1990, l'espérance de vie des femmes dans les pays en développement a

progressé de neuf ans, soit 20 % de plus que celle des hommes. Parallèlement, le taux de fécondité a chuté d'un tiers. Les taux d'alphabétisation des femmes adultes et de scolarisation ont quant à eux augmenté de près de deux tiers (diagrammes pp. 33-34).

Cette évolution est le fruit d'investissements de grande ampleur dans les services sociaux et d'une volonté politique clairement affichée en matière de développement humain. Ainsi, des opportunités en matière d'éducation se sont ouvertes aux femmes lorsque la plupart des pays ont fait figurer au premier rang de leurs préoccupations l'enseignement primaire pour tous et lorsque les budgets de l'éducation ont été multipliés par sept dans les pays en développement et par quatre dans les pays industrialisés.

C'est dans les pays arabes que l'instruction des femmes a enregistré la progression la plus rapide : le taux d'alphabétisation des femmes a plus que doublé sur la période 1970-90. Les pays d'Asie du Sud-Est, ceux de la zone Pacifique et ceux d'Amérique Latine témoignent également d'une avancée significative dans ce domaine. L'analphabétisme des femmes est en effet passé de 45 % en 1970 à 19 % en 1990 en Asie du Sud-Est et de 30 % à 17 % dans les pays de la zone Pacifique. Dans les pays d'Asie du Sud, ce taux est passé de 81 % à 67 % sur la même période.

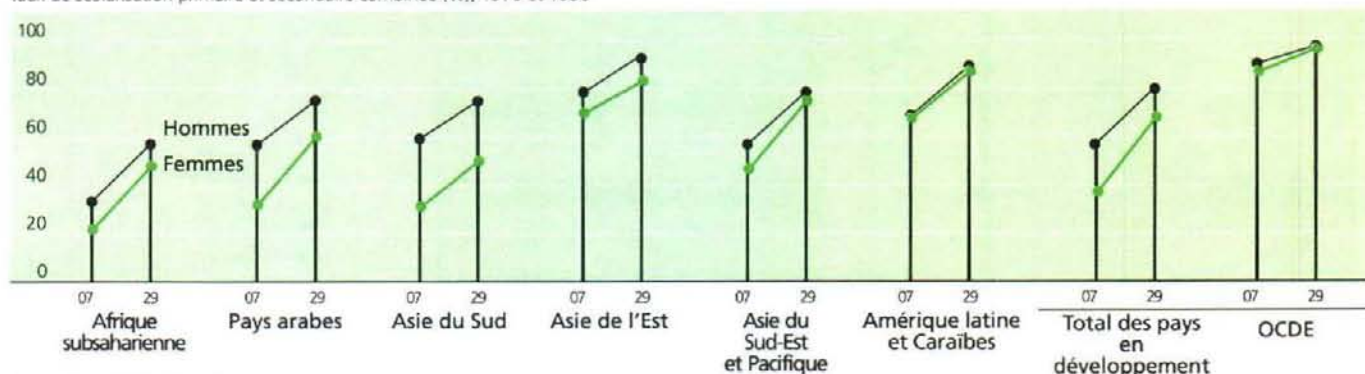
L'augmentation de la scolarisation primaire et secondaire combinée des femmes est un indicateur de progrès de l'instruction plus couramment utilisé. Il reflète les efforts récents visant à augmenter le taux d'alphabétisation des femmes. Ces efforts ne se traduiront par une augmentation du taux d'alphabétisation des femmes adultes que lorsque les élèves d'aujourd'hui auront atteint l'âge adulte. Le taux combiné de scolarisation primaire et secondaire des femmes a fait un véritable bond, passant de 38 % en 1970 à 68 % en 1992. Les taux des pays d'Asie de l'Est (83 %), d'Amé-

Les femmes ont accompli des progrès considérables en matière d'éducation

DIAGRAMME 2.1

L'écart entre les taux de scolarisation se resserre

Taux de scolarisation primaire et secondaire combinée (%), 1970 et 1990

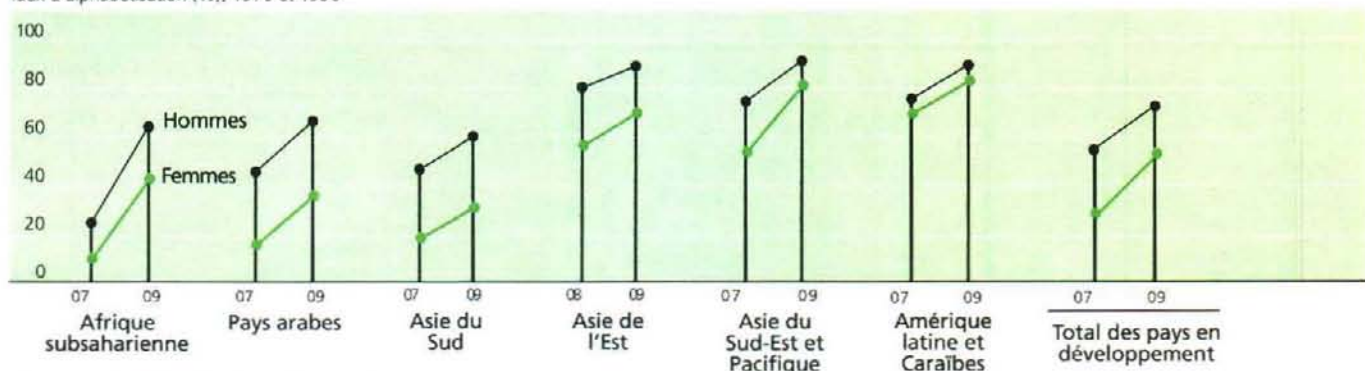


Source: ONU 1994i [UNESCO].

DIAGRAMME 2.2

... Le taux d'alphabétisation des femmes augmente ...

Taux d'alphabétisation (%), 1970 et 1990

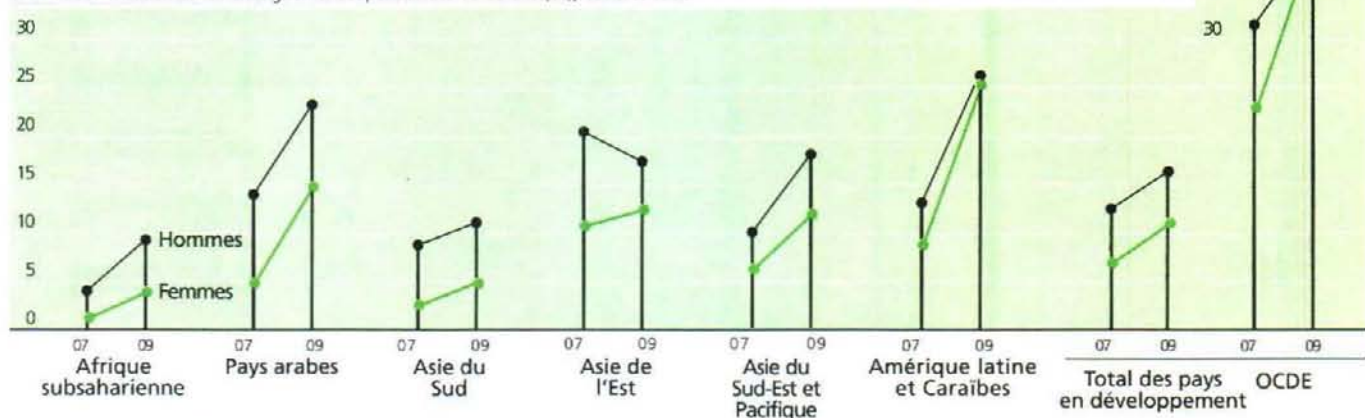


a. Tous les pays concernés ne sont pas pris en compte
Source: UNESCO 1994b

DIAGRAMME 2.3

... Des perspectives de carrière plus nombreuses pour les femmes

Taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur des 18-23 ans (%), 1970 et 1990

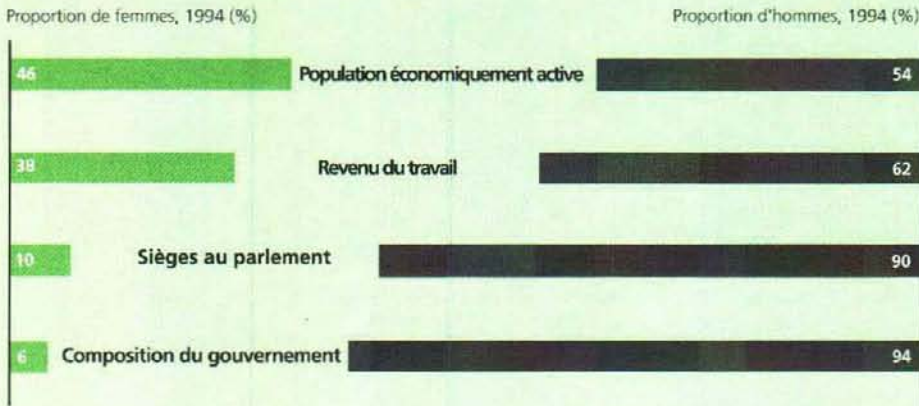


Source: ONU 1994i [UNESCO]

Des écarts perdurent en matière de participation à la vie

DIAGRAMME 2.4

Les inégalités persistent dans de nombreux domaines

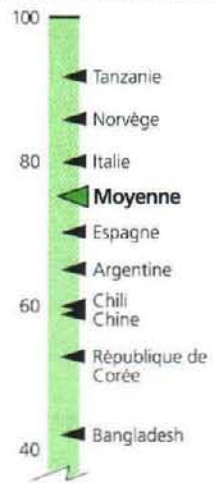


Sources : Population économiquement active UNESCO 1994c, ONU à paraître (*The World's Women*), Revenu du travail : calculs réalisés à partir d'informations provenant d'ONU 1994i et BIT 1994g, rapports établis par des consultants pour les *Rapports mondiaux sur le développement humain* de 1994 et 1995, Banque mondiale 1992 et ONU à paraître (*The World's Women*) ; Sièges au parlement : UIP 1994 et données tirées de ONU 1994i, présentées par la Division des Nations unies pour la promotion des femmes (révisées par le Bureau du Rapport sur le développement humain en 1995)

DIAGRAMME 2.5

Le salaire moyen des femmes reste bien inférieur à celui des hommes

Indice 100 : salaire masculin



Note : Les données présentées sont les plus récentes fournies pour chaque pays.

Source : ONU 1994i, BIT 1994b, rapports consultatifs établis pour les *Rapports sur le développement humain* de 1994 et 1995, Psacharopoulos et Tzannatos 1992.

DIAGRAMME 2.6

Un faible taux de participation des femmes à la vie politique

Pourcentage de femmes occupant une fonction politique, 1994



Sources : députés, UIP 1994 ; conseillers municipaux, rapports nationaux pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, FLAC SO 1994, ONU 1992a, 1992b et 1993a ; ministres, ONU 1994i (révisés par le Bureau du Rapport sur le développement humain, 1995)

DIAGRAMME 2.7

La part des femmes dans la population active est nettement inférieure à celle des hommes

Part des femmes dans la population active (%)



Note : données disponibles les plus récentes
Source : ONU à paraître (*The World's Women*) [BIT].

rique latine et des Caraïbes (87 %) les situent presque au niveau des pays industrialisés (97 %). Ce taux a presque doublé dans les pays arabes, passant de 32 % en 1970 à 60 % en 1992. Ces pays, ainsi que ceux de l'Afrique subsaharienne (49 %) et de l'Asie du Sud (55 %), ont néanmoins encore un long chemin à parcourir (diagramme 2.1).

Des progrès significatifs ont également été accomplis dans l'enseignement supérieur. En Amérique latine et aux Caraïbes, l'augmentation rapide du taux de scolarisation des femmes dans l'enseignement supérieur, de 9 % à 26 %, fait écho aux efforts financiers considérables consentis pour donner aux femmes de nouveaux débouchés professionnels (diagramme 2.3).

L'amélioration des potentialités offertes aux femmes varie évidemment selon les pays. Dans douze pays en développement, le taux d'alphabétisation des femmes a enregistré une progression supérieure à 30 % entre 1970 et 1990.

Le revenu n'est pas nécessairement le facteur décisif. Certains pays pauvres sont en effet parvenus à accroître le taux d'alphabétisation de leur population féminine. En Chine, à Sri Lanka et au Zimbabwe, pays disposant de modestes ressources mais faisant preuve d'une forte volonté politique, le taux d'alphabétisation des femmes adultes a ainsi atteint, voire dépassé les 70 %. En revanche, certains pays mieux lotis en termes de richesse sont à la traîne dans ce domaine (tableau 2.1).

Dans de nombreux cas, une forte volonté politique a permis de mobiliser les énergies pour favoriser l'avancement des femmes, malgré de faibles ressources. Les pays appliquant des modèles socialistes

ont, par exemple, eu recours à une organisation et une mobilisation sociales et politiques qui leur ont permis de réaliser de rapides progrès dans l'enseignement et la santé, tant pour les hommes que pour les femmes, et de mettre en oeuvre des

CHINE

ENCADRE 2.1

Sur les femmes repose la moitié du ciel

Cette phrase est de Mao Zedong. La première loi votée par les communistes chinois a aboli le concubinage et a accordé aux femmes le droit de propriété, d'utiliser leur propre nom, de choisir leur époux et de demander le divorce. Aux termes de la constitution chinoise, "les femmes jouissent des mêmes droits que les hommes dans tous les domaines, notamment dans la politique, l'économie, la culture, la société et la vie familiale".

Cette volonté politique affichée a contribué à renforcer le statut des femmes ainsi que leur présence dans tous les secteurs de la vie en Chine. La condition des femmes chinoises s'est nettement améliorée par rapport à l'ère pré-révolutionnaire, lorsqu'on bandait les pieds des filles de la haute société et que les jeunes paysannes couraient le risque d'être kidnappées et vendues en mariage.

Le taux d'alphabétisation des femmes chinoises a plus que doublé au cours des cinquante dernières années, atteignant 70 % en 1992. Parallèlement, leur taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur a été multiplié par dix. Des progrès significatifs ont également été accomplis dans le domaine de la santé des femmes, l'espérance de vie féminine progressant plus vite que celle des hommes : de 63 ans en 1970, elle est passée à 70 ans en 1991.

Le gouvernement chinois a mis en oeuvre une politique qui s'est traduite par une diminution record du taux de fécondité, de 5,6 naissances vivantes par femme en 1960 à 2,0 en 1992. En Chine près de 83 % des femmes mariées en âge de procréer ont recours à des moyens contraceptifs, proportion supérieure à celle de n'importe quel autre pays.

Cette évolution est le fruit d'une politique gouvernementale visant à limiter à un le nombre d'enfants par couple. Cette politique fait l'objet de multiples controverses : elle contribuerait en effet à l'augmentation des avortements et des infanticides. Entre

1979 et 1988, l'emploi féminin a enregistré une croissance annuelle de l'ordre de 5 %, rythme bien supérieur à celui des hommes. En 1990, l'emploi féminin représentait environ 45 % de la population active possédant un emploi.

Des lois relatives à l'égalité des chances, ainsi que la position officielle que reflète la devise "les femmes sont présentes dans tous les domaines, les femmes franchissent toutes les barrières", ont contribué à une répartition plus égalitaire des emplois entre hommes et femmes en Chine. Dans certains secteurs économiques, notamment le textile, les finances, la confection et le commerce, les femmes représentent 80 % de la main-d'oeuvre. En revanche, elles ne représentent encore que 20 % des ingénieurs et n'occupent qu'un tiers des emplois scientifiques et techniques. Dans le domaine de la science et de la technologie, un chercheur sur dix seulement est une femme. Les cadres supérieurs hommes sont encore bien plus nombreux que leurs homologues féminins. Enfin, malgré l'existence de lois sur l'égalité des salaires, les salaires féminins sont inférieurs d'un quart à ceux des hommes.

Dans la vie politique, les femmes chinoises jouissent d'une situation plus enviable que les femmes dans maints autres pays. Elles occupent 30 % des emplois dans la politique et, au parlement, plus d'un cinquième des députés sont des femmes. A ce titre, la Chine a le quatrième taux de représentation parlementaire féminine parmi les pays en développement et le douzième à l'échelle mondiale.

Le cas chinois, considéré sur les quatre dernières décennies, est révélateur : un pays disposant d'un faible revenu par habitant mais doté d'une réelle détermination peut réussir à atteindre des niveaux de développement humain comparables à ceux des pays où le revenu par habitant est nettement plus élevé.

Sources : Chine 1994, *The Economist* 1991, Lavelly et al. 1990 et Summerfield 1994

TABLEAU 2.1

Un PNB élevé n'est pas nécessairement synonyme de taux élevé d'alphabétisation des femmes

	PNB par habitant (USD) 1992	Taux d'alpha- bétisation des femmes adultes (%) 1992
<i>Pays pauvres</i>		
Chine	480	70
Sri Lanka	560	86
Zimbabwe	580	78
<i>Pays relativement riches</i>		
Gabon	4 220	48
Arabie Saoudite	7 780	46

Sources : UNESCO 1994b et Banque mondiale 1994c.

transformations sociales pour développer les opportunités s'offrant aux femmes (encadrés 2.1 et 2.2). Pourtant, dans de

nombreux cas, les progrès réalisés dans ces pays sont en passe d'être réduits à néant ou se révèlent non viables au cours de la période de transition les conduisant à des modèles de développement fondés sur l'économie de marché. La question de savoir dans quelle mesure cette phase de transition aura des conséquences plus dures pour les femmes que pour les hommes constitue une interrogation politique majeure pour ces pays.

C'est aux Émirats arabes unis que le taux d'alphabétisation des femmes a connu sa plus forte progression entre 1970 et 1990 (68 %). Bien que ce pays ait sans conteste surmonté certaines barrières culturelles traditionnelles relatives à l'instruction des femmes, le niveau atteint dans ce domaine reste inférieur au niveau de richesse. Cet écart s'explique notamment par le niveau particulièrement bas d'où est parti ce pays en termes d'alphabétisation des femmes. En règle générale, les femmes ont mieux su surmonter les barrières culturelles pour se créer des potentialités plus que pour exploiter ces potentialités.

L'amélioration des services de santé et de l'alimentation aidant, l'espérance de vie des femmes dans les pays en développement est passée de 54 ans en 1970 à 63 en 1992 (tableau 2.2). Plus de la moitié des femmes mariées en âge de procréer dans les pays en développement reconnaissent qu'elles ou leur conjoint utilisaient des moyens de contraception modernes en 1990, contre moins d'un quart en 1980. Cette forme de planning familial leur permet un bien meilleur con-

ENCADRE 2.2

CUBA

Une révolution au sein de la révolution

Depuis la révolution de 1959, l'égalité des sexes figure au premier rang des préoccupations du gouvernement cubain, et la constitution cubaine accorde une large place à ce thème. Cuba est l'un des rares pays à mettre en pratique les accords découlant des Conférences mondiales sur la femme, et les infractions au droit à l'égalité entre les sexes sont considérées comme des délits par le code pénal cubain.

La fédération des femmes cubaines, créée en 1960 pour rassembler, former et mobiliser les femmes de l'ensemble de la société cubaine, est passée de 400 000 membres en 1962 à 3,2 millions en 1990. Elle vit grâce aux contributions de ses membres et aux subventions que lui accordent les pouvoirs publics. Cette organisation a le pouvoir d'influer sur les décisions prises à tous les niveaux institutionnels. Recueillant un large écho dans le monde des médias et dans les ministères, elle est à même d'appeler à des rassemblements de masse. Elle agit également en faveur d'une plus grande participation des femmes à l'élaboration des politiques de développement et à tous les aspects du progrès social et économique.

La représentation politique des femmes à Cuba est la troisième, par ordre d'importance, parmi les pays en développement. En 1994, 23 % des parlementaires étaient des femmes, contre 34 % lors de la précédente législature. Près d'un quart des postes à responsabilité dans l'administration sont occupés par des femmes. Entre 1970 et 1990, le taux d'activité économique des femmes a enregistré une augmentation annuelle de 4,3 %, soit le rythme de croissance le plus élevé d'Amérique Latine et des Caraïbes.

Les femmes ont été en première ligne dans la campagne contre l'analphabétisme et pour l'élévation du niveau d'instruction pour tous. La fédération s'est également profondément impliquée dans les actions visant à améliorer l'instruction des femmes vivant en milieu rural. L'une de ses ramifications, le contingent des mères militantes en

faveur de l'éducation, fort de 1,4 million de membres, oeuvre pour que tous les ouvriers atteignent un niveau d'instruction secondaire (six années de scolarité).

Ce sont les femmes qui sont permises de l'emporter dans les campagnes en faveur de l'hygiène et de la santé. Les brigades de soutien à la santé publique rassemblent plus de 61 000 femmes qui épaulent le ministère de la Santé publique dans des domaines tels que la vaccination, le dépistage du cancer, les soins prénataux et postnataux. Les femmes représentent 48 % des médecins et occupent 47 % des postes de direction d'hôpital et de polyclinique. Sur les 12 000 médecins relevant du programme "médecins de famille", 61 % sont des femmes. Ce corps médical a pour objectif d'apporter une éducation sanitaire minimale et des soins élémentaires à tous les foyers.

Les femmes sont soignées gratuitement et bénéficient de compléments nutritionnels tout au long de leur grossesse et pendant la période d'allaitement. En 1990, la proportion d'accouchements en milieu hospitalier s'est élevée à 99,8 %. Le taux de mortalité maternelle, calculé par rapport à 100 000 naissances vivantes, est de 27 à Cuba, soit l'un des plus bas du monde. Soixante-dix pour cent des femmes en âge de procréer utilisaient des moyens contraceptifs sur la période 1987-92 et, sur demande, il est possible d'avorter dans des structures prévues à cet effet depuis 1965.

L'accent mis délibérément sur l'égalité des sexes dans l'éducation a permis de faire disparaître les disparités en termes d'alphabétisation et de taux de scolarisation. Dans l'enseignement supérieur, les femmes représentent 58 % des étudiants, notamment grâce à des mesures spéciales destinées à aider les femmes quittant l'université, essentiellement pour se marier ou pour cause de grossesse, à reprendre leurs études.

Les progrès réalisés en matière de développement humain et d'égalité des sexes à Cuba résultent donc essentiellement d'une forte volonté politique.

Sources : Cuba 1994, Morgan 1984, Nelson et Chowdhry 1994, ONU 1992c et PNUD 1994b.

TABLEAU 2.2
La sécurité sanitaire des femmes

Groupes de pays	Taux synthétique de fécondité			
	Espérance de vie (années)		(naissances vivantes par femme)	
	1970	1992	1970	1992
Total des pays en développement	53,7	62,9	5,7	3,5
Afrique subsaharienne	46,3	52,4	6,6	6,3
Pays arabes	52,6	63,3	6,8	4,8
Asie de l'Est	64,0	70,6	5,3	1,9
Asie du Sud-Est				
Pacifique	53,6	65,5	5,6	3,3
Asie du Sud	49,0	60,2	5,9	4,1
Amérique latine et Caraïbes	63,0	71,0	5,3	3,1
Pays les moins avancés	44,5	52,0	6,7	5,8
Pays industrialisés	74,2	79,4	2,3	1,9

Sources : ONU 1994i et 1994k.

trôle de leur destinée. Sur un plan général, l'utilisation croissante des moyens de contraception et la baisse du taux de fécondité ne sont pas toujours liés au revenu par habitant. Parmi les pays dans lesquels plus de la moitié des femmes utilisent un moyen de contraception, la Chine est à la fois le pays où le recours à la contraception est le plus élevé et celui où le revenu par habitant est le plus faible (diagramme 2.8). Le taux élevé d'utilisation des moyens contraceptifs en Chine (83 %) se répercute à la hausse sur le taux moyen dans le monde en général et dans les pays en développement en particulier.

Les deux décennies passées ont été marquées par une réduction très nette des taux de fécondité (tableau 2.2). Les choix et les opportunités qui s'offrent aux femmes sont plus nombreux à mesure qu'elles sont progressivement débarrassées du fardeau des grossesses répétées et des risques de mortalité lors de l'accouchement.

Pour que la révolution relative à l'état de santé des femmes soit complète, il reste à réduire les taux de mortalité maternelle et de pathologies qui en découlent dans les pays en développement.

Le rétrécissement rapide des écarts

Traditionnellement, les disparités entre les sexes en matière d'éducation et de santé sont élevées lorsque le niveau de développement humain est faible, l'écart s'amenuisant à mesure que les sociétés se développent. Le niveau de développement humain des femmes ayant progressé plus rapidement que celui des hommes au cours des vingt dernières années, les écarts entre les sexes se réduisent.

En matière d'alphabétisation des adultes et de taux de scolarisation, l'écart entre les femmes et les hommes s'est réduit de moitié dans les pays en développement entre 1970 et 1990. Le taux d'alphabétisation des femmes, qui représentait 54 % de celui des hommes en 1970, atteignait 74 % en 1990. Cette même année, le taux de scolarisation primaire et secondaire des femmes représentaient 86 % de celui des hommes, contre 67 % en 1970. Dans l'ensemble des pays en développement, le taux de scolarisation primaire des filles a augmenté de 1,7 % par an entre 1970 et 1990, contre 1,2 % pour les garçons (tableau 2.3). Dans la plupart des pays d'Europe de l'Est, le taux

de scolarisation de la population féminine dépassait celui de la population masculine en 1990. L'écart minime observé entre hommes et femmes en 1970 s'est ainsi trouvé inversé.

Cet écart se réduit également très rapidement dans l'enseignement supérieur. En 1970, dans les pays en développement, le taux de scolarisation des femmes dans l'enseignement supérieur était inférieur de moitié à celui des hommes. En 1990, il atteignait en revanche 70 %. Les femmes sont davantage présentes que les hommes dans l'enseignement supérieur dans 32 pays.

L'expérience montre toutefois que si l'enseignement est une condition néces-

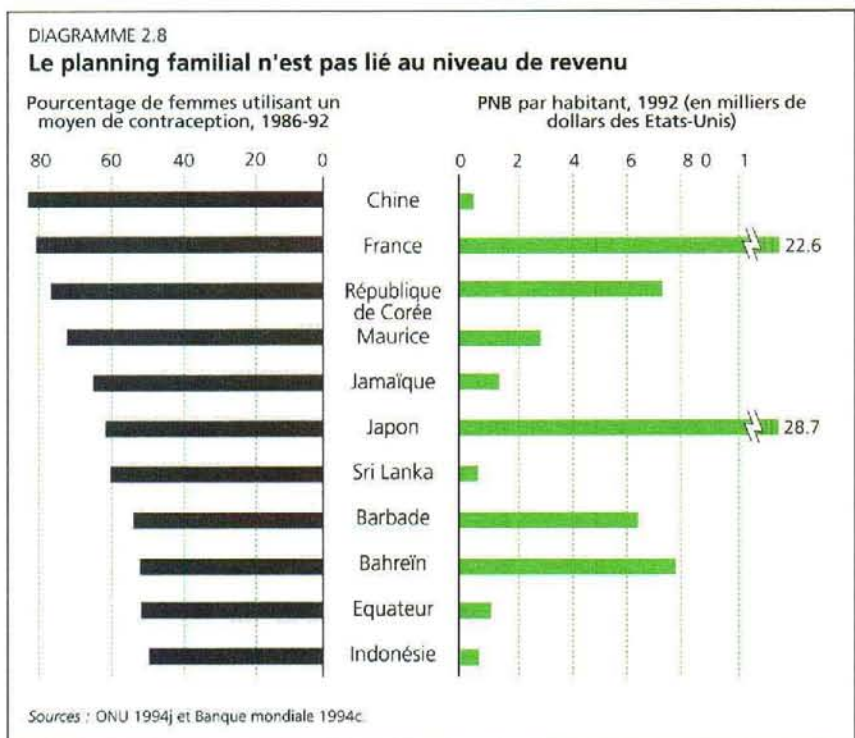


TABLEAU 2.3
L'écart du taux de scolarisation se réduit en faveur des femmes
(croissance annuelle du taux de scolarisation en pourcentage, 1970-90)
Age scolaire correspondant à l'enseignement

Groupes de pays	Primaire (6-11 ans)		Secondaire (12-17 ans)		Supérieur (18-23 ans)	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Femmes	Hommes
Total des pays en développement	1,7	1,2	1,6	0,9	2,8	1,0
Afrique subsaharienne	2,2	1,4	2,8	1,8	5,3	3,7
Pays arabes	3,3	1,4	4,7	2,1	6,1	2,7
Asie de l'Est	2,1	1,6	-0,1	-0,3	0,7	-0,8
Asie du Sud-Est et Pacifique	1,4	1,0	2,6	1,3	3,7	2,9
Asie du Sud	2,1	1,0	3,6	1,9	3,8	1,3
Amérique latine et Caraïbes	0,9	1,0	1,6	1,2	5,2	3,6
Pays les moins avancés	3,0	1,4	3,9	1,6	6,0	3,0
OCDE	0,2	0,2	0,5	0,2	3,0	1,0

Source : ONU 1994i.

*Les femmes
bénéficient de
plus amples
potentialités
pour des
opportunités
restant limitées*

saire au contrôle des femmes sur leur destinée, celle-ci n'est pas pour autant suffisante. Il faut en effet que les femmes aient davantage de possibilités d'exploiter les potentialités qu'elles acquièrent.

Les tableaux annexes 2.1 à 2.7 illustrent plus en détail les progrès du développement humain des femmes et la diminution des inégalités entre les sexes depuis 1970. Il est difficile d'effectuer une étude statistique de la condition féminine à l'échelle internationale avant 1970 car les données distinguent rarement hommes et femmes dans le cadre d'études à l'échelle mondiale. On constate au chapitre 4 que c'est dans les statistiques économiques que les femmes sont le moins bien représentées. Les Conférences mondiales sur les femmes, à Mexico en 1975, à Copenhague en 1980 et à Nairobi en 1985, ont attiré l'attention de tous sur les problèmes d'inégalités entre les sexes et des statistiques distinguant hommes et femmes sont désormais réalisées fréquemment et permettent d'établir des comparaisons en coupe transversale entre pays et entre régions.

Un statut inférieur et inégalitaire inchangé

Les progrès réalisés au cours des deux dernières décennies se résument en peu de mots : de plus amples potentialités pour des opportunités restant limitées. Le monde est toujours inégalitaire, reflétant à la fois les carences passées du développement humain des femmes et les entraves actuelles, qu'elles soient institutionnelles, juridiques ou socio-économiques, qui leur barrent l'accès à ces opportunités.

Des potentialités humaines bafouées

Sur un total de 900 millions d'analphabètes dans le monde, on dénombre deux fois plus de femmes que d'hommes. Les filles représentent la majorité des 130 millions d'enfants qui n'ont pas accès à l'enseignement primaire. Dans certains pays en développement, l'accroissement de la population a été plus rapide que la scolarisation des femmes et le nombre de femmes analphabètes s'est par conséquent accru.

Entre 1970 et 1990, l'écart entre les femmes et les hommes dans l'enseignement s'est réduit de moitié, mais nous ne

pouvons attendre encore vingt ans avant qu'il ait totalement disparu.

En raison de l'absence de données fiables, il est plus difficile de se prononcer de manière définitive sur les disparités sociologiques entre femmes et hommes en matière d'alimentation. On a généralement l'impression que, dans les régions défavorisées, les garçons reçoivent une alimentation plus adéquate que les filles, ce qui laisse à penser qu'il existe une tendance à favoriser ces derniers. Cependant, en ce qui concerne la nutrition, les données ventilées en fonction du sexe sont limitées et, qui plus est, contradictoires.

- En Afrique subsaharienne, le pourcentage d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale modérée ou grave (poids en fonction de l'âge) est de 32 chez les garçons et de 17 chez les filles. Les conditions sont donc ici plus favorables aux filles.

- Le rapport s'inverse en Amérique latine et dans les Caraïbes où 31 % des filles souffrent d'insuffisance pondérale contre 17 % des garçons.

- Au Bangladesh, les filles sont légèrement plus touchées que les garçons par la malnutrition : 59 % des filles et 56 % des garçons souffrent de malnutrition chronique. Par ailleurs, 10 % des filles et 7 % des garçons sont atteints de malnutrition aiguë. Ces chiffres sont confirmés par une étude récente selon laquelle les femmes ne reçoivent que 88 % des apports en éléments nutritionnels d'équilibre reçus par les hommes. Ces carences nutritionnelles sont spécialement marquées parmi les femmes et les jeunes filles en âge de procréer : 77 % des femmes enceintes issues de foyers à revenu moyen et 95 % de celles venant de milieux à bas revenus ont un poids inférieur à la norme des 50 kilogrammes.

- Au Penjab, région rurale de l'Inde, la pauvreté se répercute plus durement sur l'alimentation des filles que sur celle des garçons : 21 % des filles issues de familles à bas revenus souffrent de malnutrition grave, contre 3 % des garçons issus de milieux équivalents. Les enfants mâles des familles pauvres sont en fait beaucoup mieux nourris que les filles des familles aisées.

Les femmes adultes sont davantage atteintes de malnutrition que les hommes. Elles souffrent en effet de carences en iode et en fer et de rachitisme dû à une alimentation pauvre en protéines. Parmi la population adulte souffrant de carences en

fer, on compte 458 millions de femmes pour 238 millions d'hommes. Parmi celle atteinte de rachitisme dû à des carences en protéines, il y a 450 millions de femmes et 400 millions d'hommes. Si le risque de mortalité provoquée par le rachitisme était le même dans les pays en développement que dans les pays industrialisés, on estime que cette maladie serait responsable d'environ 300 000 décès chez les femmes âgées de 15 à 59 ans.

On dispose de peu de données sur l'accès aux services de santé et ce sont souvent les indicateurs de résultat qui permettent de tirer des conclusions : par exemple, le nombre de filles décédées avant leur cinquième anniversaire comparé à celui des garçons. Cependant, de nombreuses incertitudes faussent ces comparaisons. Ainsi, les filles bénéficient à la naissance d'un avantage biologique sur les garçons. C'est pour cette raison, et non du fait d'un éventuel accès privilégié aux services de santé, que le taux de mortalité infantile (jusqu'à cinq ans) est plus bas chez les filles que chez les garçons.

La moyenne mondiale de l'espérance de vie à la naissance est de 65 ans pour les femmes et de 62 ans pour les hommes. Parmi les sociétés où les femmes sont traitées de façon plus égalitaire, on dénombre environ 106 femmes pour cent hommes. En Afrique subsaharienne, il y a 102 femmes pour cent hommes. On peut véritablement parler d'inégalités entre les sexes lorsque ce rapport est inversé. Ainsi, en Chine et en Asie du Sud et de l'Ouest, on ne compte que 94 femmes pour cent

hommes. Si nous comparions ces données avec celles de l'Afrique subsaharienne, l'écart serait particulièrement prononcé en Chine où quelque 49 millions de femmes sont en quelque sorte "portées manquantes". En ajoutant à ce chiffre ceux du Maghreb, de l'Afrique australe, de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie de l'Ouest, Amartya Sen a estimé que plus de 100 millions de femmes étaient ainsi "portées manquantes".

Dans 13 pays, la mortalité infantile touche davantage les filles que les garçons, ce qui contredit le facteur d'avantage biologique observé dans la plupart des pays (tableau 2.4). On peut donc affirmer sans conteste que dans ces pays, les filles sont discriminées dans l'accès aux soins et à la nutrition.

Le niveau tragique de la mortalité maternelle représente un des fléaux affectant les pays en développement. C'est l'Asie qui compte le plus grand nombre de décès liés à la maternité avec environ 330 000 femmes disparaissant chaque année, l'Asie du Sud étant la plus touchée. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan totalisent à eux seuls 28 % des naissances dans le monde et 46 % des décès liés à la maternité. L'Afrique, où la mortalité maternelle concerne 150 000 femmes chaque année, vient en seconde position. Si l'Asie compte en valeur absolue le plus grand nombre de décès liés à la maternité, c'est néanmoins dans les pays d'Afrique subsaharienne que le taux de mortalité maternelle est le plus élevé. La mortalité maternelle est aujourd'hui un phénomène rare dans les pays industrialisés.

On note un manque considérable de soins spécialisés pour les femmes. De nombreux pays en développement ne disposent pas de sages-femmes qualifiées, de soins adaptés à la période prénatale ou postnatale ni de services d'urgence pour les accouchements. Dans la plupart des pays pauvres, les grossesses difficiles sont la cause la plus importante de mortalité des femmes en âge de procréer. Près d'un demi-million de décès liés à la maternité surviennent chaque année dans les pays en développement. Le miracle de la naissance s'y transforme beaucoup trop souvent en cauchemar macabre. Les faits sont dramatiques :

- Si, dans les pays industrialisés, pratiquement tous les accouchements sont encadrés par un personnel de santé quali-

Le niveau tragique de la mortalité maternelle représente un des fléaux affectant les pays en développement

TABLEAU 2.4
La mortalité infantile touche davantage de filles que de garçons
(nombre de décès annuels pour mille enfants âgés de un à quatre ans, 1984-90)

Pays	Filles	Garçons	Mortalité
			des filles par rapport à celle des garçons (%)
Singapour	0,5	0,4	125
Maldives	9,3	7,8	119
Egypte	6,6	5,6	118
Grenade	1,6	1,4	114
Pakistan	9,6	8,6	112
Bangladesh	15,7	14,2	111
Suriname	2,2	2,0	110
Jamaïque	1,5	1,4	107
Guatemala	11,3	10,6	107
Honduras	2,9	2,8	104
Rép. arabe syrienne	2,9	2,8	104
Algérie	12,8	12,5	102
Pérou	5,7	5,6	102

Source: ONU 1994.

TABLEAU 2.5

Un salaire moyen inférieur pour les femmes

Pays	Salaires féminins non agricoles exprimés en % de ceux des hommes
Tanzanie	92,0
Viet Nam	91,5
Australie	90,8
Sri Lanka	89,8
Islande	89,6
Suède	89,0
Norvège	86,0
Bahreïn	86,0
Kenya	84,7
Colombie	84,7
Turquie	84,5
Jordanie	83,5
Costa Rica	83,0
Danemark	82,6
Hongrie	82,0
Maurice	81,3
France	81,0
Nouvelle-Zélande	80,6
Italie	80,0
Egypte	79,5
Zambie	78,0
Grèce	78,0
Pologne	78,0
Australie	78,0
Finlande	77,0
Pays-Bas	76,7
Portugal	76,0
Brésil	76,0
Paraguay	76,0
Allemagne	75,8
Etats-Unis	75,0
Mexique	75,0
Belgique	74,5
Uruguay	74,5
Swaziland	73,0
Rép. centrafricaine	72,6
Singapour	71,1
Espagne	70,0
Royaume-Uni	69,7
Hong-Kong	69,5
Irlande	69,0
Thaïlande	68,2
Suisse	67,6
Luxembourg	65,2
Argentine	64,5
Equateur	63,7
Canada	63,0
Bolivie	62,3
Philippines	60,8
Chypre	60,8
Chili	60,5
Rép. arabe syrienne	60,0
Chine	59,4
Corée, Rép. de	53,5
Bangladesh	42,0
Moyenne	74,9

Note: Données disponibles les plus récentes.

Sources: ONU 1994i, données provenant des pouvoirs publics, de consultants nationaux et de Psacharopoulos et Tzannatos 1992.

fié, dans les pays en développement, plus de la moitié des naissances, et plus des deux tiers en Asie du Sud, ont lieu sans aucune assistance médicale.

- Le risque de mourir des suites d'une grossesse difficile est 180 fois plus important pour une femme africaine que pour une femme d'Europe occidentale.
- Dans certains pays d'Afrique, où le taux de fécondité est de sept enfants nés vivants par femme et où la mortalité maternelle touche une femme sur cinquante, on estime qu'une femme sur six risque de mourir pendant la période où elle est en âge de procréer.

La route barrée aux opportunités économiques

Les disparités femmes-hommes dans le développement des potentialités humaines, qu'il s'agisse de l'accès à l'enseignement, à la santé ou à la nutrition, sont certes importantes, mais restent nettement plus limitées que les inégalités en matière de revenus ou d'accès aux responsabilités.

Les femmes représentent plus de 70 % des quelque 1,3 milliard de personnes vivant dans la pauvreté. Cette féminisation de la pauvreté est la triste conséquence d'un accès inégalitaire à la vie économique et cette situation ne s'améliore pas, bien au contraire. Le nombre de femmes vivant dans des conditions de pauvreté absolue en zone rurale a augmenté de près de 50 % au cours des vingt dernières années. La pauvreté a de plus en plus souvent un visage féminin.

La pauvreté se féminise également dans les pays industrialisés. Ainsi, aux Etats-Unis, alors que les femmes ne constituaient que 40 % des pauvres en 1940, cette proportion est passée à 62 % en 1980. Cet accroissement de la pauvreté des femmes est lié aux conditions inégalitaires sur le marché du travail, aux systèmes de prestations sociales, à leur statut ainsi qu'à la place qu'elles occupent et au pouvoir qu'elles exercent dans la famille. Toujours aux Etats-Unis, plus de la moitié des ménages dont le chef de famille est une femme vivent dans la pauvreté, accentuant encore la féminisation de la pauvreté.

Le revenu. L'accès à un revenu indépendant demeure un objectif lointain pour la plupart des femmes. En moyenne générale, le pourcentage de femmes dans la population active n'a progressé que de

3,9 points aux cours des vingt dernières années, passant de 35,6 % en 1970 à 39,5 % en 1990, contre 58 % pour les hommes, la différence entre pays en développement et pays industrialisé étant minime à cet égard. L'écart entre les femmes et les hommes dans la vie économique s'est un peu réduit, particulièrement dans les pays arabes, en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'évolution se fait toutefois lentement, sans commune mesure avec l'augmentation considérable du taux de scolarisation des femmes dans les mêmes régions.

Toutes les régions du monde, bien que la qualité de leurs données soit reconnue comme insuffisante, enregistrent un taux de chômage plus important pour les femmes que pour les hommes. Par ailleurs, les femmes sont souvent les premières à être licenciées en cas de difficultés économiques.

Les salaires des femmes sont en moyenne bien inférieurs à ceux des hommes. Il faut toutefois interpréter ces chiffres avec prudence par manque de statistiques comparables et fiables (tableau 2.5). Les données concernant les salaires dans le secteur agricole sont particulièrement rares, ce qui rend difficile l'analyse de la situation de nombreuses femmes dans les pays en développement.

Dans les pays pour lesquels il existe des données, on constate que le salaire moyen des femmes ne représente que les trois quarts de celui des hommes (hors agriculture). En Tanzanie, il correspond à 92 % de celui des hommes, aux Etats-Unis, il est de 75 % et au Bangladesh, de 42 %. Ces importantes disparités peuvent cependant ne pas refléter avec exactitude l'écart moyen entre les salaires. En effet, les salaires des femmes sont susceptibles d'être plus bas que ceux des hommes dans des secteurs (en particulier l'agriculture, dans laquelle travaille la plus grande partie de la main-d'oeuvre féminine) moins défendus par les syndicats, moins organisés et moins transparents.

Ces différences de salaire ont plusieurs explications. Ainsi, les femmes sont souvent cantonnées dans des postes peu qualifiés, elles ne sont pas assez représentées au sein des syndicats, les conditions de départ en congé de maternité ne sont pas suffisamment prévues par les législations, les femmes sont souvent accusées d'avoir un fort taux d'absentéisme (préjugé d'ailleurs démenti par les faits). Enfin, des traditions culturelles bien ancrées dans les

mentalités définissent quels sont les postes que peuvent occuper les femmes et interdisent parfois la mixité sur le lieu de travail. La législation seule ne parviendra pas à instaurer une plus grande égalité salariale. Une évolution des moeurs sociales et culturelles s'avère elle aussi indispensable (chapitre 5).

L'accès difficile à certains postes et le refus de reconnaître le travail accompli par les femmes touchent quasiment tous les domaines de l'activité humaine. Les travaux des femmes sont souvent ignorés, même au niveau des instances mondiales. Ainsi, depuis sa création en 1901, le prix Nobel n'a récompensé que vingt-huit femmes, soit à peine 4,4 % de tous les lauréats (encadré 2.3).

Discrimination professionnelle. Dans les pays industrialisés, la proportion de femmes occupant des postes administratifs ou d'encadrement a doublé entre 1970 et 1994, passant de 14 % à 28 % (tableau 2.6). En Australie, au Canada, en Hongrie, en Irlande et en Norvège, la proportion de femmes dans ce type d'emplois a plus que triplé entre 1970 et 1990. Parmi les pays en développement, ce sont ceux d'Asie de l'Est qui ont vu le nombre de femmes occupant cette catégorie de postes augmenter le plus rapidement. Le pourcentage de femmes employées dans des postes administratifs ou de direction a été multiplié par deux au Brunei Darussalam, en République de Corée, à Singapour et en Thaïlande.

Les pays scandinaves détiennent le record de participation des femmes dans le secteur des professions libérales et techniques, avec 62 %. Au Canada et aux États-Unis, les femmes occupent plus de la moitié de ces emplois. Cette proportion s'élève à 60 % en Pologne. Parmi les pays en développement, le Botswana, les Philippines et l'Uruguay affichent des pourcentages équivalents. Il convient toutefois de rappeler que ces chiffres sont difficilement comparables et que les notions de professions libérales, techniques ou assimilées diffèrent selon les pays.

La proportion de femmes employées dans deux grandes catégories professionnelles - professions libérales, postes de techniciennes, fonction d'administration et cadres, d'une part, employées de bureau et vendeuses, d'autre part, n'a cessé de croître au cours des vingt dernières années. Cependant, le rapport entre ces deux catégories n'a guère évolué dans les pays en développement (hormis en Asie

de l'Est). La proportion croissante de femmes exerçant des fonctions administratives et d'encadrement est un fait encourageant, mais il serait faux de considérer cela comme un changement fondamental dans la structure traditionnelle de l'emploi des femmes, d'autant plus que ce rapport a peu évolué dans les pays en développement entre 1970 et 1990.

Dans la plupart des pays arabes et des pays d'Asie du sud, la proportion de femmes occupant des fonctions d'encadrement et des postes administratifs est infé-

ENCADRE 2.3

Peu de femmes récompensées par le prix Nobel

Depuis la création du prix Nobel en 1901, seules 28 femmes ont été récompensées sur 634 attributions personnelles. En outre, 12 d'entre elles ont partagé le prix avec des hommes. Huit femmes ont reçu le prix Nobel de littérature et 9 celui de la paix. Très peu ont été couronnées pour des travaux dans des domaines scientifiques : cinq en médecine et physiologie, quatre en chimie et deux en physique. Aucune ne l'a été en économie, domaine toujours exclusivement réservé aux hommes.

Prix Nobel de la paix : neuf femmes, dont trois en commun avec des hommes, parmi 80 lauréats

- 1905 Baronne Bertha von Suttner (Autriche)
- 1931 Jane Addams (Etats Unis) avec Nicholas Murray Butler
- 1946 Emily Greene Balch (Etats Unis) avec John R. Mott
- 1976 Mairead Corrigan et Betty Williams (Royaume-Uni)
- 1979 Mère Thérèse (Inde)
- 1982 Alva Myrdal (Suède) avec Alfonso Garcia Robles
- 1991 Aung San Suu Kyi (Myanmar)
- 1992 Rigoberta Menchu (Guatemala)

Prix Nobel de littérature : huit femmes, dont une en commun avec un homme, parmi 91 lauréats

- 1909 Selma Lagerlof (Suède)
- 1926 Grazia Deledda (Italie)
- 1928 Sigrid Undset (Norvège)
- 1938 Pearl S. Buck (Etats Unis)
- 1945 Gabriela Mistral (Chili)
- 1966 Nelly Sachs (Allemagne), avec Shmuel Y. Agnon

1991 Nadine Gordimer (Afrique du Sud)

1993 Toni Morrison (Etats Unis) Prix Nobel de physiologie ou de médecine : cinq femmes, dont quatre en commun avec des hommes, sur 148 lauréats

1947 Gerty T. Cori (Etats Unis), avec Carl F. Cori et Bernardo A. Hossay

1977 Rosalyn Yalow (Etats Unis), avec Roger Charles L. Guillemin et Andrew V. Schally

1983 Barbara McClintock (Etats Unis)

1986 Rita Levi-Montalcini (Italie), avec Stanley Cohen

1988 Gertrude Belle Elion (Etats Unis), avec Georges H. Hitchings et Sir James W. Black

Prix Nobel de chimie : quatre femmes, dont deux en commun avec un homme, parmi 121 lauréats

1911 Marie Curie (France)

1935 Irène Joliot-Curie (France), avec Frédéric Joliot-Curie

1964 Dorothy Crowford Hodgkin (Royaume-Uni)

1993 Kary B. Mullis (Etats Unis), avec Michael Smith

Prix Nobel de physique : deux femmes, tous deux en commun avec des hommes, parmi 146 lauréats

1903 Marie Curie (France), avec Pierre Curie et Henri Becquerel

1963 Maria Goeppert-Mayer (Etats Unis), avec Hans D. Jensen et Eugène P. Wigner

Aucune femme parmi les 38 lauréats du prix Nobel de sciences économiques

Source : Siegman 1992

rieure à 10 %. Et même dans les pays développés tels que le Japon, le Luxembourg ou encore l'Espagne, cette proportion reste également en deçà des 10 %.

Dans le système des Nations unies, la proportion de femmes occupant des fonctions spécialisées est en moyenne de 30 % - pourcentage plus élevé que dans la plupart des administrations nationales. Les femmes n'en restent pas moins nettement sous-représentées par rapport aux hommes au niveau des postes d'encadrement supérieur, où elles ne sont que 11,3 % (tableau 2.7).

De nombreuses opportunités de carrière offrant des salaires élevés sont donc fermées aux femmes dans de nombreux pays, et ces dernières sont encore bien loin de l'indépendance économique. Comme nous l'avons déjà mentionné, avec un cynisme compréhensible, lorsque l'appellation "secrétaire" est utilisée pour désigner des postes de haut niveau, comme dans l'expression "secrétaire d'état", il y a de fortes chances que le poste en question

soit occupé par un homme. Lorsque, en revanche, c'est une femme qui occupe un emploi de secrétaire, il s'agira d'un poste à bas salaire.

Agriculture. Le rôle important joué depuis toujours par les femmes dans l'agriculture s'explique par des traditions culturelles et des contraintes d'ordre économique. Dans la plupart des pays d'Afrique, les femmes sont responsables de la production des aliments. Elles peuvent travailler soit sur des lopins de terre familiale soit en tant que salariée dans une exploitation. Cependant, dans une grande partie des pays en développement, les femmes n'ont aucun droit sur la terre qu'elles cultivent, et ce même lorsqu'elles sont chef de famille.

En Afrique, où les femmes représentent 80 % des producteurs de denrées alimentaires, les politiques adoptées par le passé ont toujours nié leurs droits traditionnels sur la terre. Les projets de développement ont rendu le problème plus aigu en attribuant des titres de propriété aux seuls hommes. En Amérique Latine, les femmes n'ont pas été prises en compte dans les réformes agraires des années soixante et soixante-dix. Au Salvador, au Honduras, au Mexique et au Nicaragua, les femmes n'ont représenté que 4 % à 25 % des bénéficiaires de ces réformes. En effet, les droits de propriété des terrains ont été attribués aux chefs de familles, c'est-à-dire théoriquement des hommes. Même dans les familles véritablement dirigées par des femmes, peu d'entre elles se sont vues attribuer des terres. Au Burkina Faso, jusqu'au milieu des années quatre-vingts, tous les nouveaux contrats de fermage ont été accordés à des hommes, et ce bien que les femmes assurent en totalité la subsistance alimentaire de la famille. Au Kenya, une femme n'a le droit d'être propriétaire d'un terrain qu'à condition que son mari ou un de ses fils soit encore vivant.

Les programmes de vulgarisation agricole destinés aux femmes sont également peu développés. Pratiquement tous les agents de vulgarisation sont des hommes et ce, même lorsque les femmes sont majoritaires parmi les agriculteurs ou lorsqu'il existe des obstacles culturels à la communication entre hommes et femmes. A la fin des années quatre-vingts, dans les pays en développement, on ne dénombrait que 13 % de femmes parmi les agents de vulgarisation (et même 7 % en Afrique et 0,5 % en Inde). Dans la majorité des Etats indiens, les femmes sont exclues des pro-

TABEAU 2.6

Proportion de femmes occupant une fonction administrative ou d'encadrement
(% du total, 1994)

Asie de l'Est	11,3
Amérique latine et Caraïbes	18,8
Asie du Sud	3,1
Afrique subsaharienne	9,6
Pays industrialisés	27,7
Monde	14,0

Note: Données disponibles les plus récentes.

Sources: ONU 1994i et BIT 1993b.

TABEAU 2.7

Pourcentage de femmes exerçant des professions libérales ou spécialisées dans le système des Nations unies
(au 31 décembre 1994)

Institutions	Tous niveaux confondus (%)	Cadres supérieurs (niveau D 1 et au-delà) (%)	Professions spécialisées sauf cadres supérieurs (niveau P1 à P5) (%)	Directeurs (directrices) d'institutions des Nations unies
FNUAP	43,5	28,0	46,3	✓
UNICEF (FISE)	38,9	21,5	40,3	
Secrétariat des Nations Unies	33,0	15,5	35,7	
PNUD	32,6	16,1	36,8	
UNESCO	31,9	11,6	34,4	
HCR	31,1	15,3	32,1	✓
PNUE	31,1	11,4	33,9	✓
OMI	30,6	6,7	34,9	
OMPI	30,1	0	39,4	
Banque mondiale ^a	30,0	
GATT	28,4	0	33,3	
BIT	28,1	12,0	30,5	
CNUCED	26,7	14,7	28,6	
OMS	26,2	9,8	28,8	
FIDA	25,6	8,3	29,4	
FMI	25,3	8,0	30,0	
CNUEH	24,0	0	26,1	
ONUDI	23,9	5,7	25,7	
CCI	22,9	33,3	22,4	
PAM	22,2	21,4	22,2	✓
OACI	20,7	4,3	22,1	
UIT	19,0	0	21,4	
OMM	18,3	0	20,5	
AIEA	17,1	11,4	17,4	
UNRWA	15,6	13,3	15,9	
FAO	15,3	2,4	17,5	
UPU	14,3	0	17,6	
Ensemble du système ONU	28,2	11,3	30,1	4 sur 27

Note: Les institutions comptant moins de 50 postes spécialisés ne sont pas mentionnées a. Seul le total des effectifs féminins est précisé pour la Banque mondiale, qui dispose d'une classification salariale différente de celle des Nations unies.

grammes de vulgarisation, alors qu'elles représentaient 48 % des agriculteurs indépendants en 1983. En Afrique, y compris parmi les agriculteurs ayant adopté très tôt des variétés à haut rendement, seulement 69 % des agricultrices ont bénéficié de visites d'agents de vulgarisation, contre 97 % pour leurs homologues masculins.

Le secteur informel. Le peu de données disponibles montre que les femmes sont sur-représentées dans le secteur informel, beaucoup moins stable en général que le secteur formel, avec des rémunérations inférieures au salaire minimum et des conditions de travail difficiles et harassantes.

Au Congo et en Zambie, les femmes réalisent les deux tiers de la production du secteur informel dans les services (transports exclus). En 1988, en Bolivie, le secteur informel comptait 50 % de femmes contre seulement 25 % dans le secteur formel. Au Botswana, dans les zones urbaines, en 1984-85, près de la moitié des femmes actives étaient employées dans le secteur informel contre seulement 10 % des hommes. A Lima, au Pérou, au cours des années quatre-vingts, plus de 80 % des femmes actives était employées dans le secteur informel (commerce et autres services), principalement affectées à des travaux domestiques. Au Nigeria, 94 % des vendeurs de nourriture dans la rue sont des femmes.

Les femmes se tournent souvent vers le secteur informel en raison de la discrimination professionnelle, du chômage et du sous-emploi qui règnent dans le secteur formel. Dans le secteur informel, on les retrouve presque toujours dans les services domestiques, le petit commerce et les micro-entreprises travaillant dans la production textile et la transformation alimentaire. Ces entreprises, généralement individuelles, se caractérisent par un capital limité, un accès réduit au crédit et aux technologies et par des rendements peu élevés.

La proportion de femmes dans le secteur informel n'a cessé d'augmenter entre 1980 et 1990 dans beaucoup de pays en développement, en raison des différentes crises économiques et des ajustements structurels qui se sont traduits par une baisse des débouchés dans le secteur formel et par la nécessité d'une source de revenu supplémentaire dans les familles. Cette situation a été constatée en Bolivie, au Ghana, en Malaisie et au Pérou. En Zambie, dans les années quatre-vingts, la

part des revenus des femmes provenant du secteur informel a connu une hausse considérable par rapport à l'ensemble des revenus de la famille.

Accès au crédit et aux technologies. Si les femmes ont peu accès aux sources de revenus et aux opportunités économiques, c'est notamment du fait que leur travail n'est pas considéré comme une priorité par les programmes et les efforts de développement. La terre, les crédits, les semences, la technologie et les infrastructures sont des actifs et des moyens de production majoritairement détenus par les hommes. L'énorme contribution potentielle des femmes est par conséquent sous-exploitée.

De plus, les femmes n'ont qu'un accès limité au crédit. La plupart des banques demandent aux emprunteurs d'être salariés ou propriétaires, de façon à s'assurer des garanties acceptables. Dans la majorité des pays, les emprunteurs qui remplissent ces conditions sont principalement des hommes. Les institutions officielles de crédit (le Népal fait à cet égard figure d'exception) refusent même les bijoux des femmes, qui sont souvent leur seul bien tangible. Un niveau d'éducation peu élevé, des procédures compliquées pour l'obtention d'un prêt ainsi que des obstacles d'ordre géographique dus à l'éloignement des banques sont autant de facteurs supplémentaires qui entravent l'accès des femmes au crédit.

En conséquence, les femmes ne constituent qu'une infime proportion des emprunteurs auprès des institutions officielles de crédit. En Amérique Latine et dans les Caraïbes, elles représentent entre 7 % et 11 % des bénéficiaires des programmes de crédit. Une étude menée sur 38 succursales de grandes banques en Inde a montré que seulement 11 % des emprunteurs étaient des femmes. Il est également apparu, dans un cas, que les hommes obtenaient plus souvent des crédits, et ce même auprès de services normalement destinés aux femmes. Au Zaïre, les femmes ne représentent que 14 % des emprunteurs auprès des banques commerciales. Il en va de même dans de nombreux autres pays en développement.

Les femmes vivant en milieu rural représentent certes une majorité parmi les agriculteurs des pays en développement, mais ne reçoivent qu'une très faible proportion des crédits accordés au secteur agricole. Dans la plupart des pays d'Afrique, les femmes représentent plus de 60 % des agriculteurs et contribuent à plus

Dans une grande partie des pays en développement, les femmes n'ont aucun droit sur la terre qu'elles cultivent

Les femmes ne bénéficient que de 5 % des crédits accordés au secteur agricole par les organismes de prêt multilatéraux

de 80 % de la production alimentaire totale et, malgré tout reçoivent moins de 10 % des crédits accordés aux petits agriculteurs et 1 % des crédits accordés à l'ensemble du secteur agricole. La situation est identique en ce qui concerne les fonds empruntés auprès de sources externes. En 1990, les organismes de prêt multilatéraux ont accordé 5,8 milliards de dollars au titre des crédits aux zones rurales. Les femmes vivant en zone rurale n'ont reçu que 5 % de ce montant.

Pour que les femmes entrepreneurs à bas revenu puissent bénéficier des prestations offertes par les systèmes financiers, il faut que ceux-ci tiennent compte des caractéristiques communes à ces femmes, à savoir leur faible niveau de revenu et la nature de leurs activités :

- les femmes sont moins habituées à traiter avec les institutions financières officielles,
- les femmes ont généralement des entreprises de taille réduite et peu d'actifs,
- la proportion de femmes propriétaires d'un terrain est moins importante que celles des hommes. Par ailleurs, dans de nombreux pays elles doivent surmonter des obstacles juridiques pour pouvoir emprunter,
- le taux d'analphabétisme est plus élevé parmi les femmes,
- les femmes à faible revenu ont tendance à se tourner vers des activités économiques différant de celles choisies par les hommes connaissant la même situation.

Les changements technologiques ignorent la thématique sociologique de l'égalité des sexes. En Sierra Leone, la mécanisation de la riziculture s'est traduite par une baisse de la charge de travail des hommes, mais a eu comme effet insidieux d'augmenter de moitié la journée de travail des femmes. En effet, les opérations de semailles et de repiquage, qui sont traditionnellement effectuées par les femmes, sont plus intensives depuis la mécanisation. Le problème vient parfois du fait que les femmes ont difficilement accès à la technologie. En Zambie, le désherbage, activité généralement pratiquée par les femmes, peut être réalisé six fois plus vite en utilisant la traction animale, ce qui a pour conséquence de doubler ou de tripler la productivité. Mais pour les femmes pauvres, l'obstacle que constitue le coût d'un animal vient aggraver les effets de traditions culturelles qui s'opposent à

l'utilisation de la traction animale par les femmes.

L'impact des ajustements structurels et des périodes de transition. Les effets de la stabilisation, de la libéralisation et de la privatisation peuvent être doublement ressentis par les femmes à faible revenu. En effet, les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les pauvres, et ces derniers n'ont guère les moyens d'atténuer les chocs inhérents aux périodes de transition. De plus, la nature même des rôles traditionnels des femmes explique qu'elles soient plus largement touchées. Les hommes ressentent les effets des ajustements structurels et des périodes de transition principalement en tant que producteurs. Les femmes quant à elles sont touchées dans une plus large mesure : en tant que mères, chefs de famille, travailleurs sociaux et productrices de biens et services.

Les conséquences des ajustements économiques sont plus lourdes pour les femmes que pour les hommes sous plusieurs aspects :

- Les femmes étant responsables de la subsistance alimentaire de la famille, c'est principalement à elles qu'il revient de joindre les deux bouts en jonglant entre baisses des revenus et hausses des prix.
- Les femmes augmentent leur charge de travail, dans le secteur formel ou informel afin de compenser les conséquences d'une diminution des revenus de la famille. En Equateur, la période d'ajustement structurel a été marquée par l'arrivée d'un grand nombre de femmes sur le marché du travail afin d'augmenter les revenus de la famille. La proportion de femmes dans la population active est ainsi passée de 40 % en 1978 à 52 % en 1988.
- La baisse des dépenses publiques destinées, notamment, à la protection de la santé et de l'enfance, au planning familial et à l'enseignement frappe en général plus durement les femmes, qui perdent le bénéfice de ce qu'elles avaient acquis auparavant. A Harare, capitale du Zimbabwe, le nombre de femmes mourant en couches a doublé en l'espace de deux ans, suite à l'application d'un programme d'ajustement qui s'est traduit par une baisse d'un tiers des dépenses publiques de santé.
- La suppression des aides alimentaires, mesure courante dans les programmes d'ajustement, a généralement des conséquences plus graves pour les femmes. En effet, les mères et les filles se voient alors privées d'une alimentation suffisante au

profit des garçons et des hommes de la famille.

La gestion des programmes d'ajustement structurel diffère selon les pays. Le contraste entre le Mexique et le Costa Rica est révélateur à cet égard (encadré 2.4).

Les femmes absentes du monde politique

Le domaine politique appartient à tous les citoyens, mais les hommes le monopolisent. Bien que les femmes constituent la moitié de l'électorat, elles ne disposent que de 10 % des sièges au sein des parlements 6 % des fonctions ministérielles dans le monde. L'évolution des sociétés passant par l'action politique, la sous-représentation des femmes dans ce domaine est un sérieux problème.

Au cours du XX^e siècle, les femmes ont gagné le droit de voter et d'être élues à des postes politiques dans pratiquement tous les pays disposant d'institutions représentatives. Ces droits ont souvent été la conséquence d'un long combat. La Nouvelle-Zélande et l'Australie ont été les deux premiers pays à reconnaître la citoyenneté des femmes en leur accordant dès 1893, le droit de vote au niveau national. Mais même dans les pays industrialisés, le droit de vote des femmes est un acquis récent, qui s'est répandu surtout à partir du début du XX^e siècle. En Finlande et en Norvège, les femmes ont obtenu le droit de vote en 1906-07, au Danemark en 1915, en Allemagne, en Suède et au Royaume-Uni en 1918 et aux États-Unis en 1920. En France, les femmes ont dû attendre jusqu'en 1944, en Italie jusqu'en 1945 et en Suisse jusqu'en 1971 pour voter. Dans beaucoup de ces pays, seules les femmes qui remplissaient certains critères, comme la possession d'une terre ou l'appartenance à un groupe ethnique, une minorité en l'occurrence, ont initialement pu obtenir ce droit. *A contrario*, dans la plupart des pays en développement, les femmes ont obtenu le droit de vote lors de l'indépendance grâce au rôle actif qu'elles ont joué dans le combat pour la liberté.

L'obtention du droit de vote ne s'est pas automatiquement traduite par l'exercice de ce droit, ni par l'élection massive des femmes aux parlements nationaux. Il faut en effet des générations pour que les stéréotypes disparaissent, la politique étant toujours considérée comme le domaine réservé des hommes.

L'ajustement structurel et ses conséquences sur l'emploi et la rémunération des femmes

Par *ajustement structurel*, on entend une refonte des structures de l'économie. Dès lors, deux questions cruciales se posent : un tel changement favorise-t-il le développement humain, d'une part, et les conséquences en sont-elles identiques pour les hommes et les femmes ?

Dans bien des cas, les femmes sont plus durement touchées que les hommes. Mais il arrive aussi qu'elles bénéficient de ces ajustements structurels. Il suffit pour s'en convaincre de comparer la situation du Mexique et du Costa Rica.

Mexique.

Depuis le milieu des années quatre-vingts, structure de l'économie mexicaine a été profondément et rapidement modifiée. La plupart des obstacles aux échanges ont été supprimés, l'intervention de l'État s'est réduite comme peau de chagrin et l'économie du pays a été fortement déréglementée. Les pouvoirs publics ont concentré leurs efforts sur la lutte contre l'inflation et une politique visant à attirer les capitaux étrangers. Ces choix se sont traduits par une baisse radicale des salaires visant à alléger le coût du travail au Mexique. En dépit de ces efforts, les chiffres de la croissance n'ont guère augmenté, et ceux des créations d'emploi ont été encore plus faibles.

Les coûts, en termes de ressources humaines, ont en revanche été particulièrement lourds. Nombre d'hommes en âge de travailler ont soit perdu leur emploi soit vu leur salaire réel diminuer de moitié. Pour les femmes actives, la situation a été encore plus dramatique. Entre 1984 et 1989, le rapport hommes-femmes en termes de salaires pour la catégorie des travailleurs urbains est passé de 77 % à 72 % ; et même après la reprise de l'économie en 1992, le salaire des femmes était toujours inférieur d'un quart à celui des hommes. Le salaire féminin total est passé de 71 % de celui des hommes en 1984 à 66 % en 1992.

Les discriminations à l'encontre des femmes sur le marché de l'emploi n'ont cessé de s'accroître. C'est dans les secteurs de l'économie caractérisés par des salaires peu élevés que les femmes se sont massivement concentrées. L'ouverture des *maquiladoras* (usines de sous-traitance) situées le long de la frontière avec les États-Unis et dont l'activité est tournée vers l'exportation, a certes permis à la proportion de femmes employées dans le secteur industriel de passer de 15 % en 1984 à 18 % en 1992, mais le coût d'une telle augmentation a été lourd puisque les salaires des femmes dans ce secteur se sont effondrés passant de 80 % à seule-

ment 57 % de celui des hommes. Dans le même temps, les femmes ont été frappées par des licenciements dans le secteur public et dans d'autres services. Leur proportion d'emploi dans ces secteurs est ainsi passée de 42 % à 35 %. Les femmes ont été particulièrement touchées dans les campagnes, leur proportion par rapport à l'ensemble des salariés passant de 28 % à 20 %.

Comme le prouvent des événements récents, le modèle de développement choisi par le Mexique a eu des effets majoritairement négatifs en termes de développement humain et en particulier pour les femmes.

Costa Rica.

Le Costa Rica est réputé pour ses politiques publiques en faveur du développement humain. Contrairement au Mexique, les mesures prises pour restructurer l'économie depuis le milieu des années quatre-vingts ont eu un certain succès grâce à une approche graduelle de la situation. La hausse des exportations non traditionnelles et le développement du tourisme ont stimulé la croissance et l'emploi. Le textile et les usines de montage d'appareils électroniques, deux secteurs traditionnellement tournés vers l'exportation, ont permis de créer des emplois pour les femmes sans pour autant réduire leur salaire par rapport aux autres emplois du secteur privé. Par ailleurs, les femmes ont conservé leur emploi et leur salaire dans le secteur public, où elles sont massivement représentées.

Les pouvoirs publics ont ouvertement affiché leur détermination à promouvoir l'égalité des sexes. Ils ont notamment augmenté les allocations de congé maternité, ratifié la convention du BIT contre toutes formes de discrimination et durci la législation nationale en votant la loi sur l'égalité en 1990. Les discriminations à l'encontre des femmes sur le marché de l'emploi n'ont pas encore totalement disparues, mais sont en recul.

Par conséquent, entre 1987 et 1993, le rapport femmes-hommes en terme de salaires est passé de 77 % à 83 %, et la proportion des femmes dans la population active a également augmenté.

Il reste toutefois encore beaucoup à faire. De nombreuses femmes sont encore sans travail et nombre d'entre elles occupent des postes peu rémunérés, celui de femme de ménage, par exemple. Cependant, grâce aux politiques de développement et à l'action publique engagées par le Costa Rica, les signes d'amélioration sont évidents, même dans le cadre d'une période d'ajustement structurel.

Source : Gindling 1994, et Alarçon-Gonzalez 1994.

Dans de nombreux pays, il s'est passé beaucoup de temps entre l'obtention du droit de vote et l'élection d'une femme au parlement. Ce phénomène s'observe y compris dans les pays considérés comme précurseurs, tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande, dans lesquels il a fallu attendre respectivement 40 et 26 ans avant qu'une femme soit élue au parlement national. Rares sont les pays ayant véritablement ouvert aux femmes l'univers de la politique. Parmi ceux-là la Norvège

a ouvert la voie à l'égalité des sexes en politique (encadré 2.5).

Des recherches approfondies ont été menées sur le lien existant entre le rôle croissant des femmes au sein des institutions politiques et leur contribution à l'émancipation des femmes. Même si aucune relation précise n'a été établie, un minimum de 30 % de femmes au sein des institutions politiques est considéré comme nécessaire pour que celles-ci puissent exercer une influence significative sur les politiques mises en oeuvre.

La représentation des femmes aux parlements nationaux, qui s'élevait à environ 10 % au niveau mondial à la mi-1994, passe de 4 % dans les pays Arabes à 35 % dans les pays nordiques (tableau 2.9). Seuls quatre pays ont franchi la barre des 30 % : la Finlande (39 %), la Norvège (39 %), la Suède (34 %) et le Danemark (33 %) (tableau 2.8). Dans les pays en développement, les cinq premiers sont les Seychelles (27 %), l'Afrique du Sud (24 %), Cuba (23 %), la Chine (21 %) et la République populaire démocratique de Corée (20 %).

Les pays en développement ne sont pas loin derrière les pays industrialisés, avec un taux de représentation des femmes au Parlement de 10 %, contre 12 % dans des pays industrialisés. A l'exception des chiffres spectaculaires des pays nordiques, les femmes ont fait une entrée plutôt timide aux parlements nationaux de la plupart des pays, qu'ils soient industrialisés ou en développement.

Dans 55 pays, le monde de la politique est majoritairement dominé par les hommes, les femmes ne représentant pas plus de 5 % des parlementaires. Ces pays peuvent être très pauvres (le Bhoutan ou l'Éthiopie, par exemple), mais aussi relativement riches (la Grèce, le Koweït, la République de Corée ou Singapour). Le refus d'accepter les femmes dans le monde politique dépasse par conséquent la question du niveau de développement, de revenu ou de l'éducation des femmes. Il dépend dans une large mesure de facteurs culturels et sociaux.

On trouve néanmoins des exemples encourageants dans le rôle politique que les femmes sont en train de forger pour elles-mêmes. Proportionnellement, il y a davantage de femmes élues au niveau local qu'au niveau national. La représentation des femmes au niveau local est supérieure à l'échelon national dans 46 des 78 pays pour lesquels des données sont connues.

ENCADRE 2.5

NORVÈGE

Un chef de file en matière d'égalité des sexes dans la politique

La Norvège, un des premiers pays où les femmes ont obtenu le droit de vote, peut également se targuer de posséder l'un des systèmes politiques les plus avancés en matière d'égalité des sexes. Son système politique pluripartite produit depuis longtemps des gouvernements dans lesquels la proportion femmes-hommes est l'une des plus équilibrées au monde. En Finlande et en Suède, la situation est encore plus égalitaire, mais ceci est un phénomène très récent. Depuis 1990, le poste de premier ministre est occupé par Mme Gro Harlem Brundtland, chef du parti travailliste norvégien. Elle avait déjà occupé cette fonction entre 1986 et 1989.

Une longue tradition égalitaire soutenue par un puissant mouvement féministe ont permis d'améliorer le statut socio-économique et la participation politique des femmes. Des politiques reposant davantage sur le consensus que sur la confrontation ont permis d'orienter le débat politique vers les grandes questions posées au pays. La représentation des différents intérêts, y compris ceux des femmes, est garantie par une démocratie dynamique, où plus de 80 % de l'électorat prend part aux consultations nationales.

Depuis le début du siècle, les mouvements féminins ont toujours recherché l'accès aux responsabilités politiques afin de promouvoir des mesures d'égalité entre les sexes. En Norvège, contrairement à ce qui se pratique dans d'autres pays, les stratégies adoptées par les femmes visent en premier lieu une participation directe dans la vie politique, plutôt que la mise en place

de mesures concernant l'accès à l'emploi ou la politique sociale. C'est au cours des années soixante et au début des années soixante-dix que la représentation politique des femmes a le plus fortement progressé. Entre 1963 et 1967, leur représentation au sein des collectivités locales est passée de 5 % à 12 %. Dans le même temps, elles ont mené des campagnes d'information visant à expliquer aux femmes les procédures de vote et à dialoguer avec elles sur les grandes questions politiques.

Au sein des partis politiques et des mouvements féminins, les femmes adoptent le slogan selon lequel "les femmes devaient être représentées par des femmes" pour arriver à leurs fins. Au milieu des années soixante-dix, les partis politiques ont institué des quotas en faveur de la représentation féminine, quotas toujours en vigueur au sein des partis du centre et de la gauche. Même au sein des grands partis qui n'avaient pas adopté une telle politique, la représentation des femmes dépasse les 25 %. Le système électoral norvégien fondé sur la représentation proportionnelle a par ailleurs favorisé l'élection des femmes.

Mais cette participation politique féminine importante n'a pas pour autant transformé la Norvège en "utopie féminine". Dans de nombreux domaines, les femmes n'ont toujours pas les mêmes droits que les hommes. Le combat des mouvements féminins porte désormais sur des problèmes aussi essentiels que les différences de salaire, qui restent importantes, la discrimination sur le marché de l'emploi ou encore la violence à l'encontre des femmes.

Sources : Staudt 1994, Norvège n.d. et ONU 1991a.

Dans 13 de ces pays, plus d'un quart des élus locaux sont des femmes. Ces chiffres ne traduisent pourtant pas l'augmentation spectaculaire de la représentation des femmes au niveau local. En 1994, l'Inde a réservé le tiers des sièges des *panchayats* (conseils locaux) aux femmes. Ainsi, près de 800 000 femmes vont pénétrer dans la filière politique dont les leaders nationaux sont issus.

Cependant, la représentation des femmes aux plus hauts niveaux - ministres, présidents et premiers ministres - est encore plus faible que leur représentation aux parlements nationaux et dans les collectivités locales. Les données à la mi-1994 montrent que la représentation des femmes dans les gouvernements s'élève à 6 % pour l'ensemble du monde, soit 5 % dans les pays en développement et 8 % dans les pays industrialisés. Les pays nordiques, ainsi que les Pays-Bas et les Seychelles, montrent l'exemple avec 30 % ou plus de femmes dans leurs gouvernements. La Finlande vient en tête (39 %), suivie de la Norvège (35 %), la Suède (34 %), des Pays-Bas et des Seychelles (31 % chacun). Au début de l'année 1995, la Suède a mis en place le premier gouvernement entièrement mixte : 50 % des ministres y sont des femmes.

La sous-représentation des femmes se retrouve dans les organisations internationales. Sur les 186 représentants permanents qui siégeaient aux Nations unies en décembre 1994, il n'y avait que 6 femmes.

Par ailleurs, il n'y a eu que très peu de femmes chef d'Etat ou de gouvernement. Dans l'histoire, vingt et une femmes seulement ont été élues à ces postes, et 10 étaient en fonction au début de 1995 (encadrée 2.6).

Droits différents et protection différente

La législation peut devenir un allié de premier ordre pour les femmes. Pour cela, il faut que tous les pays abolissent les discriminations juridiques existantes selon un calendrier prédéterminé, de manière à inscrire le principe de l'égalité des sexes dans la loi. Cependant, même lorsque la discrimination n'existe plus *de jure*, il faut des générations avant que l'on constate une évolution *de facto*.

Inégalité devant la loi

L'exemple le plus significatif du statut inférieur dévolu aux femmes dans tous les pays est la discrimination dont elles font l'objet au regard de la loi. Tant que ces obstacles juridiques n'auront pas été supprimés, il ne sera pas possible de progresser vers l'égalité des droits.

La Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) constitue une étape essentielle vers la disparition de ces discriminations, qu'elles soient d'ordre

ENCADRE 2.6

Responsables politiques féminins actuellement en fonction

<i>Présidentes</i>	Dominique Eugenia Charles (1980)
Islande Vigdís Finnbogadóttir (1980)	Norvège
Irlande Mary Robinson (1990)	Gro Harlem Brundtland (1986) Pakistan Benazir Bhutto (1993)
Nicaragua Violeta Barrios de Chamorro (1990)	Sri Lanka Sirimavo Bandaranaike (1994)
Sri Lanka Chandrika Bandaranaike Kumaratunga (1994)	Turquie Tançu Ciller (1993)
<i>Premiers ministres</i>	
Bangladesh Khaleda Zia (1991)	

Note : Les dates entre parenthèses correspondent aux années d'élection.

TABLEAU 2.8

Pays à la pointe de la représentation politique des femmes, 1994 (en %)

	Parlements	Municipalités (conseils)	Gouvernements (niveau ministériel)
<i>Pays industrialisés</i>			
Danemark	33	28	29
Finlande	39	30	39
Pays-Bas	29	22	31
Norvège	39	28	35
Suède	34	34	30
OCDE	13	16	15
<i>Pays en développement</i>			
Cuba	23	14	4
Guyana	20	22	11
Jamaïque	12	13	5
Nicaragua	16	13	10
Trinité-et-Tobago	18	21	19
Tous les pays en développement	10	..	5
Monde	10	..	6

Note : ces données reflètent la situation au mois de juin 1994 (parlements), entre 1990 et 1994 (municipalités) et au mois de mai 1994 (gouvernements).
Sources : parlements : UIP 1994 ; municipalités : rapports nationaux destinés à la 4^e Conférence mondiale sur les femmes et ONU 1992a, 1992b et 1993a ; gouvernement : ONU 1994i (révisées par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain en 1995).

juridique ou non. Certes, 139 pays ont signé cette convention, mais 41 pays membres des Nations unies ne l'ont toujours pas fait. Six l'ont signée sans la ratifier et 43 l'ont signée en émettant des réserves, minant ainsi les espoirs nés de son adoption en 1979 par l'Assemblée générale des Nations unies (tableau 2.9).

Dans de nombreux pays, riches ou pauvres, industrialisés ou en développement, démocratiques ou à régime autoritaire, les femmes se trouvent toujours confrontées quotidiennement à la discrimination juridique. Paradoxalement, c'est leur cause commune *contre* l'égalité des femmes qui réunit les pays malgré leurs divisions en matière de culture, de reli-

gion, d'idéologie, de politique et d'économie. Cette inégalité se traduit par le refus de leur accorder le droit de voyager de se marier, de divorcer, d'acquérir une certaine nationalité, de gérer des biens, de travailler ou d'hériter.

Les quelques exemples ci-dessous illustrent parfaitement les différences de traitement des hommes et des femmes au regard de la loi. Il s'agit seulement d'un échantillon restreint de l'étendue de la discrimination juridique qui sévit dans de nombreux pays.

- *Droit à la nationalité.* Dans la plupart des pays d'Asie de l'Ouest et d'Afrique du Nord, les femmes mariées à des étrangers ne peuvent transférer leur nationalité à leur mari, alors que des hommes dans la même situation le peuvent.

- *Droit de gérer des biens.* Au Botswana, au Chili, au Lesotho, en Namibie et au Swaziland, les femmes mariées sont sous la responsabilité de leur mari et ne peuvent donc pas gérer de biens.

- *Droit de percevoir des revenus.* En Bolivie, au Guatemala et en Syrie, les hommes peuvent légalement empêcher leurs épouses de travailler en dehors de la maison.

- *Droit de voyager.* Dans certains pays arabes, une femme a besoin du consentement de son mari pour l'obtention d'un passeport, mais l'inverse n'est pas vrai. En Iran, les femmes ne peuvent pas quitter le pays sans la permission de leur mari.

Les législations qui font une distinction entre les femmes et les hommes se fondent sur une interprétation des traditions culturelles. Les femmes et les hommes de tous les pays doivent donc décider de la façon de réinterpréter leur culture et l'adapter à leurs besoins et à leurs aspirations. Mais sachant que la participation des femmes à la vie politique et législative est restreinte pratiquement partout dans le monde, aucun pays ne peut véritablement affirmer que les femmes jouent un rôle dans la définition du cadre juridique qui régit leur vie.

Le calendrier des actions à entreprendre reste long, mais il convient de souligner les progrès extraordinaires que certains pays ont accomplis ces vingt dernières années dans la lutte contre la discrimination sexuelle dans le cadre des textes de loi. Le Japon et la Tunisie en sont de bons exemples (encadrés 2.7 et 2.8) et donnent l'espoir que d'autres pays puissent également arriver à l'égalité des sexes devant la loi, à condition que la

TABLEAU 2.9

La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

(ratification ou accession à la convention, janvier 1995)

Ni signature ni accession (41 pays membres de l'ONU)^a

Algérie	Liban	San Marin
Andorre	Liechtenstein	São Tomé-et-Principe
Azerbaïdjan	Malaisie	Arabie saoudite
Bahreïn	Iles Marshall	Singapour
Botswana	Mauritanie	Iles Salomon
Brunéi Darussalam	Micronésie, Etats féd. de	Somalie
Tchad	Monaco	Soudan
Djibouti	Mozambique	Swaziland
Erythrée	Myanmar	Rép. arabe syrienne
Fidji	Niger	Turkménistan
Iran, Rép. islamique d'	Oman	Emirats arabes unis
Kazakhstan	Pakistan	Ouzbékistan
Corée, Rép. pop. dém. de	Palaos	Vanuatu
Kirghizistan	Qatar	

Signature sans ratification (6 pays membres de l'ONU)

Afghanistan (1980)	Afrique du Sud (1993)
Côte d'Ivoire (1980)	Suisse (1987)
Lesotho (1980)	Etats-Unis (1980)

Ratification assortie d'une déclaration, de réserves ou des deux (43 Etats membres de l'ONU)^b

Argentine (1985)	Allemagne (1985)	Maroc (1993)
Australie (1983)	Inde (1993)	Pays-Bas (1991)
Autriche (1982)	Indonésie (1984)	Nouvelle-Zélande (1985) ^c
Bahamas (1993)	Iraq (1986)	Pologne (1980)
Bangladesh (1984)	Irlande (1985) ^c	Roumanie (1982)
Belgique (1985)	Israël (1991)	Espagne (1984)
Brésil (1984)	Jamaïque (1984)	Thaïlande (1985) ^c
Chili (1989)	Jordanie (1992)	Trinité-et-Tobago (1990)
Chine (1980)	Corée, Rép. de (1984) ^c	Tunisie (1985)
Cuba (1980)	Jamahiriya arabe libyenne (1989)	Turquie (1985)
Chypre (1985)	Luxembourg (1989)	Royaume-Uni (1986)
Egypte (1981)	Maldives (1993)	Venezuela (1983)
El Salvador (1981)	Malte (1991)	Viet Nam (1982)
Ethiopie (1981)	Maurice (1984)	Yémen (1984)
France (1983) ^c		

a. L'accession s'effectue par le dépôt d'un instrument d'accession auprès du Secrétariat général des Nations unies. Cette procédure entraîne les mêmes implications juridiques que la signature et la ratification combinées.

b. Par une déclaration, les pays communiquent leur interprétation de la convention sans toutefois empêcher ou limiter son application, comme c'est le cas pour les réserves.

c. Toutes les réserves n'ont pas été retirées.

Source: ONU 1994d.

population se mobilise effectivement dans ce sens.

Violence à l'encontre des femmes

La violence à l'encontre des femmes est universelle, elle traverse les frontières culturelles et géographiques et ne fait pas de distinction de race, d'ethnie, de classe sociale ou de religion. Nombreux sont les pays dans lesquels la loi n'offre qu'une faible protection aux femmes, considérant la violence domestique comme une "affaire de famille" qui n'est pas du ressort de la législation ou de l'administration.

Dans de nombreux pays, il n'existe ni politique nationale, ni texte de loi traitant de la violence à l'encontre des femmes. Dans la plupart des pays d'Amérique Latine, la loi ne pénalise pas un homme ayant tué sa femme s'il l'a surprise lors d'un acte d'adultère. Dans le cas contraire, la loi n'excuse aucunement le meurtre.

En cas de viol, la loi exige des femmes tellement de preuves que la plupart d'entre elles ne peuvent pas porter plainte. Dans de nombreux pays, le comportement sexuel antérieur des femmes en cas de viol constitue une preuve recevable devant un tribunal. Dans la plupart des pays industrialisés ou en développement, la prise de conscience du harcèlement sexuel est très récente et le recours légal reste limité et mal défini.

Même si les textes de loi de nombreux pays ont commencé à évoluer vers une meilleure protection des femmes, la pratique ne suit pas. Les pauvres étant toujours plus menacés pour leur sécurité et plus vulnérables, c'est leur statut inférieur sur le plan économique et social qui expose les femmes à la violation de leurs droits élémentaires.

De l'enfance à l'âge adulte, trop de femmes ont une vie dominée par la menace de la violence. Peu de données sont disponibles dans ce domaine, mais il est prouvé que la violence à l'encontre des femmes est un problème très étendu à l'échelle mondiale.

- *Elle commence dès avant la naissance.* Dans certains pays, on procède à des tests pour connaître le sexe du fœtus. Ceux-ci peuvent donner suite à un avortement s'il s'agit d'une fille.
- *Elle marque l'enfance.* Des études montrent que le tiers des femmes à la Barbade,

au Canada, aux Pays-Bas, en Nouvelle-Zélande, en Norvège et aux États-Unis, ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles pendant leur enfance ou leur adolescence. Chaque année, on estime à

JAPON

ENCADRE 2.7

Faire face aux inégalités juridiques dans une société post-industrielle

La constitution japonaise de l'après-guerre inscrit sans ambiguïté le principe de l'égalité des sexes devant la loi et exclut la discrimination sur des critères sexuels. Pourtant, c'est seulement depuis les années 1970 que les politiques mises en oeuvre pour supprimer les pratiques discriminatoires ont pris de l'ampleur. Le lancement par l'ONU de la Décennie de la femme en 1975 a insufflé un élan significatif à ces mesures.

La loi sur l'égalité des opportunités d'emploi, qui vise à promouvoir un traitement égal des hommes et des femmes sur le lieu de travail, marque un tournant dans l'histoire du Japon. Il en va de même pour la loi instituant le congé parental, qui permet à l'un des deux parents d'un enfant de moins d'un an de prendre un congé tout en continuant à percevoir jusqu'à un tiers de son salaire (versé par l'Etat). Néanmoins, la répartition des rôles entre hommes et femmes n'évolue que lentement : entre avril 1992 et mars 1993, 48 % des jeunes mères, mais seulement 0,02 % des jeunes pères ont pris un congé parental. Des crèches publiques voient également leur développement s'accélérer afin d'apporter une aide aux femmes actives.

Le nouveau Plan national d'action en vue de l'an 2000 définit priorités suivantes :

- Intensifier la prise de conscience collective en ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes.
- Obtenir une participation active et conjointe des hommes et des femmes sur une base égalitaire dans des domaines tels que les décisions politiques et l'emploi.
- Améliorer la situation de la femme en vue lui donner davantage de choix quant à l'orientation de sa vie.
- Améliorer l'assistance aux femmes âgées.

- Promouvoir la coopération internationale et contribuer à la paix.

Contrairement aux stéréotypes, les femmes japonaises représentent une force sociale dans de nombreux domaines. A la maison, ce sont elles qui dominent, gèrent le budget domestique et sont responsables de la vie de famille. Des études récentes montrent que 40 % des femmes au foyer à temps complet se considèrent comme "indépendantes économiquement".

A mesure que le Japon évolue vers une société post-industrielle, le rôle des femmes change rapidement, et la distribution classique des rôles est en passe de s'écrouler. Du fait d'un plus haut niveau d'éducation, d'un meilleur système de santé et de revenus plus élevés, les femmes japonaises ont aujourd'hui davantage de possibilités qu'elles n'en ont jamais eues. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à faire carrière. Il n'en reste pas moins que nombreuses sont celles qui se demandent si leur but final doit effectivement être d'assumer le rôle généralement réservé aux hommes.

Les activités des femmes en dehors du foyer sont de plus en plus nombreuses, mais cela ne se traduit pas toujours par une activité professionnelle. Les femmes au foyer exerçant par ailleurs une activité non rémunérée à temps complet sont en train de prendre du poids au niveau social et politique. La participation politique des femmes est élevée. Par ailleurs, depuis 1980, la proportion de femmes ayant voté est supérieure à celle des hommes. Même si les plus hautes fonctions de l'Etat et les ministères restent réservés aux hommes, les femmes représentent un poids significatif au niveau local.

Tout en s'efforçant d'obtenir l'égalité au regard la loi, du salaire et des opportunités, les femmes japonaises sont en train de définir leur propre interprétation de l'égalité des sexes à domicile comme dans la société.

Sources : Iwao 1993 et Japon 1995. ONU 1992c et PNUD 1994b.

un million le nombre d'enfants, surtout des filles en Asie, que l'on force à se prostituer, et à 100 millions le nombre de filles qui subissent des mutilations de leurs organes génitaux.

- *Elle fait partie du mariage.* Des études menées au Chili, au Mexique, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en République de Corée, montrent que plus de deux tiers des femmes mariées subissent

des violences domestiques. En Allemagne, on estime à quatre millions le nombre de femmes victimes de violence domestique chaque année.

- *Elle se traduit parfois par le viol.* Des études menées au Canada, en Nouvelle-Zélande et au Royaume Uni, montrent qu'une femme sur six est victime d'un viol au cours de sa vie.

- *Elle peut aboutir au meurtre.* Des études menées au Bangladesh, au Brésil, au Kenya, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en Thaïlande, montrent que plus de la moitié des meurtres commis sur les femmes sont l'oeuvre d'un ancien conjoint ou du conjoint actuel.

- *Elle peut également mener au suicide.* Des preuves émanant de cultures différentes, en Afrique, en Amérique du Sud, dans plusieurs îles de Mélanésie et aux Etats-Unis affirment que la violence conjugale constitue l'une des principales causes de suicide des femmes.

- *Et son importance augmente avec les conflits.* La forte augmentation de la proportion de victimes civiles en cas de guerre, d'environ 10 % au début du siècle à 90 % aujourd'hui, fait des femmes les principales victimes de ces conflits alors qu'elles ne représentent que 2 % des vingt trois millions de soldats des armées régulières dans le monde. Selon le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés, 80 % des réfugiés internationaux faisant l'objet d'une assistance sont des femmes et des enfants. En appliquant ce pourcentage au nombre total de réfugiés estimés, on arrive à environ 18 millions de femmes et d'enfants réfugiés à la fin de l'année 1993.

La violence fait donc partie intégrante de la vie des femmes, en temps de paix comme en temps de guerre. De plus, les lois ne permettent que rarement de mettre fin à cette violence : ce sont les valeurs culturelles et sociales actuelles qu'il importe de changer.

Ce chapitre résume les éléments-clé des progrès que les femmes ont accomplis ces vingt dernières années en matière de lutte contre la discrimination sexuelle. Il est évident que malgré la réduction des écarts sur le plan de l'éducation et de la santé, ces inégalités sociologiques persistent dans l'économie et la politique. Le chapitre suivant analyse deux indicateurs composites des écarts entre les sexes pour mettre en relief les différentes tendances de ce phénomène.

ENCADRE 2.8

TUNISIE

Des initiatives essentielles en faveur de l'égalité des sexes devant la loi

Depuis son indépendance, en 1956, la Tunisie a mis en place une stratégie visant à parvenir à l'égalité des sexes. Un cadre constitutionnel et juridique qui met en valeur les droits des femmes a grandement facilité le cheminement vers l'égalité des sexes, en particulier grâce à l'adoption de lois contre la discrimination sexuelle sous la houlette des pouvoirs publics.

Tournant résolument le dos au passé, la Tunisie a promulgué de nouvelles lois sur la famille qui interdisent la polygamie et le mariage sans consentement et établissent l'égalité des droits entre hommes et femmes en matière de divorce. Les femmes ont maintenant le droit de donner leur nationalité à leurs enfants lorsque leur mari est étranger.

De nos jours, en Tunisie, les femmes en instance de divorce ont le droit de garde de leurs enfants, quel que soit leur âge et leur sexe. Le Code civil garantit le droit à la contraception et ce, à des prix accessibles à tous. Du fait de la promotion nationale de la contraception et d'un environnement favorable, les taux de fécondité ont baissé de moitié depuis vingt ans.

En plus de la législation établissant les droits des femmes au sein de la famille, une législation parallèle s'efforce d'obtenir les mêmes résultats dans la sphère économique. Le Code civil tunisien garantit l'égalité en matière d'héritage, d'accès à l'éducation et de droit au travail. Il reconnaît aux femmes le droit d'administrer des biens indépendamment de leurs maris.

Les règlements interdisant la discrimination en matière d'emploi et de salaire encouragent la participation des femmes à l'économie. Les congés de maternité et les

crèches contribuent à la protection du droit au travail des femmes. De plus, la formation professionnelle des femmes a été développée : quelque 86 000 femmes en ont bénéficié entre 1986 et 1992. En conséquence, la part des femmes dans la population active a plus que triplé, passant de 6 % en 1966 à 21 % en 1989.

Le mouvement des femmes tunisiennes, qui comprend des organisations féministes, des centres de recherche et des organismes gouvernementaux, a contribué à la transformation sociale favorisée par les lois anti discrimination. Les membres de ces organisations ont diffusé les informations concernant ces lois et participé au débat sur l'avancement des femmes. Les réformes ont rapidement obtenu l'approbation générale et sont maintenant bien établies ; les femmes de pratiquement toutes les classes sociales sont en effet informées de leurs droits.

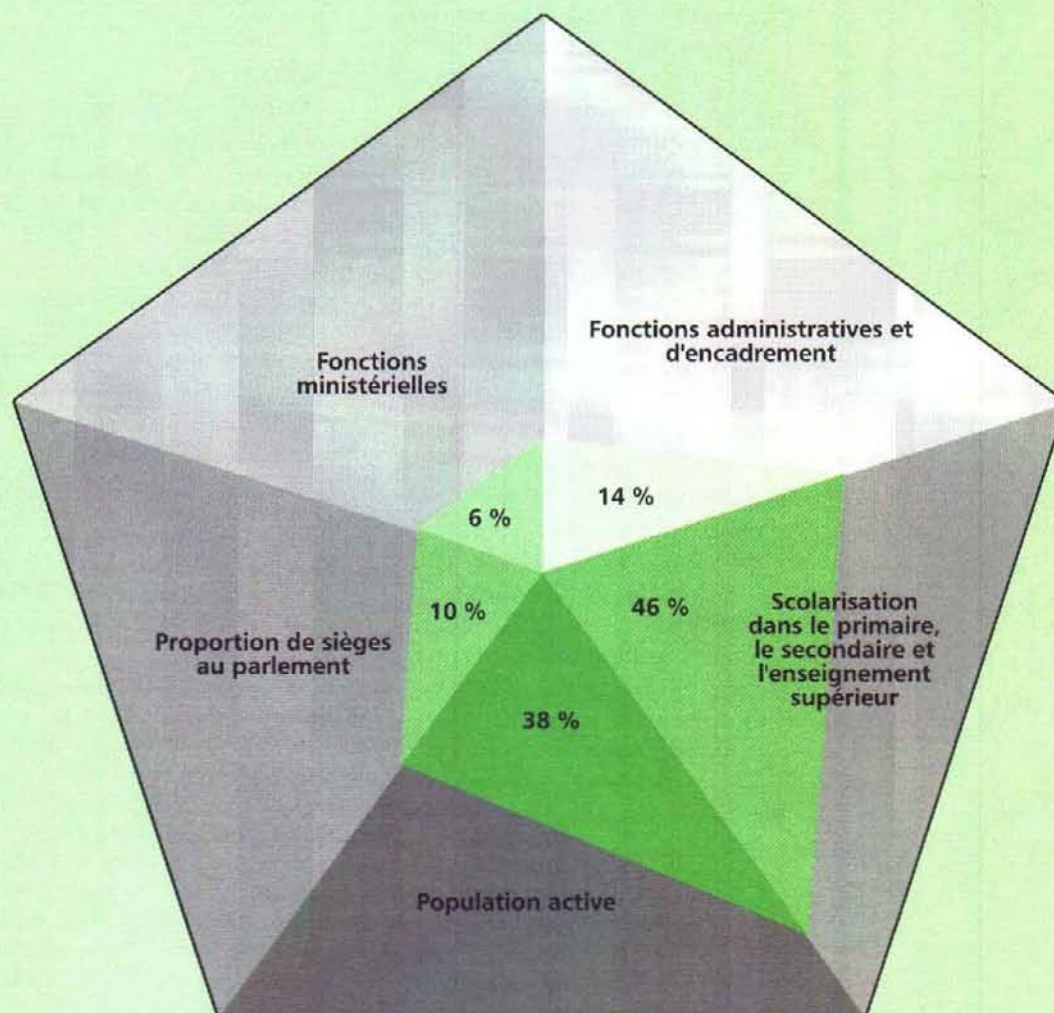
L'activisme féminin se manifeste par la participation accrue des femmes aux décisions d'ordre politique. En 1994, 7 % des députés élus au Parlement étaient des femmes, ce qui représente le chiffre le plus important de toute la région. Au niveau local, la représentation des femmes est proche de la moyenne mondiale de 14 %.

Même si le droit de la famille tunisien n'accorde pas l'égalité complète des droits aux femmes pour tous les aspects de leur vie sociale, il est particulièrement en avance dans certains d'entre eux. Les dispositions sur la discrimination sexuelle du droit de la famille tunisien et du droit de propriété sont en accord avec - ou plutôt, se fondent sur - les valeurs traditionnelles et religieuses.

Sources : CAWTAR 1994, CREDIF et Tunisie 1994.



LES PROGRES VERS L'EGALITE DES SEXES



La zone en vert au centre de la figure indique la part des femmes pour chaque indicateur.

Variations et évolutions entre pays et entre régions

La condition des femmes s'est considérablement améliorée et les écarts entre femmes et hommes se sont nettement resserrés dans les domaines de l'éducation et de la santé depuis 1970. Pour autant, les progrès sont beaucoup moins impressionnants dans les sphères économique et politique.

La présente annexe statistique met en lumière les évolutions et les variations entre les pays et entre les régions en ce qui concerne les progrès généraux vers l'égalité entre les sexes en termes d'éducation, de santé et de participation à la vie économique et politique. Ces aspects sont abordés aux tableaux A2.1 à A2.4. Le tableau A2.5 se penche sur certaines dimensions révélatrices de l'évolution du rôle social des femmes. Enfin, le tableau A2.7 synthétise les informations les plus récentes disponibles quant aux activités professionnelles des femmes et aux taux d'inscription de la population féminine dans les différentes catégories d'enseignement.

Ces tableaux ont été compilés de façon à pouvoir servir de référence synthétique aux instances décisionnaires. Ils condensent un volume considérable d'informations nationales, présentées sous un format aisément assimilable et utilisable pour la définition de mesures politiques. Il a pour objet de faciliter les comparaisons entre les pays ou les régions.

Nous avons utilisé un indice pour comparer la situation dans laquelle se trouvaient les femmes en 1990 et en 1992 par rapport à celle constatée en 1970. Les niveaux relevés pour 1990 et 1992 (indice variable) sont ainsi exprimés par rapport à ceux de 1970 (base 100). La différence entre l'indice variable et la valeur 100 illustre dans quelle mesure la situation s'est améliorée ou détériorée dans le contexte considéré. Un résultat de 100 pour 1990 ou 1992 signale une absence de changement.

Ces tableaux présentent par ailleurs les disparités entre les sexes en indiquant la situation de la population féminine

(indice variable) par rapport à celle de la population masculine, elle aussi exprimée en base 100. Plus le chiffre correspondant aux femmes est faible, plus l'écart est important, et inversement. Un chiffre supérieur à 100 indique que la moyenne correspondant à la population féminine est supérieure à celle relative à la population masculine.

Les femmes et l'éducation

Le tableau A2.1 compare certains aspects de la situation des filles et des femmes en termes d'éducation en 1970 par rapport, d'une part, à leur situation en 1990 et, d'autre part, à la situation de la population masculine.

- Le taux d'alphabétisation des femmes a augmenté dans tous les pays pour lesquels des informations sont disponibles, à l'exception de quatre d'entre eux (la Barbade, les Comores, la Jamaïque et le Lesotho). Le taux d'alphabétisation des femmes ne dépasse celui des hommes que dans trois pays (l'Uruguay, la Jamaïque et le Nicaragua). Enfin, le taux d'alphabétisation des femmes est moins élevé dans les campagnes que dans les villes dans tous les pays pour lesquels des informations sont disponibles, à l'exception de l'Estonie et du Tadjikistan.

- On mesure couramment les progrès réalisés dans l'éducation par l'augmentation du taux de scolarisation de la population féminine. Dans le primaire, ce taux a augmenté ou est resté au même niveau dans tous les pays, à 14 exceptions près. Dans certains de ces pays, l'Autriche, la Finlande ou la Norvège, notamment, ce taux était déjà élevé il y a 20 ans. Dans d'autres - la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, le Zaïre ou la Zambie, notamment - l'absence d'amélioration du taux de scolarisation primaire est liée à des réformes économiques et à des restrictions budgétaires.

- L'amélioration du taux de scolarisation des jeunes filles dans le secondaire est plus générale. Seuls deux pays (les Bahamas et la Barbade) ont en effet enregistré une baisse de cet indicateur.

- A très peu d'exceptions près, les pays considérés ont réalisé davantage de pro-

grès dans le taux de scolarisation des femmes des classes d'âge relevant de l'enseignement supérieur que dans ceux des filles et jeunes filles relevant du primaire et du secondaire. Dans le supérieur, le taux de scolarisation n'a en effet diminué que dans quatre pays (l'Angola, la Jamaïque, le Mozambique et le Viet Nam). Pour trois de ces quatre cas, cette diminution est en partie due à la guerre. Au Viet Nam, la guerre a été suivie d'une réorientation des ressources, qui a favorisé l'enseignement élémentaire au détriment du supérieur.

Les femmes et la santé

Le tableau A2.2 porte sur la durée de vie et la fécondité des femmes, ces deux paramètres étant pris comme indicateurs de leur état de santé.

- L'espérance de vie des femmes à la naissance a augmenté dans tous les pays à l'exception de l'Ouganda. Le VIH/SIDA est en grande partie responsable de cette exception. C'est également du fait de cette pandémie que les progrès accomplis en termes d'espérance de vie des femmes dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne, tels que le Rwanda, la Zambie ou le Zimbabwe, ont été partiellement annulés.
- C'est dans le domaine de la mortalité maternelle que l'on observe les plus fortes disparités entre pays industrialisés et pays en développement. Avec 2 000 décès pour 100 000 naissances vivantes, le taux de mortalité maternelle au Mali est ainsi mille fois plus élevé qu'en Irlande.
- Depuis 1970, l'indice synthétique de fécondité a diminué dans la plupart des pays. Par rapport aux autres régions du monde, c'est l'Afrique subsaharienne qui a enregistré la plus faible diminution dans ce domaine. Le taux de fécondité a augmenté dans 14 pays. Onze d'entre eux font partie de l'Afrique subsaharienne

Les femmes et l'activité économique

Le tableau A2.3 présente l'activité économique des femmes dans le domaine public et leur répartition par catégorie d'emploi. Le taux d'activité économique reflète l'apport d'une force de travail pour la production de biens et de services tels que définis par le système de comptabilité nationale des Nations unies.

- Le taux d'activité économique des hommes dépasse celui des femmes dans tous les pays pour lesquels des informations sont disponibles. C'est dans les pays arabes que la participation des femmes à la population active est la plus faible. Trois pays d'Afrique subsaharienne enregistrent à la fois les taux d'activité économique les plus élevés pour les femmes et les écarts les plus faibles entre hommes et femmes dans ce domaine. A l'échelle mondiale, l'écart le plus minime s'observe en Tanzanie. Parmi ceux analysés au chapitre 2, c'est également ce pays qui enregistre la plus faible différence de salaire entre femmes et hommes.
- Dans les pays industrialisés, la proportion de femmes occupant des fonctions administratives et d'encadrement ou exerçant une activité libérale, spécialisée ou technique a généralement augmenté depuis 1970. Les évolutions sont moins tranchées dans les emplois de bureau et les fonctions commerciales, et encore moins dans les autres services. Dans ces trois catégories d'emplois, les femmes étaient il est vrai déjà sur-représentées dans les pays industrialisés en 1970.
- Dans les pays en développement également, la participation des femmes occupant des fonctions administratives et d'encadrement ou exerçant une activité libérale, spécialisée ou technique a généralement augmenté depuis 1970. L'évolution est moins tranchée dans la catégorie des "autres services". D'une manière générale, l'augmentation de la participation des femmes dans ces catégories d'emploi présente une corrélation positive avec le niveau de développement humain des pays considérés. En moyenne, les pays connaissant un niveau moyen de développement

humain ont enregistré une augmentation plus forte de la participation des femmes dans ces catégories d'emplois que les pays à faible développement humain.

- La représentation des femmes est généralement plus faible dans les fonctions administratives et d'encadrement que dans les professions libérales, spécialisées et techniques. *A contrario*, les femmes sont généralement sur-représentées dans les emplois de bureau, les fonctions commerciales et les autres services.

Les femmes et la vie politique

Le tableau A2.4 se penche sur la participation des femmes aux collectivités locales et aux organismes représentatifs nationaux, et plus précisément aux conseils municipaux, aux institutions parlementaires (chambre haute et chambre basse) et exécutives (portefeuilles ministériels). Cependant, ce tableau ne présente pas de chiffres concernant un aspect très important de la participation à la vie politique : la participation aux élections. En effet, on ne dispose pas encore de données sur la participation décomposée en fonction du sexe qui soient appropriées à des comparaisons régionales et mondiales.

- C'est dans les pays nordiques que la participation des femmes à la vie politique est la plus importante et dans les pays arabes qu'elle est la plus faible.
- Dans 55 pays, la vie politique est essentiellement l'affaire des hommes. Dans ces pays, femmes occupent tout au plus 5 % des sièges de parlementaires.

Les femmes et l'évolution de la société

Le tableau A2.5 porte sur certains aspects du rôle socio-économique des femmes et sur l'évolution de ce rôle.

- La participation des jeunes filles à la population active de moins de 14 ans a diminué et l'âge moyen des femmes au mariage a augmenté.

- Les évolutions de ces deux indicateurs s'accompagnent de plus grandes opportunités en termes d'éducation et se traduisent par une baisse du taux de fécondité, en particulier pour les femmes âgées de 15 à 19 ans.

- La proportion de femmes parmi les réfugiés est plus forte dans les pays à faible niveau de développement humain.

Réduction des disparités sociologiques femmes-hommes

Le tableau A2.6 illustre l'évolution dans le temps du rapport entre la situation de la population féminine par rapport à celle de la population masculine en termes d'espérance de vie, d'alphabétisation, de scolarisation et d'activité économique.

- La situation des femmes ayant évolué plus rapidement que celle des hommes, les disparités entre les sexes dans l'éducation se sont considérablement réduites dans tous les pays considérés.
- L'avantage dont disposent les femmes en termes d'espérance de vie a augmenté. Il reste néanmoins inférieur dans les pays à niveau de développement humain moyen ou faible par rapport aux pays dans lesquels ce niveau est élevé.
- Au contraire des progrès impressionnants réalisés dans la réduction des écarts en termes d'éducation, les disparités en termes d'emploi n'ont guère été réduites. Dans le groupe des pays à niveau de développement humain moyen, les disparités entre les sexes dans le domaine de l'activité économique n'ont guère changé. Dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, l'écart en termes d'emploi s'est même creusé.

La situation des femmes

Le tableau A2.7 présente des informations sur le statut professionnel des femmes exerçant une activité économique et sur les taux de scolarisation de la population féminine. D'autres informations sur la situation des femmes figurent dans les

tableaux précédents ou sont présentées dans les tableaux détaillant les indicateurs du développement humain.

L'amélioration des informations sur les disparités entre les sexes

Ces tableaux montrent clairement qu'il est nécessaire de disposer de davantage d'informations détaillées en fonction du sexe et cela, même pour les indicateurs les plus élémentaires du développement humain. C'est dans l'analyse des tendances que ce besoin est le plus criant. A mesure que la présentation de données distinguant populations féminine et masculine dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'économie deviendront une norme acceptée à l'échelle internationale, les comparaisons intertemporelles deviendront néanmoins plus fiables et leur couverture plus étendue. Les *Rapports mondiaux sur le développement humain* continueront à l'avenir de présenter des informations détaillées en fonction du sexe afin de faciliter les analyses d'ordre politique.

Les sources d'information

Les données figurant dans les tableaux présentés aux pages suivantes se fondent sur des informations d'origine nationale, communiquées par les Nations unies ou les organismes en dépendant, ainsi que par d'autres organisations reconnues internationalement. Nous nous fions donc à cet égard à la standardisation et à la cohérence des données établies par ces entités. Dans les rares cas où d'autres sources de données ont été utilisées, pour la représentation parlementaire par exemple, il en est fait mention dans les notes. Les sources sont alors citées dans leur intégralité.

Les sources utilisées pour l'élaboration des tableaux sont indiquées sous forme abrégée et renvoient aux références complètes figurant dans la liste des références bibliographiques. La première source citée est celle du principal organisme international dont émanent les données. Lorsqu'un autre organisme a publié les mêmes données sous une forme plus pratique, son nom figure entre crochets à la suite de la source principale.

LES FEMMES ET L'EDUCATION

Classement selon l'IDH	ALPHABETISATION				TAUX DE SCOLARISATION						Taux brut de scolarisation des femmes tous niveaux confondus 1992
	Alphabétisation des femmes adultes				Primaire, groupe d'âge (6 à 11 ans)		Secondaire, groupe d'âge (12 à 17 ans)		Supérieur, groupe d'âge (18 à 23 ans)		
	Taux	Indice	Femmes/ Hommes (%)	Rural/ urbain (%)	Indice	Femmes/ Hommes (%)	Indice	Femmes/ Hommes (%)	Indice	Femmes/ Hommes (%)	
	1992	(1970=100) 1992	1992	1990	(1970=100) 1990	1990	(1970=100) 1990	1990	(1970=100) 1990	1990	
Développement humain élevé	104	99	118	99	189	102	77
1 Canada	100	100	104	100	257	127	110
2 Etats-Unis	100	100	106	97	162	119	98
3 Japon	100	100	115	102	222	66	76
4 Pays-Bas	103	104	111	102	337	81	87
5 Finlande	98	98	123	100	245	139	101
6 Islande	82
7 Norvège	97	100	104	100	247	116	89
8 France	101	100	113	104	257	114	88
9 Espagne	89
10 Suède	107	100	109	101	141	125	79
11 Australie	100	100	105	104	343	113	80
12 Belgique	100	100	112	102	267	93	84
13 Suisse	71
14 Autriche	98	101	115	111	314	84	82
15 Allemagne	79
16 Danemark	100	100	168	104	215	105	86
17 Nouvelle-Zélande	100	100	108	100	352	104	86
18 Royaume-Uni	100	100	111	104	195	100	77
19 Irlande	97	102	119	105	304	99	85
20 Italie	100	100	127	102	195	90	70
21 Israël	93	104	142	106	187	97	78
22 Grèce	78
23 Chypre	75
24 Hong-Kong	86,5	135	90	..	116	101	140	103	175	71	70
25 Barbade	96,3	97	98	..	107	100	95	92	373	149	73
26 Bahamas	97,7	..	99	..	100	100	98	102	..	214	77
27 Luxembourg	100	100	115	106	261	78	57
28 Costa Rica	94,4	107	100	..	98	101	105	99	224	85	66
29 Belize
30 Argentine	95,8	104	100	..	102	100	143	110	331	114	82
31 Corée, Rép. de	95,8	118	97	..	106	100	199	97	421	53	75
32 Uruguay	97,3	..	101	..	110	100	111	124	258	127	82
33 Chili	94,2	107	99	..	91	100	119	100	218	93	71
34 Malte	100	100	141	96	216	59	70
35 Singapour	84,3	155	88	..	108	100	164	101	415	86	66
36 Portugal	116	100	182	105	223	123	84
37 Saint-Kitts-et-Nevis
38 Rép. tchèque	69
39 Trinité-et-Tobago	96,4	107	98	..	103	100	107	102	114	69	68
40 Slovaquie	72
41 Brunéi Darussalam	80,7	162	88	..	87	100	109	110	123	98	68
42 Bélarus	95	75
43 Estonie	100	72
44 Bahreïn	76,7	269	87	..	146	100	158	100	391	113	86
45 Emirats arabes unis	77,3	869	99	..	188	100	313	108	2,182	264	84
46 Fidji	87,5	133	94	..	107	100	144	102	340	79	77
47 Venezuela	89,7	122	98	..	128	102	120	109	209	93	72
48 Lettonie	99	69
49 Panama	89,1	114	99	..	125	101	111	102	185	120	70
50 Hongrie	99	90	101	124	101	181	94	67
51 Pologne	94	101	116	98	113	114	76
52 Russie, Féd. de	96	70
53 Mexique	86,0	122	95	..	122	100	147	98	258	76	64
54 Ukraine	98	72
55 Antigua-et-Barbuda
56 Qatar	77,4	257	99	..	147	98	138	99	583	213	78
57 Colombie	90,2	113	100	81	112	102	149	109	318	105	69
58 Thaïlande	91,4	130	95	94	108	100	165	88	338	86	53
59 Malaisie	75,4	161	86	..	112	100	214	106	368	99	61
60 Maurice	76,3	..	89	..	116	103	155	104	169	75	59
61 Koweït	72,9	174	91	..	140	93	159	92	245	100	48
62 Seychelles
63 Brésil	81,3	129	99	..	125	94	142	95	300	113	70

LES FEMMES ET L'EDUCATION

Classement selon l'IDH	ALPHABETISATION				TAUX DE SCOLARISATION						Taux brut de scolarisation des femmes tous niveaux confondus 1992
	Alphabétisation des femmes adultes				Primaire, groupe d'âge (6 à 11 ans)		Secondaire, groupe d'âge (12 à 17 ans)		Supérieur, groupe d'âge (18 à 23 ans)		
	Taux 1992	Indice (1970=100) 1992	Femmes/ Hommes/		Indice (1970=100) 1990	Femmes/ Hommes/ 1990	Indice (1970=100) 1990	Femmes/ Hommes/ 1990	Indice (1970=100) 1990	Femmes/ Hommes/ 1990	
			(%) 1992	Rural/ urbain (%) 1990							
Développement humain moyen	69,9	..	80	..	151	95	118	83	139	72	55
64 Kazakhstan	98	68
65 Bulgarie	97	100	105	99	169	108	67
66 Turquie	70,1	209	77	..	147	94	115	68	251	55	54
67 Grenade
68 Equateur	87,2	124	96	81	118	101	198	95	320	89	70
69 Dominique
70 Iran, Rép. islamique d'	55,0	216	74	56	210	89	199	73	174	47	61
71 Lithuanie	98	68
72 Cuba	94,2	..	99	..	103	100	127	110	567	128	68
73 Jamahiriya arabe libyenne	57,4	388	67	..	141	100	334	84	1 093	102	66
74 Botswana	56,7	129	72	..	187	105	223	111	538	74	73
75 Tunisie	50,2	473	67	..	149	92	172	79	260	70	60
76 Arabie saoudite	46,3	336	66	..	261	81	494	95	2 889	79	49
77 Suriname	89,9	..	95	..	105	100	102	103	583	132	73
78 Rép. arabe syrienne	51,6	258	62	..	186	100	195	74	183	68	62
79 Saint-Vincent
80 Jordanie	75,4	..	82
81 Moldova, Rép. de	95
82 Albanie	100	101	123	95	216	97	68
83 Corée, Rép. pop. dém. de
84 Sainte-Lucie
85 Algérie	44,1	350	63	..	176	88	261	75	605	60	60
86 Turkménistan	99
87 Paraguay	89,5	119	96	..	119	100	115	94	149	93	58
88 Jamaïque	87,9	91	111	..	104	100	133	113	93	79	65
89 Kirghizistan	97
90 Arménie	98
91 Oman	8 800	94	..	79	..	71	56
92 Géorgie	99
93 Pérou	80,9	131	86	..	134	100	127	81	232	61	74
94 Ouzbékistan	99
95 Afrique du Sud	80,3	..	99	78
96 Rép. dominicaine	80,7	123	100	..	137	104	143	113	297	83	74
97 Sri Lanka	85,8	125	92	..	125	100	139	108	152	108	67
98 Roumanie	101	111	107	96	160	127	61
99 Azerbaïdjan	97	68
100 Philippines	93,6	116	99	92	104	99	138	103	125	113	78
101 Liban	89,0	171	95	..	111	93	154	97	165	69	71
102 Samoa-Occidental
103 Tadjikistan	100	66
104 Indonésie	76,4	171	86	..	167	97	215	92	355	56	57
105 Guyana	96,8	109	98	..	114	100	118	105	132	78	68
106 Iraq	40,9	327	60	68	270	92	213	64	300	62	48
107 Egypte	36,1	171	58	34	189	100	278	77	200	59	61
108 Namibie	120	112	125	117	136	122	84
109 Nicaragua	65,5	115	103	..	135	105	132	110	256	92	61
110 Mongolie	74,8	..	86	..	98	106	143	111	304	141	63
111 Chine	69,9	..	79	77	155	95	93	78	110	75	52
112 Guatemala	47,1	122	77	..	138	94	178	74	332	48	39
113 Bolivie	72,9	..	82	..	152	93	109	83	172	52	61
114 Gabon	48,2	..	69
115 El Salvador	67,8	127	94	..	127	119	138	97	249	82	54
116 Honduras	70,4	128	99	66	125	103	145	106	423	96	61
117 Maroc	27,7	283	52	..	183	71	201	70	778	62	35
118 Maldives	92,4	..	100	..	1 250	100	..	120	66
119 Vanuatu	67
120 Viet Nam	88,7	..	93	88	107	96	115	95	70	39	47
121 Zimbabwe	77,9	..	87	..	146	101	458	95	440	52	66
122 Congo	62,1	..	78
123 Cap-Vert	57,5	179	74	..	244	99	163	95	..	76	58
124 Swaziland	72,6	264	96	..	143	105	147	97	215	51	68
125 Salomon, Iles	39
126 Papouasie-Nouvelle-Guinée	59,5	244	75	..	169	84	176	78	333	36	30
127 Cameroun	47,5	..	66	44	126	87	166	76	640	56	44

LES FEMMES ET L'EDUCATION

ALPHABETISATION

TAUX DE SCOLARISATION

Alphabétisation
des femmes adultesPrimaire,
groupe d'âge
(6 à 11 ans)Secondaire,
groupe d'âge
(12 à 17 ans)Supérieur,
groupe d'âge
(18 à 23 ans)Taux brut de
scolarisation
des femmes
tous
niveaux
confondus

Classement selon l'IDH	Alphabétisation des femmes adultes				Primaire, groupe d'âge (6 à 11 ans)		Secondaire, groupe d'âge (12 à 17 ans)		Supérieur, groupe d'âge (18 à 23 ans)		Taux brut de scolarisation des femmes tous niveaux confondus 1992
	Taux 1992	Indice (1970=100) 1992	Femmes/Hommes (%) 1992	Rural/urbain (%) 1990	Indice (1970=100) 1990	Femmes/Hommes (%) 1990	Indice (1970=100) 1990	Femmes/Hommes (%) 1990	Indice (1970=100) 1990	Femmes/Hommes (%) 1990	
Faible développement humain	35,2	..	56	..	152	76	208	62	242	48	38
128 Pakistan	22,3	217	47	..	134	55	246	44	183	38	16
129 Ghana	49,0	266	67	..	118	87	105	71	107	27	39
130 Kenya	65,2	..	78	..	201	100	233	84	211	89	56
131 Lesotho	58,8	87	74	..	105	121	115	133	575	103	63
132 Myanmar	76,1	130	86	..	159	94	112	90	194	121	47
133 São Tomé-et-Principe
134 Inde	35,2	181	55	..	143	74	205	60	221	50	46
135 Madagascar	107	101	116	89	288	91	34
136 Zambie	67,4	195	81	..	96	101	156	78	750	34	46
137 Yémen	23
138 Rép. dém. pop. lao	40,9	..	61	..	170	86	499	60	1 400	48	40
139 Comores	48,4	94	77	..	318	84	487	88	1 350	77	34
140 Togo	32,9	463	52	..	182	70	294	48	480	22	44
141 Nigéria	42,1	..	66	..	248	78	290	72	678	53	47
142 Guinée équatoriale	63,7	..	73
143 Zaïre	63,5	..	75	..	98	79	120	56	600	25	32
144 Soudan	30,6	171	56	..	147	80	263	80	600	53	27
145 Côte d'Ivoire	26,1	..	56	..	135	71	195	58	269	36	31
146 Bangladesh	24,4	185	51	..	238	86	242	50	243	27	33
147 Tanzanie, Rép. unie de	52,4	352	68	..	225	104	284	91	450	68	33
148 Haïti	39,6	235	87	..	151	104	162	93	564	74	28
149 Rép. centrafricaine	45,6	..	72	..	133	64	162	47	933	26	27
150 Mauritanie	24,9	..	52	..	515	76	493	57	1 900	29	27
151 Népal	12,4	479	32	..	601	55	1 005	47	480	30	41
152 Sénégal	20,7	..	51	..	188	76	129	61	219	43	25
153 Cambodge
154 Djibouti	29,5	..	51	11	260	71	251	62	300	79	16
155 Bénin	21,9	..	49	..	191	51	187	48	322	27	22
156 Rwanda	47,1	..	70	..	126	101	249	89	780	65	38
157 Malawi	38,8	316	55	..	215	98	234	66	325	35	43
158 Ouganda	46,4	..	65	72	243	89	269	63	600	44	32
159 Libéria	19,8	192	39	12
160 Bhoutan	25,2	..	47	..	3 240	71	3 150	42	..	22	..
161 Gambie	22,1	..	45	..	268	77	454	60	800	32	26
162 Tchad	31,3	..	53	..	212	49	290	30	700	13	17
163 Guinée-Bissau	38,9	..	60	..	188	58	133	51	150	36	20
164 Angola	144	96	344	79	71	41	31
165 Burundi	20,1	..	43	..	268	91	565	69	2 800	47	27
166 Somalie	5
167 Mozambique	20,4	291	38	..	169	80	396	64	78	35	21
168 Guinée	19,3	482	41	..	105	53	134	36	300	25	13
169 Burkina Faso	8,0	..	29	12	296	63	407	56	1 200	46	14
170 Afghanistan	12,7	1,270	29	..	247	54	262	50	317	34	10
171 Ethiopie	22,6	..	53	..	320	86	430	66	250	31	12
172 Mali	19,6	..	56	28	101	59	113	54	300	34	11
173 Sierra Leone	15,9	..	38	..	146	72	156	58	243	27	22
174 Niger	5,8	..	30	..	206	52	385	61	1 400	30	10
Total des pays en développement	59,3	..	73	..	141	88	138	78	173	70	49
Pays industrialisés	73	81
Monde	59	55
Pays arabes	40,7	262	62	..	191	92	251	77	325	65	48
Asie de l'Est	71,0	..	80	..	151	96	97	79	116	73	53
Amérique latine et Caraïbes	84,1	124	97	..	119	98	138	98	278	96	68
Asie du Sud	34,2	203	55	..	150	75	204	60	210	48	42
Asie du Sud-Est et Pacifique	82,1	151	90	..	132	97	166	95	208	73	57
Afrique subsaharienne	44,6	..	66	..	154	85	173	72	279	46	38
Pays les moins avancés	35,7	..	57	..	180	84	215	67	323	44	29
Union européenne	81
Pays nordiques	100	100	121	101	198	121	87
OCDE	105	99	110	98	181	103	81

Sources : Colones 1 : UNESCO 1994b ; colonnes 2-10 : d'après des estimations tirées de ONU 1994i ; colonne 11 : UNESCO 1994c.

LES FEMMES ET LA SANTE

Classement selon l'IDH	DUREE DE VIE				FECONDITE		
	Espérance de vie des femmes à la naissance		Taux de mortalité maternelle		Taux d'utilisation de contraceptifs féminins (%)	Indices de fécondité	
	En années	Indice (1970=100)	Pour 100 000 naissances vivantes	Indice (1970=100)		Indice synthétique	Indice (1970=100)
	1992	1992	1980-92	1980-92	1986-93	1992	1992
Développement humain élevé	76,0	111	67	45	..	2,0	70
1 Canada	80,7	106	5	25	..	1,9	83
2 Etats-Unis	79,3	106	8	37	74	2,1	91
3 Japon	82,5	110	11	27	64	1,5	74
4 Pays-Bas	80,4	105	10	71	76	1,6	69
5 Finlande	79,6	107	11	122	..	1,9	101
6 Islande	80,8	105	2,2	74
7 Norvège	80,3	104	3	20	76	1,9	78
8 France	80,8	107	9	41	81	1,7	71
9 Espagne	80,5	107	5	16	..	1,2	42
10 Suède	81,1	105	5	56	..	2,1	105
11 Australie	80,6	108	3	12	76	1,9	69
12 Belgique	79,7	107	3	14	79	1,6	77
13 Suisse	81,2	107	5	19	..	1,6	78
14 Autriche	79,2	107	8	27	..	1,5	67
15 Allemagne	79,0	107	5	..	75	1,3	66
16 Danemark	78,2	103	3	35	78	1,7	81
17 Nouvelle-Zélande	78,6	105	13	59	..	2,2	72
18 Royaume-Uni	78,7	105	8	47	81	1,8	79
19 Irlande	78,1	106	2	7	..	2,1	55
20 Italie	80,6	108	4	8	..	1,3	53
21 Israël	78,4	108	3	13	..	2,9	76
22 Grèce	80,1	109	5	17	..	1,4	60
23 Chypre	79,2	109	2,5	94
24 Hong-Kong	81,8	110	6	30	81	1,2	35
25 Barbade	77,9	110	55	1,8	59
26 Bahamas	77,9	112	62	2,0	64
27 Luxembourg	79,3	107	1,7	79
28 Costa Rica	78,6	114	36	38	75	3,1	62
29 Belize	75,0	112	47	4,2	66
30 Argentine	75,7	108	140	101	..	2,8	89
31 Corée, Rép. de	74,9	113	26	..	79	1,7	40
32 Uruguay	75,7	105	36	47	..	2,3	80
33 Chili	77,4	119	35	21	..	2,5	63
34 Malte	78,3	109	2,1	97
35 Singapour	77,4	109	10	48	..	1,7	57
36 Portugal	78,0	109	10	18	66	1,6	55
37 Saint-Kitts-et-Nevis	41
38 Rép. tchèque	74,9	102	69	1,8	88
39 Trinité-et-Tobago	74,0	110	110	81	53	2,4	66
40 Slovaquie	75,4	103	74	1,9	77
41 Brunéi Darussalam	76,3	111	3,1	54
42 Bélarus	75,1	100	1,7	72
43 Estonie	74,8	101	1,6	77
44 Bahreïn	74,1	116	53	3,8	58
45 Emirats arabes unis	75,3	120	4,2	65
46 Fidji	73,7	113	3,0	65
47 Venezuela	74,7	111	49	3,3	61
48 Lettonie	74,9	101	1,6	86
49 Panama	75,0	112	60	44	..	2,9	55
50 Hongrie	73,8	102	15	43	73	1,7	84
51 Pologne	75,7	103	11	41	..	1,9	83
52 Russie, Féd. de	73,6	100	1,5	77
53 Mexique	73,9	116	110	77	53	3,2	49
54 Ukraine	74,2	100	1,6	82
55 Antigua-et-Barbuda	53
56 Qatar	74,2	119	32	4,3	63
57 Colombie	72,3	115	200	87	66	2,7	49
58 Thaïlande	71,8	119	50	24	66	2,1	38
59 Malaisie	73,0	116	59	..	48	3,6	65
60 Maurice	73,8	115	99	66	75	2,4	63
61 Koweït	77,2	114	6	40	35	3,1	43
62 Seychelles
63 Brésil	68,7	111	200	..	66	2,9	58

LES FEMMES ET LA SANTE

Classement selon l'IDH	DUREE DE VIE				FECONDITE		
	Espérance de vie des femmes à la naissance		Taux de mortalité maternelle		Taux d'utilisation de contraceptifs féminins (%)	Indices de fécondité	
	En années	Indice (1970=100)	Pour 100 000 naissances vivantes	Indice (1970=100)		Indice synthétique	Indice (1970=100)
					1992		
Développement humain moyen	68,6	119	161	..	71	2,6	47
64 Kazakhstan	73,9	108	2,5	70
65 Bulgarie	74,9	102	9	26	..	1,5	69
66 Turquie	68,6	118	150	72	63	3,4	63
67 Grenade	54
68 Equateur	71,4	120	170	74	53	3,5	56
69 Dominique	50
70 Iran, Rép. islamique d'	68,0	125	120	..	65	5,0	74
71 Lithuanie	76,0	101	1,8	80
72 Cuba	77,3	108	39	53	70	1,8	46
73 Jamahiriya arabe libyenne	65,0	122	70 ^a	6,4	85
74 Botswana	66,7	125	250	100	33	4,9	72
75 Tunisie	68,7	126	70	23	50	3,2	49
76 Arabie saoudite	71,4	134	41	6,4	88
77 Suriname	72,8	111	2,7	48
78 Rép. arabe syrienne	69,2	121	140	5,9	76
79 Saint-Vincent	58
80 Jordanie	69,8	125	48 ^a	47	35	5,6	71
81 Moldova, Rép. de	71,6	105	2,1	82
82 Albanie	75,0	110	2,9	58
Corée, Rép. pop. dém. de	73,9	120	41	2,4	37
84 Sainte-Lucie	47
85 Algérie	68,3	126	140 ^a	62	47	3,9	52
86 Turkménistan	68,5	108	4,0	64
87 Paraguay	71,9	107	300	54	48	4,3	72
88 Jamaïque	75,8	107	120	114	67	2,4	44
89 Kirghizistan	72,8	109	3,7	76
90 Arménie	75,5	101	2,6	80
91 Oman	71,8	149	9	7,2	100
92 Géorgie	76,7	106	2,1	81
93 Pérou	67,9	123	300	140	59	3,4	54
94 Ouzbékistan	72,2	108	3,9	64
95 Afrique du Sud	66,0	118	84 ^a	76	50	4,1	72
96 Rép. dominicaine	71,7	119	56	3,1	50
97 Sri Lanka	74,2	113	80	53	62	2,5	57
98 Roumanie	73,3	104	72	55	57	1,5	53
99 Azerbaïdjan	74,5	104	2,5	54
100 Philippines	68,2	116	100	76	40	3,9	68
101 Liban	70,5	107	3,1	56
102 Samoa-Occidental	69,2	118	4,5	60
103 Tadjikistan	73,0	112	4,9	72
104 Indonésie	64,5	132	450	..	50	2,9	54
105 Guyana	68,0	110	2,6	46
106 Iraq	67,5	121	120	..	14	5,7	80
107 Egypte	64,8	121	270	251	46	3,9	64
108 Namibie	60,0	123	370 ^a	..	29	5,3	88
109 Nicaragua	68,5	121	49	5,0	72
110 Mongolie	65,0	121	200	3,6	61
111 Chine	70,4	113	95	..	83	2,0	36
112 Guatemala	67,3	126	200	127	23	5,4	82
113 Bolivie	61,0	127	600	..	30	4,8	74
114 Gabon	55,2	121	190	5,3	127
115 El Salvador	68,8	116	53	4,0	64
116 Honduras	70,1	128	220	126	47	4,9	68
117 Maroc	65,0	122	330	132	42	3,8	54
118 Maldives	60,8	125	6,8	97
119 Vanuatu	67,3	124	4,7	71
120 Viet Nam	67,3	130	120	..	53	3,9	66
121 Zimbabwe	55,1	106	43	5,0	68
122 Congo	53,8	111	900	90	..	6,3	101
123 Cap-Vert	65,5	113	4,3	61
124 Swaziland	59,8	124	20	4,9	75
125 Salomon, Iles	72,7	118	5,4	78
126 Papaouasie-Nouvelle-Guinée	56,7	123	900	113	..	5,1	82
127 Cameroun	57,5	122	430	..	16	5,7	92

LES FEMMES ET LA SANTE

Classement selon l'IDH	DUREE DE VIE				FECONDITE		
	Espérance de vie des femmes à la naissance		Taux de mortalité maternelle		Taux d'utilisation de contraceptifs féminins (%)	Indices de fécondité	
	En années	Indice (1970=100)	Pour 100 000 naissances vivantes	Indice (1970=100)		Indice synthétique	Indice (1970=100)
	1992	1992	1980-92	1980-92	1986-93	1992	1992
Faible développement humain	56,5	122	548	..	32	4,8	77
128 Pakistan	62,6	128	500	..	12	6,2	88
129 Ghana	57,8	114	1 000	181	13	6,0	89
130 Kenya	57,3	111	170 ^a	83	33	6,3	77
131 Lesotho	63,0	122	23	5,2	91
132 Myanmar	59,3	118	460	354	..	4,2	71
133 São Tomé-et-Principe
134 Inde	60,4	125	460	..	43	3,8	67
135 Madagascar	58,0	124	570	449	17	6,1	92
136 Zambie	49,7	104	150	..	15	6,0	88
137 Yémen	50,4	123	7	7,6	100
138 Rép. dém. pop. lao	52,5	126	300	6,7	109
139 Comores	56,5	120	7,1	100
140 Togo	56,8	124	420	..	12	6,6	100
141 Nigéria	52,0	117	800	..	6	6,5	100
142 Guinée équatoriale	49,6	120	5,9	104
143 Zaïre	53,7	115	800	..	8	6,7	108
144 Soudan	54,4	123	550	..	9	5,7	86
145 Côte d'Ivoire	52,4	114	7,4	100
146 Bangladesh	55,6	128	600	24	40	4,4	62
147 Tanzanie, Rép. unie de	53,6	114	340 ^a	..	10	5,9	87
148 Haïti	58,3	119	600	..	10	4,8	81
149 Rép. centrafricaine	51,9	116	600	5,7	100
150 Mauritanie	53,1	121	3	5,4	83
151 Népal	53,0	128	830	..	23	5,4	90
152 Sénégal	50,3	125	600	..	7	6,1	87
153 Cambodge	52,9	119	500	5,3	89
154 Djibouti	50,0	120	5,8	86
155 Bénin	49,3	121	160	7,1	101
156 Rwanda	48,9	106	210	..	21	6,6	80
157 Malawi	46,2	113	400	160	13	7,2	99
158 Ouganda	46,2	97	550	139	5	7,3	106
159 Libéria	57,0	119	6	6,8	100
160 Bhoutan	52,4	129	1 310	5,9	99
161 Gambie	46,6	124	12	5,6	86
162 Tchad	49,1	124	960	112	..	5,9	98
163 Guinée-Bissau	45,1	120	700 ^a	5,8	109
164 Angola	48,1	125	7,2	111
165 Burundi	51,9	114	9	6,8	100
166 Somalie	48,6	117	1 100	7,0	100
167 Mozambique	48,0	111	300	6,5	100
168 Guinée	45,0	121	800	7,0	100
169 Burkina Faso	49,0	117	810	..	8	6,5	102
170 Afghanistan	44,0	119	640	6,9	97
171 Ethiopie	49,1	118	560 ^a	28	4	7,0	103
172 Mali	47,6	121	2 000	..	5	7,1	100
173 Sierra Leone	40,6	114	450	6,5	101
174 Niger	48,1	121	700	..	4	7,4	93
Total des pays en développement	62,9	120	351	..	55	3,5	59
Pays industrialisés	79,4	107	10	34	..	1,8	76
Monde	64,4	119	320	..	58	3,0	63
Pays arabes	63,3	124	294	..	34	4,8	70
Asie de l'Est	70,6	114	92	..	83	1,9	37
Amérique latine et Caraïbes	71,0	115	189	..	58	3,1	59
Asie du Sud	60,2	126	469	..	41	4,1	70
Asie du Sud-Est et Pacifique	65,5	125	295	3,3	59
Afrique subsaharienne	52,4	116	606	..	15	6,3	95
Pays les moins avancés	52,0	119	608	5,8	87
Union européenne	79,7	107	7	34	..	1,5	66
Pays nordiques	80,0	105	5	58	..	1,9	93
OCDE	77,7	110	40	46	70	1,9	73

a. Données se rapportant à une période autre que celle indiquée pour cette rubrique.

Sources : Colonnes 1 et 2 : ONU 1994k ; colonnes 3,4 : UNICEF 1995 [OMS] ; colonne 5 : ONU 1994j ; colonne 6 : ONU 1994k ; colonne 7 : calculs d'après les estimations d'ONU 1994k.

LES FEMMES ET L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Classement selon l'IDH	ACTIVITE ECONOMIQUE		CATEGORIES D'EMPLOI							
	Femmes actives (plus de 15 ans)		Administration et encadrement		Professions libérales, spécialistes et techniques		Emplois de bureau et vente		Autres services	
	Femmes (%)	Femmes/ Hommes (%)	Proportion Femmes/ de femmes Hommes (1970=100)	(%)	Proportion Femmes/ de femmes Hommes (1970=100)	(%)	Proportion Femmes/ de femmes Hommes (1970=100)	(%)	Proportion Femmes/ de femmes Hommes (1970=100)	(%)
	1994	1994	1990	1990	1990	1990	1990	1990	1990	1990
Développement humain élevé	43	55	226	..	126
1 Canada	49	63	315	68	131	127	115	209	92	133
2 Etats-Unis	50	65	250	67	131	103	100	201	91	150
3 Japon	50	64	167	9	115	73	109	101	95	118
4 Pays-Bas	31	42	288	16	123	74	134	109	111	238
5 Finlande	57	82	34	32	117	159	..	207	88	250
6 Islande	61	74
7 Norvège	52	68	339	34	139	130	121	192	111	301
8 France	44	64
9 Espagne	22	31	223	10	143	89	165	90	117	141
10 Suède	55	77	256	64	135	127	..	335	100	333
11 Australie	47	61	343	71	56	31	33	24	123	339
12 Belgique	33	47
13 Suisse	43	53
14 Autriche	45	60	83	20	130	92	124	178	100	243
15 Allemagne
16 Danemark	59	77	89	17	115	170	110	155	97	263
17 Nouvelle-Zélande	41	53	869	48	116	92	152	325	114	207
18 Royaume-Uni	46	60
19 Irlande	31	41	305	18	96	88	116	107	82	106
20 Italie	30	44
21 Israël	37	49	42	19	112	119	..	121	113	135
22 Grèce	25	35	127	11	124	76	167	79	122	77
23 Chypre	45	56	..	11	..	69	..	100	..	83
24 Hong-Kong	50	62	189	19	95	72	193	104	118	70
25 Barbade	61	78	302	48	132	110	111	184	..	132
26 Bahamas	39	48	191	36	122	132	109	235	103	162
27 Luxembourg	32	44	105	9	115	61	111	93	97	256
28 Costa Rica	24	29	203	30	96	81	147	68	92	146
29 Belize	29	36
30 Argentine	28	38
31 Corée, Rép. de	41	52	272	4	185	74	135	79	103	156
32 Uruguay	32	44	..	26	..	157	..	85	..	210
33 Chili	29	39	113	24	105	108	152	86	105	263
34 Malte	22	29
35 Singapour	46	58	276	19	103	68	101	69
36 Portugal	39	51	262	23	118	119	163	91	108	190
37 Saint-Kitts-et-Nevis
38 Rép. tchèque	62	84
39 Trinité-et-Tobago	34	42	46	29	125	121	..	144	107	112
40 Slovaquie	62	81
41 Brunéi Darussalam	48	56	427	13	121	54	248	109	178	67
42 Bélarus	59	75
43 Estonie	59	74
44 Bahreïn	17	20
45 Emirats arabes unis	21	23	232	2	128	34	175	8	405	32
46 Fidji	23	27	178	10	101	66	174	62	..	93
47 Venezuela	32	39	161	23	114	123	164	84	96	136
48 Lettonie	58	73
49 Panama	31	40	231	41	93	103	122	135	87	126
50 Hongrie	48	70	380	139	104	96	115	307	107	306
51 Pologne	57	77	58	18	121	152
52 Russie, Féd. de	55	70
53 Mexique	30	37	119	24	128	76	121	71	103	82
54 Ukraine	52	69
55 Antigua-et-Barbuda
56 Qatar	19	20	16	1	115	37	273	7	462	36
57 Colombie	22	28	..	37	..	72	..	84	..	229
58 Thaïlande	65	77	311	29	128	111	112	134	115	128
59 Malaisie	45	55
60 Maurice	29	35	225	17	113	71	188	44	80	70
61 Koweït	27	33	921	5	125	58	569	23	400	85
62 Seychelles	57	72	169	40	100	139	145	143	83	141
63 Brésil	31	38

LES FEMMES ET L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Classement selon l'IDH	Femmes actives (plus de 15 ans)		CATEGORIES D'EMPLOI							
	Femmes (%) 1994	Femmes/ Hommes (%) 1994	Administration et encadrement		Professions libérales, spécialistes et techniques		Emplois de bureau et vente		Autres services	
			Proportion de femmes	Femmes/ Hommes	Proportion de femmes	Femmes/ Hommes	Proportion de femmes	Femmes/ Hommes	Proportion de femmes	Femmes/ Hommes
			(1970=100) 1990	(%) 1990	(1970=100) 1990	(%) 1990	(1970=100) 1990	(%) 1990	(1970=100) 1990	(%) 1990
Développement humain moyen	60	68
64 Kazakhstan	54	67
65 Bulgarie	60	88	72	41	135	132	..	373	129	320
66 Turquie	45	54	72	4	127	47	148	20	121	11
67 Grenade	57	80	..	46	..	113	..	178	..	140
68 Equateur	20	24	216	35	103	79	136	70	96	174
69 Dominique	43	57	..	56	..	130	200
70 Iran, Rép. islamique d'	19	24	..	4	127	48	131	5	46	8
71 Lituanie	56	71
72 Cuba	38	50
73 Jamahiriya arabe libyenne	9	12
74 Botswana	41	49	..	56	..	159	..	151	..	238
75 Tunisie	26	33
76 Arabie saoudite	9	11
77 Suriname	31	41	..	27	..	232	..	96	..	150
78 Rép. arabe syrienne	16	21
79 Saint-Vincent
80 Jordanie	10	13
81 Moldova, Rép. de	65	81
82 Albanie	59	69
83 Corée, Rép. pop. dém. de	66	79
84 Sainte-Lucie
85 Algérie	8	11	99	6	132	38	200	13	142	23
86 Turkménistan	59	74
87 Paraguay	23	26	107	19	93	105	128	86	118	255
88 Jamaïque	68	82	147	255
89 Kirghizistan	58	74
90 Arménie	58	88
91 Oman	9	11
92 Géorgie	55	71
93 Pérou	25	32	411	28	123	69	161	109	65	60
94 Ouzbékistan	61	78
95 Afrique du Sud	41	54	411	21	101	88	98	196
96 Rép. dominicaine	16	19
97 Sri Lanka	29	36	116	7	121	98	275	28	162	61
98 Roumanie	54	77
99 Azerbaïdjan	56	70
100 Philippines	36	44	97	38	111	172	123	168	88	138
101 Liban	25	34
102 Samoa-Occidental	49	59	131	14	108	88	130	113	98	118
103 Tadjikistan	58	73
104 Indonésie	37	44	108	7	127	69	122	79	133	135
105 Guyana	29	34
106 Iraq	23	29	..	15	..	78	..	7	..	19
107 Egypte	9	12	234	12 ^a	118	39	351	40	60	9
108 Namibie	25	30	..	26	..	69
109 Nicaragua	30	37
110 Mongolie	72	83
111 Chine	70	81	..	13	..	82	..	65	..	107
112 Guatemala	18	21	172	48	111	82	156	118	120	261
113 Bolivie	26	31	..	20	..	72	..	183	..	263
114 Gabon	45	55
115 El Salvador	29	35	202	22	101	76	124	148	88	261
116 Honduras	23	27	122	38	106	100	177	147	99	263
117 Maroc	21	26
118 Maldives	25	30	..	16	..	53	..	33	..	14
119 Vanuatu	51	60	..	15	..	54
120 Viet Nam	69	82
121 Zimbabwe	43	49	..	18	..	67	..	52	..	42
122 Congo	50	61
123 Cap-Vert	33	36	..	30	..	94	..	170	..	134
124 Swaziland	51	60	..	17	..	119	..	116	..	82
125 Salomon, Iles	51	60	..	3	..	38	..	37	..	65
126 Papouasie-Nouvelle-Guinée	57	65
127 Cameroun	39	46	..	11	..	32	..	59	..	46

LES FEMMES ET L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Classement selon l'IDH	Femmes actives (plus de 15 ans)		CATEGORIES D'EMPLOI							
	Femmes (%) 1994	Femmes/ Hommes (%) 1994	Administration et encadrement		Professions libérales, spécialistes et techniques		Emplois de bureau et vente		Autres services	
			Proportion Femmes/ de femmes Hommes (1970=100) 1990	(%) 1990	Proportion Femmes/ de femmes Hommes (1970=100) 1990	(%) 1990	Proportion Femmes/ de femmes Hommes (1970=100) 1990	(%) 1990	Proportion Femmes/ de femmes Hommes (1970=100) 1990	(%) 1990
Faible développement humain	37	42
128 Pakistan	14	16	..	3	..	22	..	3	..	16
129 Ghana	51	63
130 Kenya	55	62
131 Lesotho	63	69	..	50	..	130	..	144	..	209
132 Myanmar	47	56
133 São Tomé-et-Principe
134 Inde	28	34
135 Madagascar	53	60
136 Zambie	35	41	58	6	152	47	330	136	215	29
137 Yémen	11	13
138 Rép. dém. pop. lao	68	77
139 Comores	57	63
140 Togo	45	52
141 Nigéria	45	51	..	6	..	35	..	140	..	13
142 Guinée équatoriale	52	63
143 Zaire	44	52
144 Soudan	26	30
145 Côte d'Ivoire	47	54
146 Bangladesh	62	73	348	5	392	30	354	4	201	87
147 Tanzanie, Rép. unie de	75	85
148 Haïti	54	64	458	48	107	65	102	752	93	188
149 Rép. centrafricaine	65	74	..	10	..	23	..	146	..	13
150 Mauritanie	25	29	..	8	..	26	..	33	..	81
151 Népal	42	48
152 Sénégal	51	60
153 Cambodge	50	59
154 Djibouti	57	64	..	2	..	25
155 Bénin	75	85
156 Rwanda	77	83	..	9	..	47	..	48	..	35
157 Malawi	55	62	..	5	..	53	..	58	..	39
158 Ouganda	59	65
159 Libéria	35	41
160 Bhoutan	42	47
161 Gambie	56	62
162 Tchad	22	25
163 Guinée-Bissau	55	61
164 Angola	50	58
165 Burundi	76	82	..	16	..	44
166 Somalie	51	59
167 Mozambique	76	85
168 Guinée	55	61
169 Burkina Faso	75	81	..	16	..	35	..	168	..	28
170 Afghanistan	9	11
171 Ethiopie	50	56
172 Mali	15	17	..	25	..	23	..	130	..	71
173 Sierra Leone	37	45	..	9	..	47	..	191	..	18
174 Niger	78	83
Total des pays en développement	50	55
Pays industrialisés	46	61
Monde
Pays arabes	18	21
Asie de l'Est	69	80	..	13	..	82	..	65	..	108
Amérique latine et Caraïbes	30	37
Asie du Sud	29	35
Asie du Sud-Est et Pacifique	49	56
Afrique subsaharienne	52	58
Pays les moins avancés	53	57
Union européenne	40	52
Pays nordiques	56	76	242	84	129	161	93	242
OCDE	44	57	216	39	125	89	111	134	98	135

a. BIT 1944b.

b. Vers 1990.

Sources : Colonne 1 : ONU à paraître (*Worlds Women*) [BIT] ; colonne 2 : calculs d'après les estimations d'ONU à paraître (*Worlds Women*) [BIT] ; colonnes 3-10 : calculs d'après les données d'ONU 1994 [BIT].

LES FEMMES ET LA VIE POLITIQUE

Classement selon l'IDH	COLLECTIVITES LOCALES		POUVOIR LEGISLATIF		POUVOIR EXECUTIF
	Municipalités ou instances équivalentes		Chambres hautes et basses		Proportion de postes au niveau ministériel ^a occupés par des femmes (%) (au 31-5-1994)
	Femmes membres du conseil (%) 1990-94	Femmes mairies (%) 1990-94	Sièges occupés par des femmes (au 30-6-1994)	Proportion de sièges occupés par des femmes (%) (au 30-6-1994)	
Développement humain élevé	15	6	..	11	9
1 Canada	18	..	69	17	14
2 Etats-Unis	21	16	55	10	15
3 Japon	3	0	51	7	6
4 Pays-Bas	22	12	66	29	31
5 Finlande	30	16	78	39	39
6 Islande	25	15	15	24	15
7 Norvège	28	23	65	39	35
8 France	17	5	51	6	7
9 Espagne	13	5	88	15	14
10 Suède	34	..	117	34	30
11 Australie	19	..	28	13	13
12 Belgique	14	4	40	10	11
13 Suisse	23	..	39	16	17
14 Autriche	..	6	52	21	16
15 Allemagne	20	..	146	20	16
16 Danemark	28	10	59	33	29
17 Nouvelle-Zélande	35 ^b	13	21	21	8
18 Royaume-Uni	25	..	137	7	9
19 Irlande	17	12	28	12	16
20 Italie	10	4	124	13	12
21 Israël	11	0	11	9	9
22 Grèce	9	2	18	6	5
23 Chypre	3	5	7
24 Hong-Kong	7	..	2	5	10
25 Barbade	7	14	0
26 Bahamas	7	11	23
27 Luxembourg	10	10	12	20	9
28 Costa Rica	14	0	8	14	10
29 Belize	..	0	3	8	6
30 Argentine	..	4	43	14	0
31 Corée, Rép. de	1	..	3	1	4
32 Uruguay	10	16	6	5	0
33 Chili	12	7	12	7	13
34 Malte	1	2	0
35 Singapour	3	4	0
36 Portugal	10	2	20	9	10
37 Saint-Kitts-et-Nevis	1	6	13
38 Rép. tchèque	17	5	20	10	0
39 Trinité-et-Tobago	21	14	12	18	19
40 Slovaquie	..	12	23	18	5
41 Brunéi Darussalam	—	—	0
42 Bélarus	13	4	3
43 Estonie	24	14	14	14	15
44 Bahreïn	—	—	0
45 Emirats arabes unis	0	0	0
46 Fidji	5	0	6	6	10
47 Venezuela	16	6	15	6	11
48 Lettonie	39	..	15	15	0
49 Panama	10	9	5	7	13
50 Hongrie	..	17	42	11	0 ^c
51 Pologne	10	6	73	13	7
52 Russie, Féd. de	30	0	52	8	0 ^c
53 Mexique	..	3	41	7	5
54 Ukraine	31	..	12	4	0 ^c
55 Antigua-et-Barbuda	4	12	0
56 Qatar	—	—	0
57 Colombie	5	6	25	9	11
58 Thaïlande	6	7	23	4	0
59 Malaisie	10	..	25	10	7
60 Maurice	1	0	2	3	3
61 Koweït	0	0	0
62 Seychelles	9	27	31
63 Brésil	..	4	32	5	5

LES FEMMES ET LA VIE POLITIQUE

Classement selon l'IDH	COLLECTIVITES LOCALES		POUVOIR LEGISLATIF		POUVOIR EXECUTIF
	Municipalités ou instances équivalentes		Chambres hautes et basses		Proportion de postes au niveau ministériel ^a occupés par des femmes (%) (au 31-5-1994)
	Femmes membres du conseil (%) 1990-94	Femmes maires (%) 1990-94	Sièges occupés par des femmes (au 30-6-1994)	Proportion de sièges occupés par des femmes (%) (au 30-6-1994)	
Développement humain moyen	12	4
64 Kazakhstan	20	11	6
65 Bulgarie	20	13	31	13	0 ^c
66 Turquie	1	0	8	2	5
67 Grenade	4	14	10
68 Equateur	5	3	4	5	6
69 Dominique	4	13	8
70 Iran, Rép. islamique d'	9	3	0
71 Lituanie	..	0	10	7	0
72 Cuba	14	5	134	23	4
73 Jamahiriya arabe libyenne	0
74 Botswana	2	5	6
75 Tunisie	14	0	11	7	4
76 Arabie saoudite	—	—	0 ^c
77 Suriname	3	6	0 ^c
78 Rép. arabe syrienne	21	8	7
79 Saint-Vincent	**	**	2	13	11
80 Jordanie	3	3	3
81 Moldova, Rép. de	5	5	0
82 Albanie	8	6	0 ^c
83 Corée, Rép. pop. dém. de	138	20	8
84 Sainte-Lucie	41	33	4	14	8
85 Algérie	12	7	4
86 Turkménistan	8	5	3
87 Paraguay	10	5	7	6	7
88 Jamaïque	13	25	10	12	5
89 Kirghizistan	30	..	22	6	5
90 Arménie	9	4	3
91 Oman	—	—	0 ^c
92 Géorgie	14	6	0
93 Pérou	..	6	7	9	6
94 Ouzbékistan	48	10	3
95 Afrique du Sud	..	6	116	24	7
96 Rép. dominicaine	10	5	15	10	4
97 Sri Lanka	1 ^a	..	11	5	3
98 Roumanie	..	14	14	3	0
99 Azerbaïdjan	1	2	5
100 Philippines	13	8	25	11	8
101 Liban	..	0	3	2	0
102 Samoa-Occidental	..	0	2	4	6
103 Tadjikistan	7	3	3
104 Indonésie	12	1	61	12	6
105 Guyana	22	17	13	20	11
106 Iraq	27	11	0
107 Egypte	1	..	10	2	4
108 Namibie	5	7	10
109 Nicaragua	13	10	15	16	10
110 Mongolie	9	..	3	4	0
111 Chine	626	21	6
112 Guatemala	6	1	6	5	20
113 Bolivie	8	..	10	6	0
114 Gabon	7	6	7
115 El Salvador	15	11	9	11	10
116 Honduras	11	13	10	8	11
117 Maroc	0	..	2	1	0
118 Maldives	2	4	5
119 Vanuatu	..	0	1	2	7
120 Viet Nam	22 ^b	..	73	18	5
121 Zimbabwe	..	4	18	12	3
122 Congo	4	..	2	1	6
123 Cap-Vert	9	8	6	8	13
124 Swaziland	..	0	8	8	0
125 Salomon, Iles	1	2	5
126 Papaouasie-Nouvelle-Guinée	0	0	0
127 Cameroun	8 ^b	18	22	12	3

LES FEMMES ET LA VIE POLITIQUE

Classement selon l'IDH	COLLECTIVITES LOCALES		POUVOIR LEGISLATIF		POUVOIR EXECUTIF
	Municipalités ou instances équivalentes		Chambres hautes et basses		Proportion de postes au niveau ministériel ^a occupés par des femmes (%) (au 31-5-1994)
	Femmes membres du conseil (%) (1990-94)	Femmes maires (%) (1990-94)	Sièges occupés par des femmes (au 30-6-1994)	Proportion de sièges occupés par des femmes (%) (au 30-6-1994)	
Développement humain moyen	6	5
128 Pakistan	5	2	4
129 Ghana	8	..	15	8	11
130 Kenya	3	..	6	3	0
131 Lesotho	1	2	6
132 Myanmar	0
133 São Tomé-et-Principe	6	11	0
134 Inde	56	7	3
135 Madagascar	5	4	0
136 Zambie	1	6	10	7	6
137 Yémen	11	..	2	1	0
138 Rép. dém. pop. lao	8	9	0
139 Comores	1	2	0
140 Togo	1	1	5
141 Nigéria	..	1	14	2 ^d	3
142 Guinée équatoriale	7	9	4
143 Zaïre	..	4	31	4	7
144 Soudan	14	5	0
145 Côte d'Ivoire	..	3 ^b	8	5	8
146 Bangladesh	..	0	34	10	8
147 Tanzanie, Rép. unie de	2	0	28	11	13
148 Haïti	3	3	13
149 Rép. centrafricaine	3	4	5
150 Mauritanie	..	1	0	0	0
151 Népal	1	..	7	3	0
152 Sénégal	8	0	14	12	7
153 Cambodge	5	4	0
154 Djibouti	0	0	0 ^c
155 Bénin	..	0	4	6	10
156 Rwanda	1	0	12	17	9
157 Malawi	10	6	9
158 Ouganda	47	17	10
159 Libéria	2	6	5
160 Bhoutan	0	0	22
161 Gambie	4	8	0
162 Tchad	..	0	9	16	5
163 Guinée-Bissau	19	13	4
164 Angola	21	10	6
165 Burundi	8	10	7
166 Somalie	0 ^c
167 Mozambique	27	..	39	16	0
168 Guinée	..	3	9
169 Burkina Faso	..	18	6	6	17
170 Afghanistan	7	2 ^d	0
171 Ethiopie	1	1	10
172 Mali	..	0	3	2	10
173 Sierra Leone	0
174 Niger	5	6	5
Total des pays en développement	10	5
Pays industrialisés	12	8
Monde	10	6
Pays arabes	4	1
Asie de l'Est	19	6
Amérique latine et Caraïbes	10	4	..	10	8
Asie du Sud	5	3
Asie du Sud-Est et Pacifique	9	3
Afrique subsaharienne	8	6
Pays les moins avancés	6	5
Union européenne	16	5	..	14	16
Pays nordiques	29	17	..	35	31
OCDE	16	6	..	13	15

- Pas d'institutions représentatives

** Pas de structures locales représentatives

a. Y compris les chefs d'Etat élus et les gouverneurs de banque centrale.

b. Avant 1990-94.

c. Pas de femmes ministres selon la Division de la promotion de la femme (ONU).

d. La Division de la promotion de la femme (ONU) ne fait état d'aucune femme ministre. Cette information n'a pas pu être confirmée par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

e. Assemblée parlementaire dissoute.

Sources : *Colonne 1, 2* : Rapports nationaux pour la Quatrième conférence mondiale des femmes, FLACSO 1994, ONU 1998, 1991b, 1992a, 1992b, 1992d, 1993a et 1994a et Colloque international des maires pour le développement social 1994 ; *colonnes 3, 4* : calculs d'après les données d'UIP 1994 ; *colonne 5* : données tirées d'ONU 1994i, analysées par la Division de la promotion de la femme (ONU) (revues par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain en 1995).

LES FEMMES ET L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

ÉVOLUTION DES CYCLES DE VIE

DEPLACEMENT

Classement selon l'IDH	Taux d'activité économique des filles (en %, groupe 10 à 14 ans)		Age moyen des femmes au mariage				Taux de fécondité (pour 1 000 femmes, de 15 à 19 ans)		Ménages ayant une femme pour chef de famille (%)		Femmes réfugiées (en milliers) 1993	Femmes réfugiées en % des hommes réfugiés ^d 1993
	1970 ^a	1990 ^b	Age (en années)		En % de l'âge des hommes		1970 ^a	1990 ^b	1980 ^c	1990 ^b		
	1970 ^a	1990 ^b	1970 ^a	1990 ^b	1970 ^a	1990 ^b	1970 ^a	1990 ^b	1980 ^c	1990 ^b	1993	1993
Développement humain élevé	4,5	..	22,5	..	88	..	51,2	44,7	19,3	25,2	70T	..
1 Canada	1,8	..	22,0	24,3	90	92	42,1	25,0	25,4
2 États-Unis	1,2	..	21,5	..	91	..	69,2	60,0	..	32,3
3 Japon	1,0	..	24,7	26,9	90	89	4,4	3,5	15,2	17,0
4 Pays-Bas	1,9	..	23,1	..	92	..	22,6	8,3
5 Finlande	0,4	..	22,5	26,1	88	92	32,2	12,1
6 Islande	0,8	73,1	30,4
7 Norvège	0,1	..	21,9	..	88	..	44,6	16,9	37,6
8 France	1,6	..	23,1	..	89	..	26,4	9,0	21,9
9 Espagne	3,5	..	23,7	..	86	..	14,1	16,7	15,8
10 Suède	0,4	..	23,7	24,7	90	90	34,0	12,7	26,7
11 Australie	1,2	..	21,5	..	88	..	50,9	22,0	24,6
12 Belgique	0,5	..	21,5	..	89	..	31,1	12,2	21,5
13 Suisse	0,2	..	22,6	..	87	..	22,8	6,6	25,1
14 Autriche	2,6	..	21,9	..	84	..	61,4	21,3	31,2
15 Allemagne	1,1	30,2
16 Danemark	0,6	..	22,0	..	88	..	32,4	9,1
17 Nouvelle-Zélande	0,1	..	21,3	26,7	89	93	64,3	35,0	23,9
18 Royaume-Uni	0,1	..	21,1	..	88	..	49,7	33,0	25,2
19 Irlande	2,2	0,3	23,5	..	91	..	16,9	16,0
20 Italie	3,3	0,4	22,6	..	83	..	42,8	10,0	19,9
21 Israël	1,0	..	22,8	..	90	..	49,6	20,3	18,4
22 Grèce	6,5	0,8	36,5	26,3	16,0	..	0,5	42
23 Chypre	5,3	0,7	24,2	..	93	..	21,2	27,0
24 Hong-Kong	8,3	2,5	23,8	26,6	79	91	17,7	6,0	..	25,7	13,4	84
25 Barbade	4,2	0,9	94,3	43,8	43,9
26 Bahamas	8,6	6,1	22,4	..	86	..	77,1	67,7
27 Luxembourg	1,1	..	21,4	..	84	..	28,0	11,6	22,5
28 Costa Rica	3,5	0,9	21,7	..	85	..	93,8	..	17,6	20,0	5,6	86
29 Belize	142,6	132,1	1,7	100
30 Argentine	6,2	0,7	22,9	..	88	..	68,5	74,0	19,2	..	0,9	45
31 Corée, Rép. de	3,6	0,7	23,3	24,7	86	89	12,0	3,7	14,7	15,7
32 Uruguay	3,9	0,5	..	22,9	..	91	51,8	57,3	21,0	23,0
33 Chili	1,6	0,2	23,3	..	91	..	68,9	66,0	21,6	21,0
34 Malte	1,0	0,7	24,0	..	93	..	12,6	11,9
35 Singapour	2,9	0,5	24,3	27,0	87	91	26,2	8,0	18,2
36 Portugal	9,5	1,8	23,3	..	91	..	29,4	26,3	17,9
37 Saint-Kitts-et-Nevis	152,2	88,8	45,6
38 Rép. tchèque	44,7	..	25,6
39 Trinité-et-Tobago	1,0	0,2	22,1	..	81	..	83,2	70,0	25,3
40 Slovaquie
41 Brunéi Darussalam	19,9	8,3	22,4	25,0	85	96	73,4	36,0
42 Bélarus	45,2
43 Estonie	43,5	..	15,8
44 Bahreïn	1,0	0,7	20,0	25,5	78	88	..	16,0
45 Émirats arabes unis	1,8	1,9	..	23,1	..	90	..	56,0
46 Fidji	1,5	1,2	21,1	22,5	86	89	77,0	62,0	..	12,4
47 Venezuela	2,5	0,4	20,4	..	80	..	114,1	100,9	21,8	21,3
48 Lettonie	43,2
49 Panama	4,4	1,0	20,4	21,9	82	86	133,7	94,1	21,5	22,3
50 Hongrie	2,5	0,2	20,9	..	84	..	50,5	40,1	19,9
51 Pologne	0,7	23,0	..	88	30,0	31,5	26,7
52 Russie, Féd. de	51,4	2,3	77
53 Mexique	3,5	1,2	21,2	..	87	..	91,9	84,0	15,2	..	20,9	97
54 Ukraine	59,7
55 Antigua-et-Barbuda
56 Qatar	1,9	2,2	..	22,7	..	86	..	43,0
57 Colombie	5,7	1,6	22,4	22,6	86	87	101,0	70,0	..	22,7
58 Thaïlande	38,2	14,5	22,0	..	89	..	52,3	62,0	16,5	..	17,6	80
59 Malaisie	8,6	1,9	22,3	..	86	..	53,6	19,4	17,7	..	2,8	60
60 Maurice	2,3	1,4	22,5	22,8	83	82	58,0	44,9	18,5
61 Koweït	2,1	1,8	19,6	22,4	74	89	132,0	42,4	5,0
62 Seychelles	25,6	23,8	88	90	105,2	63,0
63 Brésil	7,8	2,6	23,0	..	88	..	68,0	56,0	14,4	20,1	0,4	29

LES FEMMES ET L'EVOLUTION DE LA SOCIETE

Classement selon l'IDH	EVOLUTION DES CYCLES DE VIE										DEPLACEMENT	
	Taux d'activité économique des filles (en %, groupe 10 à 14 ans)		Age moyen des femmes au mariage				Taux de fécondité (pour 1 000 femmes de 15 à 19 ans)		Ménages ayant une femme pour chef de familles (%)		Femmes réfugiées ^d (en milliers) 1993	Femmes réfugiées en % des hommes réfugiés ^d 1993
			Age (en années)		En % de l'âge des hommes							
Développement humain moyen	26,7	13,8	41,3	13,8	16,6	400T	..
64 Kazakhstan	51,7
65 Bulgarie	0,9	0,1	20,7	21,1	86	85	71,5	69,9
66 Turquie	25,1	8,1	20,3	21,5	85	87	81,1	..	10,0
67 Grenade	45,3
68 Equateur	5,0	1,7	21,1	..	85	..	81,4	91,0
69 Dominique	37,7
70 Iran, Rép. islamique d'	7,2	5,2	18,5	..	74	88,5	7,3	..	110,3	49
71 Lituanie	34,8
72 Cuba	0,4	0,0	19,5	..	84	..	127,8	81,2	28,2
73 Jamahiriya arabe libyenne	2,7	1,4	18,7	..	76	..	271,9
74 Botswana	15,3	4,3	24,8	25,0	85	..	77,0	125,0	45,2	45,9
75 Tunisie	20,9	25,0	77	..	46,3	17,0	10,4
76 Arabie saoudite	2,0	2,2	19,0	21,7	74	85	..	55,0	5,4	29
77 Suriname	0,7	0,1
78 Rép. arabe syrienne	6,5	6,0	20,7	..	80
79 Saint-Vincent	42,4
80 Jordanie	1,5	1,0	..	24,7	..	89	124,0	49,0
81 Moldova, Rép. de	62,8
82 Albanie	4,0	1,6
83 Corée, Rép. pop. dém. de	6,5	1,0
84 Sainte-Lucie	28,7	..	90	113,6	38,8
85 Algérie	1,3	0,9	19,3	23,7	79	86	..	144,0	..	11,0
86 Turkménistan	26,0
87 Paraguay	5,5	2,6	21,7	..	82	..	88,0	97,0	18,1	17,0
88 Jamaïque	0,5	0,1	30,0	..	91	100,0
89 Kirghizistan	51,0
90 Arménie	79,9
91 Oman	1,7	1,8	..	19,2	..	75	..	134,0
92 Géorgie	58,8
93 Pérou	4,1	1,6	21,6	..	85	..	75,0	62,0	..	17,3
94 Ouzbékistan	44,1
95 Afrique du Sud	1,5	0,0	86,7	124,0
96 Rép. dominicaine	1,9	1,4	19,7	..	75	..	123,0	88,0	21,7	25,0
97 Sri Lanka	4,2	1,4	23,5	..	84	..	49,6	35,0	17,4
98 Roumanie	0,9	0,1	20,2	..	82	..	66,0	52,1
99 Azerbaïdjan	31,6
100 Philippines	12,8	4,7	22,8	23,8	90	90	36,3	42,5	..	11,3
101 Liban	5,9	3,6	23,2	..	81	..	40,0
102 Samoa-Occidental	22,0	24,6	84	88	42,3	29,0	..	12,5
103 Tadjikistan	46,6	239,2	85
104 Indonésie	13,3	6,0	19,3	21,1	81	85	127,0	67,0	14,2	13,0
105 Guyana	1,4	0,3	21,5	..	87	..	97,8	..	24,4
106 Iraq	1,6	5,0	20,6	22,3	81	85	75,0	39,0	10,1	95
107 Egypte	4,9	3,5	20,0	22,0	76	76,0	..	12,0
108 Namibie	18,3	3,7	109,0
109 Nicaragua	4,5	3,3	20,2	..	82	..	144,2	24,3
110 Mongolie	3,8	1,2
111 Chine	38,0	22,3	19,9	22,2
112 Guatemala	4,4	3,1	19,7	..	83	..	134,4	125,5	..	16,9
113 Bolivie	9,8	6,8	95,0	94,0
114 Gabon	20,2	13,1
115 El Salvador	5,2	2,8	19,4	..	79	..	149,2	107,3	..	26,6
116 Honduras	3,0	1,0	20,0	..	82	..	130,6	134,8	..	20,4
117 Maroc	8,7	10,3	19,4	..	78	49,0	..	17,3
118 Maldives	16,7	9,1
119 Vanuatu	21,0	22,5	80	90	26,0	81,0	11,4
120 Viet Nam	25,0	8,1	..	23,2	..	95	..	35,0	..	31,9	2,8	122
121 Zimbabwe	33,4	21,3	..	20,7	29,6	109,0	..	32,6
122 Congo	22,1	9,5	19,6	..	74	..	107,0	..	21,1	..	2,0	87
123 Cap-Vert	6,2	5,0	77,9
124 Swaziland	33,6	20,8	..	29,0	..	92	40,3
125 Salomon, Iles	33,3	22,4	22,3	21,2	81	85	126,0	103,0	..	16,2
126 Papaouasie-Nouvelle-Guinée	41,7	26,6	19,4	20,8	79	85	80,0	1,7	85
127 Cameroun	28,8	16,1	..	19,7	164,0	13,8	18,5	24,1	121

LES FEMMES ET L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Classement selon l'IDH	ÉVOLUTION DES CYCLES DE VIE								DEPLACEMENT			
	Taux d'activité économique des filles (en %, groupe 10 à 14 ans)		Age moyen des femmes au mariage				Taux de fécondité (pour 1 000 femmes, de 15 à 19 ans)		Ménages ayant une femme pour chef de famille (%)		Femmes réfugiées ^d (en milliers) 1993	Femmes réfugiées en % des hommes réfugiés ^d 1993
			Age (en années)		En % de l'âge des hommes							
	1970 ^a	1990 ^b	1970 ^a	1990 ^b	1970 ^a	1990 ^b	1970 ^a	1990 ^b	1980 ^c	1990 ^b		
Faible développement humain	21,1	13,1	13,8	17,5	1 250T	..
128 Pakistan	4,5	3,3	19,7	21,7	77	82	61,1	84,0	4,3
129 Ghana	8,1	3,6	19,4	21,1	72	124,0	..	32,2	71,4	92
130 Kenya	36,6	27,1	..	21,1	152,0	..	22,0	140,4	114
131 Lesotho	15,0	9,9	20,3	..	78
132 Myanmar	29,7	17,6	21,3	..	88	22,0	16,0
133 São Tomé-et-Principe
134 Inde	20,8	10,9	17,7	..	78	88,3	13,3	110
135 Madagascar	34,4	24,0	131,7	..	15,5
136 Zambie	20,9	13,9	18,2	20,0	75	156,0	27,8	16,2	14,3	99
137 Yémen	7,3	6,4	103,0
138 Rép. dém. pop. lao	32,0	13,2
139 Comores	37,5	28,5	16,3
140 Togo	35,4	25,9	18,5	20,3	70	127,0	..	26,4
141 Nigéria	19,5	12,8	144,0	1,3	38
142 Guinée équatoriale	31,8	14,7
143 Zaïre	30,3	14,0	16,1	..	124,2	98
144 Soudan	10,1	6,3	18,7	24,1	72	69,0	179,4	104
145 Côte d'Ivoire	33,8	15,9	193,0	15,6	..	128,7	105
146 Bangladesh	4,0	3,4	16,4	18,0	68	71	219,0	79,0	16,8	..	99,7	101
147 Tanzanie, Rép. unie de	44,6	33,3	17,9	20,6	74	144,0	..	18,6
148 Haïti	41,0	20,8	22,4	..	80	..	66,0	103,0	30,0
149 Rép. centrafricaine	44,5	28,9	..	18,9	..	78	..	170,0	..	18,7	16,5	92
150 Mauritanie	14,7	7,7	..	23,1	..	78	..	78,0
151 Népal	36,2	30,7	17,5	..	83	..	131,0	42,2	91
152 Sénégal	43,6	31,7	..	23,7	..	78	30,2	110
153 Cambodge	27,6	18,9
154 Djibouti	38,1	28,0	..	19,3	..	71	18,4	18,0	112
155 Bénin	28,6	18,4	21,0	..	61,9	114
156 Rwanda	47,5	40,0	20,1	..	89	25,2
157 Malawi	43,5	29,0
158 Ouganda	39,1	31,2	17,7	19,0	74	..	179,0	187,0	..	20,6
159 Libéria	19,9	13,3	18,7	19,7	70	..	217,0	19,1	1,1	92
160 Bhoutan	36,2	30,7
161 Gambie	36,6	27,2	156,0
162 Tchad	11,5	8,7
163 Guinée-Bissau	35,4	25,9
164 Angola	31,3	18,7	5,7	112
165 Burundi	47,5	40,0	21,5	21,9	91	52,0	..	24,7	0,9	100
166 Somalie	32,4	20,4
167 Mozambique	50,9	36,4	..	22,2
168 Guinée	36,3	25,9	12,7	..	287,3	99
169 Burkina Faso	47,1	39,1	152,0	5,1	9,7
170 Afghanistan	4,0	3,0
171 Éthiopie	35,4	25,5	102,4	15,5	..	18,3	71
172 Mali	15,0	12,3	..	16,4	201,0	15,1
173 Sierra Leone	19,0	8,6	..	18,0	..	66	212,0	10,8
174 Niger	49,9	40,5	..	16,3	..	69	..	142,0	..	9,7
Total des pays en développement	22,6	12,3	64,1	1 470T	..
Pays industrialisés	1,5	43,0	36,0	240T	..
Monde	18,8	12,1	59,2	1 720T	..
Pays arabes	6,4	5,3	19,8	22,8	77	73,9	210T	..
Asie de l'Est	35,5	20,9	19,6	21,5	10T	..
Amérique latine et Caraïbes	6,0	2,1	22,1	..	86	..	84,8	74,6	17,0	..	30T	..
Asie du Sud	16,7	9,1	17,9	..	77	86,1	270T	..
Asie du Sud-Est et Pacifique	20,0	8,5	20,7	22,1	85	88	90,4	51,6	20T	..
Afrique subsaharienne	28,3	19,6	139,2	930T	..
Pays les moins avancés	25,0	17,8	870T	..
Union européenne	2,0	..	22,5	..	87	..	34,0	16,7	21,5
Pays nordiques	0,3	..	22,7	..	89	..	35,6	12,8
OCDE	3,1	..	22,3	..	89	..	49,2	38,0	19,5	..	20T	..

a.Vers 1970,

b.Vers 1990,

c.Vers 1980,

d,D'après divers renseignements sur les populations de réfugiés bénéficiant de l'appui du HCR (par pays d'asile). Les données ne sont pas nécessairement représentatives de l'ensemble de la population réfugiée en raison des importantes variations de la base et de la qualité des données.

Sources : Colonnes 1,2 : ONU 1994i [BIT], colonnes 3-10 : ONU 1994i [ONU], colonnes 11, 12 : ONU à paraître (The World's Women) [HCR].

REDUCTION DES DISPARITES SOCIOLOGIQUES FEMMES-HOMMES

(HOMMES = INDICE 100)

Classement selon l'IDH	DUREE DE VIE		ALPHABETISATION		SCOLARISATION				EMPLOI			
	Espérance de vie à la naissance		Alphabétisation des adultes		Enseignement primaire (6 à 11 ans)		Enseignement secondaire (12 à 17 ans)		Enseignement tertiaire (18 à 23 ans)		Taux d'activité économique (plus de 15 ans)	
	1970	1992	1970	1992	1970	1990	1970	1990	1970	1990	1970	1994
Développement humain élevé	109	109	100	99	94	99	71	102	47	55
1 Canada	110	109	100	100	99	100	67	127	47	63
2 Etats-Unis	111	109	100	..	100	100	96	97	83	119	53	65
3 Japon	108	108	100	100	100	102	41	66	60	64
4 Pays-Bas	108	108	102	104	90	102	40	81	35	42
5 Finlande	112	111	99	98	102	100	108	139	70	82
6 Islande	108	107	51	74
7 Norvège	108	109	110	100	102	100	74	116	40	68
8 France	111	111	101	100	107	104	77	114	53	64
9 Espagne	108	108	92	..	101	..	83	..	46	..	22	31
10 Suède	107	108	102	100	101	101	83	125	54	77
11 Australie	110	108	101	100	86	104	51	113	45	61
12 Belgique	110	109	100	100	99	102	62	93	41	47
13 Suisse	108	109	47	53
14 Autriche	111	108	100	101	104	111	51	84	53	60
15 Allemagne	109	109
16 Danemark	107	108	100	100	96	104	72	105	54	77
17 Nouvelle-Zélande	109	108	100	100	95	100	65	104	41	53
18 Royaume-Uni	109	107	100	100	101	104	59	100	51	60
19 Irlande	107	108	102	102	105	105	64	99	35	41
20 Italie	109	109	97	..	100	100	84	102	57	90	37	44
21 Israël	105	105	90	..	100	104	103	106	85	97	43	49
22 Grèce	105	107	82	..	100	..	84	..	46	..	32	35
23 Chypre	104	106	47	56
24 Hong-Kong	110	108	71	90	100	101	84	103	66	71	50	62
25 Barbade	108	107	100	98	100	100	109	92	71	149	54	78
26 Bahamas	110	113	..	99	100	100	104	102	..	214	39	48
27 Luxembourg	110	110	100	100	103	106	59	78	35	44
28 Costa Rica	106	106	100	100	99	101	102	99	84	85	22	29
29 Belize	102	104	100	21	36
30 Argentine	110	110	98	100	103	100	105	110	87	114	33	38
31 Corée, Rép. de	109	111	86	97	98	100	73	97	38	53	47	52
32 Uruguay	110	109	..	101	98	100	108	124	86	127	35	44
33 Chili	111	110	98	99	104	100	97	100	84	93	27	39
34 Malte	106	106	100	100	93	96	54	59	23	29
35 Singapour	106	107	65	88	96	100	93	101	42	86	36	58
36 Portugal	110	110	84	..	101	100	88	105	74	123	28	51
37 Saint-Kitts-et-Nevis	100
38 Rép. tchèque	110	110	71	84
39 Trinité-et-Tobago	107	107	95	98	101	100	99	102	70	69	40	42
40 Slovaquie	109	113	75	81
41 Brunéi Darussalam	104	105	66	88	101	100	90	110	88	98	56	56
42 Bélarus	113	116	80	75
43 Estonie	113	117	75	74
44 Bahreïn	106	106	58	87	81	100	70	100	59	113	7	20
45 Emirats arabes unis	106	103	33	99	63	100	46	108	24	264	9	23
46 Fidji	105	106	84	94	99	100	84	102	64	79	14	27
47 Venezuela	108	108	92	98	102	102	106	109	77	93	26	39
48 Lettonie	113	118	76	73
49 Panama	104	106	98	99	101	101	96	102	91	120	35	40
50 Hongrie	108	114	99	..	100	101	87	101	70	94	60	70
51 Pologne	110	113	98	..	106	101	96	98	107	114	76	77
52 Russie, Féd. de	116	119	74	70
53 Mexique	107	109	90	95	100	100	75	98	42	76	21	37
54 Ukraine	112	115	74	69
55 Antigua-et-Barbuda
56 Qatar	106	108	84	99	77	98	96	99	87	213	9	20
57 Colombie	106	109	97	100	107	102	98	109	60	105	26	28
58 Thaïlande	107	108	81	95	95	100	70	88	59	86	86	77
59 Malaisie	105	106	68	86	89	100	69	106	49	99	45	55
60 Maurice	107	110	..	89	98	103	79	104	32	75	24	35
61 Koweït	106	105	66	91	73	93	60	92	53	100	13	33
62 Seychelles	108	72
63 Brésil	108	107	91	99	104	94	95	95	88	113	27	38

REDUCTION DES DISPARITES SOCIOLOGIQUES FEMMES-HOMMES

(HOMMES= INDICE 100)

Classement selon l'IDH	DUREE DE VIE ALPHABETISATION				SCOLARISATION				EMPLOI			
	Espérance de vie à la naissance		Alphabétisation des adultes		Enseignement primaire (6 à 11 ans)		Enseignement secondaire (12 à 17 ans)		Enseignement tertiaire (18 à 23 ans)		Taux d'activité économique (plus de 15 ans)	
	1970	1992	1970	1992	1970	1990	1970	1990	1970	1990	1970	1994
Développement humain moyen	104	106	..	80	85	95	75	83	53	72	63	68
64 Kazakhstan	118	114	69	67
65 Bulgarie	107	110	90	..	100	100	103	99	85	108	78	88
66 Turquie	107	106	49	77	78	94	51	68	27	55	62	54
67 Grenade	100	80
68 Equateur	105	108	90	96	99	101	89	95	58	89	19	24
69 Dominique	100	57
70 Iran, Rép. islamique d'	99	101	53	74	57	89	53	73	39	47	15	24
71 Lituanie	112	117	75	71
72 Cuba	105	105	..	99	101	100	102	110	67	128	24	50
73 Jamahiriya arabe libyenne	106	106	24	67	71	100	34	84	14	102	7	12
74 Botswana	107	106	119	72	112	105	97	111	29	74	61	49
75 Tunisie	102	103	29	67	70	92	48	79	31	70	13	33
76 Arabie saoudite	106	104	34	66	49	81	28	95	12	79	5	11
77 Suriname	107	107	..	95	100	100	98	103	52	132	32	41
78 Rép. arabe syrienne	106	106	34	62	64	100	43	74	27	68	12	21
79 Saint-Vincent	100
80 Jordanie	106	105	..	82	7	13
81 Moldova, Rép. de	111	113	84	81
82 Albanie	104	108	94	101	86	95	54	97	67	69
83 Corée, Rép. pop. dém. de	107	109	77	79
84 Sainte-Lucie	102
85 Algérie	104	103	30	63	66	88	47	75	30	60	6	11
86 Turkménistan	112	111	72	74
87 Paraguay	106	106	89	96	99	100	83	94	89	93	26	26
88 Jamaïque	106	106	101	111	101	100	96	113	88	79	67	82
89 Kirghizistan	115	112	73	74
90 Arménie	109	109	72	88
91 Oman	105	106	18	94	..	79	..	71	7	11
92 Géorgie	112	112	74	71
93 Pérou	106	106	74	86	91	100	79	81	59	61	25	32
94 Ouzbékistan	111	109	75	78
95 Afrique du Sud	111	110	..	99	106	..	104	..	50	..	47	54
96 Rép. dominicaine	106	106	95	100	105	104	100	113	74	83	13	19
97 Sri Lanka	103	106	80	92	92	100	105	108	99	108	37	36
98 Roumanie	107	110	99	111	93	96	88	127	72	77
99 Azerbaïdjan	112	112	69	70
100 Philippines	106	106	96	99	98	99	98	103	108	113	49	44
101 Liban	106	106	69	95	86	93	73	97	38	69	22	34
102 Samoa-Occidental	107	105	100	67	59
103 Tadjikistan	108	108	71	73
104 Indonésie	105	106	64	86	88	97	64	92	37	56	41	44
105 Guyana	107	109	94	98	99	100	98	105	65	78	25	34
106 Iraq	103	105	35	60	45	92	39	64	35	62	7	29
107 Egypte	105	104	44	58	66	100	50	77	43	59	7	12
108 Namibie	105	104	112	112	118	117	116	122	28	30
109 Nicaragua	106	106	98	103	102	105	102	110	62	92	25	37
110 Mongolie	105	104	..	86	101	106	102	111	96	141	81	83
111 Chine	102	106	..	79	87	95	77	78	54	75	74	81
112 Guatemala	105	108	72	77	86	94	74	74	44	48	15	21
113 Bolivie	110	106	..	82	71	93	64	83	50	52	25	31
114 Gabon	108	106	..	69	64	55
115 El Salvador	107	108	88	94	99	119	88	97	68	82	26	35
116 Honduras	108	107	94	99	102	103	99	106	53	96	17	27
117 Maroc	106	106	29	52	56	71	47	70	26	62	14	26
118 Maldives	95	96	..	100	107	100	50	120	35	30
119 Vanuatu	106	106	65	60
120 Viet Nam	111	107	..	93	89	96	77	95	40	39	80	82
121 Zimbabwe	107	105	..	87	85	101	66	95	54	52	56	49
122 Congo	112	110	..	78	63	61
123 Cap-Vert	105	103	63	74	98	99	89	95	..	76	28	36
124 Swaziland	110	108	88	96	100	105	84	97	39	51	69	60
125 Salomon, Iles	106	106	70	60
126 Papaouasie-Nouvelle-Guinée	99	103	62	75	63	84	49	78	21	36	77	65
127 Cameroun	107	106	..	66	77	87	60	76	25	56	56	46

REDUCTION DES DISPARITES SOCIOLOGIQUES FEMMES-HOMMES (HOMMES= INDICE 100)

Classement selon l'IDH	DUREE DE VIE		ALPHABETISATION		SCOLARISATION						EMPLOI	
	Espérance de vie à la naissance		Alphabétisation des adultes		Enseignement primaire (6 à 11 ans)		Enseignement secondaire (12 à 17 ans)		Enseignement tertiaire (18 à 23 ans)		Taux d'activité économique (plus de 15 ans)	
	1970	1992	1970	1992	1970	1990	1970	1990	1970	1990	1970	1994
Faible développement humain	101	103	..	56	61	76	44	62	28	48	44	42
128 Pakistan	99	103	35	47	37	55	26	44	24	38	11	16
129 Ghana	107	107	43	67	85	87	66	71	28	27	70	63
130 Kenya	108	106	..	78	77	100	59	84	35	89	70	62
131 Lesotho	111	109	154	74	145	121	137	133	57	103	84	69
132 Myanmar	107	106	69	86	91	94	68	90	60	121	62	56
133 São Tomé-et-Principe
134 Inde	97	100	41	55	64	74	44	60	29	50	43	34
135 Madagascar	107	105	87	101	72	89	53	91	69	60
136 Zambie	107	104	57	81	92	101	58	78	14	34	34	41
137 Yémen	101	101	7	13
138 Rép. dém. pop. lao	107	106	..	61	62	86	42	60	23	48	88	77
139 Comores	102	102	78	77	47	84	44	88	29	77	71	63
140 Togo	108	107	26	52	45	70	36	48	22	22	59	52
141 Nigéria	108	107	..	66	60	78	50	72	35	53	58	51
142 Guinée équatoriale	108	107	..	73	80	..	51	..	26	..	66	63
143 Zaïre	107	107	..	75	64	79	40	56	13	25	65	52
144 Soudan	107	105	40	56	71	80	43	80	19	53	25	30
145 Côte d'Ivoire	108	105	..	56	60	71	43	58	22	36	70	54
146 Bangladesh	97	100	35	51	48	86	23	50	13	27	6	73
147 Tanzanie, Rép. unie de	107	106	35	68	69	104	59	91	33	68	97	85
148 Haïti	106	106	65	87	83	104	75	93	40	74	79	64
149 Rép. centrafricaine	113	111	..	72	49	64	31	47	15	26	87	74
150 Mauritanie	108	106	..	52	41	76	29	57	10	29	25	29
151 Népal	97	98	12	32	20	55	15	47	21	30	52	48
152 Sénégal	105	104	..	51	65	76	55	61	36	43	68	60
153 Cambodge	107	106	68	59
154 Djibouti	108	107	..	51	45	71	40	62	34	79	73	64
155 Bénin	108	107	..	49	44	51	45	48	38	27	90	85
156 Rwanda	107	107	..	70	81	101	69	89	42	65	91	83
157 Malawi	103	103	36	55	69	98	42	66	17	35	75	62
158 Ouganda	107	106	..	65	69	89	50	63	24	44	75	65
159 Libéria	107	106	36	39	51	..	33	..	33	..	46	41
160 Bhoutan	104	107	..	47	6	71	5	42	..	22	52	47
161 Gambie	109	107	..	45	44	77	31	60	29	32	71	62
162 Tchad	108	107	..	53	37	49	21	30	8	13	29	25
163 Guinée-Bissau	109	108	..	60	50	58	37	51	50	36	69	61
164 Angola	109	107	57	96	54	79	55	41	66	58
165 Burundi	108	107	..	43	53	91	33	69	9	47	91	82
166 Somalie	108	107	38	..	24	..	14	..	67	59
167 Mozambique	108	107	39	38	52	80	48	64	45	35	95	85
168 Guinée	103	102	29	41	49	53	34	36	14	25	71	61
169 Burkina Faso	108	107	..	29	58	63	48	56	29	46	91	81
170 Afghanistan	100	102	8	29	20	54	14	50	12	34	7	11
171 Ethiopie	108	107	2	53	58	86	34	66	18	31	65	56
172 Mali	109	107	..	56	59	59	42	54	21	34	19	17
173 Sierra Leone	109	108	..	38	67	72	49	58	20	27	51	45
174 Niger	108	107	..	30	53	52	44	61	33	30	95	83
Total des pays en développement	103	104	..	73	79	88	68	78	49	70	53	55
Pays industrialisés	111	109	73	52	61
Monde	104	105	59	53	..
Pays arabes	105	105	38	61	63	92	47	77	34	65	13	21
Asie de l'Est	103	106	..	80	87	96	76	79	53	73	73	80
Amérique latine et Caraïbes	107	108	91	97	101	98	91	98	96	70	27	37
Asie du Sud	97	101	40	55	60	75	43	60	30	48	35	35
Asie du Sud-Est et Pacifique	106	106	72	90	90	97	74	95	62	73	57	56
Afrique subsaharienne	108	106	..	66	72	85	60	72	34	46	65	58
Pays les moins avancés	105	105	..	57	61	84	43	67	25	44	63	57
Union européenne	109	109	101	..	95	..	62	..	42	52
Pays nordiques	108	109	102	100	100	101	84	121	55	76
OCDE	109	109	99	99	93	98	69	103	48	57

Sources : Colonnes 1,2 : ONU 1994k ; colonnes 3,4 : UNESCO 1994b ; colonnes 5-10 : ONU 1994i [UNESCO] ; colonne 11 : ONU 1994i [BIT] ; colonne 12 : ONU à paraître (The World's Women) [BIT].

LA SITUATION DES FEMMES

Classement selon l'IDH	CATEGORIES D'EMPLOI				TAUX DE SCOLARISATION			
	Administration et encadrement	Professions libérales, techniques et assimilées	Emplois de bureau et vente	Autres services	Enseignement			Tous niveaux confondus
					primaire (6 à 11 ans)	secondaire (12 à 17 ans)	supérieur (18 à 23 ans)	
Développement humain élevé	92,2	77,4	36,7	69,1
1 Canada	40,7	56,0	67,6	57,1	100,0	98,0	73,4	90,6
2 Etats-Unis	40,1	50,8	66,7	60,1	100,0	92,5	72,9	87,8
3 Japon	7,9	42,0	50,3	54,2	100,0	98,2	19,5	71,3
4 Pays-Bas	13,5	42,5	52,2	70,4	96,7	82,6	41,1	70,1
5 Finlande	24,1	61,4	67,4	71,4	79,7	100,0	82,3	87,2
6 Islande
7 Norvège	25,4	56,5	65,9	75,1	83,1	91,6	64,4	78,8
8 France	100,0	89,1	51,2	79,5
9 Espagne	9,5	47,0	47,4	58,6
10 Suède	38,9 ^a	63,3	77,0	76,9	83,4	92,2	44,0	71,6
11 Australie	41,4	23,8	19,3	77,2	100,0	86,8	31,9	71,2
12 Belgique	100,0	91,3	44,4	76,0
13 Suisse
14 Autriche	16,4	47,9	64,1	70,8	91,8	79,9	31,4	64,0
15 Allemagne
16 Danemark	14,7	62,9	60,9	72,5	100,0	93,8	61,6	78,1
17 Nouvelle-Zélande	32,3	47,8	76,4	67,4	100,0	82,4	40,8	73,0
18 Royaume-Uni	100,0	77,4	26,1	65,0
19 Irlande	15,1	46,7	51,6	51,5	91,9	92,0	31,9	74,3
20 Italie	100,0	74,9	31,8	64,0
21 Israël	15,8	54,3	54,7	57,4	92,5	92,9	29,7	73,9
22 Grèce	10,0	43,1	44,2	43,5
23 Chypre	10,2	40,8	49,9	45,3
24 Hong-Kong	15,9	41,9	51,1	41,3	100,0	85,3	19,4	67,1
25 Barbade	32,6	52,3	64,7	56,8	100,0	74,2	18,3	56,1
26 Bahamas	26,3	56,9	70,2	61,9	100,0	78,6	25,7	68,1
27 Luxembourg	8,6	37,7	48,3	71,9	100,0	76,7	18,3	56,8
28 Costa Rica	23,1	44,8	40,4	59,3	87,1	50,4	21,5	55,4
29 Belize
30 Argentine	100,0	82,4	55,0	82,2
31 Corée, Rép. de	4,1	42,5	44,0	60,9	100,0	81,8	24,0	69,1
32 Uruguay	20,6	61,1	45,9	67,7	90,3	91,1	49,5	78,2
33 Chili	19,4	51,9	46,3	72,5	83,9	84,4	28,5	65,7
34 Malte	100,0	86,2	12,5	69,3
35 Singapour	15,7	40,3	..	40,8	100,0	87,8	19,9	67,0
36 Portugal	18,9	54,4	47,6	65,5	100,0	76,3	34,1	68,1
37 Saint-Kitts-et-Nevis
38 Rép. tchèque
39 Trinité-et-Tobago	22,5	54,7	59,1	52,8	97,3	66,0	5,8	59,7
40 Slovaquie
41 Brunéi Darussalam	11,3	35,3	52,2	40,2	80,3	82,2	27,9	65,1
42 Bélarus
43 Estonie
44 Bahreïn	93,4	91,8	29,3	74,3
45 Emirats arabes unis	1,6	25,1	7,6	24,5	100,0	72,1	24,0	76,9
46 Fidji	9,1	39,7	38,3	48,3	100,0	70,5	14,6	67,6
47 Venezuela	18,6	55,2	45,7	57,5	94,7	64,2	24,7	63,8
48 Lettonie
49 Panama	28,9	50,7	57,5	55,8	93,0	64,1	31,9	63,8
50 Hongrie	58,2	49,0	75,4	75,4	85,5	85,7	14,5	63,7
51 Pologne	15,6	60,4	80,6	92,2	32,3	70,9
52 Russie, Féd. de
53 Mexique	19,4	43,2	41,7	45,1	100,0	59,5	16,5	61,5
54 Ukraine
55 Antigua-et-Barbuda
56 Qatar	0,9	26,8	6,3	26,6	94,5	80,5	54,8	80,6
57 Colombie	27,2	41,8	45,5	69,6	74,0	69,5	24,5	56,6
58 Thaïlande	22,2	52,7	57,3	56,1	81,4	34,6	16,2	43,9
59 Malaisie	93,1	66,7	7,0	58,8
60 Maurice	14,3	41,4	30,5	41,2	100,0	54,6	6,6	54,9
61 Koweït	5,2	36,8	18,9	46,0	75,4	72,8	24,5	59,8
62 Seychelles	28,5	58,1	58,8	58,5
63 Brésil	76,7	67,1	29,4	59,4

LA SITUATION DES FEMMES

CATEGORIES D'EMPLOI

TAUX DE SCOLARISATION

Classement selon l'IDH	CATEGORIES D'EMPLOI				TAUX DE SCOLARISATION			
	Administration et encadrement	Professions libérales, techniques et assimilées	Emplois de bureau et vente	Autres services	Enseignement			Tous niveaux confondus
					primaire (6 à 11 ans)	secondaire (12 à 17 ans)	supérieur (18 à 23 ans)	
	1990	1990	1990	1990	1990	1990	1990	
Développement humain moyen	84,2	44,6	13,3	46,6
64 Kazakhstan
65 Bulgarie	28,9	57,0	78,9	76,2	81,1	84,7	34,8	67,3
66 Turquie	4,2	31,9	16,4	10,2	94,1	33,1	9,3	46,4
67 Grenade	31,6	53,1	64,0	58,4
68 Equateur	26,0	44,2	40,9	63,5	92,6	71,7	35,2	68,7
69 Dominique	35,7	56,5	..	69,2
70 Iran, Rép. islamique d'	3,5	32,6	5,1	7,0	88,8	48,9	8,0	54,8
71 Lituanie
72 Cuba	100,0	77,4	36,3	65,4
73 Jamahiriya arabe libyenne	100,0	72,1	30,6	74,5
74 Botswana	36,1	61,4	60,2	70,4	83,3	86,2	12,9	65,3
75 Tunisie	92,4	55,5	14,3	56,7
76 Arabie saoudite	55,5	48,9	26,0	46,1
77 Suriname	21,5	69,9	48,9	60,0	99,7	78,1	27,4	67,3
78 Rép. arabe syrienne	100,0	44,9	15,7	58,2
79 Saint-Vincent
80 Jordanie
81 Moldova, Rép. de
82 Albanie	83,9	91,4	16,6	65,0
83 Corée, Rép. pop. dém. de
84 Sainte-Lucie
85 Algérie	5,9	27,6	11,4	18,8	83,8	50,6	12,1	53,0
86 Turkménistan
87 Paraguay	16,1	51,2	46,2	71,8	86,5	44,6	11,2	51,2
88 Jamaïque	..	59,6	..	71,8	100,0	80,4	5,2	62,4
89 Kirghizistan
90 Arménie
91 Oman	79,2	59,3	8,9	55,9
92 Géorgie
93 Pérou	22,1	40,9	52,1	37,6	100,0	66,8	26,2	69,7
94 Ouzbékistan
95 Afrique du Sud	17,4	46,7	..	66,2
96 Rép. dominicaine	89,1	77,9	33,3	68,3
97 Sri Lanka	6,9	49,6	22,1	37,7	100,0	64,3	12,3	61,4
98 Roumanie	89,1	81,9	24,2	64,0
99 Azerbaïdjan
100 Philippines	27,7	63,2	62,7	58,0	82,6	76,3	27,6	64,5
101 Liban	90,3	71,8	26,3	62,6
102 Samoa-Occidental	12,3	46,9	53,1	54,2
103 Tadjikistan
104 Indonésie	6,6	40,8	44,2	57,5	92,6	57,7	13,5	56,2
105 Guyana	100,0	72,1	7,8	60,0
106 Iraq	12,7	43,9	6,6	15,8	91,6	43,0	15,9	54,4
107 Egypte	10,3	28,3	28,5	8,1	100,0	53,6	15,0	58,6
108 Namibie	78,0	89,9	26,2	68,1
109 Nicaragua	71,6	56,1	21,0	52,7
110 Mongolie	64,1	89,8	25,8	61,8
111 Chine	11,6	45,1	39,3	51,7	80,7	36,3	12,3	40,0
112 Guatemala	32,4	45,2	54,0	72,3	52,8	37,8	9,3	36,4
113 Bolivie	16,8	41,9	64,7	72,5	85,7	39,3	15,1	50,5
114 Gabon
115 El Salvador	17,7	43,3	59,7	72,3	70,6	55,6	20,9	51,6
116 Honduras	27,8	50,0	59,6	72,4	80,5	50,0	18,2	53,1
117 Maroc	43,3	30,4	14,0	30,5
118 Maldives	14,0	34,6	24,7	12,2	100,0	84,2	0,0	68,3
119 Vanuatu	13,2	35,2
120 Viet Nam	91,4	44,9	1,9	49,4
121 Zimbabwe	15,4	40,0	34,2	29,6	84,0	87,5	11,0	64,4
122 Congo
123 Cap-Vert	23,3	48,4	63,0	57,3	86,5	44,8	1,9	47,8
124 Swaziland	14,5	54,3	53,7	44,9	88,5	71,8	10,3	62,5
125 Salomon, Iles	2,6	27,4	27,1	39,6
126 Papaouasie-Nouvelle-Guinée	55,3	17,4	2,0	27,1
127 Cameroun	10,1	24,4	36,9	31,4	70,1	43,4	9,6	45,3

LA SITUATION DES FEMMES

Classement selon l'IDH	CATEGORIES D'EMPLOI				TAUX DE SCOLARISATION			
	Administration et encadrement	Professions libérales, techniques et assimilées	Emplois de bureau et vente	Autres services	Enseignement			Tous niveaux confondus
					primaire (6 à 11 ans)	secondaire (12 à 17 ans)	supérieur (18 à 23 ans)	
	1990	1990	1990	1990	1990	1990	1990	1990
Faible développement humain
128 Pakistan	3,0	18,4	2,8	13,9	20,6	10,1	2,2	12,1
129 Ghana	58,5	43,8	4,5	39,3
130 Kenya	85,8	57,2	4,0	55,9
131 Lesotho	33,4	56,6	59,0	67,7	74,7	84,9	18,4	63,1
132 Myanmar	92,9	23,9	6,4	43,2
133 São Tomé-et-Principe
134 Inde	67,8	32,6	6,2	37,7
135 Madagascar	63,7	32,3	9,2	38,8
136 Zambie	6,1	31,9	57,6	22,4	62,2	53,1	4,5	43,6
137 Yémen
138 Rép. dém. pop. lao	64,0	35,4	4,2	38,5
139 Comores	50,6	38,5	8,1	35,7
140 Togo	62,5	37,4	4,8	38,9
141 Nigéria	5,5	26,0	57,8	11,2	51,9	26,7	6,1	31,8
142 Guinée équatoriale
143 Zaïre	52,1	27,4	3,6	31,6
144 Soudan	33,4	25,2	7,2	23,8
145 Côte d'Ivoire	40,9	32,6	3,5	28,9
146 Bangladesh	5,1	23,1	4,2	46,4	58,0	13,3	1,7	26,3
147 Tanzanie, Rép. unie de	35,7	49,9	2,7	31,5
148 Haïti	32,6	39,3	88,3	65,2	26,4	42,2	12,4	27,6
149 Rép. centrafricaine	9,0	18,9	59,4	11,8	44,0	16,0	2,8	24,1
150 Mauritanie	7,7	20,4	24,8	44,9	31,9	19,7	3,8	20,4
151 Népal	43,9	21,1	2,4	25,8
152 Sénégal	35,6	22,6	7,0	23,8
153 Cambodge
154 Djibouti	2,1	19,9	30,4	17,3	3,3	19,0
155 Bénin	33,0	14,4	2,9	19,0
156 Rwanda	8,2	32,1	32,2	25,8	62,3	34,3	3,9	38,3
157 Malawi	4,8	34,7	33,3	27,8	45,5	41,1	1,3	32,5
158 Ouganda	59,1	35,3	3,6	36,6
159 Libéria
160 Bhoutan	16,2	6,3	0,4	8,5
161 Gambie	35,1	28,6	1,6	24,1
162 Tchad	27,5	11,6	0,7	15,0
163 Guinée-Bissau	28,6	17,1	1,8	17,6
164 Angola	45,8	34,1	1,2	30,5
165 Burundi	13,4	30,4	45,5	24,3	2,8	27,0
166 Somalie
167 Mozambique	33,6	22,2	0,7	21,0
168 Guinée	17,2	10,3	3,0	11,2
169 Burkina Faso	13,5	25,8	62,6	22,1	20,4	11,8	2,4	12,7
170 Afghanistan	14,1	10,2	1,9	9,2
171 Ethiopie	17,9	19,8	1,0	14,0
172 Mali	19,7	19,0	56,5	41,4	10,6	9,0	2,1	7,8
173 Sierra Leone	8,0	32,2	65,7	15,4	33,9	19,5	1,7	20,5
174 Niger	14,6	10,0	1,4	9,7
Total des pays en développement	71,3	39,9	11,3	42,1
Pays industrialisés
Monde
Pays arabes	77,3	45,6	15,0	48,9
Asie de l'Est	11,4	45,0	39,5	..	81,4	38,3	12,7	41,2
Amérique latine et Caraïbes	85,2	65,4	26,2	61,1
Asie du Sud	61,7	29,1	5,4	34,5
Asie du Sud-Est et Pacifique	89,1	52,2	13,0	53,3
Afrique subsaharienne	47,3	32,5	4,3	31,1
Pays les moins avancés	46,2	23,6	3,2	26,8
Union européenne
Pays nordiques	37,0	61,6	58,6	70,7	85,8	94,1	60,0	77,9
OCDE	25,7	46,3	53,7	57,1	98,9	79,8	40,8	72,6

a. BIT 1993b.

Sources : Colonnes 1-4 : ONU 1994i [BIT] ; colonnes 5-8 : ONU 1994i [UNESCO].



Comment mesurer l'inégalité sociologique entre les sexes

Ce chapitre est consacré aux méthodes de mesure de l'inégalité sociologique entre les sexes au moyen d'indicateurs composites simples fondés sur des données aisément disponibles. Dans cette optique, nous nous proposons d'utiliser deux dispositifs de mesure composites permettant de rendre compte des différences entre les sexes dans le contexte social et de leurs effets néfastes sur le progrès social. Traduire une réalité aussi complexe par le biais d'un indicateur simple et unique n'est pas aisé. Mais il y a un début à tout, aussi limité soit-il, et il est grand temps de donner au problème de l'inégalité entre les sexes la place qu'il mérite dans le débat social. Les décideurs, en particulier, ont besoin de consulter des indicateurs composites - applicables à leur pays ou à d'autres - pour déterminer les politiques à mettre en oeuvre concernant les principales injustices en termes de potentialités ou d'opportunités et pour définir les priorités à prendre en compte dans leurs programmes d'action.

Dans le présent rapport, un indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) complète l'indicateur de base du développement humain (IDH). L'ISDH se fonde sur les mêmes variables que l'IDH mais se concentre sur les inégalités sociologiques entre hommes et femmes ainsi que sur le niveau de développement général moyen.

Ce chapitre introduit un troisième instrument, l'indicateur de la participation des femmes (IPF), qui se concentre sur trois variables reflétant la participation des femmes au processus de décision politique, leurs débouchés professionnels et leur niveau de revenu. Les femmes sont souvent exclues de la vie politique et professionnelle et, dans les faits, privées de pouvoir de décision. L'IPF fournit certaines indications sur le degré de responsabilité dont dispose la femme dans ces domaines selon les pays.

L'IPF et l'ISDH ne peuvent rendre compte que de ce qui est mesurable et, par conséquent, ne reflètent pas certains autres aspects importants de l'inégalité sociologique entre les sexes, tels que la participation à la vie et aux décisions de la communauté, la consommation des ressources au sein même de la famille, la dignité et la sécurité personnelle. Ces dimensions peuvent être des déterminants majeurs du statut relatif des femmes et de leur qualité de vie.

Prêter attention au problème des inégalités constitue un devoir moral et politique et l'argument en faveur d'une correction des inégalités en général s'applique à de nombreux domaines. Ce rapport se concentre sur les inégalités généralisées - et persistantes - entre les femmes et les hommes dans le contexte social. On pourrait également envisager de procéder à une correction analogue en fonction d'autres critères discriminants, tels que la classe sociale, la communauté ou la situation géographique. Tous les paramètres de groupe ayant une incidence sur les inégalités entre les individus peuvent s'avérer pertinents dans le cadre de l'évaluation du degré de justice sociale au moyen d'indicateurs. A cet égard, l'attention portée ici à l'inégalité entre les sexes n'est qu'un début, mais un début important dans la mesure où ce type d'inégalités, très répandu, a des répercussions considérables sur la situation sociale, économique et politique de nombreux pays.

Les indicateurs ISDH et IPF

Depuis 1990, le *Rapport mondial sur le développement humain* établit un indicateur composite du développement humain, qui mesure trois paramètres : la longévité, le niveau d'instruction et l'accès aux ressources essentielles dont les individus ont besoin pour développer leurs potentialités.

Nous nous proposons d'utiliser deux dispositifs de mesure composites permettant de rendre compte des différences entre les sexes

L'ISDH correspond à l'IDH pondéré de l'inégalité sociologique entre les sexes

A l'échelle nationale, l'IDH représente la moyenne globale de ces trois paramètres.

Il a plusieurs fois été tenté de décomposer l'IDH. Ainsi, dans le cas des pays pour lesquels on disposait de données sur le coefficient de Gini ou la part des 20 % des ménages les plus riches et les plus pauvres dans le revenu total, on a cherché à corriger l'IDH en fonction de l'inégalité de la répartition des revenus. A l'intérieur d'un même pays, cet indicateur a également été calculé par région, par groupe ethnique et pour les hommes et les femmes. Mais faute de données suffisantes, cet exercice s'est limité à un petit nombre de pays.

Dans les précédents *Rapports mondiaux sur le développement humain*, des tentatives ont été faites pour construire un IDH corrigé en fonction des disparités entre les sexes. Dans un premier temps, il s'est agi de décomposer chacun des trois paramètres de l'IDH en exprimant le chiffre relatif aux femmes en pourcentage de celui obtenu pour les hommes. On a ensuite multiplié l'IDH global par ce simple rapport hommes/femmes moyen pour obtenir l'IDH pondéré par les inégalités entre les sexes.

Ces exercices ont soulevé deux problèmes. En premier lieu, ils n'ont pas rendu compte de la disparité entre les sexes

par rapport au niveau global de développement humain de la société. Or, il existe une différence considérable selon que l'inégalité entre les sexes se rencontre dans le contexte d'un faible niveau ou d'un niveau plus élevé d'accomplissement (ou développement humain). Une société peut être parvenue à une égalité parfaite entre les sexes, mais n'offrir qu'un taux d'alphabétisation de 30 %, par exemple. Une autre peut présenter une certaine disparité, avec un taux d'alphabétisation de 90 % pour les hommes et de 85 % pour les femmes. Socialement, laquelle des deux situations est préférable ? A la différence de la méthode adoptée dans les rapports précédents, la méthode d'estimation décrite dans la note technique 1 traite ce problème.

En second lieu, toute société peut affecter une valeur spécifique à son "aversion pour l'inégalité entre les sexes" (ϵ), en fonction de sa situation de départ, des objectifs qu'elle souhaite atteindre et du temps qu'elle s'est fixée pour y parvenir. Dans les précédents *Rapports mondiaux sur le développement humain*, on admettait implicitement que ϵ était égal à zéro, c'est-à-dire que les politiques d'égalité entre les sexes ne faisaient l'objet d'aucune préférence. Cependant, les décideurs politiques doivent déterminer explicitement le poids relatif qu'ils souhaitent donner à leur préférence en faveur de l'égalité des sexes. Dans le cas extrême, si $\epsilon = \infty$, seul le niveau de développement des femmes est affecté d'une pondération positive, tandis que les niveaux de développement relatifs des hommes sont ignorés. Les calculs de l'ISDH et de l'IPF présentés à titre d'illustration dans ce chapitre se fondent sur une relation $\epsilon = 2$ (moyenne harmonique), ce qui exprime un degré modéré d'aversion pour l'inégalité entre les sexes. Cette observation est seulement destinée à démontrer que même lorsque les pondérations sont raisonnables, la situation n'est guère flatteuse en termes d'égalité entre les sexes dans la plupart des pays.

L'estimation de l'ISDH consiste à élaborer un moyen de mesurer le niveau de développement global des hommes et des femmes concernant les trois composants de l'IDH - espérance de vie, niveau d'éducation et revenu réel pondéré - en tenant compte des inégalités entre ces deux groupes de population. Autrement dit, l'ISDH correspond à l'IDH corrigé en fonction de l'égalité entre les sexes.

ENCADRE 3.1

L'IDH, l'ISDH et l'IPF

L'IDH

L'indicateur du développement humain (IDH) mesure le niveau moyen d'un pays en termes de potentialités humaines élémentaires. Il indique ainsi dans quelle mesure les habitants du pays considéré mènent une vie longue et saine, ont accès à l'éducation et à la culture et jouissent d'un niveau de vie décent. L'IDH porte sur la situation moyenne de l'ensemble des habitants d'un pays : les inégalités de répartition entre différents groupes sociaux doivent donc être calculées séparément.

L'ISDH

L'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) mesure le niveau de développement atteint dans les mêmes potentialités humaines que l'IDH, mais en tenant compte des inégalités sociologiques entre les femmes et les hommes. La méthodologie retenue revient à pénaliser les inégalités. Ainsi, l'ISDH d'un pays

donné diminue lorsque le niveau de développement des femmes et des hommes considérés ensemble baisse, d'une part, mais aussi lorsque l'écart de développement entre les deux sexes se creuse, d'autre part. Plus les écarts entre hommes et femmes en termes de potentialités élémentaires sont importants, plus l'ISDH d'un pays est faible par rapport à son IDH. L'ISDH constitue donc simplement un IDH pondéré, ou corrigé à la baisse, en fonction des inégalités entre les sexes.

L'IPF

L'indicateur de la participation des femmes (IPF) se concentre sur la question de savoir si les hommes et les femmes sont à même de participer activement à la vie politique et économique et de prendre part aux processus de décisions. Alors que l'ISDH porte sur l'amplification des potentialités, l'IPF se penche sur l'usage qui est fait de ces potentialités en vue de profiter des possibilités offertes par la vie.

L'indicateur de la participation des femmes se concentre sur la participation économique, politique et professionnelle. Il a pour ambition de déterminer à quel point les femmes sont habilitées ou admises à prendre part aux différents aspects de la vie publique par rapport aux hommes. Du fait des limitations dues aux données statistiques, cet indicateur est malheureusement impuissant à rendre compte d'un grand nombre d'aspects du contrôle des femmes sur leur destinée - en particulier dans leur foyer, dans la vie de leur communauté ou en milieu rural. Il se limite à trois variables : la capacité de gain des femmes, leur part dans les professions libérales et les fonctions d'encadrement et le pourcentage de sièges qu'elles occupent dans les instances parlementaires.

Les notes techniques 1 et 2 décrivent les méthodes d'élaboration de l'ISDH et de l'IPF, et détaillent leur application. L'encadré 3.1 résume les principaux concepts y afférents.

Dans le rapport de 1994, l'IDH corrigé en fonction des disparités sociologiques entre les sexes ne portait que sur 43 pays. Cette année, l'estimation de l'ISDH couvre 130 pays et celle de l'IPF 116 pays. Il faudra à l'avenir améliorer et affiner encore les données et étendre la couverture de ces indicateurs à davantage de pays.

Les estimations de l'ISDH et de l'IPF seront intégrées de façon permanente au *Rapport mondial sur le développement humain* afin de rappeler constamment aux instances décisionnaires qu'elles doivent prêter une grande attention aux problèmes des disparités entre les sexes.

L'indicateur sexospécifique du développement humain

L'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) correspond à l'IDH corrigé en fonction des inégalités sociologiques entre les sexes (encadré 3.2). En ce qui concerne l'espérance de vie à la naissance, il a été décidé de tenir compte de l'avantage biologique dont jouissent les femmes dans la mesure où elles vivent plus longtemps que les hommes, sachant que ce facteur est indépendant du pays considéré. Pour faire intervenir cet élément dans le calcul de l'espérance de vie, on a déterminé une fourchette de 27,5 ans à 87,5 ans représentant les critères minimales et maximales de l'espérance de vie des femmes et une fourchette de 22,5 à 82,5

ans correspondant aux mêmes critères pour l'espérance de vie des hommes.

Pour intégrer cet élément dans les nouveaux modes de calcul de l'ISDH, il convient de calculer la valeur réelle de l'espérance de vie par rapport à l'espérance de vie maximale séparément pour les hommes et pour les femmes, puis de combiner ces deux valeurs selon le critère de sensibilité à l'équité. Ainsi, à la Barbade, l'espérance de vie pour les hommes est de 72,9 ans contre 77,9 ans pour les femmes. Lorsqu'on tient compte des différences biologiques entre hommes et femmes, on obtient le résultat suivant concernant l'espérance de vie :

$$\begin{aligned} \text{Hommes} &: (72,9 - 22,5)/(82,5 - 22,5) = 0,840 \\ \text{Femmes} &: (77,9 - 27,5)/(87,5 - 27,5) = 0,840 \end{aligned}$$

En d'autres termes, l'écart mis en évidence ne traduit pas un niveau d'accom-

ENCADRE 3.2

La pénalité de classement résultant des inégalités entre les sexes

Une fois que l'on dispose pour chaque pays de données sur les écarts entre hommes et femmes en termes d'espérance de vie, de taux d'alphabétisation des adultes, de taux combiné de scolarisation et de revenu, la prochaine étape consiste à déterminer l'arbitrage explicite entre réduction des inégalités et élévation du niveau moyen de niveau de développement. Ainsi, au Mexique, le taux moyen cumulé de scolarisation atteint 65 %, soit 64 % pour la population féminine et 66 % pour la population masculine. En Iran, le taux de scolarisation moyen est certes plus élevé (68 %), mais l'écart entre les sexes - avec un taux de scolarisation de 61 % pour la population féminine et de 74 % pour la masculine est lui aussi plus important.

Lequel des deux résultats est préférable socialement ? La réponse dépend de l'importance accordée à l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes. Dans les calculs, cet élément est représenté par un paramètre variable appelé ϵ . Pour pondérer l'ISDH en fonction du principe d'égalité entre les sexes, on utilise la valeur qui représente la "pénalité" engendrée par l'inégalité et qui, à ce titre, entre dans la catégorie des indicateurs sexospécifiques (note technique 1). Plus "l'aversion pour l'inégalité entre les sexes" est élevée, plus la valeur du paramètre est importante dans le cadre de la pondération. Si $\epsilon = 0$ (pas d'aversion pour l'inégalité), le résultat de l'Iran est meilleur que celui du Mexique car le taux moyen de sco-

larisation est plus élevé dans le premier pays. C'est le principe qui a été retenu dans le cadre du calcul de l'IDH. Mais si la préférence accordée à la justice sociale (ϵ) est suffisamment élevée - ce qui révèle une ferme résolution à parvenir à l'égalité des sexes - le Mexique obtient un meilleur résultat que l'Iran.

Le calcul de l'ISDH figurant au tableau 3.1 partent du principe que $\epsilon = 2$, soit la moyenne harmonique du niveau de développement des femmes et des hommes. Le niveau de développement marginal des femmes se voit affecter d'un coefficient quatre fois supérieur à celui des hommes si le rapport du niveau de développement des hommes à celui des femmes est égal à 2 et si $\epsilon = 2$. Si ce rapport est inférieur à 2, le coefficient affecté au niveau de développement marginal des femmes est bien moindre que la valeur de reste la même. Les décideurs peuvent utiliser des valeurs différentes pour ϵ , selon la situation qui prévaut au départ dans leur pays et selon les échéances qu'ils se sont fixés dans le domaine de la lutte contre les inégalités. Ainsi, si $\epsilon = 3$, le niveau de développement marginal des femmes pèsera huit fois plus que celui des hommes, pour un rapport niveau de développement des hommes/niveau de développement des femmes égal à deux. Si $\epsilon = \text{infini}$ et si le niveau de développement des femmes est inférieur à celui des hommes, seul le niveau de développement marginal des femmes se voit affecter une pondération positive.

TABLEAU 3.1

Indicateur des disparités entre les sexes dans le développement (ISDH)

Classement selon l'IDH	Indicateur des disparités entre les sexes dans le développement (ISDH)	Part des revenus du travail (%) ^a		Espérance de vie (années) 1992		Taux d'alphabétisation des adultes (%) 1990		Taux brut de scolarisation combiné (primaire, secondaire et supérieur) 1992		Classement selon l'IDH moins classement selon l'ISD	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
1	Suède	0,919	41,6	58,4	81,1	75,4	99,0	99,0	79,3	76,7	8
2	Finlande	0,918	40,6	59,4	79,6	71,7	99,0	99,0	100,0	90,6	3
3	Norvège	0,911	37,8	62,2	80,3	73,6	99,0	99,0	88,6	86,4	3
4	Danemark	0,904	39,8	60,2	78,2	72,5	99,0	99,0	85,6	82,3	10
5	Etats-Unis	0,901	34,6	65,4	79,3	72,5	99,0	99,0	98,1	91,9	-3
6	Australie	0,901	36,0	64,0	80,6	74,7	99,0	99,0	80,3	77,5	4
7	France	0,898	35,7	64,3	80,8	73,0	99,0	99,0	87,5	83,5	0
8	Japon	0,896	33,5	66,5 ^b	82,5	76,4	99,0	99,0	76,3	78,4	-5
9	Canada	0,891	29,3	70,7	80,7	74,2	99,0	99,0	100,0	100,0	-8
10	Autriche	0,882	33,6	66,4	79,2	73,0	99,0	99,0	82,0	85,9	3
11	Barbade	0,878	39,4	60,6 ^b	77,9	72,9	96,3	97,8	73,1	74,8	10
12	Nouvelle-Zélande	0,868	30,9	69,1	78,6	72,5	99,0	99,0	85,6	83,5	3
13	Royaume-Uni	0,862	30,8	69,2	78,7	73,6	99,0	99,0	77,4	76,1	3
14	Italie	0,861	27,6	72,4	80,6	74,2	99,0	99,0 ^c	70,3	69,0	4
15	Rép. tchèque	0,858	40,5	59,5 ^b	74,9	67,8	99,0	99,0 ^c	69,0	67,6	16
16	Slovaquie	0,855	39,7	60,3 ^b	75,4	66,5	99,0	99,0 ^c	72,1	70,7	17
17	Hong-Kong	0,854	29,4	70,6	81,8	75,6	86,5	95,7	69,7	70,2	3
18	Belgique	0,852	27,3	72,7	79,7	73,0	99,0	99,0	84,3	84,1	-7
19	Suisse	0,852	27,1	72,9	81,2	74,7	99,0	99,0	70,8	76,8	-7
20	Pays-Bas	0,851	25,2	74,8	80,4	74,4	99,0	99,0	86,5	89,4	-16
21	Estonie	0,839	39,5	60,5 ^b	74,8	63,8	99,0	99,0	72,0	68,9	14
22	Pologne	0,838	39,3	60,7	75,7	66,7	99,0	99,0	76,4	74,4	21
23	Hongrie	0,836	39,1	60,9	73,8	64,5	99,0	99,0	66,9	66,1	19
24	Lettonie	0,833	39,9	60,1 ^b	74,9	63,3	99,0	99,0	69,2	66,0	16
25	Portugal	0,832	29,9	70,1	78,0	71,1	81,0	89,0 ^d	84,3	70,2	5
26	Bahamas	0,828	28,3	71,7	77,9	68,7	97,7	98,4	76,8	71,8	-4
27	Grèce	0,825	22,2	77,8	80,1	75,0	89,0	97,0 ^d	77,6	77,4	-8
28	Singapour	0,822	28,9	71,1	77,4	72,4	84,3	95,4	66,3	68,9	1
29	Russie, Féd. de	0,822	38,4	61,6 ^b	73,6	61,7	98,7	98,7 ^c	69,7	67,3	15
30	Irlande	0,813	22,2	77,8	78,1	72,6	99,0	99,0	84,6	80,6	-13
31	Brunéi Darussalam	0,812	27,3	72,7 ^b	76,3	72,5	80,7	91,3	67,8	67,6	3
32	Uruguay	0,802	26,2	73,8	75,7	69,3	97,3	96,5	81,9	71,8	-5
33	Thaïlande	0,798	34,6	65,4	71,8	66,3	91,4	95,8	52,8	53,1	15
34	Espagne	0,795	18,6	81,4	80,5	74,6	98,0	98,0	88,7	83,0	-26
35	Luxembourg	0,790	23,1	76,9	79,3	71,9	99,0	99,0	57,4	55,6	-12
36	Trinité-et-Tobago	0,786	24,7	75,3 ^b	74,0	69,3	96,4	98,5	67,8	67,9	-4
37	Corée, Rép. de	0,780	22,0	78,0	74,9	67,3	95,8	99,1	75,0	83,5	-11
38	Malaisie	0,768	29,2	70,8 ^b	73,0	68,7	75,4	87,8	61,1	59,6	11
39	Argentine	0,768	20,9	79,1	75,7	68,6	95,8	95,9	81,8	75,2	-14
40	Venezuela	0,765	22,8	77,2 ^b	74,7	68,9	89,7	91,3	71,6	69,7	-1
41	Panama	0,765	22,8	77,2 ^b	75,0	70,9	89,1	90,2	69,5	67,2	0
42	Costa Rica	0,763	19,0	81,0	78,6	74,0	94,4	94,2	65,7	67,9	-18
43	Chili	0,759	19,8	80,2	77,4	70,4	94,3	94,8	70,5	71,3	-15
44	Lithuanie	0,750	38,1	61,9 ^b	76,0	64,9	98,4	98,4 ^c	67,5	65,6	12
45	Turquie	0,744	30,2	69,8	68,6	64,5	70,1	90,6	54,1	68,3	8
46	Mexique	0,741	22,3	77,7	73,9	67,8	86,0	90,7	64,0	66,0	-1
47	Cuba	0,726	27,2	72,8 ^b	77,3	73,5	94,2	95,5	67,7	62,2	10
48	Fidji	0,722	16,7	83,3 ^b	73,7	69,5	87,5	92,7	77,1	78,4	-10
49	Maurice	0,722	22,6	77,4	73,8	66,9	76,4	86,0	59,1	58,6	1
50	Colombie	0,720	20,1	79,9	72,3	66,4	90,2	90,4	69,0	64,9	-3
51	Koweït	0,716	18,4	81,6 ^b	77,2	73,3	72,9	80,0	47,6	47,0	0
52	Jamaïque	0,710	38,6	61,4 ^b	75,8	71,4	87,9	79,4	64,6	64,5	14
53	Brésil	0,709	22,9	77,1	68,7	64,0	81,3	82,2	69,7	71,1	-1
54	Suriname	0,699	24,3	75,7 ^b	72,8	67,8	89,9	94,6	72,5	69,2	8
55	Botswana	0,696	28,5	71,5 ^b	66,7	63,0	56,7	78,8	73,4	68,6	4
56	Bahreïn	0,686	10,1	89,9	74,1	69,8	76,8	87,8	85,8	81,3	-20
57	Emirats arabes unis	0,674	6,8	93,2 ^b	75,3	72,9	77,4	77,8	83,9	76,3	-20
58	Sri Lanka	0,660	25,1	74,9	74,2	69,7	85,8	92,9	67,1	65,6	11
59	Tunisie	0,641	19,5	80,5 ^b	68,7	66,9	50,2	75,3	60,2	68,4	1
60	Equateur	0,641	13,3	86,7	71,4	66,4	87,2	91,1	70,3	72,1	-6
61	Qatar	0,639	5,3	94,7 ^b	74,2	68,8	77,4	78,3	77,9	71,5	-15
62	Pérou	0,631	19,4	80,6 ^b	67,9	64,1	80,9	93,6	73,6	83,9	5
63	Paraguay	0,628	16,1	83,9	71,9	68,1	89,5	92,9	58,0	59,3	2
64	Philippines	0,625	21,1	78,9	68,2	64,5	93,7	94,4	78,2	76,6	6
65	Liban	0,622	21,8	78,2 ^b	70,5	66,6	89,0	94,1	71,2	73,9	6
66	Iran, Rép. islamique d'	0,611	14,9	85,1 ^b	68,0	67,0	55,0	74,5	61,3	73,6	-11
67	Mongolie	0,596	38,5	61,5 ^b	65,0	62,3	74,8	87,4	62,9	56,2	10
68	Indonésie	0,591	25,3	74,7 ^b	64,5	61,0	76,4	88,8	57,1	63,5	4
69	Rép. dominicaine	0,590	12,1	87,9 ^b	71,7	67,6	80,7	80,8	73,8	70,0	-1
70	Guyana	0,584	21,2	78,8 ^b	68,0	62,4	96,8	98,3	68,2	68,1	3

Classement selon l'IDH	Indicateur des disparités entre les sexes dans le développement (ISDH)	Part des revenus du travail (%) ^a		Espérance de vie (années) 1992		Taux d'alphabétisation des adultes (%) 1990		Taux brut de scolarisation combiné (primaire, secondaire et supérieur) 1992		Classement selon l'IDH moins classement selon l'ISD	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
71	Chine	0,578	31,2	68,8	70,4	66,7	70,0	88,2	51,8	58,0	7
72	Rép. arabe syrienne	0,571	11,3	88,7	69,2	65,2	51,6	83,6	61,5	71,4	-9
73	Nicaragua	0,560	24,2	75,8 ^b	68,5	64,8	65,5	63,7	61,1	61,1	3
74	Viet Nam	0,537	44,9	55,1	67,3	62,9	88,7	95,5	47,4	50,0	11
75	Jamahiriya arabe libyenne	0,534	7,5	92,5 ^b	65,0	61,6	57,4	85,5	66,4	66,0	-17
76	El Salvador	0,533	22,2	77,8 ^b	68,8	63,9	67,8	72,1	53,5	54,1	5
77	Honduras	0,524	16,7	83,3 ^b	70,1	65,4	70,4	71,0	60,5	57,0	5
78	Iraq	0,523	17,7	82,3 ^b	67,5	64,5	40,9	67,9	47,9	61,8	-4
79	Maldives	0,522	17,2	82,8 ^b	60,8	63,4	92,4	92,8	66,3	66,3	5
80	Bolivie	0,519	17,1	82,9	61,0	57,7	72,9	88,8	60,9	71,6	0
81	Arabie saoudite	0,514	5,3	94,7 ^b	71,4	68,4	46,3	69,9	49,3	55,0	-20
82	Zimbabwe	0,512	27,4	72,6 ^b	55,1	52,4	77,9	89,1	66,4	72,8	0
83	Swaziland	0,508	33,4	66,6	59,8	55,2	72,6	75,5	68,4	71,7	5
84	Algérie	0,508	7,5	92,5 ^b	68,3	66,0	44,1	70,5	59,9	71,2	-19
85	Cap-Vert	0,502	26,0	74,0 ^b	65,5	63,5	57,5	77,5	57,6	60,5	2
86	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,487	31,2	68,8 ^b	56,7	55,2	59,5	79,1	30,3	37,3	3
87	Guatemala	0,481	13,8	86,2 ^b	67,3	62,4	47,1	61,3	39,2	46,8	-7
88	Kenya	0,471	34,8	65,2	57,3	54,2	65,2	83,9	55,7	59,1	5
89	Lesotho	0,466	35,7	64,3 ^b	63,0	58,0	58,8	79,1	62,8	51,5	5
90	Cameroun	0,462	26,2	73,8 ^b	57,5	54,5	47,5	72,1	44,4	55,3	0
91	Ghana	0,460	32,7	67,3 ^b	57,8	54,2	49,0	72,9	39,0	50,6	1
92	Egypte	0,453	8,2	91,8	64,8	62,4	36,1	61,8	60,5	73,9	-16
93	Maroc	0,450	16,4	83,6 ^b	65,0	61,6	27,7	53,8	35,4	49,8	-9
94	Myanmar	0,448	30,0	70,0 ^b	59,3	56,0	76,1	88,2	46,6	48,2	1
95	Madagascar	0,432	31,9	68,1	58,0	55,0	73,0	87,0 ^d	33,7	35,5	2
96	Rép. dém. pop. lao	0,405	37,8	62,2 ^a	52,5	49,5	40,9	66,8	40,2	56,4	4
97	Zambie	0,403	25,3	74,7	49,7	48,0	67,4	83,5	45,5	53,3	1
98	Comores	0,402	31,9	68,1 ^b	56,5	55,5	48,4	62,7	34,4	39,5	3
99	Inde	0,401	19,2	80,8 ^b	60,4	60,3	35,2	63,7	45,8	63,8	-3
100	Nigéria	0,383	28,5	71,5 ^b	52,0	48,8	42,1	63,4	47,3	55,5	3
101	Togo	0,380	28,9	71,1 ^b	56,8	53,2	32,9	63,6	43,9	75,1	1
102	Zaire	0,372	29,0	71,0 ^b	53,7	50,4	63,5	84,3	31,5	45,7	2
103	Pakistan	0,360	10,1	89,9 ^b	62,6	60,6	22,3	47,8	16,3	32,6	-12
104	Tanzanie	0,359	45,0	55,0	53,6	50,5	52,4	77,0	32,9	35,0	4
105	Haïti	0,354	34,2	65,8 ^b	58,3	54,9	39,6	45,8	28,4	30,5	4
106	Rép. centrafricaine	0,350	37,4	62,6	51,9	46,9	45,6	63,2	27,2	47,6	4
107	Côte d'Ivoire	0,341	27,8	72,2 ^b	52,4	49,7	26,1	46,5	30,6	47,2	-1
108	Bangladesh	0,334	22,8	77,2	55,6	55,6	24,4	47,8	32,8	43,1	-1
109	Soudan	0,332	18,5	81,5 ^b	54,4	51,6	30,6	54,8	27,0	34,8	-4
110	Ouganda	0,316	33,5	66,5 ^b	46,2	43,6	46,4	71,3	32,0	41,6	7
111	Sénégal	0,316	31,3	68,7 ^b	50,3	48,3	20,7	40,5	25,0	36,6	2
112	Djibouti	0,315	33,4	66,6 ^b	50,0	46,7	29,5	57,4	15,6	20,4	2
113	Malawi	0,315	33,3	66,7 ^b	46,2	45,0	38,8	70,3	42,7	48,3	3
114	Bénin	0,314	40,0	60,0 ^b	49,3	45,9	21,9	44,5	22,0	46,0	1
115	Népal	0,310	26,4	73,6 ^b	53,0	54,0	12,5	38,7	41,4	68,4	-3
116	Mauritanie	0,309	18,5	81,5 ^b	53,1	49,9	24,9	48,1	26,5	36,7	-5
117	Yémen	0,307	9,2	90,8	50,4	49,9	26,0	50,0 ^c	22,5	64,6	-18
118	Angola	0,286	31,5	68,5	48,1	44,9	28,0	56,0 ^c	30,5	35,6	3
119	Gambie	0,277	32,6	67,4 ^a	46,6	43,4	22,1	49,7	26,3	40,0	-1
120	Guinée-Bissau	0,276	32,6	67,4 ^a	45,1	41,9	38,9	65,2	19,7	35,7	0
121	Burundi	0,274	40,2	59,8 ^b	51,9	48,4	20,1	46,9	27,4	34,6	1
122	Tchad	0,260	16,5	83,5 ^b	49,1	45,9	31,3	59,1	16,5	38,5	-3
123	Mozambique	0,229	40,0	60,0 ^b	48,0	44,9	20,4	54,2	20,9	28,7	0
124	Ethiopie	0,217	29,4	70,6 ^b	49,1	45,9	22,6	42,7	11,8	15,6	3
125	Guinée	0,214	31,6	68,4 ^b	45,0	44,0	19,3	46,8	13,4	30,4	-1
126	Burkina Faso	0,214	38,5	61,5 ^b	49,0	45,8	8,0	27,2	14,1	23,1	-1
127	Niger	0,196	39,6	60,4 ^b	48,1	44,9	5,8	19,3	10,2	18,0	3
128	Mali	0,195	11,8	88,2 ^b	47,6	44,4	19,6	35,2	11,1	18,9	0
129	Sierra Leone	0,195	26,2	73,8 ^b	40,6	37,5	15,9	42,2	22,0	33,5	0
130	Afghanistan	0,169	7,1	92,9 ^b	44,0	43,0	12,7	44,1	9,6	18,7	-4

Note : Le classement selon l'IDH a été recalculé en fonction des 130 pays considérés. Le taux brut de scolarisation est déterminé sur une base 100. Un écart positif entre l'IDH et l'ISDH indique qu'à l'échelle du pays concerné, les performances en matière de lutte pour l'égalité sont comparativement supérieures à celles obtenues en matière de développement moyen.

a. Le rapport salaires féminins non agricoles /salaires masculins non agricoles a été estimé à 75 %.

b. Chiffres tirés d'études nationales pour les hommes comme pour les femmes.

c. Estimation réalisée à partir de statistiques provenant de Banque mondiale, 1994e.

d. Estimation réalisée à partir de statistiques provenant de Banque mondiale, 1994b.

Source : Colonnes 2 et 3 : calculs réalisés à partir de données provenant de ONU 1994i et de BIT 1994b, documents établis par des consultants en vue des Rapports mondiaux sur le développement humain, 1994 et 1995, Banque mondiale 1992, ONU 1994k et *The World's Women* ; colonnes 4 et 5 : ONU 1994k ; colonnes 6 et 7 : UNESCO 1994b ; colonnes 8 et 9 : UNESCO 1994c.

plissement supérieur pour les femmes : la différence observée concernant l'espérance de vie des hommes et des femmes à la Barbade correspond exactement aux prévisions fondées sur l'avantage biologique des femmes.

En ce qui concerne le niveau d'instruction dans l'ISDH, tout comme dans l'IDH (voir chapitre 1), le taux d'alphabétisation des adultes est affecté d'un coefficient de pondération de deux tiers et le nombre moyen d'années d'étude (niveaux primaire, secondaire et supérieur combinés) d'un coefficient d'un tiers.

La troisième variable de l'ISDH, le revenu, est plus difficile à estimer. Dans la plupart des pays, l'écart des revenus du travail entre les hommes et les femmes est substantiel, mais les statistiques sur le sujet sont quasiment inexistantes. Il importe d'obtenir des estimations raisonnables sur cet écart pour le plus grand nombre de pays possible. Comme on l'a vu au chapitre 2, si l'écart sociologique entre les sexes est en train de se combler en matière d'éducation et de santé, c'est loin d'être le cas pour l'écart de revenu, qui augmente même dans certains cas. Tout calcul de l'ISDH qui ne prendrait pas en compte l'estimation, même grossière, de l'écart de revenu du travail entre hommes et femmes serait déficient. C'est la raison pour laquelle un effort particulier a été entrepris afin d'estimer l'écart de revenus entre les hommes et les femmes pour les 130 pays concernés par le calcul de l'ISDH.

La part des femmes et des hommes dans les revenus du travail se calcule en déterminant la proportion de leurs salaires par rapport aux salaires nationaux moyens et en multipliant ce rapport par la part de ces deux groupes dans la population active. Les parts des revenus du travail ainsi obtenues sont ensuite respectivement divisées par les proportions d'hommes et de femmes dans la population. Si un écart entre ces deux proportions révèle une disparité entre les sexes, le PIB réel moyen par habitant est corrigé à la baisse en conséquence. L'ampleur de cette correction dépend de la valeur de (ϵ) relative aux inégalités. Pour plus de détails, voir la note technique 2.

Tant en ce qui concerne l'ISDH que l'IPF, la variable revenu reflète la capacité d'un membre de la famille à gagner de l'argent (ou capacité de gain), qui constitue un facteur important de reconnaissance, d'indépendance économique et de rétribution des efforts. Néanmoins, elle ne

reflète pas la répartition du revenu ou son utilisation au sein de la famille. Le mode de partage des ressources familiales à l'intérieur du ménage constitue un facteur certes important, mais difficile à déterminer. Il diffère en outre fortement d'une culture à l'autre. Dans certains cas, les femmes qui ont un emploi à l'extérieur ne peuvent en aucune façon disposer de leur revenu au sein du foyer. À l'inverse, dans d'autres cas, il arrive qu'elles exercent un contrôle sur le revenu des hommes vivant au sein du ménage alors qu'elles-mêmes n'ont pas de revenu.

Les bases de données internationales d'accès aisé sont les seules sources dont on dispose pour comparer l'ISDH et l'IPF des différents pays. Or, les données détaillées relatives aux différences entre les sexes ne sont guère abondantes. Pour certains indicateurs, nous avons utilisé les estimations disponibles les plus récentes. Par ailleurs, la définition des grandes catégories servant au calcul des indicateurs est susceptible de varier. Le calcul de la variable revenu repose sur le rapport salaires des femmes/salaires des hommes. Dans la plupart des cas, nous avons utilisé des informations tirées de *l'Annuaire de statistiques du travail* du BIT, mais ces statistiques ne sont pas toujours rigoureusement comparables. Dans plusieurs cas, nous avons complété ces données par des enquêtes budget-consommation nationales. Les données sur les salaires en milieu rural et dans le secteur informel étant rares, nous nous sommes limités aux salaires non agricoles et nous sommes partis de l'hypothèse selon laquelle le rapport salaires des femmes/salaires des hommes dans ce secteur était le même que dans le reste de l'économie. Il est important de garder à l'esprit l'ensemble de ces considérations et contraintes au moment d'interpréter les résultats finals.

Valeurs et classement selon l'ISDH

L'indicateur sexospécifique du développement humain a été calculé pour 130 pays pour lesquels on disposait de statistiques adéquates et comparables (tableau 3.1). Le problème de l'inégalité entre les sexes existant dans tous les pays, l'ISDH est toujours inférieur à l'IDH.

Arrivent en tête du classement selon l'ISDH les quatre pays nordiques, dans l'ordre : la Suède, la Finlande, la Norvège et le Danemark. Ceci n'est guère surprenant. Ces pays ont fait le choix délibéré

Les quatre pays se classant en tête du classement selon l'ISDH sont tous des pays nordiques

d'élever les thèmes de l'égalité entre les sexes et de la participation des femmes au rang de politique nationale.

Plusieurs pays et régions en développement sont également fort bien classés en termes d'ISDH : la Barbade (11^e rang), Hong Kong (17^e rang), les Bahamas (26^e rang), Singapour (28^e rang), l'Uruguay (32^e rang) et la Thaïlande (33^e). Ces pays sont parvenus à donner la possibilité aux hommes comme aux femmes d'accéder aux ressources essentielles à leur développement sans créer d'importants écarts entre les sexes.

Les cinq dernières places sont occupées par l'Afghanistan, la Sierra Leone, le Mali, le Niger et le Burkina Faso, par ordre croissant. Dans ces pays, les femmes se trouvent lésées à deux titres : le niveau de développement général des sociétés considérées est faible et celui des femmes en particulier est inférieur à celui des hommes.

L'analyse du classement selon l'ISDH permet de formuler plusieurs conclusions :

Tout d'abord, *aucune société ne traite les femmes aussi bien que les hommes*. Les valeurs de l'ISDH ne laissent aucun doute à cet égard. Un résultat de 1,0 reflète un niveau de développement maximal des potentialités de base, conjugué à une égalité parfaite entre les sexes. Cependant, aucune société n'obtient un tel résultat. La Suède se place en tête du classement selon l'ISDH, avec un résultat de 0,92. La valeur moyenne de l'ISDH (une moyenne arithmétique simple) pour les 130 pays de l'échantillon est de 0,6, ce qui montre la longueur du chemin qui reste à parcourir vers l'égalité des sexes dans l'accès aux potentialités essentielles. Mais il y a encore plus préoccupant : quelque 45 pays obtiennent un ISDH inférieur à 0,5, ce qui révèle que les femmes y souffrent doublement : de la disparité entre les sexes et d'un faible niveau de développement général. Seuls 32 pays obtiennent un ISDH supérieur à 0,8, ce qui confirme bien que les progrès substantiels vers l'égalité des sexes restent confinés à un petit nombre de sociétés.

Ensuite, *l'égalité sociologique entre les sexes ne dépend pas du niveau de revenu dans une société donnée*. La comparaison du classement des pays selon l'ISDH et selon les niveaux de revenu confirme que le fait de disposer d'un revenu élevé n'est pas une condition préalable à la suppression des inégalités entre les sexes. Ainsi, la Chine devance l'Arabie saoudite de dix places dans le classement selon l'ISDH

alors que son revenu en termes réels par habitant (en PPA) correspond seulement à un cinquième de celui de ce dernier. De même, la Thaïlande dépasse l'Espagne dans le classement selon l'ISDH alors que son revenu réel par habitant est inférieur de moitié. Alors que les deux pays ont environ le même revenu réel par habitant, la Pologne se classe quant à elle 50 places au-dessus de la Syrie. L'objectif de l'égalité entre les sexes dans le contexte social peut être poursuivi - et est effectivement poursuivi - à tous les niveaux de revenu. Ce qu'il faut pour cela, c'est une ferme volonté politique, et non de gigantesques ressources financières.

Enfin, *des progrès significatifs ont été enregistrés au cours des vingt dernières années, même s'il reste encore beaucoup à faire*. Tous les pays ont vu leur ISDH augmenter depuis 1970. Bien que le rythme de cette progression ait été extrêmement inégal, aucun pays n'a enregistré de recul dans la marche vers une plus grande égalité des sexes dans le cadre d'un niveau accru d'accès aux potentialités humaines. Les 79 pays pour lesquels des ISDH ont été calculés sur les années 1970 et 1992, sur la base des données disponibles, ont vu la valeur moyenne de leur indice passer sur cette période de 0,432 à 0,638, soit une augmentation de 48 % (tableau 3.2). Dans l'ensemble, les progrès ont été plus rapides dans les pays en développement (augmentation de 62 % de l'ISDH moyen entre 1970 et 1992) que dans les pays industriels (28 %), dans la mesure où le premier groupe de pays est parti de beaucoup plus bas en 1970. Ces tendances sont étudiées plus en détail dans une section ultérieure.

Comparaison de l'IDH et de l'ISDH

Il est intéressant de comparer le classement d'un pays selon l'IDH et l'ISDH. En effet, on obtient ainsi une indication du degré d'équité dans la répartition des potentialités essentielles entre hommes et femmes (tableaux 3.1 et 3.3).

Les pays pour lesquels le classement selon l'ISDH est nettement plus élevé que celui selon l'IDH sont assez divers. Il s'agit de pays industrialisés, comme la Suède, le Danemark, la Finlande et la Norvège, de pays d'Europe de l'Est, comme la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie et la République tchèque et de pays en développement, comme la Barbade, la Malaisie, Sri Lanka, la Thaïlande, la Jamaïque et Cuba. Tous ces pays investissent dans l'éducation et la

Aucune société ne traite les femmes aussi bien que les hommes

Il semble que la décision de rechercher l'égalité des sexes ne dépende ni du niveau de revenu, ni des idéologies politiques, ni de la culture ni enfin du stade de développement

TABLEAU 3.2
Evolution de l'ISDH moyen entre 1970 et 1992

Groupe de pays	ISDH 1970	ISDH 1992	Evolu- tion (%)
Tous pays confondus	0,432	0,638	48
Pays industrialisés	0,689	0,869	28
Pays en développement	0,345	0,560	62

TABLEAU 3.3
Comparaison du classement selon l'IDH et l'ISDH

Pays	Classe- ment selon l'IDH	Classe- ment selon l'ISDH	Classement selon l'IDH moins classement selon l'ISDH
<i>Progression les plus fortes dans le classement</i>			
Pologne	43	22	+21
Hongrie	42	23	+19
Slovaquie	33	16	+17
Rép. tchèque	31	15	+16
Lettonie	40	24	+16
Russie, Féd. de	44	29	+15
Thaïlande	48	33	+15
Estonie	35	21	+14
Jamaïque	66	52	+14
Lithuanie	56	44	+12
<i>Chutes les plus fortes dans le classement</i>			
Espagne	8	34	-26
Emirats arabes unis	37	57	-20
Bahreïn	36	56	-20
Arabie saoudite	61	81	-20
Algérie	64	83	-19
Costa Rica	24	42	-18
Yémen	98	116	-18
Jamahiriya arabe libyenne	58	75	-17
Pays-Bas	4	20	-16
Egypte	75	91	-16

Note: le classement selon l'IDH se rapporte aux 130 pays intervenant dans le calcul de l'ISDH.

santé de leur population, indépendamment du sexe, et ont en conséquence réalisé d'importants progrès dans la création de potentialités essentielles ouvertes aux femmes. En outre, dans ces pays, l'écart de revenu entre hommes et femmes est inférieur à la moyenne. Il semble que la décision de rechercher l'égalité des sexes ne dépende ni du niveau de revenu, ni des idéologies politiques, ni de la culture ni enfin du stade de développement.

Les pays pour lesquels le classement selon l'ISDH est nettement inférieur à celui selon l'IDH sont l'Argentine, le Chili, le Costa Rica et plusieurs pays arabes. Dans les pays arabes, des investissements considérables devront être consacrés aux potentialités humaines essentielles avant que les femmes puissent rattraper le niveau des hommes. Cependant, comme il est indiqué au chapitre 2, c'est dans les pays arabes que de

nombreux indicateurs de développement humain progressent le plus vite depuis deux décennies - en particulier en ce qui concerne l'alphabétisation des femmes.

Quatre pays industrialisés sont nettement moins bien placés selon l'ISDH que selon l'IDH : le Canada (1^{ère} place pour l'IDH et 9^e pour l'ISDH), le Luxembourg (-12), les Pays-Bas (-16) et l'Espagne (-26). Dans chacun d'eux, ce ne sont pas tant les indicateurs relatifs à l'éducation et à la santé qui font la différence entre hommes et femmes, l'égalité étant relativement bien assurée dans ces domaines, mais plutôt la différence dans la répartition des revenus du travail (qui reflète un taux de salaire moindre et une participation à la population active très inférieure chez les femmes). En Espagne, la part des femmes dans les revenus du travail équivaut seulement à 23 % de celle des hommes, au Luxembourg à 30 %, aux Pays-Bas à 34 % et au Canada à 41 %. Ces chiffres sont à mettre en regard du résultat de la Suède (71 %), qui occupe le premier rang selon l'ISDH.

Dans la plupart des pays industrialisés, les indicateurs de l'éducation, de la santé et de la sécurité alimentaire révèlent un net recul de l'inégalité sociologique entre les sexes. La principale pierre d'achoppement se situe désormais au niveau des opportunités économiques et politiques. Ces aspects sont abordés plus loin, dans l'analyse de l'indicateur de l'habilitation des femmes.

L'un des moyens d'évaluer l'inégalité sociologique entre les sexes dans un pays consiste à mesurer l'ISDH de ce pays par rapport à son IDH. Il suffit pour cela de calculer la différence, en pourcentage, entre l'ISDH et l'IDH, selon la formule suivante :

$$(IDH - ISDH)/IDH.$$

Si l'on affecte la valeur 2 au paramètre ϵ , cette mesure consiste à soustraire le rapport de la moyenne harmonique par rapport à la moyenne arithmétique à 1. Cette mesure de l'inégalité est dérivée de la formule d'Atkinson (voir note technique 1).

Comparons maintenant le degré d'inégalité entre les sexes dans différents pays. Bien que l'Uruguay soit moins bien classé selon l'ISDH que selon l'IDH (cinq places de moins), l'inégalité entre les sexes y est moindre que dans beaucoup d'autres pays d'Amérique latine. La valeur de son ISDH est en effet inférieure de 9 % à celle de

son IDH, l'écart étant de 14 % en Colombie et au Chili, de 16 % en République dominicaine et de 18 % en Equateur.

La plupart des pays latino-américains obtiennent un ISDH inférieur de 10 % à 20 % par rapport à leur IDH, ce qui montre que l'inégalité des sexes concernant les potentialités essentielles reste un problème significatif dans cette région. Cette inégalité est toutefois moindre dans la région caraïbe. Ainsi, l'écart entre ISDH et IDH est seulement de 7 % aux Bahamas, de 6 % à Cuba et de 2 % à la Barbade.

Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, l'inégalité sociologique entre les sexes est moins marquée qu'en Amérique latine. Cependant, le niveau de développement général en termes de potentialités essentielles est nettement inférieur en Afrique subsaharienne, pour les femmes comme pour les hommes. L'écart entre l'IDH et l'ISDH est inférieur à 10 % dans la majorité des pays africains. Ainsi, il est de 9 % au Botswana et de 5 % au Zimbabwe et au Ghana. Parmi les pays enregistrant un écart supérieur à 10 %, on peut citer Maurice, le Soudan, le Tchad, le Mali, la Sierra Leone et la Mauritanie.

La situation en Asie est assez proche de celle régnant en Afrique subsaharienne. Les pays dont l'écart entre IDH et ISDH est supérieur à 10 % constituent des exceptions. C'est le cas de la République de Corée (12 %) en Asie de l'Est, et du Pakistan (25 %) en Asie du Sud. Ainsi, l'écart est de 7 % en Malaisie et en Indonésie et de 6 % à Hong-Kong et Singapour.

Au sein des pays arabes, la Tunisie figure parmi les mieux classés : son ISDH est certes inférieur de 16 % à son IDH, mais la Libye, par exemple, affiche un écart de 30 % et l'Arabie saoudite un écart de 33 %. L'écart est supérieur à 20 % dans la plupart des pays arabes. Malgré des progrès considérables, ces pays enregistrent toujours l'inégalité la plus criante entre les sexes en termes de potentialités essentielles, toutes régions en développement confondues.

Evolution de l'ISDH dans le temps

Nous disposons de données comparables relatives à la période 1970-1992 pour 79 pays. On observe pour ces pays des changements significatifs de niveau et de classement selon l'ISDH (tableau 3.4).

L'ISDH a progressé dans tous les pays, mais à des rythmes différents, l'évolution en termes de niveau de développement et d'inégalité moyens variant d'un pays à l'autre. Entre 1970 et 1992, les Etats-Unis sont passés du premier au cinquième rang et le Canada du deuxième au neuvième. La Belgique, l'Espagne, les Pays-Bas et le Luxembourg ont également perdu plusieurs places. La Suède est en revanche passée de la troisième à la première place, et la Finlande et la Norvège se sont hissées respectivement à la deuxième et à la troisième.

Comparativement à d'autres pays industrialisés, les pays nordiques ont sensiblement amélioré leurs performances en matière de niveau de développement et d'égalité d'accès, entre hommes et femmes, aux potentialités humaines élémentaires. Ce phénomène s'explique en partie par les progrès notables accomplis par ces pays dans le domaine de l'éducation. Dans les années soixante-dix, la Suède, la Finlande et la Norvège enregistraient des taux moyens de scolarisation compris entre 60 et 70 %, avec de faibles écarts entre populations masculine et féminine. En 1992, ce taux de scolarisation s'était considérablement amélioré dans son ensemble, mais la population féminine enregistrait un taux de scolarisation nettement supérieur à celui de la population masculine. Ainsi, en Norvège, ce taux est passé, pour les femmes, de 66 % à 89 % et, pour les hommes, de 66 % à 86 %. En Finlande en 1992, le taux de scolarisation pour la population féminine d'âge scolaire était de 100 %, celui de la population masculine de 91 %, contre 64 et 63 %, respectivement, en 1970. Entre 1970 et 1992, l'évolution en termes de scolarisation compte à elle seule pour 17 % de l'augmentation de l'ISDH de la Finlande.

C'est également dans ces trois pays que les femmes ont fait les progrès les plus impressionnants dans la réduction de l'écart qui les séparait des hommes en termes de revenus du travail. Alors même que les salaires féminins augmentaient par rapport à ceux des hommes, la part des femmes a augmenté dans la population active. C'est en Norvège que cette tendance est la plus nette. La part des femmes dans les revenus du travail y est passée de 24 à 38 %. En Suède, elle a progressé de 31 à 42 %. Dans chacun des trois pays considérés, la réduction de l'écart entre les sexes en termes de revenus du travail, conjuguée à l'augmentation moyenne des revenus représente environ 70 à 80 % de

Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, l'inégalité entre les sexes est moins marquée qu'en Amérique latine

TABLEAU 3.4

Evolution de l'ISDH dans le temps : classement et valeurs de 1970 et 1992

	Valeur de l'ISDH		Evolution de la valeur en pourcentage		Classement de 1970 moins classement de 1992			Valeur de l'ISDH		Evolution de la valeur en pourcentage		Classement de 1970 moins classement de 1992	
	1970	1992						1970	1992				
1 Suède	0,764	0,919	20	2	41	Sri Lanka	0,468	0,660	41	-7			
2 Finlande	0,714	0,918	29	6	42	Tunisie	0,274	0,641	135	16			
3 Norvège	0,719	0,911	27	4	43	Equateur	0,425	0,641	51	-4			
4 Danemark	0,759	0,904	19	0	44	Pérou	0,423	0,631	49	-4			
5 Etats-Unis	0,810	0,901	11	-4	45	Paraguay	0,475	0,628	32	-12			
6 Australie	0,725	0,901	24	0	46	Philippines	0,455	0,625	37	-9			
7 France	0,742	0,898	21	-2	47	Iran, Rép. islamique d'	0,301	0,611	103	9			
8 Japon	0,702	0,896	28	2	48	Indonésie	0,307	0,591	92	5			
9 Canada	0,766	0,891	16	-7	49	Rép. dominicaine	0,407	0,590	45	-6			
10 Autriche	0,685	0,882	29	4	50	Guyana	0,490	0,584	19	-20			
11 Barbade	0,595	0,878	48	9	51	Rép. arabe syrienne	0,306	0,571	87	3			
12 Nouvelle-Zélande	0,691	0,868	26	0	52	Nicaragua	0,369	0,560	52	-5			
13 Royaume-Uni	0,690	0,862	25	0	53	El Salvador	0,384	0,533	39	-9			
14 Italie	0,651	0,861	32	2	54	Honduras	0,343	0,524	53	-5			
15 Belgique	0,696	0,852	22	-4	55	Iraq	0,263	0,523	99	5			
16 Pays-Bas	0,702	0,851	21	-7	56	Arabie saoudite	0,242	0,514	113	10			
17 Portugal	0,502	0,832	66	12	57	Swaziland	0,261	0,508	94	4			
18 Grèce	0,570	0,825	45	4	58	Algérie	0,252	0,508	101	6			
19 Singapour	0,519	0,822	58	7	59	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,269	0,487	81	0			
20 Irlande	0,618	0,813	32	-3	60	Guatemala	0,309	0,481	56	-8			
21 Thaïlande	0,448	0,798	78	17	61	Lesotho	0,322	0,466	45	-10			
22 Espagne	0,600	0,795	32	-4	62	Ghana	0,259	0,460	78	1			
23 Luxembourg	0,674	0,790	17	-8	63	Egypte	0,261	0,453	74	-1			
24 Trinité-et-Tobago	0,555	0,786	42	-1	64	Maroc	0,223	0,450	102	3			
25 Malaisie	0,422	0,768	82	16	65	Myanmar	0,339	0,448	32	-15			
26 Argentine	0,580	0,768	32	-5	66	Zambie	0,291	0,403	38	-9			
27 Venezuela	0,515	0,765	48	0	67	Inde	0,250	0,401	60	-2			
28 Panama	0,504	0,765	52	0	68	Togo	0,186	0,380	105	4			
29 Costa Rica	0,533	0,763	43	-4	69	Pakistan	0,196	0,360	84	1			
30 Chili	0,543	0,759	40	-6	70	Tanzanie, Rép. unie de	0,197	0,359	82	-1			
31 Turquie	0,381	0,744	95	15	71	Haïti	0,209	0,354	69	-3			
32 Mexique	0,476	0,741	56	-1	72	Bangladesh	0,174	0,334	92	1			
33 Fidji	0,467	0,722	55	2	73	Soudan	0,189	0,332	76	-2			
34 Colombie	0,460	0,720	56	2	74	Malawi	0,157	0,315	100	0			
35 Koweït	0,475	0,716	51	-3	75	Népal	0,128	0,310	143	1			
36 Jamaïque	0,598	0,710	19	-17	76	Mozambique	0,150	0,229	52	-1			
37 Brésil	0,418	0,709	69	5	77	Ethiopie	0,106	0,217	105	1			
38 Botswana	0,302	0,696	131	17	78	Guinée	0,110	0,214	96	-1			
39 Bahreïn	0,383	0,686	79	6	79	Afghanistan	0,084	0,169	101	0			
40 Emirats arabes unis	0,352	0,674	92	8									

Note : Les classements selon l'IDH et l'ISDH ont été recalculés en fonction des 79 pays considérés. Un écart positif de classement indique une amélioration entre 1970 et 1992.

l'augmentation de l'ISDH entre 1970 et 1992.

Dans leur catégorie, plusieurs pays en développement ont perdu 10 places ou plus. C'est le cas du Guyana, de la Jamaïque, du Myanmar, du Paraguay et du Lesotho. Parmi les pays en développement ayant nettement progressé dans le classement figurent le Botswana, la Thaïlande, la Malaisie, la Tunisie, la Turquie et la Barbade. Le Botswana et la Thaïlande ont gagné 17 places, la Malaisie et la Tunisie 16 et la Turquie 15 (diagramme 3.1).

Tous les pays arabes ont amélioré leur position, à l'exception du Koweït et de

l'Egypte. L'Arabie saoudite a gagné 17 places, les Emirats arabes unis 8 et Bahreïn 6. Pratiquement tous les pays arabes ont enregistré une augmentation impressionnante - entre 70 et 130 % - de la valeur de leur ISDH durant cette période. Les progrès réalisés dans l'enseignement ont joué un rôle crucial dans cette évolution. En 1970, dans les Emirats arabes unis, le taux d'alphabétisation était de 9 % pour les femmes et de 27 % pour les hommes. En 1992, ces taux étaient pratiquement égaux, à 77 %. A Bahreïn, en 1970, le taux brut de scolarisation national était de 50 % pour la population

féminine et de 63 % pour la population masculine. En 1992, ces taux étaient respectivement passés à 86 et 81 %. L'élévation rapide du niveau moyen d'éducation ainsi que les progrès vers l'égalité des sexes sont responsables de 43 % des progrès obtenus en termes d'ISDH pour Bahreïn et pour l'Arabie saoudite et de 57 % pour les Emirats arabes unis.

Le palmarès des pays arabes en matière d'accès accru des femmes aux opportunités économiques est moins imposant. En 1970, la part des femmes dans les revenus du travail était de 4 % dans les Emirats arabes unis. En 1992, elle n'était passée qu'à 7 %. Les chiffres correspondant sont de 5 et 12 % pour Bahreïn et de 5 et 7 % pour l'Arabie saoudite. La Tunisie enregistre l'un des meilleurs résultats parmi les pays arabes : la part des femmes dans les revenus du travail y est en effet passée d'un huitième à un quart sur la période considérée. D'une manière générale, dans cette région, les femmes ont nettement plus bénéficié de l'augmentation moyenne des revenus que d'une distribution plus égale des revenus. Ainsi, le revenu moyen corrigé a été multiplié par dix en Tunisie, par cinq en Arabie saoudite et par trois à Bahreïn.

Cependant, dans un grand nombre de ces pays, l'augmentation de l'ISDH s'explique moins par l'accroissement du revenu que par celle du niveau d'éducation ou de l'espérance de vie. Ainsi, en Arabie saoudite, l'évolution du revenu explique 24 % des progrès de l'ISDH, celle du niveau d'éducation 43 % et celle de l'espérance de vie 33 %.

Il en va globalement de même pour certain des nouveaux pays industrialisés de l'Asie du Sud-Est, tels que la Malaisie et la Thaïlande, qui ont connu une poussée spectaculaire de leurs ISDH. Dans ces pays, les femmes ont davantage progressé vers l'égalité dans le domaine de l'éducation que dans celui de l'accès aux revenus du travail. En 1970, en Malaisie, le taux de scolarisation de la population féminine tous niveaux confondus était de 45 %, contre 54 % pour la population masculine. En 1992, ces chiffres étaient respectivement de 61 et 60 %, respectivement. En Thaïlande en 1970, le taux d'alphabétisation des femmes était de 70 %, contre 87 % pour les hommes. En 1992, ces taux étaient passés respectivement à 91 et 96 %.

A *contrario*, le pourcentage des femmes dans la population active thaïlandaise a baissé parallèlement aux progrès de

l'industrialisation. En Malaisie, ce pourcentage a certes augmenté, mais il est seulement passé de 30 à 36 % en 22 ans. Dans cette région du globe, la situation des femmes s'est surtout amélioré du fait de la forte augmentation du revenu moyen, et non des progrès vers l'égalité avec les hommes en termes de capacité de gain.

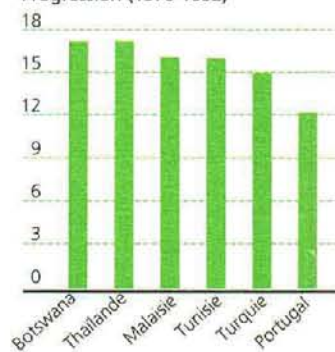
Le Myanmar se distingue en revanche de la Malaisie et de la Thaïlande. Sur la période considérée, ce pays a perdu 15 places, principalement du fait d'une croissance économique plus lente. En outre, la proportion des femmes dans la population active y est passée de 38 à 36 %. L'évolution du revenu - aussi bien en valeur qu'en termes de disparité sociologique entre les sexes - représente seulement 20 % de l'augmentation de l'ISDH du Myanmar, contre environ 40 % respectivement pour celles du niveau d'éducation et de l'espérance de vie.

Les pays d'Asie du Sud ont vu leur classement peu modifié en termes d'ISDH. C'est Sri Lanka qui a subi le recul le plus marqué, rétrogradant de sept places. Dans ce pays, la situation des femmes s'est amélioré par rapport à celle des hommes dans les domaines de l'alphabétisation et de la scolarisation en termes bruts. Cependant, en l'espace de deux décennies, la part des femmes dans la population active n'est passée que de 25 à 27 %.

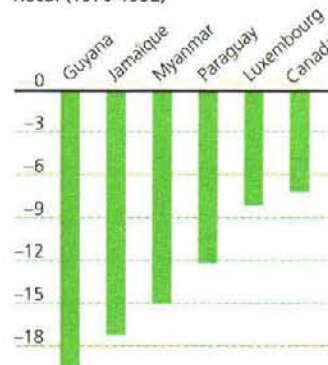
La grande majorité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont perdu des places. La Barbade et le Brésil constituent toutefois deux exceptions notables. Les reculs les plus sévères se rencontrent au Guyana (-20), au Salvador (-9) et au Guatemala (-8). Le Chili a perdu six places en dépit d'une multiplication par trois de son revenu corrigé moyen. Pour un pays en développement, le Chili présentait des taux d'alphabétisation et des taux bruts de scolarisation relativement élevés en 1970, ainsi qu'une inégalité assez modeste entre les sexes en termes de niveau d'instruction. En 1992, ces taux avaient augmenté et les inégalités qui subsistaient entre hommes et femmes étaient minimales. Cependant, les femmes n'avaient que très faiblement comblé le fossé les séparant des hommes en termes de revenus du travail : en 1970, la part des revenus du travail détenue par les femmes était de 17 %. En 1992, elle est passée à 20 %.

C'est le Guyana qui a connu la plus forte chute sur les 79 pays considérés (-20 places). Les femmes n'y ont que mar-

DIAGRAMME 3.1
Progression et reculs dans le classement selon l'ISDH
Progression (1970-1992)



Recul (1970-1992)



L'IPF mesure la participation des femmes à la vie économique, politique et professionnelle

ginalement amélioré leur situation par rapport aux hommes en ce qui concerne le niveau d'instruction et l'espérance de vie. Non seulement la croissance du pays a été lente mais la proportion de femmes dans la population active et leur part des revenus du travail n'y ont que très peu augmenté.

Les pays d'Afrique subsaharienne sont restés groupés en queue du classement selon l'ISDH, seuls des changements de place infimes étant enregistrés. Le Botswana constitue une exception notable dans la mesure où il a gagné 17 places. Il faut toutefois noter que près de 58 % des progrès du Botswana en termes d'ISDH s'expliquent par le taux de croissance phénoménal du revenu moyen enregistré dans ce pays. Le revenu réel corrigé a été pratiquement multiplié par quinze sur la période considérée. Dans le même temps, la proportion des femmes dans la population active tombait de 45 à 35 %. Au Botswana, les femmes comme les hommes ont désormais un niveau d'instruction nettement plus élevé qu'auparavant, mais le fossé entre leurs niveaux d'alphabétisation respectifs s'est creusé. C'est donc l'amélioration de la situation moyenne de la population qui se trouve à l'origine de la hausse de l'ISDH du Botswana, et non une amélioration marquée de l'égalité entre les sexes.

L'indicateur de la participation des femmes

L'indicateur de la participation des femmes (IPF) se concentre sur la participation à la vie économique, politique et professionnelle. Il diffère en cela de l'ISDH, qui met l'accent sur les potentialités humaines élémentaires et le niveau de vie. Comme l'IDH et l'ISDH, l'IPF ne retient que quelques variables, bien que la participation puisse revêtir des formes très diverses. Compte tenu des données disponibles, il est focalisé sur trois grandes classes de variables (note technique 2) :

1. S'agissant du pouvoir exercé sur les ressources économiques liées aux revenus du travail, la variable est le revenu, exprimé en PPA (non corrigé).
2. S'agissant des débouchés professionnels et de la participation aux décisions économiques, la variable est la part dans l'emploi, avec deux catégories : professions libérales et techniques ; fonctions administratives et d'encadrement.

3. S'agissant des possibilités de carrière dans la politique et de la participation aux décisions politiques, la variable est la part de sièges parlementaires.

La variable du revenu n'est pas traitée de façon identique dans le cas de l'ISDH et dans celui de l'IPF. En ce qui concerne l'IPF, le revenu n'est pas évalué en fonction de sa contribution au développement humain élémentaire (allongement de l'espérance de vie, alphabétisation et liberté par rapport à la pauvreté), mais en tant qu'outil économique donnant à son bénéficiaire la liberté d'exercer ses choix parmi un éventail de possibilités plus vaste et de prendre des décisions dans un plus grand nombre de domaines. C'est pourquoi la tranche de revenu supérieure à la moyenne mondiale du revenu par habitant n'est pas - ici - pondérée, comme c'est le cas pour l'IDH et l'ISDH.

S'agissant des débouchés professionnels et de la participation aux décisions économiques, la variable retenue est la proportion de femmes occupant un emploi classé parmi les fonctions administratives et d'encadrement ou les professions libérales et techniques. Les emplois de la première catégorie touchent de plus près aux prises de décision, mais les professions libérales et techniques offrent des possibilités d'évolution de carrière. Les femmes suivent souvent des études supérieures spécialisées, mais les obstacles culturels et économiques les empêchent de trouver des emplois susceptibles de faire justice aux compétences précieuses qu'elles ont acquises. Leur potentiel est donc sous-exploité. Il faut garder à l'esprit que la qualité des données sur les professions libérales et les postes de décision est inégale. Tous les pays ne classent pas ces professions de façon identique.

Ce sont les pays nordiques qui enregistrent les meilleurs résultats. Dans certains d'entre eux, la part des femmes dans les professions libérales et techniques est supérieure à 60 %. Parmi les pays en développement, le Botswana, les Philippines et l'Uruguay affichent des pourcentages comparables. Dans la plupart des autres cas, ils sont inférieurs, la moyenne s'établissant à 40 %.

La part des femmes est encore plus faible en ce qui concerne les fonctions administratives et d'encadrement. La Hongrie fait exception, avec un taux de 58 %. Au Canada, en Australie et aux États-Unis, les femmes occupent environ 40 % de ces emplois. Dans les autres pays, les pourcentages sont assez faibles. Dans la

plupart des pays en développement, les femmes occupent moins de 10 % des fonctions administratives et d'encadrement. Même dans des pays industrialisés tels que la France, le Japon, le Luxembourg ou l'Espagne, la part des femmes dans cette catégorie professionnelle est inférieure à 10 %. Bon nombre d'emplois très bien rémunérés restent donc fermés aux femmes dans beaucoup de pays.

La troisième variable est constituée par les possibilités de carrière dans la politique et la participation aux décisions politiques. Ici, les chiffres sont encore plus alarmants que dans le domaine économique. Aucune formation spécifique à l'un ou l'autre sexe n'est nécessaire pour devenir parlementaire. Les talents d'orateur, l'aptitude à représenter les opinions de l'électorat ou l'art de gagner la confiance du public ne sont en aucune manière des traits exclusivement masculins. Néanmoins, faire carrière en politique demeure, pour les femmes, une véritable course d'obstacles.

Un indicateur excellent de la participation à la vie politique serait le pourcentage de postes occupés par des femmes dans les collectivités locales telles que les conseils municipaux. Malheureusement, dans de nombreux pays, ces données ne sont pas disponibles. La variable retenue pour l'IPF est donc le pourcentage de sièges qu'elles occupent dans les parlements (chambres hautes et chambres basses confondues) en juin 1994.

C'est en Norvège et en Finlande que les femmes occupent le plus fort pourcentage de sièges (soit quatre cinquième du nombre de sièges occupés par les hommes). Viennent ensuite la Suède et le Danemark, où la proportion avoisinait un tiers à la date retenue. Depuis, certains pays, tels que la Suède, ont progressé à pas de géant dans ce domaine.

En dehors des pays nordiques, les inégalités se creusent de façon spectaculaire. En Thaïlande, 96,4 % des sièges sont occupés par des hommes et 3,6 % par des femmes. En République de Corée, le rapport est de 99 % contre 1 %. Mais même une telle proportion est préférable à une absence totale de représentation féminine au parlement, ce qui est le cas dans certains pays. A l'échelle mondiale, le pourcentage moyen de femmes présentes dans ces institutions est de 10 %.

Dans le calcul de l'IPF, on affecte le même coefficient aux trois dimensions indiquées plus haut. La valeur (ϵ) corres-

pondant à l'aversion pour l'inégalité entre les sexes a été fixée à 2, comme dans le cas de l'ISDH. L'IPF n'entend pas être un indicateur normatif qui instaurerait des normes culturelles universelles. Le plus important n'est en effet pas d'atteindre un pourcentage donné de postes occupés par des femmes dans la vie politique et économique, mais d'offrir à l'un et à l'autre sexe des possibilités de choix égales. L'IPF en examine les résultats en termes de participation à la vie économique et politique. Ces résultats peuvent découler d'obstacles structurels barrant aux femmes l'accès à ces domaines ou bien de choix fait par les femmes comme par les hommes quant au rôle qu'ils et elles souhaitent tenir dans la société. C'est une question qui appartient à la population de chaque pays.

Valeurs et classements selon l'IPF

L'IPF a été calculé pour 116 pays à partir de données comparables concernant les trois variables retenues (tableau 3.5). La Suède et la Norvège occupent les premières places du classement, suivies à une certaine distance par la Finlande et le Danemark. Non seulement les pays scandinaves obtiennent de bons résultats dans l'amélioration, en faveur des femmes, des potentialités humaines élémentaires (grâce à des investissements généreux dans l'éducation et la santé), mais ils offrent également aux femmes de nombreuses possibilités de participation à la vie économique et politique. Les pays nordiques sont les seuls à avoir franchi le seuil critique de 30 % concernant la participation des femmes.

Le classement montre également qu'en matière d'égalité des sexes dans les activités politiques, économiques et professionnelles, certains pays en développement obtiennent de bien meilleurs résultats que certains pays industrialisés beaucoup plus riches. C'est le cas de la Barbade, des Bahamas, de la Trinité-et-Tobago, de Cuba, du Costa Rica, de la Chine, du Guyana, des Philippines et de la Colombie. La Trinité-et-Tobago affiche un IPF de 0,533, supérieur à ceux de la Suisse, de la Hongrie, du Royaume-Uni, de l'Espagne, du Japon ou de la France. L'IPF de cette dernière n'atteint par exemple que 0,433.

Seuls neuf pays enregistrent un IPF supérieur à 0,60. Dans 24 autres, cette valeur est inférieure à 0,25. Ces piètres résultats indiquent clairement qu'il reste

*L'IPF n'a pas
une vocation
normative*

TABLEAU 3,5

L'indicateur de la participation des femmes

Classement selon l'IPF	Indicateur de l'habilitation des femmes (IPF)	Sièges parlementaires ^a (% de femmes) 1994	Administrateurs et cadres (% de femmes) 1992	Professions libérales et techniques (% de femmes) 1992	Part des revenus du travail ^b (% des femmes)
1 Suède	0,757	33,5	38,9 ^c	63,3	41,6
2 Norvège	0,752	39,4	25,4	56,5	37,8
3 Finlande	0,722	39,0	23,9	61,4	40,6
4 Danemark	0,683	33,0	14,7	62,9	39,8
5 Canada	0,655	17,3	40,7	56,0	29,3
6 Nouvelle-Zélande	0,637	21,2	32,3	47,8	30,9
7 Pays-Bas	0,625	29,3	13,5	42,5	25,2
8 Etats-Unis	0,623	10,3	40,2	50,8	34,6
9 Autriche	0,610	21,1	16,4	48,0	33,6
10 Italie	0,585	13,0	37,6 ^d	46,3	27,6
11 Australie	0,568	12,6	41,4	23,8	36,0
12 Barbade	0,545	14,3	32,6	52,3	39,4 ^e
13 Luxembourg	0,542	20,0	8,6	37,7	23,1
14 Bahamas	0,533	10,8	26,3	56,9	28,3 ^e
15 Trinité-et-Tobago	0,533	17,7	22,5	54,7	24,7 ^e
16 Cuba	0,524	22,8	18,5	47,8	27,2 ^e
17 Suisse	0,513	15,9	5,3	39,0	27,1
18 Hongrie	0,506	10,9	58,2	49,0	39,2
19 Royaume-Uni	0,483	7,4	22,7	39,6	30,8
20 Bulgarie	0,481	12,9	28,9	57,0	41,1 ^e
21 Belgique	0,479	10,1	13,0	47,1	27,3
22 Costa Rica	0,474	14,0	23,1	44,9	19,0
23 Chine	0,474	21,0	11,6	45,1	31,2
24 Irlande	0,469	12,4	15,1	46,7	22,2
25 Guyana	0,461	20,0	12,8	47,5	21,2 ^e
26 Espagne	0,452	14,6	9,5	47,0	18,6
27 Japon	0,442	6,7	8,0	42,0	33,5 ^e
28 Philippines	0,435	11,2	27,7	63,2	21,1
29 Colombie	0,435	9,4	27,2	41,8	20,1
30 Portugal	0,435	8,7	18,9	54,4	29,9
31 France	0,433	5,7	9,4	41,4	35,7
32 Pologne	0,432	13,0	15,6	60,4	39,3
33 Panama	0,430	7,5	28,9	50,7	22,8 ^e
34 Nicaragua	0,427	16,3	12,4 ^f	42,9 ^f	24,2 ^e
35 Singapour	0,424	3,7	15,7	40,3	28,9
36 Argentine	0,415	14,2	6,9 ^f	54,8 ^f	20,9
37 Rép. dominicaine	0,412	10,0	21,2	49,5	12,1 ^e
38 Botswana	0,407	5,0	36,1	61,4	28,5 ^e
39 Honduras	0,406	7,8	27,8	50,0	16,7 ^e
40 Chili	0,402	7,2	19,5	52,0	19,8
41 Pérou	0,400	8,8	22,1	40,9	19,4 ^e
42 Mexique	0,399	7,3	19,4	43,2	22,3
43 Zimbabwe	0,398	12,0	15,4	40,0	27,4 ^e
44 El Salvador	0,397	10,7	17,7	43,3	22,2 ^e
45 Venezuela	0,391	6,0	18,6	55,2	22,8 ^e
46 Guatemala	0,390	5,2	32,4	45,2	13,8 ^e
47 Iraq	0,386	10,8	12,7	43,9	17,7 ^e
48 Chypre	0,385	5,4	10,2	40,8	25,8
49 Malaisie	0,384	10,0	8,3	38,2	29,3 ^e
50 Corée, Rép. pop. dém. de	0,380	20,1	3,7	24,6	38,7 ^e
51 Cap-Vert	0,379	7,6	23,3	48,4	26,0 ^e
52 Namibie	0,376	6,9	20,8 ^g	40,9 ^g	18,9 ^e
53 Equateur	0,375	5,2	26,0	44,2	13,3
54 Thaïlande	0,373	3,7	22,2	52,7	34,6
55 Belize	0,369	7,9	12,6	51,9	21,1 ^e
56 Indonésie	0,362	12,2	6,6	40,8	25,3 ^e
57 Uruguay	0,361	4,6	20,6	61,2	26,2
58 Brésil	0,358	5,5	17,3	57,2	22,9
59 Swaziland	0,357	8,4	14,5	54,3	33,4
60 Roumanie	0,352	2,9	44,8	26,6 ^f	37,6 ^e

Classement selon l'IPF	Indicateur de l'habilitation des femmes (IPF)	Sièges parlementaires ^a (% de femmes) 1994	Administrateurs et cadres (% de femmes) 1992	Professions libérales et techniques (% de femmes) 1992	Part des revenus du travail ^b (% des femmes)
61 Mozambique	0,350	15,7	11,3	20,4	40,0 ^e
62 Maurice	0,350	3,0	14,3	41,4	22,6
63 Haïti	0,349	3,0	32,6	39,3	34,2 ^e
64 Suriname	0,348	5,9	21,5	69,9	24,3 ^e
65 Bolivie	0,344	6,4	16,8	41,9	17,1
66 Paraguay	0,343	5,6	16,1	51,2	16,1
67 Grèce	0,343	6,0	10,1	43,1	22,2
68 Cameroun	0,339	12,2	10,1	24,4	26,2 ^e
69 Lesotho	0,339	1,5	33,4	56,6	35,7 ^e
70 Burundi	0,337	9,9	13,4	30,5	40,2 ^e
71 Malte	0,334	1,5	20,8	44,9 ^f	18,3 ^e
72 Guinée-Bissau	0,327	12,7	7,9 ^f	26,2 ^f	32,6 ^e
73 Népal	0,315	2,6	22,8	36,2	26,4 ^e
74 Gambie	0,315	7,8	14,5	26,5	32,6 ^e
75 Fidji	0,314	5,8	9,1	39,7	16,7 ^e
76 Ghana	0,313	7,5	8,9	35,7	32,7 ^e
77 Samoa-Occidental	0,309	4,3	12,3	46,9	30,1 ^e
78 Maldives	0,294	4,2	14,0	34,7	17,2 ^e
79 Sri Lanka	0,288	4,9	6,9	49,6	25,1
80 Bangladesh	0,287	10,3	5,1	23,1	22,8
81 Rép. arabe syrienne	0,285	8,4	5,6 ^f	26,4 ^f	11,3
82 Burkina Faso	0,280	5,6	13,5	25,8	38,5 ^e
83 Angola	0,278	9,6	4,3 ^f	27,7 ^f	31,5 ^e
84 Bénin	0,271	6,3	6,9	30,1 ^f	40,0 ^e
85 Maroc	0,271	0,6	25,6 ^g	24,1	16,4 ^e
86 Zambie	0,271	6,7	6,1	31,9	25,3
87 Algérie	0,266	6,7	5,9	27,6	7,5 ^e
88 Sénégal	0,265	11,7	3,7 ^f	16,5	31,3 ^e
89 Malawi	0,255	5,7	4,8	34,7	33,3 ^e
90 Corée. Rép. de	0,255	1,0	4,1	42,5	22,0
91 Tunisie	0,254	6,8	7,3	17,6	19,5 ^e
92 Guinée équatoriale	0,250	8,8	1,6	26,8	33,2 ^e
93 Koweït	0,241	0,0	5,2	36,8	18,4 ^e
94 Emirats arabes unis	0,239	0,0	1,6	25,1	6,8 ^e
95 Iran. Rép. islamique d'	0,237	3,5	3,5	32,6	14,9 ^e
96 Egypte	0,237	2,2	10,4	28,3	8,2
97 Mali	0,237	2,3	19,7	19,0	11,8 ^e
98 Turquie	0,234	1,8	4,3	31,9	30,2
99 Jordanie	0,230	2,5	5,4 ^f	33,8 ^f	9,4
100 Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,228	0,0	11,6	29,5	31,2 ^e
101 Inde	0,226	7,3	2,3	20,5	19,2 ^e
102 Soudan	0,219	4,6	2,4	28,8	18,5 ^e
103 Liban	0,212	2,3	2,1 ^f	37,8 ^f	21,8 ^e
104 Congo	0,206	1,1	6,1	28,5	33,0 ^e
105 Ethiopie	0,205	1,2	11,2	23,9	29,4 ^e
106 Rép. centrafricaine	0,205	3,5	9,0	18,9	37,4
107 Zaïre	0,201	4,2	9,0	16,6	29,0 ^e
108 Nigéria	0,198	2,1	5,5	26,0	28,5 ^e
109 Salomon, Iles	0,198	2,1	2,6	27,4	29,6 ^e
110 Togo	0,182	1,2	7,9	21,2	28,9 ^e
111 Mauritanie	0,163	0,0	7,7	20,7	18,5 ^e
112 Côte d'Ivoire	0,157	4,6	0,0	15,2 ^f	27,8 ^e
113 Comores	0,157	2,4	0,0	22,3	31,9 ^e
114 Pakistan	0,153	1,6	2,9 ^e	18,4	10,2 ^e
115 Djibouti	0,130	0,0	2,1	19,9	33,4 ^e
116 Afghanistan	0,111	1,9	0,7 ^f	13,5 ^f	7,1 ^e

a. Données de juin 1994. La valeur 0 a été convertie en 0,001 à des fins de calcul.

b. Ces chiffres concernent la dernière année pour laquelle des statistiques sont disponibles.

Pour la Finlande, la Grèce, l'Irlande, la Norvège, la République centrafricaine, la Suède, la Syrie les chiffres concernent les salaires dans l'industrie manufacturière.

c. Données tirées de BIT 1993b.

d. Administrateurs et cadres plus employés de bureau.

e. Rapport femmes/hommes estimé à 75 % pour les salaires non agricoles.

f. Données correspondant à une année comprise entre 1970 et 1980.

g. Données tirées de BIT 1994b.

Sources : Colonne 2 : tableau annexe 2,4 ; colonnes 3 et 4 : ONU 1994i et BIT 1993b et 1994b ; colonne 5 : données calculées d'après ONU 1994i, BIT 1994b, documents établis par des consultants en vue des Rapports mondiaux sur le développement humain, 1994 et 1995, Banque mondiale 1992, ONU 1994k et *The World's Women*.

Dans la plupart des pays, industrialisés ou en développement, les femmes ne sont pas encore admises dans les allées du pouvoir économique et politique

beaucoup plus de chemin à parcourir à de nombreux pays pour réduire les inégalités dans les domaines politique et économique qu'ils n'en ont déjà parcouru en améliorant les potentialités élémentaires des femmes.

La valeur de l'IDH dans un certain nombre de pays est très faible par rapport à celle de l'ISDH. Même si ces deux indicateurs ne sont pas strictement comparables en raison de différences sur le plan de leurs variables et de leur élaboration, les écarts importants constatés entre leurs valeurs respectives traduisent des problèmes majeurs auxquels les décideurs politiques doivent répondre. Parmi les pays industriels, ce sont la France, le Japon et la Grèce qui présentent les écarts les plus importants entre leur IPF et leur ISDH. Viennent ensuite le Royaume-Uni, l'Irlande et l'Espagne. L'IPF de la Grèce, par exemple, est égal à 0,825 alors que son ISDH atteint seulement 0,343. Dans ce pays, la représentation des femmes n'est que de 6 % au sein des organes législatifs et de 10 % au niveau des postes d'administration et d'encadrement. De plus, les femmes n'y perçoivent que 22 % des revenus du travail. La situation est analogue en France et au Japon.

Parmi les pays en développement, la République de Corée, la Turquie, le Koweït, les Emirats arabes unis et l'Île Maurice ont eux aussi un IPF très faible par rapport à leur ISDH. L'IPF peu élevé de la Turquie (0,234) est principalement dû au fait que, dans ce pays, les femmes ne sont que 2 % à siéger au sein des organes législatifs et 4 % à occuper des fonctions d'administration et d'encadrement.

La comparaison du classement en fonction de l'IPF et en fonction du revenu peut aider à repérer certaines zones sensibles. Le revenu non corrigé étant une composante de l'IPF, les pays riches devraient figurer dans le haut du classement en fonction de l'IPF, ne serait-ce que du fait du revenu. Si tel n'est pas le cas, c'est qu'il est nécessaire de progresser sur la voie de l'égalité des sexes. Plusieurs pays méditerranéens, tels que la Turquie, la Grèce et Chypre, figurent beaucoup plus bas dans le classement en fonction de l'IPF que dans le classement en fonction du PIB en termes réels par habitant. Le même constat vaut pour de nombreux pays arabes. Sur les 116 pays considérés, les Emirats arabes unis occupent par exemple la troisième place du classement selon le PIB réel par habitant, mais la 94^e place du classement selon l'IPF. Pour sa part, le

Koweït se classe 32^e pour le PIB par habitant et 93^e pour l'IPF. A cela, il y a une raison : dans aucun de ces deux pays, les femmes ne sont représentées au sein des organes législatifs. Dans les Emirats arabes unis, les femmes occupent moins de 2 % des fonctions administratives et d'encadrement et ne perçoivent que 7 % des revenus du travail.

Plusieurs pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est qui ont opté pour un modèle de développement de type est-asiatique présentent un IPF peu élevé. Il s'agit notamment du Japon, de la République de Corée et de Singapour, qui figurent beaucoup plus haut dans le classement selon le PIB réel par habitant que dans le classement selon l'IPF. Ainsi, la République de Corée se classe 28^e pour le PIB par habitant, mais 90^e pour l'IPF. Ces pays ont un problème commun : leur population féminine participe encore peu à la vie économique et politique.

Le palmarès de certains pays en développement est comparativement meilleur du point de vue de l'IPF que de celui de l'ISDH. L'IPF de la Chine, du Costa Rica et de Cuba est en effet supérieur à celui du Japon ou de la France. L'IPF du Nicaragua et des Philippines est quant à lui supérieur à celui de la Grèce. C'est également le cas du Zimbabwe et du Cap-Vert par rapport à la Turquie ou à la République de Corée. Ces écarts sont invariablement dus au fait que les pays obtenant les meilleures performances sont ceux qui font bénéficier leur population féminine de nombreuses opportunités dans les domaines économique et politique, opportunités pour l'instant refusées aux femmes vivant dans d'autres pays.

Presque tous les pays doivent encore accomplir de grands progrès vers l'égalité des sexes. En ce qui concerne l'égalité des chances offertes dans les domaines économique et politique, les pays industriels n'arrivent pas forcément en tête de classement. Les domaines dans lesquels les progrès sont les plus lents sont la représentation parlementaire et le pourcentage d'administrateurs et de cadres.

Il ressort de cet exercice simple un message clair quant aux mesures à prendre : dans la plupart des pays, industrialisés ou en développement, les femmes ne sont pas encore admises dans les allées du pouvoir économique et politique. Dans le monde entier, les femmes qui exercent un pouvoir réel et participent aux prises de décision constituent une nette minorité.



Evaluer et valoriser le travail des femmes

Une part importante du travail des femmes n'est encore ni reconnue ni valorisée. Cela a des répercussions sur leur statut au sein de la société, leurs possibilités de participation à la vie de la collectivité et l'aveuglement des politiques de développement en matière d'inégalité entre les sexes. Le présent chapitre a pour objectif de démontrer l'importance du travail des femmes en mesurant l'ampleur et la nature de leur contribution économique. Une étude des emplois du temps dans différents pays met en lumière la contribution des femmes aux travaux ménagers et aux activités d'intérêt collectif. Le présent chapitre conclut que la reconnaissance du travail non rémunéré des femmes et des hommes aurait des répercussions considérables en termes socio-économiques, ainsi que sur les normes et institutions sociales.

Economiquement parlant, le travail des femmes est largement sous-évalué. Ce phénomène est en partie dû à la définition restrictive que l'on donne de l'activité économique, mais aussi à la notion même de valeur.

En termes d'évaluation économique, la valeur est synonyme de valeur marchande. Le revenu national a d'abord été calculé en additionnant la valeur marchande de tous les biens produits et vendus à celle de tous les services fournis moyennant finances. Or, nombreux sont les biens et services qui, tout en ayant une valeur économique, ne sont pas mis en vente sur le marché. En théorie, on peut résoudre le problème si ces articles sont susceptibles d'être vendus car on peut alors leur attribuer une valeur marchande, ce qui est le cas, par exemple, pour les récoltes de subsistance autoconsommées par le producteur. De même, on peut attribuer une valeur locative aux logements occupés par leur propriétaire. De fait, le système de comptabilité nationale (SCN), réformé en 1993, attribue une valeur marchande à certains biens produits et consommés à l'intérieur des ménages. Cependant, une

part importante des travaux ménagers et des activités d'intérêt collectif n'est toujours pas reconnue par le SCN. Le produit total des sociétés humaines est donc sous-estimé et la contribution d'un grand nombre de personnes, en particulier des femmes, à l'activité économique n'est ni reconnue ni rétribuée.

Le problème général du travail non rémunéré ou non marchand est posé depuis longtemps déjà. Au début de ce siècle, Arthur Cecil Pigou, pionnier de l'économie de bien-être, écrivait que si une femme, employée comme bonne par un célibataire, venait à l'épouser, le revenu national diminuerait puisque cette femme accomplirait désormais gratuitement les tâches pour lesquelles elle était auparavant rémunérée. Pour autant, le travail non rémunéré ne concerne pas seulement l'économie domestique, et le passer sous silence revient à laisser une lacune béante dans la comptabilisation du revenu national.

En outre, la valeur d'une grande partie des travaux ménagers et des activités d'intérêt collectif dépasse la simple valeur marchande. Ces tâches ont en effet une valeur d'usage ou valeur humaine intrinsèque qui va au-delà de leur valeur d'échange. Au cœur du développement humain se trouve l'élargissement de l'horizon ouvert aux individus à mesure que ceux-ci développent leurs potentialités. Le revenu devient alors un moyen d'assurer le développement de ces potentialités, mais il n'est pas une fin en soi. La santé, le savoir, la consolidation des relations sociales, les heures passées en famille ou avec des amis constituent autant d'activités profitables bien qu'elles ne portent ni étiquette ni prix.

La valeur humaine ne caractérise pas seulement les activités entreprises pour elles-mêmes et profitant au seul individu. Nombreuses sont au contraire les activités qui tirent leur valeur humaine précisément de leur caractère interactif et rela-

Une part importante du travail des femmes n'est encore ni reconnue ni valorisée

tionnel. Certaines de ces activités peuvent même avoir des sous-produits très utiles auxquels on peut attribuer une valeur marchande. Mais ce n'est pas leur objectif principal. Prenons, par exemple, la préparation des repas. Il s'agit bien d'un travail. En revanche, le fait de partager un repas avec d'autres membres de la famille est aussi un moyen d'apprécier et d'entretenir une relation, le sous-produit de cette activité étant bien sûr le fait de nourrir les individus et de leur permettre de travailler.

Ces considérations ne visent pas à critiquer le système de comptabilité nationale (SCN), mais à en montrer les limites. Ce système n'a jamais été conçu pour mesurer le bien-être des personnes, mais seulement la production, le revenu et les dépenses. Cependant, pour atteindre cet objectif limité, le SCN devrait être moins restrictif dans sa définition de l'activité économique. En effet, une grande partie du travail réalisé au sein de la société est

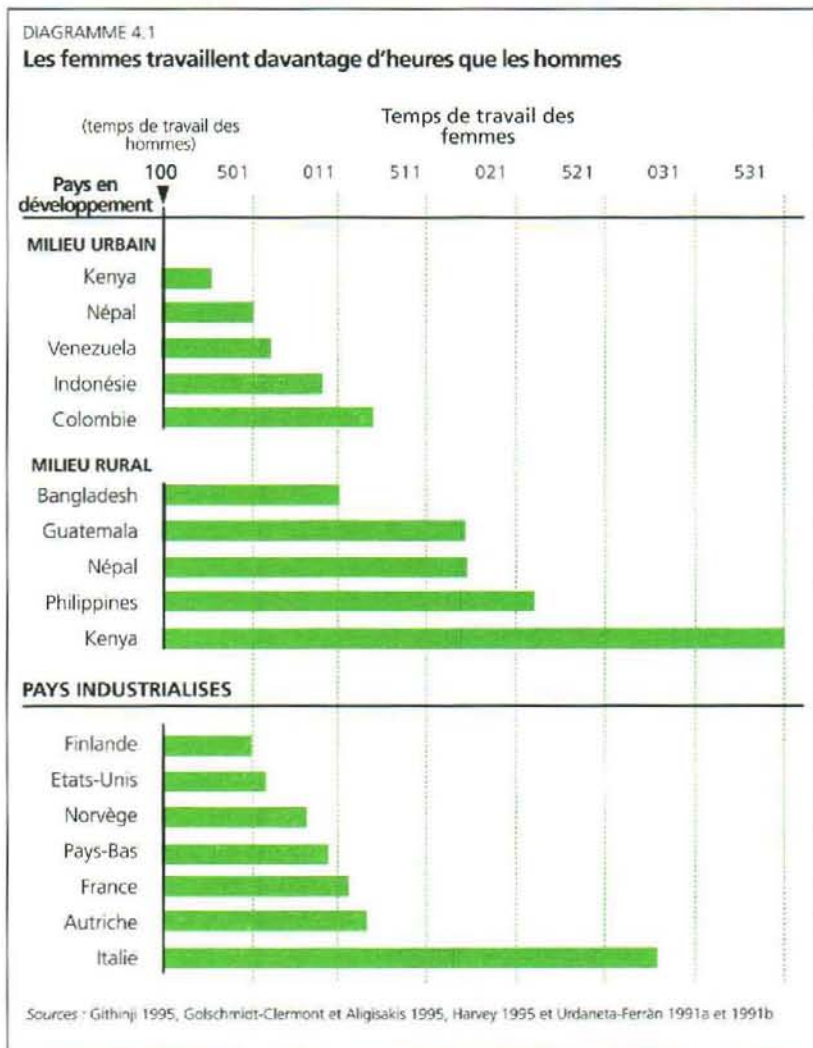
en fait "invisible" et les personnes qui effectuent ce travail ne sont ni rétribuées ni reconnues à leur juste valeur.

Pour simplifier le problème, on peut prendre comme hypothèse qu'une heure de travail marchand a la même valeur qu'une heure de travail non marchand, ce qui revient à dire qu'il n'y a pas de différence de productivité entre le travail marchand et non marchand. Cette hypothèse est certes simplificatrice dans le contexte de l'évaluation de la production économique, mais elle ne l'est pas en ce qui concerne l'évaluation du bien-être humain. Lorsque le problème majeur est celui du développement humain, il est en effet difficile d'alléguer que le temps passé à produire des biens et services marchands a une valeur supérieure à celui passé à créer, à nourrir et à entretenir la vie humaine.

Des recherches approfondies ont été menées dans le cadre du *Rapport mondial sur le développement humain* de cette année à propos de la quantité de temps consacrée par les hommes et par les femmes aux activités marchandes et non marchandes. Nous avons utilisé des données recueillies dans des pays industrialisés comme dans les pays en développement pour estimer la valeur des travaux ménagers et autres activités non rémunérées.

L'examen des trente et un pays figurant dans l'échantillon aboutit à un constat quelque peu dramatique :

- Les femmes travaillent davantage que les hommes dans la quasi-totalité des pays (diagramme 4.1). Les femmes supportent en moyenne 53 % de la charge de travail dans les pays en développement et 51 % dans les pays industrialisés.
- Dans les pays industrialisés, environ deux tiers du temps de travail total des hommes est consacré aux activités rémunérées et figurant dans le système de comptabilité nationale (SCN) - et un tiers aux activités non rémunérées et non prises en compte par ce système. La proportion est inversée pour les femmes. Dans les pays en développement, plus des trois quarts du travail masculin concernent des activités répertoriées dans le SCN. Ainsi, les hommes se taillent la part du lion en matière de revenu et de reconnaissance sociale au titre de leur contribution à l'activité économique, alors que le travail des femmes n'est généralement ni rémunéré, ni reconnu, ni valorisé (diagramme 4.2).



L'emploi du temps

L'emploi du temps a été analysé dans 14 pays industrialisés, 9 pays en développement et 8 pays d'Europe de l'Est et de la Communauté des Etats indépendants (CEI). On a également pu établir des tendances historiques en termes d'emploi du temps pour quatre pays - Canada, Norvège, Suède et Royaume-Uni - et étudier en détail deux pays en développement : le Kenya et le Venezuela. Les données recueillies ont également permis une comparaison fructueuse entre un pays de l'Est, la Bulgarie, et un pays scandinave, la Finlande.

Tous les pays de l'échantillon ont été sélectionnés en fonction de la disponibilité et de la fiabilité des données relatives à l'emploi du temps. Ces informations ont d'abord été collectées dans un nombre beaucoup plus important de pays en développement, mais la qualité des données n'a pas permis de prendre en compte un nombre plus important de pays dans l'analyse finale. Les conclusions de cette étude reposent donc sur l'échantillon de pays étudiés.

Les analyses varient en fonction des méthodes de collecte de l'information (carnets journaliers, questionnaires rétrospectifs ou autres), de la représentativité des échantillons, du traitement des questions laissées sans réponse, des tranches d'âge, des unités de temps et du traitement des variations saisonnières. Ces légères différences méthodologiques doivent être gardées en mémoire dans l'interprétation des données. Il est possible de mettre en lumière les différences entre zones rurales ou urbaines pour certains pays. Des tendances peuvent être dégagées pour les quatre pays pour lesquels nous disposons d'une information historique. Mais par-delà ces considérations, seules les conclusions d'ordre général sont valables pour l'ensemble des pays.

On a d'abord mesuré le temps en mois et en semaines avant de l'exprimer en heures et en minutes. Ces unités de temps ont ensuite été divisées de deux manières : tout d'abord, entre les activités privées (non marchandes) et les activités productives (marchandes), le critère retenu étant que les activités privées ne peuvent être effectuées par une tierce personne. Personne ne peut déjeuner ou dormir à votre place. C'est à vous de le faire. D'autres personnes, en revanche, pourraient cuisiner pour vous si vous les

embauchiez à cet effet. Le critère de la tierce personne est un critère-type de répartition du temps entre les activités économiques et non économiques dans les études sur l'emploi du temps.

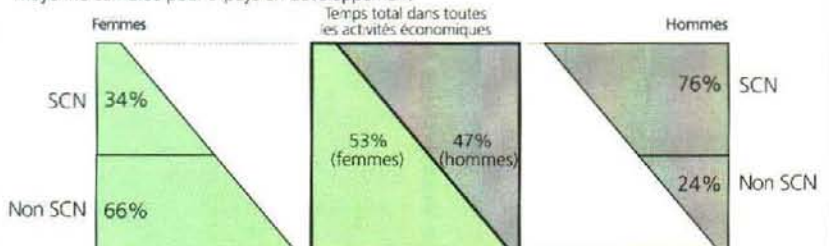
On a ensuite divisé le temps entre les activités productives orientées sur le marché, qui entrent donc dans les comptes du revenu national, et les activités productives non axées sur le marché. Les activités axées sur le marché incluent la production des produits d'autoconsommation de l'agriculture de subsistance puisque ces produits pourraient être mis sur le marché. La frontière entre ces deux types d'activités correspond globalement à la limite définie par le système de comptabilité nationale des Nations unies (SCN, 1968). La refonte du SCN survenue en 1993 permettra à terme d'inclure dans les comptes nationaux certains éléments supplémentaires, tels que la production de biens domestiques destinés à l'autoconsommation et le portage d'eau. Mais le gros des travaux ménagers et des activités volontaires d'intérêt collectif en resteront exclus. Il en va de même pour l'éducation qui devrait être considérée comme une activité économique et un investissement essentiel.

DIAGRAMME 4.2

La majeure partie du travail des femmes reste non rémunérée, non reconnue et sous-évaluée

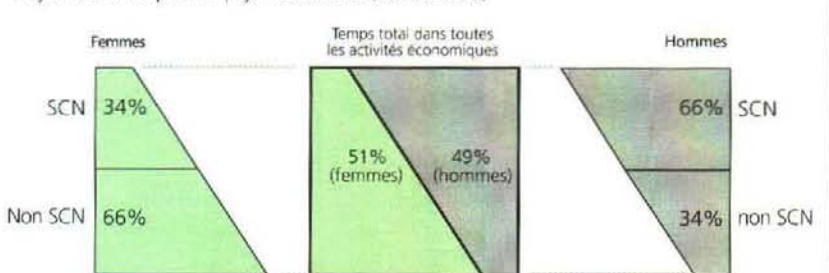
Pays en développement : temps consacré aux activités répertoriées (SCN) et non répertoriées (non SCN) par le système de comptabilité nationale

Moyenne cumulée pour 9 pays en développement



Pays industrialisés : temps consacré au travail SCN et non SCN

Moyennes totales pour 13 pays industrialisés (sauf la Suède)



Sources : Githinji 1995, Golschmidt-Clermont et Aligskakis 1995, Harvey 1995 et Urdaneta-Ferran 1991a, 1991b et 1991c.

Pour évaluer le travail des femmes, la difficulté consiste à évaluer la quantité et la valeur du temps consacré par les femmes et par les hommes aux activités englobées dans le SCN par rapport à celles qui n'y figurent pas.

Les heures consacrées aux activités relevant du système de comptabilité nationale

Une étude approfondie a porté sur le nombre d'heures total consacrées aux activités marchandes par les femmes et les hommes des pays en développement, des pays d'Europe de l'Est et de la Communauté des Etats indépendants (CEI). Cette approche est préférable à la méthode traditionnelle, qui se limite à calculer le nombre d'actifs (diagramme 4.3). Dans de nombreux secteurs, les femmes travaillent en moyenne moins d'heures que les hommes, mais cette forme de sous-emploi échappe généralement aux statistiques officielles.

La contribution des femmes à l'activité économique est plus importante en Afrique qu'ailleurs. Leur travail représente 44 % du temps de travail marchand, principalement en raison de leur activité dans l'agriculture et les services. En revanche, leur contribution au temps de travail total dans l'industrie atteint seulement 17 %.

En Amérique Latine, la contribution des femmes à l'activité économique est bien plus faible, avec seulement 28 % du temps de travail marchand, principalement dans les services.

En Asie, le travail des femmes représente 36 % de la totalité du temps de travail marchand, avec un pourcentage sensiblement équivalent dans l'agriculture, l'industrie et les services. Il est intéressant de noter que les femmes travaillent nette-

ment plus dans l'industrie en Asie qu'en Afrique ou en Amérique Latine.

En Europe de l'Est et dans la CEI, les femmes pourraient bien contribuer davantage que les hommes à l'activité économique marchande, mais cette estimation se fonde sur un échantillon très réduit. Les femmes y occupent une place importante dans l'agriculture et travaillent beaucoup plus dans l'industrie que les femmes des pays en développement. C'est pourtant dans les services qu'elles sont les plus actives.

Intensité du travail

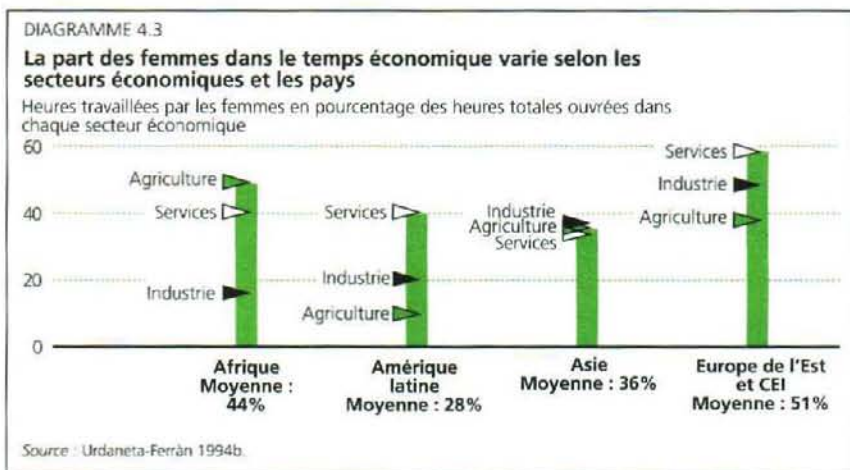
La plupart des études sur l'emploi du temps considèrent les activités humaines comme des tâches individuelles effectuées l'une après l'autre. En réalité, de nombreuses activités, notamment les tâches ménagères, sont effectuées simultanément. Les femmes, en particulier, ont développé une faculté à jongler entre plusieurs tâches au même moment : elles peuvent balayer tout en portant un enfant, ou laver le linge tout en préparant un repas.

Une étude de l'emploi du temps réalisée aux Etats-Unis dans les années quatre-vingts montre que l'exécution simultanée de tâches ménagères est plus commune chez les femmes que chez les hommes, en particulier en ce qui concerne les tâches ménagères quotidiennes. Une étude menée dans la région rurale de Saint Lucia montre que plus des trois quarts des activités ménagères impliquent des tâches multiples.

Dans de nombreux pays en développement, il est difficile de distinguer les activités productives effectuées en dehors du foyer des tâches ménagères. Souvent, les tâches multiples effectuées par les femmes combinent les deux. En d'autres termes, la frontière entre les activités incluses ou non dans le SCN y est souvent floue. La production non marchande et l'apport de travail correspondant sont donc tous deux sous-estimés.

De nombreuses tâches ménagères sont répétitives et incontournables. Les repas, par exemple, doivent être préparés trois fois par jour. Les soins à apporter aux enfants ne peuvent pas attendre que l'on dispose de temps libre pour s'en occuper. C'est le week-end que l'on s'en aperçoit le mieux. Pendant la semaine, les hommes et les femmes ont approximativement la même charge totale de travail, mais les

les femmes ont une charge de travail plus importante que les hommes. Elles assurent davantage d'heures et davantage de tâches effectuées simultanément



données recueillies dans 18 pays industrialisés montrent que les femmes travaillent presque deux heures de plus que les hommes le samedi, et une heure et trois quarts d'heure de plus le dimanche. L'écart se creuse encore si la famille compte des enfants en bas âge.

La nature du travail, notamment des travaux ménagers, est très différente dans les pays en développement et les pays industrialisés. Dans les pays industrialisés, les femmes disposent d'appareils ménagers qui leur facilitent la tâche. De plus, elles peuvent acheter des biens de consommation qui leur permettent de s'affranchir de nombreuses étapes de préparation, liberté dont ne disposent pas les femmes des pays en développement. Celles-ci doivent en outre aller chercher de l'eau à des kilomètres, ramasser du bois de feu, nettoyer et moudre le grain. Ce n'est donc pas seulement la quantité de travail, mais aussi l'intensité du travail fourni (et son caractère fastidieux) qui doit être prise en compte. Or, ce critère important est généralement passé sous silence.

Il n'y a que vingt-quatre heures dans une journée. Compte tenu du temps limité dont disposent les femmes par rapport aux nombreuses tâches qui leur incombent quotidiennement, celles-ci ont tendance à augmenter leur cadence de travail. C'est en particulier le cas chez les femmes pauvres, qui ne peuvent pas compter sur des appareils ménagers et ont donc tendance à augmenter la cadence de production de leur seule ressource - le travail - à mesure que leur situation économique se détériore. Ces femmes tendent à produire davantage de biens elles-mêmes plutôt que de les acheter. Elles prennent du travail à domicile, ce qui leur permet de s'occuper de leur foyer en même temps, ou bien elles travaillent dans le secteur informel, dans les rues comme marchandes ambulantes, ce qui leur permet de s'occuper en même temps de leur progéniture.

Les heures consacrées aux loisirs et même au sommeil deviennent rares. La mesure conventionnelle du bien-être, qui est centrée sur la production de biens et de services, néglige cet aspect destructeur du travail intensif. Dans la perspective du développement humain, il est impossible de faire l'impasse sur cet aspect

TABLEAU 4.1

Charge de travail par sexe dans certains pays en développement

Pays	Année	Temps de travail (en minutes par jour)			Charge de travail des femmes comparée à celle des hommes (différence en %)
		Moyenne	Femmes	Hommes	
<i>Milieu urbain</i>					
Colombie	1983	378	399	356	12
Indonésie	1992	382	398	366	9
Kenya	1986	581	590	572	3
Népal	1978	567	579	554	5
Venezuela	1983	428	440	416	6
Moyenne		471	481	453	6
Pourcentage			51	49	
<i>Milieu rural</i>					
Bangladesh	1990	521	545	496	10
Guatemala	1977	629	678	579	17
Kenya	1988	588	676	500	35
Népal	1978	594	641	547	17
Plateaux	1978	639	692	586	18
Montagnes	1978	592	649	534	22
Collines	1978	552	583	520	12
Philippines	1975-77	499	546	452	21
Moyennes		566	617	515	20
Pourcentage			55	45	
<i>Etude nationale</i>					
Corée, Rép. de	1990	479	488	480	2
Moyenne des pays de l'échantillon		514	544	483	13
Pourcentage			53	47	

Source: Harvey, 1995.

TABLEAU 4.2

Répartition du temps de travail pour les femmes et les hommes dans certains pays en développement (en pourcentage du temps de travail total)

Pays	Année	Temps de travail total		Femmes		Hommes	
		SCN	Non-SCN	SCN	Non-SCN	SCN	Non-SCN
<i>Milieu urbain</i>							
Colombie	1983	49	51	24	76	77	23
Indonésie	1992	60	40	35	65	86	14
Kenya	1986	46	54	41	59	79	21
Népal	1978	58	42	25	75	67	33
Venezuela	1983	59	41	30	70	87	13
Moyenne		54	46	31	69	79	21
<i>Milieu rural</i>							
Bangladesh	1990	52	48	35	65	70	30
Guatemala	1977	59	41	37	63	84	16
Kenya	1988	56	44	42	58	76	24
Népal	1978	56	44	46	54	67	33
Plateaux	1978	59	41	52	48	66	34
Montagnes	1978	56	44	48	52	65	35
Collines	1978	52	48	37	63	70	30
Philippines	1975-77	73	27	29	71	84	16
Moyenne		59	41	38	62	76	24
<i>Etude nationale</i>							
Corée, Rép. de	1990	45	55	34	66	56	44
Moyenne des pays de l'échantillon		54	46	34	66	76	24

Note : SNC = activités répertoriées dans le système de comptabilité nationale
Non-SNC = activités non répertoriées dans le système de comptabilité nationale
Source: Harvey, 1995.

L'emploi du temps dans les pays en développement

Quelque 13 études menées dans 9 pays en développement portent sur l'emploi du temps. On dispose de quatre études sur le Népal, une en milieu urbain et trois sur différentes zones rurales, et d'études générales sur les zones rurales et urbaines du Kenya. L'étude relative à la République de Corée a quant à elle été effectuée au niveau national.

Il est difficile de comparer les résultats de ces études en raison du manque d'uniformité des échantillons, des méthodes de collecte de l'information ou des années considérées. Les études qui analysent l'emploi du temps des hommes et des femmes *durant les jours ouvrés* ont tendance à sous-estimer la contribution des femmes à l'activité économique puisque les femmes travaillent tout autant pendant les « jours de repos ». C'est également le cas des études qui ne prennent en compte que l'activité économique *diurne* alors

qu'une part significative du travail féminin est effectuée la nuit.

Malgré ces problèmes - et en l'absence d'informations de meilleure qualité -, les études réunies ici donnent un aperçu utile du schéma général de l'emploi du temps des hommes et des femmes dans les pays en développement (tableaux 4.1 et 4.2). En raison du nombre limité de pays sélectionnés, nous avons utilisé des moyennes arithmétiques simples non pondérées par la population pour présenter la somme des résultats.

Voici ce qui ressort des 13 études réalisées sur le temps total consacré par les femmes et les hommes aux activités marchandes et non marchandes :

- La charge de travail totale varie considérablement d'un pays à l'autre. Elle va de 6,25 heures par jour en Colombie à 10,5 heures au Guatemala. Cependant, ces comparaisons entre pays doivent être maniées avec précaution en raison des différences méthodologiques entre les études.

- Plus important encore : la durée de travail des femmes est supérieure à celle des hommes dans tous les pays. La différence va de huit minutes par jour en République de Corée à presque deux heures dans les régions montagneuses du Népal, et même près de trois heures dans les zones rurales du Kenya (encadré 4.1 et diagramme 4.4). En moyenne, le temps consacré par les femmes aux activités marchandes et non marchandes est supérieur de 13 % à celui des hommes.

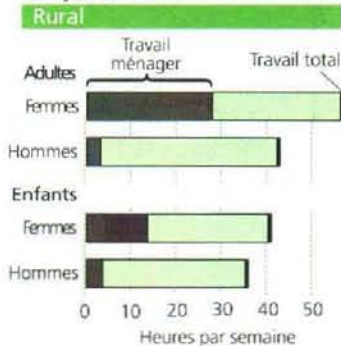
- Les femmes supportent 53 % de la charge de travail totale contre 47 % pour les hommes. Dans les zones rurales, l'écart se creuse, avec 55 % pour les femmes contre 45 % pour les hommes. En milieu urbain, il est ramené à 51 % contre 49 % (diagramme 4.5).

- La disparité entre les zones rurales et urbaines est frappante. Normalement, le temps de travail total est beaucoup plus long (environ 20 % de plus) en zone rurale pour les femmes comme pour les hommes qu'en zone urbaine. En milieu rural, le temps de travail des femmes est supérieur en moyenne de 20 % à celui des hommes et, en milieu urbain, de 6 %.

- Au Népal, lorsque l'on passe des zones urbaines, relativement paisibles, à la rudesse des régions de collines et de montagne, on constate que les hommes ne travaillent pas davantage. En fait, le travail qu'ils accomplissent a tendance à diminuer et ce sont les femmes qui supportent la charge supplémentaire de travail,

DIAGRAMME 4.4

Répartition du travail dans le Kenya rural



Source: Githinji 1995.

Encadré 4.1

Les femmes et les filles sont les principaux soutiens de famille au Kenya

Dans les zones rurales du Kenya, les femmes travaillent en moyenne 56 heures par semaine contre seulement 42 heures pour les hommes (diagramme 4.4). Les enfants âgés de 8 à 16 ans travaillent également de longues heures. Si on ajoute les heures consacrées à l'éducation, les filles consacrent environ 41 heures par semaine aux activités économiques contre 35 heures pour les garçons.

Les femmes supportent l'essentiel des travaux ménagers, du ramassage du bois et de la collecte d'eau : elles y consacrent dix fois plus de temps que les hommes ! Cette tendance se retrouve chez les filles qui consacrent environ 3,7 fois plus de temps que les garçons aux travaux ménagers.

Les femmes qui pratiquent la culture de rapport, celle du thé ou du café, par exemple, sont celles qui travaillent le plus grand nombre d'heures parmi l'ensemble des femmes vivant dans des zones rurales (62 heures en tout par semaine). Avec le développement des cultures de rapport au Kenya, les femmes ont tendance à supporter une charge de travail qui, loin de

diminuer, ne fait qu'augmenter. En milieu urbain, la charge de travail moyenne des hommes et des femmes est mieux répartie : 49,2 heures par semaine pour les femmes contre 47,7 pour les hommes.

Pratiquement 80 % du travail des hommes, contre seulement 41 % de celui des femmes, est rémunéré. Dans le même temps, ce sont les filles et non les garçons qui sont les véritables soutiens de famille. Elles passent en effet dix fois plus d'heures que les garçons à travailler à l'extérieur.

Les hommes et les femmes installés à leur compte travaillent beaucoup, mais leur charge de travail respective est inégale : plus de 75 heures par semaine pour les femmes contre plus de 61 heures pour les hommes. En milieu urbain, les femmes travaillant à leur compte sont manifestement plus désavantagées que les autres femmes vivant en ville ou même à la campagne. Dans les villes, les hommes et les femmes, qui ont une activité salariée, ont des semaines de travail pratiquement équivalentes : environ 46 heures hebdomadaires

notamment celle nécessaire au maintien d'une vie convenable dans un environnement inhospitalier.

Quelle est la part de ce temps total consacré aux activités économiques axées sur le marché et aux activités non rémunérées ? Voici les principales conclusions tirées des treize études réalisées :

- La proportion du temps consacré quotidiennement par les femmes aux activités économiques rémunérées varie énormément d'un pays à l'autre : elle va d'environ un quart en Colombie et dans les zones urbaines du Népal à plus de 40 % dans les zones rurales du Kenya et à plus de la moitié sur les hauts plateaux du Népal. Manifestement, les femmes adaptent leurs occupations aux environnements économiques et aux besoins familiaux différents.

- Le temps consacré par les hommes et les femmes aux activités de type marchand et aux travaux ménagers varie considérablement entre les zones urbaines et rurales. En zone urbaine, les femmes consacrent 31 % de leur temps de travail total aux activités économiques rémunérées et en zone rurale 38 %. Cette différence est souvent due au fait que les femmes supportent une charge de travail considérable dans le secteur agricole, généralement au sein d'exploitations familiales, et qu'elles ont plus de difficultés à entrer sur le marché plus organisé du travail en milieu urbain. En moyenne, les femmes consacrent, toutes zones confondues, 34 % de leur temps de travail aux activités économiques rémunérées.

- Les hommes ne consacrent normalement pas plus d'un quart de leur temps de travail aux activités non rémunérées, bien qu'il y ait de grandes variations, cette proportion étant de 13 % au Venezuela et de 44 % en République de Corée. Dans ce pays, les personnes interrogées consacrent une part significative de leur temps de travail économique aux activités éducatives.

- C'est en République de Corée que l'on observe le rapport entre le travail marchand et non marchand le moins déséquilibré : il est en effet de 1,3/1 pour les hommes et de 0,5/1 pour les femmes. Au Venezuela, le rapport s'établit à 6,7/1 pour les hommes (encadré 4.2).

Le travail des femmes est rendu plus pénible par la dégradation de l'environnement

De nombreuses études de l'emploi du temps montrent que le travail des femmes est beaucoup plus affecté par la dégradation de l'environnement que celui des hommes. Ce sont les hommes qui tirent le meilleur parti de l'industrie du bois et de l'élevage, soit comme salariés soit comme propriétaires des biens de production. Mais la déforestation et l'utilisation excessive des pâturages qui en résultent provoquent l'érosion des sols, la disparition du bois de feu et la diminution des ressources en eau, ce qui augmente le temps et l'énergie que les femmes doivent fournir pour trouver de l'eau et ramasser du bois.

Lorsque l'eau et la terre se font plus rares, il faut beaucoup plus de travail pour maintenir la même production et c'est généralement les femmes qui fournissent

DIAGRAMME 4.5
Charge de travail dans les pays en développement



Encadré 4.2

Les femmes effectuent 56% du travail au Venezuela

Au Venezuela, les femmes sont minoritaires dans la population économiquement active, mais travaillent au total plus d'heures que les hommes, selon une enquête sur l'emploi du temps en milieu urbain réalisée par la banque centrale du pays. Le temps est divisé en cinq catégories d'activités : activités rémunérées, activités ménagères, soins personnels, études et enfin activités sociales et loisirs.

Comme il faut s'y attendre, les hommes consacrent nettement plus d'heures que les femmes à des activités rémunérées : 6 heures par jour contre seulement 2,25 heures pour les femmes. En revanche, le temps consacré par les femmes aux travaux ménagers n'est rien moins que 11,5 fois supérieur à celui consacré par les hommes. Les hommes passent également 10% de plus de leur temps à des activités sociales et aux loisirs.

Dans la population économiquement active, le temps consacré par les hommes aux travaux ménagers ne dépasse pas une demi-heure. Les femmes, pour leur part, consacrent six fois plus de temps que les hommes aux mêmes tâches, soit de 3 à 4,5 heures. Les femmes économiquement actives ont donc moins de temps à consacrer à des activités sociales ou aux loisirs. Dans ce sens, elles sont désavantagées par rapport aux hommes et aux femmes qui

n'exercent pas une activité rémunérée.

Les hommes économiquement actifs consacrent seulement 30 minutes par jour aux travaux ménagers, qu'ils soient mariés ou célibataires. *Contrario*, lorsque des femmes actives se marient, leurs travaux ménagers journaliers augmentent d'environ 30%, passant de 162 minutes à 211 minutes. Les femmes qui ont des enfants de moins de 13 ans voient leurs travaux ménagers passer à 246 minutes par jour, soit plus de quatre heures par jour.

Quelle est la contribution générale respective des hommes et des femmes à l'activité économique au Venezuela ? En 1988, femmes et hommes ont consacré 12,3 milliards d'heures à des activités répertoriées dans le système de comptabilité nationale : 8,9 milliards pour les hommes contre 3,4 milliards pour les femmes. Néanmoins, si l'on y inclut la totalité des heures ouvrées correspondant à des activités marchandes et non marchandes, on atteint le chiffre total de 22,1 milliards d'heures.

Les femmes contribuent alors pour 12,4 milliards d'heures contre 9,7 milliards pour les hommes à ces 22,1 milliards. Ainsi, 56% du travail total au Venezuela est effectué par les femmes et seulement 44% par les hommes.

Le temps de travail total dans les pays industrialisés est inférieur de 20% à celui des pays en développement

ce surcroît de travail. La charge de travail des enfants augmente également et cela, plus pour les filles que pour les garçons.

Une étude réalisée au Kenya montre que les femmes consacrent plus de temps que les hommes aux activités agricoles, au ramassage du bois de feu, à la collecte d'eau, à la cuisine et au nettoyage. Elles y consacrent presque 45 heures par semaine contre seulement 20 heures pour les hommes. Les filles passent également plus de temps à ces activités que les garçons.

C'est le ramassage du bois de feu ou la collecte d'eau qui sont le plus immédiatement et directement affectés par la déforestation et l'utilisation excessive des pâturages. Or, le temps consacré par les femmes à ce type d'activités est dix fois supérieur à celui des hommes (9,7 heures pour les femmes contre 0,9 heure pour les hommes). Les filles passent plus de 7 fois plus de temps que les hommes adultes et 3,5 fois plus de temps que les garçons à effectuer de telles tâches.

Cette situation se retrouve dans de nombreux autres pays :

- Au Pérou, les femmes doivent consacrer environ 2,5 heures par jour au ramassage et à la coupe du bois, en Inde (dans l'Etat du Gujarat), elles y passent trois heures par jour.
- Dans l'Himalaya, le ramassage du bois de feu ne prenait pas plus de deux heures par jour au pied des montagnes il y a une génération de cela. Aujourd'hui, il faut un jour entier de marche dans la montagne pour trouver du bois, en raison de la déforestation.
- Au Soudan, le temps consacré au ramassage du bois de feu a quadruplé en dix ans.
- Au Mozambique, les femmes passent plus de 15 heures par semaine à collecter de l'eau et au Sénégal, environ 17,5 heures par semaine. Dans les zones touchées par la désertification, les femmes peuvent passer jusqu'à 4 heures par jour à aller chercher de l'eau.

L'emploi du temps dans les pays industrialisés

L'activité économique échappant aux statistiques est aussi importante que celle couverte par le système de comptabilité nationale. Des comparaisons effectuées entre treize pays industrialisés montrent qu'il existe d'importantes différences d'un pays à l'autre, mais là encore, il faut se

méfier des conclusions définitives reposant sur des comparaisons transnationales. On a tenté de minimiser les différences en termes d'unité de temps, de classe d'âge et de catégorie d'activité. Les unités de temps retenues sont les heures et les minutes par jour. Dans la plupart des cas, les données recueillies concernent la population âgée de quinze ans et plus. Les principales différences de classification ont été éliminées. Il reste pourtant des différences très importantes en matière de collecte de l'information, de traitement des variations saisonnières et de représentativité des échantillons.

- Le temps de travail total dans les pays industrialisés est d'environ 7 heures par jour (en moyenne hebdomadaire). Il est donc inférieur de 20 % à celui des pays en développement. La fourchette est comprise entre 6 heures aux Pays-Bas et environ 7,5 heures au Danemark (tableau 4.3).
- Les femmes supportent 51 % de la charge de travail, les hommes 49 % (tableau 4.4).
- C'est en Italie que le temps de travail quotidien des femmes est le plus élevé (plus de 7,75 heures) et c'est au Danemark que les hommes ont la plus longue journée de travail (plus de 7,5 heures). C'est aux Pays-Bas que les hommes et les femmes ont la journée de travail la plus courte.
- En Australie, au Canada et en Allemagne, la charge de travail est presque également répartie entre les hommes et les femmes. *A contrario*, les femmes travaillent beaucoup plus d'heures que les hommes en Italie (28 % de plus), en Autriche (12 %) et en France (11 %). Au Danemark, les hommes travaillent plus que les femmes, mais l'écart est inférieur à la marge d'erreur de l'analyse.
- Un peu moins de la moitié du temps de travail total est consacrée aux activités rémunérées et prise en compte par le SCN, contre un peu plus de la moitié aux activités non rémunérées et non répertoriées par ce système.
- Environ deux tiers du temps de travail total des hommes est consacré aux activités rémunérées entrant dans la comptabilité nationale et un tiers aux activités non rémunérées et n'entrant pas dans ce système. Ces proportions sont inversées pour les femmes. En conséquence, les hommes se taillent la part du lion en termes de revenu et de reconnaissance sociale au

titre de leur contribution à l'activité économique.

- Ces proportions varient considérablement. Au Danemark, les hommes consacrent 58 % de leur temps de travail aux activités rémunérées (SCN), contre 73 % en Italie. Au Canada, en Finlande et en Allemagne, les femmes consacrent 64 % de leur temps de travail aux activités prises en compte par le SCN, en Italie 81 %.

- Les hommes consacrent davantage de temps aux activités non rémunérées dans les pays industrialisés (plus d'un tiers de leur temps de travail total) que dans les pays en développement (près d'un quart). Les Australiens et les Allemands consacrent presque 40 % de leur temps aux activités non rémunérées contre 48 % pour les Néerlandais.

- C'est au Danemark que le rapport entre travail marchand et non marchand est le plus équilibré, et en Italie qu'il l'est le moins.

Les activités non comptabilisées officiellement incluent non seulement les travaux ménagers, mais aussi les travaux d'intérêt collectif non rémunérés. Parmi les 13 pays industrialisés étudiés, ce sont les Néerlandais qui consacrent la part la plus élevée de leur travail non marchand total aux travaux d'intérêt collectif (11 %). Viennent ensuite le Canada et les Etats-Unis avec 8 %. Le Royaume-Uni et la France ont la part la plus faible, avec respectivement 2 et 1 %. Il n'y a pas de distinction claire entre les sexes en ce qui concerne le temps consacré aux travaux d'intérêt collectif. Dans environ la moitié des pays, les hommes consacrent plus de temps que les femmes à ce type d'activité, dans l'autre moitié, ce sont les femmes. Ainsi, aux Pays-Bas, le temps moyen journalier consacré par les hommes à ce genre d'activité est le double de celui des femmes (34 minutes contre 17 minutes, respectivement). Aux Etats-Unis, c'est le contraire (20 minutes pour les femmes contre 15 minutes pour les hommes).

De même que le temps de travail total varie d'un pays industrialisé à l'autre on enregistre des variations dans le temps total consacré aux loisirs ou aux activités non économiques. La quantité moyenne de temps consacré quotidiennement aux loisirs dans un pays donné pourrait être considérée comme un aspect important du développement humain. Elle est d'au moins 17 heures en moyenne pour la population âgée de 15 ans et plus en Finlande, en France, en Italie et au Royaume-Uni. En revanche, elle est en

moyenne inférieure à 17 heures en Australie, au Canada ou aux Etats-Unis, ce qui montre que les sociétés de ces pays réservent moins de temps aux loisirs que d'autres pays industrialisés. Il faut toutefois interpréter ces chiffres avec prudence en raison des différences importantes de méthodologie dans les études.

Tendances historiques

Trois grandes tendances historiques ressortent nettement des données relatives à l'emploi du temps en Norvège et au Royaume-Uni :

- La tendance est à la diminution du temps de travail total pour la population

TABLEAU 4.3
Charge de travail par sexe dans certains pays industrialisés

Pays	Années	Temps de travail (en minutes par jour)			Charge de travail des femmes comparée à celle des hommes (différence en %)
		Moyenne	Femmes	Hommes	
Australie	1992	443	443	443	0.0
Autriche	1992	416	438	393	11.5
Canada	1992	430	429	430	-0.2
Danemark	1987	454	449	458	-2.0
Finlande	1987/88	420	430	410	4.9
France	1985/86	409	429	388	10.6
Allemagne	1991/92	441	440	441	-0.2
Israël	1991/92	376	375	377	-0.5
Italie	1988/89	419	470	367	28.1
Pays-Bas	1987	361	377	345	9.3
Norvège	1990/91	429	445	412	8.0
Royaume-Uni	1985	412	413	411	0.5
Etats-Unis	1985	441	453	428	5.8
Moyenne des pays de l'échantillon		419	430	408	5.8
Pourcentage			51	49	

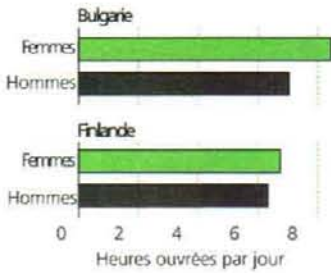
Sources: Goldschmidt-Clermont et Aligisakis, 1995.

TABLEAU 4.4
Répartition du temps pour les femmes et les hommes dans certains pays industrialisés (en pourcentage du temps de travail total)

Pays	Année	Temps de travail total		Femmes		Hommes	
		SCN	Non-SCN	SCN	Non-SCN	SCN	Non-SCN
Australie	1992	44	56	28	72	61	39
Autriche	1992	49	51	31	69	71	29
Canada	1992	52	48	39	61	65	35
Danemark	1987	68	32	58	42	79	21
Finlande	1987/88	51	49	39	61	64	36
France	1985/86	45	55	30	70	62	38
Allemagne	1991/92	44	56	30	70	61	39
Israël	1991/92	51	49	29	71	74	26
Italie	1988/89	45	55	22	78	77	23
Pays-Bas	1987	35	65	19	81	52	48
Norvège	1990/91	50	50	38	62	64	36
Royaume-Uni	1985	51	49	37	63	68	32
Etats-Unis	1985	50	50	37	63	63	37
Moyenne		49	51	34	66	66	34

Note : SNC = activités répertoriées dans le système de comptabilité nationale
Non-SNC = activités non répertoriées dans le système de comptabilité nationale
Sources: Goldschmidt-Clermont et Aligisakis, 1995.

DIAGRAMME 4.6
Temps de travail en Bulgarie
et en Finlande



Source: Goltschmidt-Clermont et Aligskakis 1995.

dans son ensemble, cette diminution valant également pour les deux sexes.

- La tendance est à l'égalisation de la contribution des femmes et des hommes au temps de travail total. Au Royaume-Uni, les hommes comme les femmes passent aujourd'hui environ 29 % de leur journée à travailler.

- Il existe également une tendance à l'égalisation de la contribution des hommes et des femmes aux activités répertoriées ou non dans les systèmes de comptabilité nationale, cette tendance étant plus marquée pour les activités répertoriées.

Des informations sur l'emploi du temps au Canada, en Norvège et en Grande-Bretagne montrent que les femmes consacrent aujourd'hui moins de temps aux activités traditionnellement féminines, telles que la cuisine ou la lessive. En général, le temps non rémunéré qui est consacré à la préparation des repas, au nettoyage et au ménage diminue alors que

celui consacré à l'économie domestique et aux achats augmente. Les hommes s'occupent de plus en plus des enfants et des courses, mais guère plus de la cuisine, du ménage ou des travaux domestiques en général.

Une étude spécifique effectuée en Suède montre que les activités de loisirs sont en augmentation. La manière dont sont utilisés ces loisirs pose d'intéressantes questions (encadré 4.3).

L'emploi du temps en Europe de l'Est et dans la CEI

La tendance à l'égalisation du temps de travail des hommes et des femmes lié aux activités relevant ou non du SCN est inversée dans de nombreux pays d'Europe de l'Est et de la Communauté des Etats indépendants dont l'économie est en pleine restructuration.

En Bulgarie, la charge de travail totale des hommes était inférieure de 15 % à celle des femmes en 1977 et inférieure de 17 % en 1988. Dans l'intervalle, les femmes ont augmenté à la fois leur participation aux activités prises en compte dans le SCN et aux travaux ménagers. En 1977, le temps consacré par les hommes aux travaux ménagers représentait 52 % de celui qu'y passaient les femmes. En 1988, cette proportion était tombée à 48 %. La charge de travail des femmes a donc augmenté par rapport aux hommes, toutes activités confondues : durée de travail total, activités relevant du SNC et activités non prises en compte dans le SNC.

Selon une étude comparative relative à la période 1987-88, hommes et femmes travaillent beaucoup plus en Bulgarie qu'en Finlande, que ce soit à l'extérieur ou à la maison. La Finlande est bien sûr un pays plus riche.

La charge de travail des femmes est supérieure de 21 % à celle des hommes en Bulgarie et d'environ 8 % en Finlande. Les hommes, en Bulgarie, travaillent même plus que les Finlandaises : 29 % de leur journée est consacré au travail contre 28 % pour les Finlandaises (diagramme 4.6).

Les appareils ménagers, tels que les lave-vaisselle ou les lave-linge, sont plus rares en Bulgarie. Ainsi, les femmes bulgares passent plus de temps à laver la vaisselle, faire la lessive ou préparer des conserves que les Finlandaises. Elles ont également davantage tendance que les Finlandaises à produire elle-même les ali-

Encadré 4.3

Augmentation du temps consacré aux loisirs en Suède

Une étude récente montre que la tendance est à l'égalisation du travail masculin et féminin (considéré dans sa totalité) en Suède : en 1984, les femmes travaillaient 4 heures de plus par semaine que les hommes. En 1993, l'écart n'était plus que de 1,75 heure. Les femmes travaillent actuellement plus de 46,5 heures par semaine et les hommes un peu moins de 45 heures. Cette plus grande égalité entre le travail féminin et masculin s'explique principalement par une réduction du temps consacré par les femmes aux travaux ménagers.

Les hommes consacrent une heure de plus qu'avant aux travaux ménagers, mais passent toujours 10,5 heures de moins que les femmes à ce type de tâches. Les femmes passent 3,5 heures de moins que les hommes à ce type de travaux, principalement parce qu'elles font moins la cuisine et la vaisselle. Pour autant, leur charge de travail ménager représente encore 21,5 heures par semaine.

Les hommes ne font toujours pas la lessive. Ils n'y consacrent en effet que 20 minutes environ par semaine. Les femmes, quant à elles, passent deux heures par semaine à faire leur lessive et celle des autres. Elles consacrent également deux fois plus de temps que les hommes à s'occuper des enfants. Alors que les femmes âgées de 20 à 30 ans consacrent

pratiquement deux heures à s'occuper des enfants, les hommes de la même tranche d'âge ont réduit de plus de 30 minutes le temps consacré à ce type d'activité.

Le temps consacré aux loisirs a augmenté pour les hommes comme pour les femmes d'environ 2%, mais on constate l'augmentation la plus importante (10%) chez les hommes entre 20 et 30 ans. Dans la population féminine, ce sont surtout les femmes plus âgées qui jouissent d'un surplus de loisirs. En général, les femmes consacrent plus de temps aux activités marchandes. Le temps consacré par les hommes à ces activités marchandes est resté à peu près stable, les hommes jeunes étant plus touchés par le chômage.

L'accroissement des loisirs se traduit par davantage de temps passé à regarder des émissions télévisuelles ou des vidéocassettes. Les femmes passent 14,5 heures et les hommes 17,5 heures par semaine devant l'écran de télévision. Le temps dévolu à la lecture est en baisse de 26 % chez les hommes et de 12 % chez les femmes. Compte tenu de la désaffection dont sont victimes livres et journaux au profit de la télévision, il serait bon que les Suédois trouvent un moyen plus enrichissant d'occuper leurs loisirs en plein développement.

ments consommés et à confectionner elles-mêmes leurs vêtements. De plus, elles effectuent de nombreuses tâches typiquement masculines, telles que le bricolage ou les réparations de tous ordres. Cela implique une plus grande égalité entre les sexes, mais aussi plus de travail au total.

Les résultats enregistrés dans les années quatre-vingts sont du même ordre dans d'autres pays de l'Est et dans les pays qui font aujourd'hui partie de la CEI. Les femmes et les hommes ont également de longues journées de travail en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne et dans la CEI, mais les femmes y travaillent environ 5,5 heures de plus par semaine en moyenne que les hommes. Les femmes et les hommes des pays de l'Est ont une charge de travail supérieure en moyenne de 9 % à celle des occidentaux, la Pologne enregistrant la différence la plus importante, avec 15 %.

Dans de nombreux pays de la CEI, les femmes sont plus désavantagées que celles vivant en Europe de l'Est. Il existe ainsi de profondes différences d'emploi du temps entre la Bulgarie et la République de Moldova, plus pauvre et plus agricole.

En Bulgarie, les femmes travaillent en moyenne 59 heures par semaine contre 73,5 heures en Moldavie, une raison étant que la majorité des travailleurs moldaves sont des femmes, qui supportent donc le double poids du travail salarié et du travail domestique. Les hommes de ce pays travaillent 51 heures par semaine et consacrent seulement 11 heures aux travaux ménagers.

Dans le Kirghizistan, la charge de travail est encore plus lourde puisque les femmes travaillent 76,3 heures par semaine contre 59,4 heures pour les hommes. De plus, le travail total des femmes actives a augmenté de 1,5 % entre 1980 et 1990, la détérioration de la situation économique ayant fait augmenter la part des travaux ménagers. Comme il est difficile d'acheter des produits alimentaires et comme il n'existe que peu de produits prêts à l'emploi, le temps consacré à la préparation des repas a augmenté de 12% entre 1980 et 1990.

Explication des différences d'emploi du temps

L'emploi du temps varie en fonction des pays et des époques. A l'intérieur d'un même pays, l'emploi du temps des différents groupes sociaux peut être affecté par

la nature des ménages (nombre d'adultes et d'enfants) et par le statut professionnel de ses membres.

Des études menées dans 18 pays industrialisés entre le début des années soixante et le début des années quatre-vingt-dix révèlent que la charge de travail non rémunérée des femmes atteint son niveau le plus élevé en Europe de l'Est : en Bulgarie, dans l'ancienne Tchécoslovaquie, l'ex-République démocratique allemande, la Hongrie, la Pologne et l'ex-Yougoslavie. Elle est également plus élevée en Europe de l'Ouest que dans les pays scandinaves, l'Amérique du Nord, l'Australie et Israël. Si on prend la moyenne des dix-huit pays étudiés, on constate que les femmes consacrent vingt-cinq minutes de plus par jour aux travaux ménagers en Europe de l'Est contre dix-huit minutes de plus en Europe de l'Ouest.

Lorsqu'une femme a un enfant, elle peut s'attendre à consacrer 3,3 heures de plus par jour à des travaux ménagers non rémunérés alors que son travail rémunéré ne baisse que d'environ une heure. De plus, une femme ayant un enfant de moins de cinq ans peut s'attendre au total à 9,6 heures de travail par jour. Beaucoup de femmes considèrent probablement que ces chiffres sont bien en dessous de la réalité.

Les femmes qui exercent une activité à temps plein effectuent par ailleurs une quantité importante de travaux non rémunérés. Le fait pour une femme d'avoir un emploi accroît donc en moyenne de près d'une heure par jour la charge de travail totale rémunéré et non rémunéré qu'elle effectue.

Ce sont les femmes mariées qui exercent un emploi et ont des enfants de moins de quinze ans qui supportent la plus lourde charge de travail, toutes catégories confondues (presque 11 heures par jour). Un homme dans la même situation travaille environ 10,5 heures par jour.

C'est en Amérique du Nord et en Europe de l'Est que les hommes consacrent le plus de temps aux travaux ménagers (environ 12 minutes de plus par jour que la moyenne). La charge de travail totale des hommes est la plus faible dans les pays scandinaves et en Europe de l'Ouest, et la plus élevée en Europe de l'Est.

Depuis le début des années quatre-vingts, les hommes consacrent manifestement plus de temps aux travaux ménagers et moins de temps à des travaux axés sur le marché. La charge de travail totale des hommes a nettement diminué dans les années soixante-dix et au début des années quatre-vingts, avec une tendance

La charge de travail non rémunérée des femmes atteint son niveau le plus élevé en Europe de l'Est

à la stabilisation à la fin des années quatre-vingts.

Depuis le début des années soixante, la charge de travail totale des femmes a baissé d'un peu plus d'une heure, mais la plus grande partie de cette baisse s'est produite avant le début des années quatre-vingts.

Evaluation de la production non répertoriée par le SCN dans les pays industrialisés

Pour calculer la production des biens et services ménagers et les comparer avec les agrégats des comptes nationaux classiques, tels que le produit intérieur brut (PIB), il est nécessaire d'exprimer la valeur de cette production en unités monétaires. La méthode retenue dans l'étude des 13 pays industrialisés considérés consiste à évaluer la production ménagère en fonction du coût des facteurs (travail et capital). Dans le cas du travail non rémunéré, un salaire marchand est assorti au temps de travail passé à produire des biens et services ménagers.

Le salaire marchand retenu est celui d'une femme de ménage de substitution censée effectuer la plupart des activités économiques exécutées gratuitement par les membres du ménage. Sachant que ce type d'activité est généralement réservé, dans les pays industrialisés, à des femmes et que cette fonction est généralement mal payée, utiliser le salaire de ces femmes de ménage comme référence a tendance à minimiser la valeur du travail domestique. Une fois ce salaire pris comme référence, il faut choisir entre le salaire net (après impôts) et le salaire brut (avant impôts) ou la rémunération totale qui inclut également les cotisations sociales des employeurs. On a finalement retenu cette dernière forme de salaire, car elle donne un aperçu plus complet de la situation.

En prenant comme référence la rémunération totale du travail, on peut évaluer la production non comptabilisée officiellement à environ la moitié du PIB. Une étude réalisée en 1992 évalue cette production à 86 % du PIB en Australie et à 55 % du PIB en Allemagne, le plus faible pourcentage étant enregistré en Finlande avec 46 %. La majeure partie de la production non officiellement répertoriée est due au travail non rémunéré. Ce travail évalué en fonction de la rémunération totale équivaut à 72 % du PIB en

Australie, à 53 % en Allemagne et à 45 % en Finlande.

Quelle est la part de la production ménagère non rémunérée dans la consommation privée ? Pour le savoir, il importe d'ajouter la valeur des biens et services marchands utilisés à des fins privées à la valeur des biens et services que les ménages produisent pour leur propre consommation. Puis, on soustrait de cette somme la valeur des apports fournis par les ménages pour produire ces biens et services et l'on obtient alors ce que l'on peut appeler la consommation privée élargie. Dans trois pays industrialisés - Bulgarie, Finlande et Allemagne - la part de la production non comptabilisée correspond ainsi à quelque 60 % de la consommation privée élargie.

Dé toute évidence, la valeur de la production non officielle est considérable dans les pays industrialisés, quel que soit le critère retenu. *Elle représente au moins la moitié du produit intérieur brut et plus de la moitié de la consommation privée.*

La contribution invisible

La sous-évaluation du travail des femmes se reflète dans le peu de reconnaissance de leur contribution à l'activité économique. Le débat doit donc porter tant sur l'inégalité des rétributions que sur l'inégalité des chances.

Pourquoi seul le travail marchand devrait-il être valorisé et pourquoi le travail doit-il avoir une valeur d'échange et pas seulement une valeur humaine pour être reconnu d'un point de vue économique ?

Il faut combattre l'idée selon laquelle l'activité humaine ne peut être valorisée que si on lui attribue une valeur marchande. Nombreuses sont en effet les choses qui rendent la vie digne d'être vécue tout en n'ayant aucune valeur marchande. Nous ne disons en aucune manière qu'il est nécessaire de monétiser toutes les activités d'une famille ou d'une collectivité pour leur donner une valeur adéquate. La plupart de ces activités ont une valeur qui dépasse largement la simple valeur économique.

Pourtant, nous sommes devant un dilemme, car si nous n'attribuons pas une valeur économique à ces activités, nous risquons de voir le travail féminin largement sous-estimé. Il n'existe ni rétribution ni reconnaissance appropriées en rapport

La sous-évaluation des femmes se reflète dans le peu de reconnaissance de leur contribution à l'activité économique

avec la charge de travail que supportent les femmes. Le fait que la majeure partie du travail des femmes ne soit pas évaluée réduit quasiment celles-ci à des non-entités dans la plupart des opérations commerciales, telles que l'achat d'un bien foncier ou l'offre de garanties en cas d'emprunt bancaire. Le statut économique des femmes est largement sous-évalué dans la mesure où l'on n'acquiert de statut dans la société contemporaine que par le truchement de sa capacité de gain. Or, le travail des femmes est sous-estimé alors même qu'elle supporte une charge de travail totale supérieure à celle des hommes. De plus, le travail rémunéré des hommes résulte souvent d'une «production jointe» qui serait généralement impossible si les femmes ne restaient pas à la maison pour s'occuper des enfants et du ménage.

Comment, dans ces conditions, ne pas vouloir attribuer à toutes les activités non monétisées une valeur d'échange et comment ne pas exiger un changement profond dans l'organisation du travail des ménages ? Certains pays ont pris le parti de créer des «comptes-satellites» destinés à comptabiliser le travail non monétisé, et en particulier celui des femmes. On peut également établir des estimations globales pour mettre en lumière ce problème. Si les activités non rémunérées étaient considérées comme des opérations commerciales payées en fonction des salaires en vigueur, elles représenteraient une valeur monétaire énorme : la somme incroyable de 16 000 milliards de dollars ou environ 70 % de plus que l'estimation officielle de 23 000 milliards de dollars donnée pour la production mondiale. Cette estimation inclut la valeur du travail *non rémunéré* des hommes et des femmes, ainsi que la valeur du travail *sous-payé* des femmes par rapport aux salaires en vigueur sur le marché. La contribution «invisible» et non monétisée des femmes représente 11 000 milliards de dollars sur les 16 000 milliards de dollars mentionnés plus haut.

Cette estimation ne vise pas à affirmer que ce montant devrait être versé au titre du travail non marchand. La structure même du marché serait en fait modifiée si toutes les activités s'inséraient dans le marché. Elle montre, en revanche, que le travail non rémunéré et non reconnu est substantiel.

La monétisation du travail non marchand des femmes est plus qu'une question de justice. Elle concerne leur statut éco-

nomique au sein de la société. Si le travail féminin non rémunéré était évalué de manière appropriée, il est fort probable que les femmes auraient, dans la plupart des sociétés, le statut de principal soutien de famille ou seraient du moins à égalité avec les hommes puisqu'elles consacrent plus de temps au travail qu'eux.

Implications d'ordre politique

Les recherches menées dans le cadre du présent chapitre confirment les résultats de nombreuses autres études visant à démontrer que les femmes supportent une charge de travail plus importante que les hommes. La division du travail existant dans de nombreuses sociétés, notamment dans les zones rurales des pays en développement, fait que les femmes passent de longues heures à aller chercher de l'eau, à ramasser du bois de feu, à défricher et à labourer les champs pour les ensemercer ensuite, à préparer les aliments qui seront ensuite consommés par la famille, tout en s'occupant en même temps des enfants. Le rapport de cette année va un peu plus loin dans l'analyse en passant systématiquement en revue les données disponibles pour un grand nombre de pays et en tentant de quantifier le travail non marchand, la charge de travail incombant aux femmes et aux hommes et leur salaire respectif. Les recherches menées dans le cadre du présent chapitre représentent une bien modeste contribution. Il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Si les résultats présentés ici sont confirmés au niveau national et si une reconnaissance pleine et entière est donnée à la nécessité de rétribuer le travail non marchand, les répercussions sur la structure de la société seront révolutionnaires.

Dans la quasi-totalité des pays, les femmes fournissent autant de travail total que les hommes et, dans de nombreux pays, elles contribuent même davantage à l'activité économique que les hommes. En revanche, elles ne reçoivent qu'une part bien moindre des biens et services produits par le travail total.

La conclusion est incontournable : le produit du travail total doit être partagé de manière plus équitable. Le fait, pour un membre d'une famille, de travailler à l'extérieur ou non est une question de choix. Mais chaque membre actif d'une famille doit avoir le droit de toucher une

*La production
"invisible"
représente au
total 16 000
milliards de
dollars, dont
11 000
milliards de
dollars réalisés
par les femmes*

Il faut prendre des mesures pour garantir que les hommes apportent de manière plus équitable la charge de travail familiale et collective

part du revenu généré par le travail marchand au prorata de son travail total - rémunéré et non rémunéré. En partageant son salaire avec sa femme, l'homme ne fera plus acte de bienveillance, il fera tout simplement son devoir.

Ainsi, le droit au revenu et à la richesse changerait radicalement et la législation devrait être révisée en conséquence. Le droit de la propriété et le droit des successions devrait également changer, de même que l'accès au crédit en contrepartie de garanties, le droit direct aux prestations de sécurité sociale, les incitations fiscales concernant l'éducation des enfants et les conditions de règlement des divorces.

La fonction sociale essentielle de la femme, qui est de maintenir la cohésion de la famille et de la collectivité, fonction qui n'est que trop visible quand la délinquance juvénile est en hausse, quand les personnes âgées meurent dans l'isolement et que les traditions culturelles disparaissent, serait ainsi pleinement reconnue. Cette fonction, qui est actuellement perçue comme traditionnellement féminine dans de nombreuses sociétés, pourrait être considérée comme incombant à la fois aux femmes et aux hommes, ainsi qu'à la société dans son ensemble. Au niveau politique, cela implique notamment des

incitations, des investissements et autres mesures visant à améliorer la qualité de vie des enfants et des personnes âgées et à développer le travail d'intérêt collectif. Cela signifie également qu'il faut prendre des mesures pour garantir que les hommes supportent de manière plus équitable la charge de travail familiale et collective.

Une telle restructuration est inévitable si l'on veut libérer à la fois les femmes et les hommes du rôle social restrictif et artificiel dans lequel ils sont cantonnés. Cependant, les réformes à mener nécessitent des informations appropriées et une analyse plus pointue. En tout premier lieu, les enquêtes sur la population active doivent tenir compte de la totalité de l'emploi du temps économique des membres des ménages ainsi que des questions relatives à l'exécution simultanée des tâches et à l'intensité du travail.

Il doit en tout état de cause être clair qu'une valeur monétaire n'est attribuée au travail non rémunéré qu'à seule fin de rendre l'évaluation économique plus précise, et non pas parce tel est le seul moyen d'évaluer ces activités. De fait, dans l'évaluation du travail non rémunéré, notamment des travaux ménagers, de l'éducation des enfants et des soins aux malades, la perspective humaine doit toujours prévaloir sur la perspective économique.



Vers l'égalité des sexes

Pour les pouvoirs publics, faire respecter l'égalité des droits ne constitue pas un acte de bienveillance ; il s'agit d'un élément indispensable au développement de la société. Le principe de cette égalité est inscrit dans des engagements pris au niveau national et international, à travers des textes qui vont de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1945), à la Déclaration des droits de l'homme de Vienne (1993) en passant par un grand nombre de constitutions nationales. En réalité, on constate toutefois que la femme ne partage pas à part égale de l'homme les opportunités, les bénéfices et les responsabilités liés à la citoyenneté et au développement.

La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît différents types de droits universels. Certains sont de nature tangible et quantifiable, tels l'accès à l'éducation, à la santé, à un niveau de vie décent ou le droit de participer au gouvernement de son pays. D'autres sont intangibles. Il s'agit notamment de la liberté, de la dignité, de la sécurité de l'individu et de sa participation à la vie culturelle de la communauté. L'inégalité entre les femmes et les hommes est présente dans chacun de ces domaines sur la planète entière.

D'un pays à l'autre, les objectifs en matière d'égalité des sexes diffèrent. Ils sont fonction du contexte culturel, économique et social. Ainsi, dans le combat pour l'égalité, différents pays peuvent chercher à atteindre des objectifs très divers : la promotion de l'éducation des jeunes filles, l'amélioration de la protection de la santé maternelle, l'égalité des salaires à emploi égal, l'augmentation du nombre de sièges occupés par des femmes au parlement, l'élimination de la discrimination en matière d'emploi, ou encore la protection contre les violences conjugales, des modifications du droit de la famille, une responsabilisation accrue des hommes dans la vie familiale. Parmi ces

éléments, les objectifs prioritaires sont l'égalité en matière d'accès aux moyens de développement des capacités humaines élémentaires, l'égalité des chances en matière de participation à la prise de décision dans les domaines économique, social et politique ainsi que l'égalité des salaires et rétributions.

L'égalité n'est pas un objectif technocratique, mais un engagement politique global. Le respecter exige la mise en place d'un processus de long terme dans lequel l'ensemble des normes culturelles, sociales, politiques et économiques seront profondément modifiées. Cela implique également un nouveau mode de pensée dans lequel les modèles stéréotypés de la femme et de l'homme cesseront de limiter leurs choix. Ce mode de pensée donnera naissance à une nouvelle philosophie considérant chaque individu comme un agent essentiel du changement et envisageant le développement comme un processus permettant d'élargir les choix de tous les individus, femmes ou hommes, et non plus seulement de ces derniers. Donner aux femmes et aux jeunes filles les mêmes droits, les mêmes opportunités et possibilités d'accès aux ressources que ceux dont bénéficient les hommes et les jeunes garçons est un élément capital du combat général contre la pauvreté, l'analphabétisme et la maladie. L'égalité des sexes est un aspect essentiel du développement humain.

Le présent chapitre a pour objet de proposer des moyens de supprimer les barrières qui ont perpétué l'inégalité des droits et des salaires entre les hommes et les femmes dans le contexte social-obstacles qui ne pourront être surmontés en se fiant seulement à l'économie de marché et aux processus politiques établis. L'intervention de l'État ainsi qu'un certain activisme politique sont en effet également nécessaires. En outre, une action politique concertée, au niveau national et interna-

L'égalité n'est pas un objectif technocratique, mais un engagement politique global

Les mouvements féministes ont renversé de nombreuses barrières au cours du XX^e siècle

tional, est susceptible d'accélérer ce processus.

Tous les pays n'ont pas progressé, loin s'en faut, au même rythme sur la voie de l'égalité des sexes. Le présent chapitre envisage les questions qui sont communes à l'ensemble des Etats et nécessitent une politique volontariste :

- La mise en place d'un calendrier strict pour la suppression des discriminations fondées sur le droit et d'une infrastructure propice à la promotion de l'égalité juridique.
- La mise en oeuvre d'actions concrètes de restructuration des normes sociales et institutionnelles.
- La fixation d'objectifs minimums visant à atteindre plus rapidement l'égalité pleine et entière entre les hommes et les femmes.
- L'instauration de programmes-clé pour la promotion de l'éducation des femmes au niveau mondial, la promotion de la santé maternelle et un meilleur accès des femmes au crédit.
- L'association des efforts fournis au niveau national et international pour l'élaboration de programmes qui permettent à tous les individus et notamment aux femmes de bénéficier des opportunités d'ordre économique et politique.

Des mouvements de libération nationale au mouvement féministe

D'énormes progrès ont été réalisés en matière d'égalité des sexes au cours du XX^e siècle et notamment ces dernières décennies. Ce sont les femmes elles-mêmes qui ont mené la lutte pour parvenir à ces résultats.

Les mouvements féministes ont renversé de nombreuses barrières, transformant le mode de vie des femmes et contribuant également à des changements sociaux et politiques plus généraux. Bien que différents d'un pays à l'autre quant à leur contenu, leur envergure et leur niveau d'activité, ces mouvements partageaient la même volonté de promouvoir les femmes et de faire progresser la société.

Les femmes ont fait leur entrée en politique à travers des mouvements préoccupés par des problèmes politiques et sociaux plus larges que celui de la condition féminine. Au XIX^e siècle, de nombreuses femmes ont milité dans le mouvement anti-esclavagiste aux Etats-Unis et la campagne pour l'amélioration des conditions

de travail au Royaume-Uni. A partir de la fin du XIX^e siècle, dans les pays colonisés, les femmes ont participé aux combats pour la libération nationale. Leur activité dans ces mouvements politiques a permis une prise de conscience de la situation des femmes et a donné l'impulsion nécessaire au développement d'un véritable mouvement féministe.

Dans un premier temps, l'objectif prioritaire de ce mouvement fut l'obtention par les femmes des droits dont les hommes bénéficiaient déjà - le droit à la citoyenneté, le droit de vote, le droit d'accès aux services sociaux que sont l'éducation et la santé. Dans leur "Déclaration des sentiments", en 1848, les féministes américaines de la première heure réclamaient l'obtention immédiate du droit de vote pour les femmes. Ce n'est qu'en 1920 - 72 ans plus tard - qu'un amendement à la Constitution des Etats-Unis leur donna gain de cause. Dans les pays en développement nouvellement indépendants, ces droits n'ont pas constitué un élément distinct du programme des indépendantistes, mais ils furent acquis parallèlement à la libération nationale. En effet, les femmes ayant participé activement aux combats pour la libération de leur pays, tous les responsables politiques nationalistes admirent la nécessité de les intégrer dans leurs programmes de transformation nationale. En 1945, la Charte des Nations unies signée lors de la session inaugurale de la conférence de San Francisco contenait un engagement concernant l'égalité entre les sexes.

La revendication des droits déjà acquis aux hommes demeura par la suite un des objectifs communs à l'ensemble des mouvements féministes. En outre, les femmes revendiquèrent l'égalité des chances en matière d'emploi en menant une campagne active contre les lois limitant les possibilités d'emploi des femmes et leur rémunération et en encourageant les femmes à se regrouper au sein d'organisations syndicales. En 1914, le parti social-démocrate allemand comptait environ 175 000 femmes. A partir des années trente, aux Philippines, en Inde et dans d'autres pays, les femmes participèrent activement aux activités de groupements d'agriculteurs et de mouvements ouvriers. Sous la forte pression du mouvement féministe national et du groupe féministe présent au sein du parti travailliste, la Norvège adopta, dans les années soixante-

dix, une loi concernant l'égalité des salaires.

Les mouvements féministes revendiquent également l'égalité des chances dans le domaine économique. L'accès aux biens et aux services - y compris aux biens fonciers, aux matières premières, au crédit ainsi qu'aux aides techniques et financières - constitue une exigence fondamentale. En prenant part de façon croissante à l'économie, les femmes ont mis à jour le fameux "plafond de verre", c'est-à-dire le barrage de principe qui les empêche encore de participer à la prise de décision dans la sphère économique.

L'émergence d'un mouvement féministe pleinement revendicatif a permis d'obtenir des changements. Dans de nombreux pays, les femmes revendiquent la reconnaissance sociale de leurs droits publics et privés, en particulier le droit à la maternité et à l'égalité en matière de divorce, d'héritage et de salaire.

Les femmes ont toujours été particulièrement conscientes des menaces qui pesaient sur les ressources naturelles de leur communauté et sont souvent les premières à les défendre. Ainsi, le mouvement Chipko contre la déforestation de régions montagneuses du nord de l'Inde, né au milieu des années soixante-dix, avait pour objectif d'empêcher la destruction de la forêt par les négociants en bois. Il s'agissait dans une large mesure d'un mouvement féminin - on se souvient de l'image de ces femmes se cramponnant aux arbres afin d'empêcher que ces derniers soient abattus. Elles gagnèrent la bataille puisque le gouvernement finit par interdire l'abattage des arbres dans l'Himalaya pour une période de 15 ans.

Au Kenya, le *Green Belt Movement* s'est, pour sa part, attaqué aux problèmes interdépendants de la pauvreté et des atteintes à l'environnement. Ce mouvement, qui comptait 50 000 femmes, a obtenu que des millions d'arbres soient plantés sur le territoire kenyan. Également sensibilisé aux problèmes des personnes - et notamment des femmes - à faible revenu, ce mouvement a mis en place dans différentes régions des centres d'apprentissage visant à créer des opportunités en matière de formation et d'emploi dans le domaine agricole.

Dans de nombreux pays, l'absence traditionnelle des femmes de la vie publique leur a permis de s'engager dans des organisations pacifistes à des périodes - notamment dans les années soixante-dix où des

dictatures militaires régnaient en Amérique latine - au cours desquelles se faire entendre était extrêmement dangereux. Le mouvement féministe chilien actuel trouve ses racines dans le plaidoyer mené par les femmes à la fin des années soixante-dix en faveur des droits de l'homme et de la paix.

En Europe, on estime que la plupart des participants aux marches et manifestations pacifistes des années soixante-dix et quatre-vingts étaient des femmes. La lutte antinucléaire a fourni l'occasion de se soulever contre les armes de destruction massive. De nombreux groupes féministes en Europe et ailleurs soulignent que la paix n'est pas seulement synonyme d'absence de conflit, mais aussi de retour en force de la créativité et du progrès.

Dans les périodes récentes de transition politique, les femmes ont de plus en plus cherché à prendre part aux décisions. Ainsi, en février 1994, dans la nouvelle Afrique du Sud, la coalition nationale des femmes (une large regroupement de différents mouvements féministes) a rédigé une Charte des femmes pour l'égalité effective (*Women's Charter for Effective Equality*) ; en outre, elle s'est assurée que 30 % des candidats de l'ANC (le Congrès national africain) au Parlement soient des femmes. De la même manière, les femmes palestiniennes ont rédigé une déclaration des droits pour la promotion des droits de la femme.

Lors de la troisième conférence internationale pour la promotion de la femme qui s'est déroulée à Nairobi, les organisations féministes avaient acquis une certaine maturité. Répondant à la demande croissante en matière d'institutions nationales et intergouvernementales pour la promotion des femmes, de nombreux pays ont créé des ministères et des commissions spécialisés ; Le Fonds de développement des Nations unies pour la promotion de la femme (UNIFEM) et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion des femmes (INSTRAW) ont ainsi été mis en place au niveau international.

Depuis lors, les réseaux de mouvements féministes et les instituts de recherche sur les femmes se sont multipliés - il existe de nombreux exemples de coopération Nord-Sud tel que le programme DAWN (*Development Alternatives with Women for a New Era*). Les mouvements féministes existant au sein des ONG et regroupés par dans le cadre de la *Women's Environment*

L'augmentation du PNB moyen laisse encore, dans de nombreux pays, une part importante de la population dans la misère absolue

and Development Organization pendant la préparation de la Conférence des Nations unies sur le développement et l'environnement, de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Sommet social ont prouvé leur efficacité dans la recherche de solutions aux problèmes Nord-Sud.

De la même manière, les femmes s'investissent de plus en plus dans les réseaux d'échelle régionale. Ainsi les *Encuentros Feministas* ont-ils tissé des liens étroits entre les groupes féministes d'Amérique Latine et des Caraïbes. Il existe des organisations régionales semblables en Asie, en Afrique et dans les pays arabes. La liberté en matière de procréation, les droits de l'homme, la lutte contre le fondamentalisme et l'exploitation des femmes comptent parmi les problèmes qui retiennent l'attention des réseaux féministes dans de nombreux pays.

Vers un modèle de développement tenant compte de la dimension féminine

Pendant les années cinquante et soixante, la question de l'égalité n'était souvent envisagée qu'à travers un modèle de développement axé essentiellement sur la modernisation et l'industrialisation, avec la croissance économique comme objectif-clé. L'égalité femmes-hommes n'était pas oubliée, mais sa réalisation était censée passer par une croissance rapide.

Dans les années soixante-dix, ce modèle de croissance a été remis en cause, l'augmentation du PNB moyen ayant laissé dans de nombreux pays une part importante de la population dans la misère absolue. La tendance à la hausse de la production ne permettait pas d'augmenter le niveau de vie de tous. Certains ont alors affirmé que l'objectif de croissance globale de la productivité ne devait pas être recherché en laissant de côté les classes les plus défavorisées et en négligeant l'objectif de redistribution équitable du revenu et des ressources.

La même analyse a été appliquée à la situation des femmes. En 1970, les travaux novateurs d'Ester Boserup (*Women's Role in Economic Development*) ont marqué un tournant décisif dans la lutte pour l'égalité. L'auteur mettait l'accent sur la division du travail par sexe et soulignait les différences de répercussion du développement sur le statut des hommes et sur celui

des femmes. Elle remettait en cause la thèse implicite des partisans de la modernisation selon laquelle le développement est un processus neutre au regard de l'égalité des sexes. Son étude révèle que parmi les projets élaborés en matière de développement, un grand nombre non seulement ne tenaient aucun compte des femmes, mais encore réduisaient leur autonomie et leurs opportunités dans le domaine économique.

Cette sévère remise en question du modèle traditionnel de développement marqua le début de plusieurs phases de réflexion. La première de ces étapes consista à envisager les femmes en tant que bénéficiaires du développement et à se consacrer à l'amélioration de leur statut économique et social, sans toutefois prendre suffisamment en considération le contexte politico-social à la racine des inégalités.

Dans les années quatre-vingts, les principes de la réflexion baptisée Les femmes et le développement (*WID : Women In Development*) ont été intégrés dans la plupart des projets de développement et des antennes consacrées à cet aspect ont été créées au sein des organismes de développement. Les pays et organismes donateurs ont suivi le principe - inhérent à tous les programmes nationaux - selon lequel les problèmes rencontrés par les femmes pouvaient être isolés et traités point par point. Un grand nombre des projets concernaient la formation professionnelle, la santé maternelle, l'octroi de crédits pour la création de micro-entreprises et d'autres formes d'activité économiques à faible valeur ajoutée. La vie des femmes en a été considérablement facilitée dans les domaines d'action de ces projets. Cependant, on a rapidement considéré qu'ils ne pouvaient à eux seuls permettre de résoudre un problème d'ampleur nationale.

Tout en revendiquant l'égalité des droits, l'égalité de traitement et l'égalité des chances en matière d'éducation, de santé, d'activités professionnelles et de rémunération, les femmes ont constaté qu'elles ne pourraient atteindre leurs objectifs à l'intérieur des structures sociales existantes. Ces structures elles-mêmes devaient être remises en cause. Les différences traditionnelles en termes d'emploi - qui soulignaient le rôle de la femme au foyer et lui rendaient plus difficile l'accès à la vie publique - ne pouvaient plus être acceptées comme naturelles. Il fallait remettre en question les stéréotypes tradi-

tionnels et ne pas se contenter de s'intéresser aux répercussions des programmes de développement socio-économiques sur la condition féminine. Il était nécessaire d'identifier, de comprendre et de remettre en cause les relations de pouvoir sous-jacentes qui déterminaient la place des hommes et des femmes dans la société.

Sur le plan conceptuel, il a été admis qu'il était plus important de s'intéresser à la question de l'égalité femmes-hommes et plus généralement à l'ensemble des relations sociales entre les hommes et les femmes qu'au résultat des programmes de développement sur la condition féminine. Le débat, qui jusqu'alors portait uniquement sur la question de l'égalité des droits dans le domaine public, s'étendit au domaine privé. En conséquence, l'étape suivante consista pour un grand nombre de pays à mettre en place un cadre juridique susceptible de favoriser l'égalité dans les domaines à la fois public et privé.

Les principes essentiels étaient devenus clairs. Chaque individu - homme ou femme - devait pouvoir bénéficier des mêmes droits et du même libre arbitre que ses semblables, dans les textes comme dans la pratique. L'objectif final consistait, en leur permettant d'exercer un contrôle des ressources matérielles et immatérielles, à rendre les femmes plus autonomes et ainsi à les amener à s'orienter vers de nouvelles voies et à exercer de nouveaux choix de vie.

Le libre jeu des processus économiques et politiques ne peut pas naturellement fournir cette égalité des chances, les inégalités traditionnelles étant ancrées dans les structures en place. Pour lever ces barrières structurelles et permettre aux femmes d'être dûment représentées, l'intervention des pouvoirs publics est nécessaire, à travers des réformes globales et une série de politiques volontaristes.

Il ne s'agit pas de proposer un modèle universel en matière d'égalité des sexes. En effet, l'interprétation de certains droits sera différente d'un pays à un autre, en fonction de son contexte religieux, de sa culture et de ses traditions. Il en va de même des priorités réelles de chaque société et de la manière dont les individus entendent exercer leur libre arbitre. Il revient à chaque société - et à ses groupes revendicatifs - de déterminer si la situation dans laquelle elle se trouve répond aux attentes précises de la population en matière d'égalité ou si elle résulte de barrières structurelles qu'il importe de sup-

primer. Les objectifs et les échéances pour y parvenir seront fixés en fonction de ce choix.

Le paradigme du développement humain axé sur l'individu n'aurait guère de sens s'il n'était pas pleinement sensibilisé au problème de l'égalité des sexes. Jusqu'à présent, peu de tentatives globales ont été entreprises pour intégrer le problème de l'égalité des sexes de façon cohérente aux nouveaux modèles de développement. Toute tentative de cet ordre doit prendre en compte au minimum les trois éléments suivants :

- L'égalité des droits entre les femmes et les hommes doit être consacrée comme un principe essentiel. Il convient d'identifier les barrières institutionnelles - juridiques, économiques, politiques et culturelles - qui rendent impossible la mise en pratique de ce principe et de les éliminer à travers des réformes d'ensemble et une politique volontariste forte.
- L'objectif du développement doit être la justice et non la charité. Les femmes doivent être envisagées en tant qu'agents et bénéficiaires du changement. Investir dans les capacités des femmes et leur donner les moyens d'exercer leur libre arbitre est la plus sûre façon de contribuer au développement économique.
- Bien qu'ayant pour objet d'amplifier les possibilités de choix des hommes comme des femmes, le modèle de développement intégrant la dimension féminine ne devra pas prédéterminer la façon dont chaque culture et chaque société exerce ces choix. L'essentiel est que les femmes bénéficient d'opportunités égales à celles des hommes.

Le présent chapitre expose l'opinion de sept femmes chefs d'Etat ou de gouvernement sur les objectifs à atteindre et les moyens qu'elles proposent de mettre en oeuvre pour parvenir à l'égalité des sexes dans leur pays. Leurs contributions témoignent de la diversité - mais aussi des similarités - qui existent entre les objectifs des différents pays. La réforme du droit, le combat contre la violence, l'action volontariste en matière d'emploi et de participation à la vie politique comptent parmi les éléments mentionnés.

Une stratégie en cinq points

Les précédents chapitres de ce rapport ont été consacrés à l'étude des progrès réalisés jusqu'à présent en matière d'égalité des sexes et du travail qui reste à accomplir.

Il ne s'agit pas de proposer un modèle universel en matière d'égalité des sexes

Quatre-vingt-dix pays n'ont pas encore accepté l'ensemble des principes d'égalité entre femmes et hommes

Il convient désormais de définir une stratégie concrète visant à parvenir à l'égalité des chances. Dans cette optique, nous proposons un programme en cinq points. Celui-ci ne doit pas être interprété comme une approche interventionniste ou charitable des rapports entre hommes et femmes. Il s'agit plutôt d'une stratégie visant à accélérer le rythme du changement, d'un moyen pour les pouvoirs publics d'apporter leur soutien à la dynamique de l'évolution vers l'égalité. Il y a tant à accomplir, dans tant de domaines, pour parvenir à l'égalité des sexes qu'il devient indispensable de fixer des priorités, même si ces objectifs ne sont naturellement pas identiques d'un pays à l'autre.

Les engagements pris en matière d'égalité des sexes sont difficiles à évaluer. S'ils ne sont pas clairement établis et contrôlés - avec évaluation du résultat en fonction de repères à la fois quantitatifs et qualitatifs -, ces engagements ne se traduiraient pas par des réalisations concrètes. Il convient donc d'établir un programme d'action national fixant des objectifs quantitatifs et combinant des mesures visant à éliminer la discrimination sur le plan juridique et une politique de restructuration des normes sociales et institutionnelles actuelles. Il importe également de rechercher des moyens originaux pour approcher puis dépasser le seuil des 30 % de participation des femmes à la vie économique et politique et à la prise de décision dans ces deux domaines, ainsi que de mettre en place des programmes-clé visant à accroître l'égalité des chances. Le programme d'action doit proposer un calendrier précis et servir de base à un débat au niveau national et à une politique de responsabilisation de la population. Il doit en outre permettre d'étayer le soutien international à la cause de l'égalité entre les sexes.

Un calendrier pour l'élimination des discriminations juridiques

En 1979, les Nations unies ont adopté la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Cette charte sur les droits de la femme est exceptionnelle et marque un tournant dans la lutte pour l'égalité ; elle prône le droit à l'égalité dans les domaines à la fois public et privé - une attention particulière étant portée à l'égalité dans le mariage, la vie familiale

et l'éducation des enfants. La même importance est accordée aux droits civils et politiques, d'une part, et aux droits sociaux et économiques, d'autre part.

Comme l'indique le chapitre 2, 139 pays ont ratifié cette convention, 43 l'ont ratifiée en émettant des réserves et enfin 6 autres ont signé le texte sans le ratifier. Quelque 41 autres pays membres des Nations unies n'ont pas signé la convention. En d'autres termes, 90 pays n'ont pas encore accepté l'ensemble des principes d'égalité entre femmes et hommes. Les pays en développement ont été de très loin les premiers à ratifier le texte. Seuls quatre pays industrialisés l'ont fait au cours des deux premières années.

Les réserves exprimées se fondent principalement sur l'existence de certaines coutumes et traditions. En ce qui concerne les droits et devoirs liés au mariage et au divorce, six pays font état d'une contradiction entre les dispositions de la CEDAW et leurs pratiques religieuses.

Plusieurs pays ont émis des réserves à propos de l'emploi, estimant indispensable une loi de protection de la santé et de la sécurité des femmes au travail. D'autres restrictions ont trait à la transmission du nom patronymique ainsi qu'à l'accès à la propriété par héritage.

La CEDAW reconnaît en principe le poids des coutumes et traditions sur la détermination des droits de la femme dans les différentes sociétés et distingue entre discrimination *de jure* et *de facto*. Elle reconnaît la nécessité d'une politique volontariste visant à balayer les inégalités du passé et prône l'égalité des chances et des résultats.

La campagne pour l'extension de la ratification de la CEDAW doit être portée par la volonté populaire. Dans chaque pays doit s'instaurer un débat public entre femmes et hommes en vue de trouver l'interprétation à donner aux coutumes et traditions locales afin que celles-ci s'inscrivent dans le respect des droits des femmes. Un effort soutenu est essentiel pour parvenir dans un temps limité à l'égalité devant la loi, par exemple dans les dix ans à venir.

Il convient de chercher les moyens de convaincre les pays non-signataires de la CEDAW d'accepter de ratifier la convention et de persuader ceux qui ont émis des réserves de lever leurs restrictions. Le système de contrôle et de publication de la Commission de la condition de la femme doit être renforcé par des publications plus

régulières des résultats au niveau national et par un calendrier concret prenant date pour l'élimination de la discrimination juridique dans chaque pays. Il faut également que d'autres organisations intergouvernementales chargées des droits de l'homme entreprennent des démarches. La récente nomination, par la Commission des droits de l'homme, d'un rapporteur spécialement chargé du problème des violences infligées aux femmes montre la voie à cet égard. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui se tiendra à Beijing offrira une excellente occasion de

progresser au-delà de la CEDAW et de définir des moyens concrets pour parvenir à son application par le plus grand nombre de pays possible.

Il existe un domaine dans lequel l'action doit impérativement aller au-delà des traités internationaux existants. Il est en effet intolérable que l'utilisation de la violence envers les femmes comme stratégie en temps de guerre ne soit pas reconnue comme un crime de guerre, en particulier lorsque ces actes sont perpétrés à l'initiative d'organismes constitués. L'usage généralisé du viol et de la torture des

CONTRIBUTION SPECIALE

Bangladesh : dix pour cent des postes de la haute fonction publique réservés aux femmes

Notre constitution garantit des droits et un statut identiques à l'homme et à la femme. Nous estimons qu'une société ne peut connaître de véritable développement sans la participation des femmes à tous les niveaux et dans toutes les phases du processus de développement. Le Bangladesh a soutenu activement les stratégies et programmes d'action placés sous les auspices des Nations unies à l'occasion des Conférences mondiales sur les femmes. Nous avons également adhéré aux recommandations de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes.

Au Bangladesh, ces deux dernières décennies de développement planifié ont vu les programmes d'action en faveur des femmes passer d'une approche axée sur la consommation à une approche axée sur le développement. Nous souhaitons que les femmes de notre pays soient considérées comme des agents productifs de l'économie nationale. Afin d'atteindre cet objectif, nous cherchons à faciliter l'accès des femmes aux ressources productives et à leur contrôle ainsi qu'à des programmes appropriés de développement des ressources humaines.

L'éducation étant la clé du progrès social, le gouvernement a lancé des programmes visant à accroître le taux d'alphabétisation en rendant obligatoire la scolarisation des garçons et des filles dans le primaire. Nous avons mis en place des financements spéciaux pour promouvoir l'éducation des femmes et réduire le nombre des jeunes femmes qui abandonnent leurs études. Dans les zones rurales, l'enseignement secondaire est aujourd'hui dispensé gratuitement aux jeunes filles jusqu'à la 10^e année de scolarité. La hausse du taux d'alphabétisation des femmes, qui est passé de 16 % en 1990 à 24 % en 1993, montre que l'action du gouvernement dans ce domaine porte d'ores et déjà ses fruits.

Un des objectifs à part entière de notre politique nationale en matière de santé consiste à assurer l'accès de tous aux services de santé à l'horizon 2000. La réussite des mesures déjà prises en ce domaine est perceptible dans la réduction du taux de croissance démographique qui est passé de 2,04 % début 1990 à 1,88 % actuellement. L'espérance de vie à la naissance des femmes au Bangladesh est passée de 54,6 ans en 1985 à 56,6 ans en 1992. Le taux de mortalité maternelle est passé de 6,5 pour mille en 1986 à 4,7 pour mille en 1992. Le taux de mortalité infantile a lui aussi régressé, passant de 113 pour mille en 1987 à 88 pour mille en 1992.

Par ailleurs, le Bangladesh attache une importance particulière à la promotion des femmes dans la hiérarchie administrative. Dans cette optique, 10 % des postes de la haute fonction publique leur sont réservés. En outre, 60 % des postes vacants dans l'enseignement primaire sont réservés aux femmes.

Des mesures de nature juridique ont également été prises pour améliorer le statut de la femme et faire respecter ses droits. Il s'agit notamment d'une ordonnance concernant la famille musulmane, d'une loi interdisant la pratique de la dot, d'une ordonnance (assortie de sanctions exemplaires) concernant les violences infligées aux femmes, d'une ordonnance sur les tribunaux chargés des affaires familiales, d'une loi interdisant le mariage des enfants et d'une loi concernant les mariages et divorces musulmans. Le gouvernement que je dirige est tout à fait conscient que l'existence formelle de lois, à moins qu'elles soient effectivement appliquées, ne permet pas à elle seule d'assurer aux femmes le respect de leurs droits.

Il a été demandé à tous les ministères chargés de développement d'élaborer des projets dans l'optique du programme intitulé Les femmes et le développement (WID : *Women in Development*). Parmi ces ministères, 30 ont été chargés d'intégrer des éléments de ce programme dans leurs projets multisectoriels. C'est dans ce but qu'a été créé le Conseil national chargé du développement en faveur des femmes, qui est présidé par le chef du gouvernement. Les principales fonctions de ce conseil résident dans le choix des orientations politiques, la coordination entre les différents secteurs et l'évaluation des résultats.

Le temps est venu pour les femmes du monde entier de chercher à faire en sorte que l'égalité, le développement et la paix deviennent réalité. Nous espérons que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui se tiendra à Beijing en 1995 y contribuera concrètement et qu'il en ressortira un programme d'action mondial susceptible d'encourager la nouvelle génération de femmes et d'hommes à rechercher ensemble des objectifs d'égalité, de connaissance, de développement et de paix.

Khaleda Zia

Khaleda Zia

Premier Ministre du Bangladesh

Un observatoire mondial des femmes pourrait combler un vide important en faisant le lien entre les actions nationales et internationales

femmes a été constaté dans un grand nombre des conflits récents. La communauté internationale doit porter ces actes à la connaissance du public et les considérer comme des crimes de guerre du ressort d'un tribunal international.

Il serait très utile d'assurer une plus grande transparence de l'information et de responsabiliser l'opinion publique. La population - et notamment les femmes - n'a pas toujours connaissances de la totalité des faits en matière d'inégalité devant la loi. Elle est peu informée des pratiques des autres pays et des progrès réalisés et dispose de peu de moyens de pression.

Dans un tel contexte, le rôle de la société civile doit être renforcé. Une ONG internationale, que l'on pourrait appeler l'Observatoire mondial des femmes (*World Women's Watch*), pourrait combler le vide en faisant le lien entre les actions nationales et internationales. Cette organisation pourrait être chargée d'analyser les informations fournies par un réseau d'ONG nationales et d'établir des rapports en conséquence.

Bien que d'envergure internationale, cet observatoire aurait besoin d'un fort soutien au niveau national et devrait se concentrer sur un petit nombre de priorités. Il pourrait par exemple :

- Se concentrer sur les problèmes essentiels de l'inégalité devant la loi, de l'inégalité de rémunération à emploi égal et de l'indifférence de la justice et de la société face aux violences subies par les femmes.
- Dresser un inventaire, pays par pays, des principales inégalités entre les sexes et établir des comparaisons entre les pays ayant atteint un même niveau de développement.
- Établir une liste des objectifs recherchés par chaque pays et chaque organisation internationale et publier de façon régulière les résultats obtenus.
- Aider les groupes de pression - politiques et de toute autre nature - à diffuser les informations pertinentes afin de former de solides alliances en faveur du changement.

Ces efforts permettraient sans doute de contribuer à faire connaître les problèmes rencontrés par les femmes et à rendre publiques les pratiques des différents pays.

Parallèlement à la ratification et la mise en oeuvre de la CEDAW, qui constituent un travail de mise en transparence et de responsabilisation, d'autres moyens pourraient être utilisés pour atteindre

l'égalité au regard de la loi et l'accès des femmes à la justice d'ici 2005 :

- Des campagnes d'alphabétisation pourraient être organisées afin que les femmes prennent pleinement conscience de leurs droits et, avec le soutien de l'opinion publique, obtiennent plus rapidement la possibilité de les exercer. L'accès à la justice, en particulier des femmes à faible revenu, doit leur être assuré grâce à une politique volontariste des pouvoirs publics.
- Des équipes de juristes professionnels, bénéficiant du soutien financier des gouvernements et d'une aide extérieure, pourraient être mises en place dans chaque pays ainsi qu'au niveau international et exerceraient une fonction de conseil en matière d'égalité devant la loi. Les femmes devraient être plus largement encouragées à étudier le droit à travers des programmes de formation spécifiques.
- Afin de faciliter l'accès des femmes au système judiciaire, il serait approprié de créer des postes de médiatrices au niveau national et international.

Une modification des normes sociales et institutionnelles

Un partage plus équitable des responsabilités familiales entre l'homme et la femme est essentiel pour assurer aux femmes des chances égales d'occuper un emploi rémunéré et de participer à la vie politique. A l'heure actuelle, les comportements et les normes institutionnelles reposant sur des stéréotypes profondément ancrés dans la société rendent difficile l'accès des femmes à la vie publique. Ils restreignent leur possibilité de participer à la vie politique de leur pays et limitent leurs choix professionnels. En outre, ils n'encouragent pas les hommes à exercer leur part de responsabilité dans certains aspects de la vie sociale tels que la garde des enfants, l'aide aux malades et aux personnes âgées.

Comme nous l'avons observé au chapitre 4, les femmes accomplissant à domicile des activités qui, si elles ne sont pas rémunérées, ont pourtant une valeur. Des études relatives à l'emploi du temps révèlent qu'un accès plus large aux emplois rémunérés pour les femmes pourrait se traduire par un surcroît de tâches ingrates et d'heures de travail - ou par le sacrifice de leur carrière professionnelle en faveur de leur famille ou de la communauté - si les changements adéquats ne sont pas entre-

pris afin de réduire le poids des tâches ménagères non rémunérées.

• *Encourager les hommes à prendre part aux tâches familiales.* Les femmes ne pourront pas jouer de rôle majeur dans le domaine économique si le mode de vie des hommes ne change pas lui aussi. Certains pays commencent à mettre en place des politiques d'incitation invitant les hommes à accroître leur participation aux tâches familiales. Dans les années quatre-vingts, la plupart des pays industrialisés ont vu le congé maternité se transformer en un droit au congé parental et perdre son objectif initial de protection de la santé des jeunes mères. Le congé de paternité est ainsi venu s'ajouter au congé de maternité. En 1992, le Japon a instauré le congé parental en faveur du père comme de la mère. En 1994, les Etats-Unis ont à leur tour adopté un système de congé parental, mais limité et non rémunéré.

Ce sont les pays nordiques qui sont allés le plus loin dans cette voie. En Finlande, depuis 1990, les parents peuvent choisir entre deux options. Après les douze mois de congé maternité, l'un ou l'autre des parents peut tout d'abord continuer à s'occuper de son enfant jusqu'à ce que celui-ci ait atteint l'âge de trois ans, tout en bénéficiant d'une allocation et en ayant la garantie de conserver son emploi. La seconde option consiste à fournir aux parents la possibilité de faire garder leur enfant tandis que tous deux travaillent à l'extérieur. En 1990, les parents de plus d'un tiers des enfants finlandais âgés de 0 à 6 ans avaient choisis la première solution ou se trouvaient en congé parental. La Norvège oblige depuis peu les pères à prendre un certain nombre de semaines de congé parental. Par ailleurs, il existe dans certains pays nordiques une loi qui permet aux parents de réduire leur nombre d'heu-

CONTRIBUTION SPECIALE

Irlande : des systèmes de publication annuelle des résultats des mesures prises en matière d'égalité des chances

En Irlande, ces dernières décennies, les progrès réalisés concernant le statut des femmes ont été considérables, *de jure* comme *de facto*. Un ministère a été chargé de faire de l'égalité des sexes une réalité, à travers des réformes institutionnelles, administratives et juridiques. Nous devons néanmoins admettre qu'il reste encore beaucoup à faire dans de nombreux domaines.

Une des mesures prises par les pouvoirs publics pour faire avancer la cause de l'égalité des sexes a été l'introduction de réformes reconnaissant la nécessité de la participation des femmes à la prise de décision dans le domaine public. Une politique volontariste d'intégration visant à nommer des femmes aux conseils d'administration des organismes sous contrôle de l'Etat a ainsi été mise en oeuvre. Par ailleurs, des systèmes de publication annuelle ont été mis en place contraignant les organismes financés par l'Etat à faire part de l'avancement des mesures prises en faveur de l'égalité des chances.

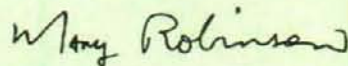
En Irlande, le nombre de femmes occupant un emploi rémunéré est toujours inférieur à celui des hommes. Seules un tiers des femmes font partie de la population active, contre 70 % des hommes. En outre, les femmes occupent bien souvent des postes situés en bas de l'échelle, travaillent fréquemment à temps partiel, avec une sécurité de l'emploi limitée et pour un salaire minime. Les structures traditionnelles des marchés du travail et l'image de la femme au foyer responsable des tâches ménagères empêchent encore les femmes d'occuper des emplois à plein temps bien rémunérés et suscitant la considération dans notre société.

Pourtant, la situation s'améliore. Le taux de participation des femmes mariées à la population active est aujourd'hui de 30 % contre 8 % il y a vingt ans. On constate que les femmes sont de plus en plus nombreuses à créer leur propre affaire, souvent dans le secteur tertiaire, et que ce potentiel jusqu'ici

inexploité commence de se développer. A la suite des dernières élections générales, il s'est produit une augmentation significative du nombre des femmes siégeant au Dail (chambre des députés de la République d'Irlande). De plus en plus, ces femmes viennent à occuper des fonctions à haute responsabilité au sein des partis politiques auxquels elles appartiennent ainsi qu'au sein du gouvernement.

La Conférence de Beijing constituera le point d'orgue d'une série de conférences internationales placées sous l'égide des Nations unies et faisant de l'égalité des sexes un sujet prioritaire. En 1993, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme a affirmé que les droits des femmes et des jeunes filles sont une partie intégrante, inaliénable et indivisible des droits internationaux de l'homme. Cette conférence a lancé un appel pour la participation pleine et égale des femmes dans tous les domaines de la vie, à l'échelle nationale et internationale, pour l'éradication des discriminations fondées sur le sexe, pour la répression de la violence et de l'exploitation dont sont victimes les femmes. Des préoccupations du même ordre ont été formulées dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994 et dans les conclusions du Sommet mondial sur le développement social en mars 1995.

A la veille du troisième millénaire, la communauté internationale doit s'attacher à assurer aux femmes, qui constituent la moitié de la population mondiale, un statut égal à celui des hommes, au sein du foyer familial comme à l'extérieur, dans l'exercice de ses droits et la participation aux décisions prises dans tous les domaines.



Mary Robinson
Présidente de l'Irlande

L'estimation de la valeur du travail non rémunéré demeure plus importante encore que la reconnaissance de la participation des femmes et la vie économique

res de travail quotidien afin de se consacrer à leurs tâches familiales. Ainsi, depuis 1976, la Finlande autorise les parents d'enfants âgés de moins de quatre ans - et la Suède les parents d'enfants de moins de dix ans - à réduire de deux heures leur nombre d'heures de travail quotidien.

- *Aménager des horaires flexibles.* Si les travailleurs étaient en mesure d'organiser à leur convenance leurs horaires de travail, il leur serait plus facile de combiner responsabilités professionnelles et familiales, notamment la garde de leurs enfants. Il existe déjà, en Suède, un système de travail à temps partiel provisoire avec possibilité de retour au travail à temps plein, afin de permettre aux femmes et aux hommes de mener leur carrière professionnelle tout en assumant leurs obligations familiales. L'Allemagne et le Japon ont mis au point des mécanismes de flexibilité du temps de travail qui permettent aux employés de combiner programme de production et vie de famille. En outre, un nombre croissant d'employeurs acceptent que leurs employés travaillent à domicile ou amènent leur domicile sur leur lieu de travail (en proposant un service de garde-rie).

- *Élargir le concept de service public.* Dans certains pays, la notion de service public, qui traditionnellement englobait l'éducation et la santé, a été élargie à la garde des enfants. Des garderies et dans cantines scolaires publiques ont ainsi été ouvertes. De tels services sont souvent indispensables pour permettre aux parents de concilier vie professionnelle et garde des enfants.

- *Modifier les incitations en matière de fiscalité et de sécurité sociale.* Certains pays ont modifié leur fiscalité et leur système de sécurité sociale afin de s'adapter aux structures familiales qui s'écartent du modèle traditionnel du salaire unique pour une famille de deux adultes. Pour accroître le revenu après impôt des personnes travaillant à temps partiel, la Suède a mis en place un système de taxation du travail à temps partiel distinct du régime applicable aux personnes occupant un emploi à temps plein. En 1987, la Zambie a adopté un texte concernant l'impôt sur le revenu qui permet aux femmes de bénéficier d'allocations familiales et de déductions de leurs cotisations de sécurité sociale, éliminant en partie la discrimination fiscale à l'égard des femmes.

- *Modifier les lois relatives à la propriété, à l'héritage et au divorce.* Comme nous

l'avons évoqué au chapitre 4, obtenir que les femmes soient considérées comme soutien de famille au même titre que les hommes, voire avant eux, constituerait une base solide pour atteindre un partage plus équitable des droits en matière de propriété, d'héritage et de divorce. Dans le cadre d'une réforme agraire et d'une répartition des terres, l'accès conjoint à la propriété devrait être systématisé et femmes et hommes devraient disposer des mêmes opportunités d'accès aux ressources financières. Les banques pourraient alors lever leurs restrictions concernant l'apport de garanties par les femmes et permettre à celles-ci de souscrire des prêts bancaires.

- *Améliorer l'information concernant le travail des femmes et évaluer le travail non rémunéré.* Le travail des femmes n'étant pas toujours comptabilisé dans les statistiques nationales, leur contribution est "invisible" et donc ignorée. Il convient de prendre en compte de façon détaillée la façon dont les femmes et les hommes gèrent leur temps. En effet cela révélerait l'énorme contribution des femmes à la vie sociale et économique de leur société. Cette reconnaissance du rôle des femmes est nécessaire afin qu'elles puissent bénéficier d'avantages tels que l'accès à la propriété et l'accès au crédit. Par ailleurs, la reconnaissance du rôle des femmes dans la société doit aller au-delà de l'aspect économique. En effet, lorsqu'elles donnent la vie, élèvent leurs enfants et nourrissent des liens à l'intérieur du tissu social, les femmes contribuent également à la vie de la communauté. L'estimation de la valeur de ce travail non rémunéré - notamment la garde des enfants, l'aide aux malades et à la communauté en général - demeure plus importante encore que la reconnaissance de la participation des femmes à la vie économique.

De nombreuses mesures complémentaires permettraient d'élargir la gamme des solutions de substitution au statut de femme au foyer ; par exemple, la garantie d'un congé parental sans diminution de salaire au cours des deux premières années de la vie de l'enfant afin que l'un ou l'autre des parents puisse s'occuper de lui ; ou encore, des crédits spécifiques et des programmes de formation pour aider les mères d'enfants en bas âge à créer leur propre affaire. Déjà, les jugements de divorce ne se contentent plus désormais d'assurer à la femme le versement d'une pension alimentaire mais reconnaissent aux femmes - y compris aux femmes aux

foyer - le droit au partage des revenus et du patrimoine du ménage.

Les habitants de chaque pays choisiront naturellement les mesures adaptées à leur culture et à leurs normes sociales. Les options retenues par les pays en développement - où la famille est une entité étendue dans laquelle la garde des enfants est souvent confiée aux grands-parents - seront sans doute différentes de celles choisies par les pays industrialisés - où la famille se limite au binôme parents-

enfants et où la garde de ces derniers se conçoit de plus en plus comme une activité de service rémunérée. En d'autres termes, il s'agit, pour permettre aux femmes de combiner leur vie familiale et leur rôle social et pour promouvoir l'égalité des sexes au niveau économique et politique, de modifier le cadre institutionnel ainsi que le système de sécurité sociale et de fournir des incitations fiscales.

L'Etat ne peut être le seul instigateur de tous ces changements. Nombre d'entre

CONTRIBUTION SPECIALE

Nicaragua : faire bénéficier les femmes directement de titres de propriété foncière

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui se tiendra en septembre 1995 à Beijing, en Chine, représente une occasion historique d'élaborer un programme social, politique, économique et culturel véritablement sensibilisé aux questions de l'inégalité des sexes.

Tous les programmes d'action à venir devront tenir compte du lien étroit - et de l'interdépendance - qui existe entre la démocratie, un développement durable et la justice sociale. En effet, ces trois concepts perdront toute signification si les femmes ne participent pas dans la même mesure que les hommes à la vie de la société.

La démocratie exige que tout citoyen, qu'il soit homme ou femme, partage les mêmes chances que ses semblables d'être représenté, de participer à la vie politique et d'influer sur les décisions adoptées. Il est indispensable d'assurer aux femmes les mêmes possibilités qu'aux hommes d'accéder aux plus hautes fonctions politiques et aux plus hautes responsabilités dans le secteur privé et la société civile.

Nous devons chercher à éradiquer définitivement toutes les formes de discrimination envers les femmes, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de l'accès aux responsabilités publiques, et à assurer aux femmes la possibilité d'exercer pleinement leur citoyenneté.

La lutte contre la violence envers les femmes doit être une priorité. La violence, comme la discrimination, est une violation des droits humains qui constituent une partie intégrante de tout système démocratique. Tous les pays doivent s'accorder pour éliminer la violence et la discrimination, et respecter ensuite leurs engagements.

Éliminer les dispositions discriminatoires encore présentes dans le droit civil, le droit pénal et le droit du travail, c'est faire la preuve de son attachement à la démocratie et aux valeurs sur lesquelles elle repose.

Malgré le fort taux de participation des femmes au processus électoral, peu de femmes accèdent encore à des charges électives. Nous devons prendre part plus intensément à la vie politique.

Dans les sociétés en transition comme le Nicaragua, dont l'histoire est marquée par la division et le conflit, les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans la réconciliation de la société et la préservation de la cellule familiale.

Les femmes, traditionnellement exclues du développement et de ses bénéfices, sont économiquement plus fragiles que les hommes. Il est capital de répondre aux besoins des femmes les plus démunies, réduisant ainsi la pauvreté et l'inégalité sociale.

Nous devons investir davantage dans le capital humain - notre plus grande ressource - pour améliorer nos capacités de production et accroître notre niveau de vie.

Réduire les inégalités hommes-femmes dans le processus de développement humain implique de répondre aux besoins des femmes en matière d'éducation et de formation, de leur faciliter l'accès au marché du travail, y compris aux postes à responsabilité, ainsi que l'accès à la propriété et au logement, aux services et aux moyens de production. Tous ces éléments permettront de parvenir à un développement véritablement durable.

Le gouvernement que je dirige s'applique à promouvoir une approche intégrée du développement humain, avec pour objectif l'élimination des stéréotypes sexuels discriminatoires.

En matière de santé, nous avons adopté un modèle de protection intégrée de la santé des femmes et de leurs enfants. Nous travaillons à réorganiser les services de santé afin que le problème de la violence envers les femmes puisse être traité comme un problème de santé publique et que les données statistiques jusqu'à présent faussées par l'inégalité des sexes puissent refléter une image plus fidèle de la situation véritable des femmes en matière de santé.

En ce qui concerne le développement des zones rurales, un effort a été réalisé pour améliorer la situation des femmes agricultrices à travers un Programme national d'enregistrement des biens fonciers et des titres de propriété agricole. Nous sommes parvenus à accroître de façon substantielle le nombre de femmes bénéficiant directement de titres de propriété agricole, qui, en 1994, a triplé par rapport aux années antérieures.

Nous avons également mis en place un programme de formation axé sur l'égalité hommes-femmes à l'intention des responsables municipaux, des comités de développement municipal, des organisations syndicales et des institutions financières. Ainsi les femmes ont-elles pu obtenir différentes formes d'accès à la propriété.

Ce processus complet nous permet d'élaborer des politiques, plans, programmes et projets axés sur l'égalité des sexes. Une prise en compte accrue des problèmes d'inégalité hommes-femmes dans les stratégies formulées encouragera les femmes à participer au développement durable de notre pays.

Violeta Barrios de Chamorro
Présidente du Nicaragua

L'établissement d'un système de notation reflétant les pratiques des entreprises en matière d'égalité des sexes dans le domaine de la fabrication des produits constitue un moyen original d'encourager la responsabilisation sociale

eux seront amorcés par la société civile tandis que d'autres exigeront la participation du monde des affaires. Dans la mesure où le secteur privé fournit la majeure partie des emplois et des investissements, il peut, en adoptant des pratiques adaptées aux problèmes sociaux, permettre de réaliser d'énormes progrès.

Un moyen original d'encourager cette responsabilisation sociale consiste à utiliser un système de notation qui refléteraient les pratiques des entreprises en matière d'égalité des sexes dans le domaine de la fabrication des produits. Des méthodes similaires ont déjà été retenues pour mesurer l'impact des produits sur l'environnement. Un tel système inciterait les entreprises à améliorer leur comportement tout en permettant aux consommateurs de privilégier les entreprises respectant leur propre système de valeurs. Bien que son rôle soit essentiel, la législation ne peut suffire à elle seule à responsabiliser le monde des affaires. Des groupes politiques organisés peuvent eux aussi provoquer des modifications de la demande en agissant en faveur de cette responsabilisation des consommateurs et des entreprises.

Accélérer le rythme du changement en fixant un seuil minimum de 30 % pour la participation des femmes

Un des objectifs communs à tous les pays doit être la recherche de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes au niveau économique et politique. Les femmes sont encore loin d'occuper la même part des postes à responsabilité que les hommes. Dans les précédents chapitres, nous avons constaté que les plus hauts postes de décision restaient l'apanage quasi-exclusif des hommes. Peu de femmes sont parlementaires, ministres, dirigeants de grandes entreprises, haut fonctionnaires, administrateurs, sous-secrétaires généraux aux Nations unies, etc. La mise en place d'un seuil minimum et d'un calendrier concret pour y parvenir peut permettre d'accélérer le rythme de l'évolution vers l'égalité.

En 1990, la Commission de la condition de la femme des Nations unies a recommandé l'adoption d'un seuil minimum de 30 % de participation des femmes aux postes à responsabilité au niveau national. Le respect de ce seuil a été jugé susceptible de permettre aux femmes

d'influer sur les décisions importantes et d'être reconnues comme partenaires à part entière dans le processus de prise de décisions. Il a été observé que lorsque les femmes sont faiblement représentées, leurs voix ne sont pas prises en compte, qu'elles sont contraintes à accepter des compromis et se trouvent rarement en position d'influer sur les décisions.

Peu de pays ont déjà dépassé ou simplement approché ce seuil. Seuls le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède ont dépassé 30 % de représentation féminine au Parlement et la moyenne mondiale n'est encore que de 10 %. Au niveau gouvernemental, seuls cinq pays se situent au dessus du seuil : il s'agit de la Finlande, des Pays-Bas, de la Norvège, des Seychelles et de la Suède. La moyenne mondiale est de 6 %. Les chiffres sont plus encourageants dans les fonctions d'administration et d'encadrement (où 15 pays ont dépassé le seuil des 30 %) et dans le domaine de la gestion municipale (avec 8 pays au dessus de 30 % de participation féminine). Cependant, la plupart des pays sont encore loin d'atteindre le seuil minimum dans un grand nombre des domaines considérés.

Les opinions divergent largement sur la stratégie à adopter pour obtenir un réel progrès. Selon certains, il convient d'entreprendre une politique volontariste pour atteindre 30 % et pouvoir ensuite envisager l'objectif des 50 %, tandis que d'autres estiment qu'un progrès réel ne peut venir que d'un profond remaniement des systèmes économique et politique actuels, et non de la fixation d'objectifs spécifiques. De nombreux pays ont malgré tout pris des mesures pour accroître la participation des femmes dans les domaines économique et politique :

- En 1991, l'Argentine a voté une loi instaurant un quota de 30 % de candidates féminines aux charges électives ; toutefois, les femmes ne représentent encore que 9 % des parlementaires.
- Aux Philippines, la constitution de 1987 instaurait un quota global de 20 % pour la représentation des femmes, des populations indigènes, de certaines tranches d'âge et d'autres catégories de population.
- A différentes époques, au Bangladesh, au Népal, au Pakistan et en Tanzanie, une partie des sièges de l'assemblée législative était réservée aux femmes.
- Quarante-quatre pays réservent des places aux femmes au sein de leurs organes

représentatifs afin de garantir leur présence. Dans cinq pays - la Dominique, l'Indonésie, le Mexique, Sainte-Lucie et l'Ouganda - les femmes n'ont pu entrer pour la première fois au parlement que par le biais de ce système.

• Dans trente-quatre pays, les partis politiques doivent respecter des quotas impo-

sant un certain pourcentage de femmes au sein de leurs comités directeurs et sur les listes électorales pour les élections législatives.

• En 1985, la Thaïlande s'est fixée des objectifs très précis en matière de représentation féminine dans de nombreux domaines : les comités de développement

CONTRIBUTION SPECIALE

Norvège : assurer l'égalité grâce à des systèmes de quotas et à une législation en matière d'égalité des chances

Investir dans la promotion des femmes est bénéfique, non seulement pour elles mais également pour leurs enfants et pour les hommes. De nombreux pays en ont fait l'expérience, y compris le mien. Toutefois, améliorer le statut social des femmes est une tâche ardue. Les codes de comportement qui barrent la route vers l'égalité des chances sont profondément ancrés dans de nombreuses sociétés.

L'égalité des sexes est une cause relativement récente. Même dans les pays les plus avancés en la matière, la discrimination était encore de règle il y a quelques dizaines d'années. Les femmes n'étaient pas les égales des hommes devant la loi et ne bénéficiaient pas non plus du même niveau de revenu ni des mêmes possibilités d'accès à l'éducation et au marché du travail. La mise en place d'une législation relative à l'égalité des chances et la mise en lumière des besoins des femmes ont engendré une amélioration substantielle des conditions de vie d'un grand nombre d'entre elles. Cependant, une égalité complète et durable n'est accessible que si elle est perçue comme étant économiquement viable et moralement acceptable.

Le progrès le plus spectaculaire enregistré en matière d'égalité dans mon propre pays n'a pas été le droit de vote des femmes, introduit en 1913, mais l'arrivée sur le marché du travail, dans les années soixante-dix, de milliers de femmes mariées de la génération d'après-guerre. Cette "révolution silencieuse" a été suivie de l'adoption d'une législation garantissant l'égalité de statut entre les hommes et les femmes et comprenant de nombreuses dispositions visant à faciliter la combinaison des responsabilités familiales et professionnelles.

La Norvège a été à l'origine des systèmes de quotas utilisés dans la vie politique et publique. Ceux-ci sont aujourd'hui généralement perçus comme un moyen d'assurer aux femmes leur participation à l'activité politique et ainsi de promouvoir l'égalité des sexes. Aujourd'hui, environ 40 % des membres du Storting (l'assemblée nationale) et 8 ministres de plein exercice sur 19 sont des femmes. Les femmes représentent près de la moitié de la population active, même si elles occupent plus souvent que les hommes des postes à temps partiel.

Il reste cependant encore beaucoup à faire. Malgré l'augmentation du nombre de femmes bénéficiant d'un niveau d'instruction et de formation plus élevé et malgré leur participation croissante à la population active, le travail des femmes est encore souvent sous-évalué, en raison des préjugés qui persistent à leur égard sur le marché de l'emploi. Un autre frein à l'égalité est la réticence des hommes à assumer leur part des tâches ménagères et des responsabilités familiales. Franchir un nouveau pas vers l'égalité exige un

ensemble composé d'une politique volontariste, d'incitations économiques et de l'abandon de comportements dépassés. Il convient également d'étudier attentivement la manière dont les hommes assument leurs rôles de père, de mari et de membre de la famille.

Il est temps que, tous ensemble, nous prenions conscience qu'investir dans la promotion des femmes constitue le moyen à la fois unique et indispensable d'accroître la productivité de l'ensemble de la société dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement. Sur le plan des avantages économiques, investir dans l'éducation des femmes et aussi rentable qu'investir dans celle des hommes ; en revanche, les résultats en matière de santé et de régulation de la fécondité sont beaucoup plus intéressants chez les femmes. L'expérience montre que les projets de développement axés sur les femmes donnent souvent des résultats bien supérieurs en matière d'avantages pour la société. Une féminisation des politiques de développement est donc manifestement nécessaire.

Si nous devons parvenir à améliorer le statut des femmes dans la société, des changements seront indispensables, tant au niveau national qu'au niveau international. L'initiative 20/20, fruit d'une action volontaire des pays participant au Sommet social de Copenhague, représente un concept original fondé sur un engagement commun de la part des pays créditeurs et débiteurs. Nous ne pouvons pas répondre aux aspirations de nos sociétés sans consacrer un minimum de 20 % de nos budgets nationaux à l'organisation de services sociaux élémentaires. Dans les faits, la plupart des mesures sociales entreprises profiteront en premier lieu aux femmes.

La Conférence internationale du Caire sur la population et le développement nous a donné l'espoir d'être en mesure de stabiliser le chiffre de la population mondiale avant qu'il ne soit trop tard, en éduquant les populations, en particulier les femmes, et en permettant à celle-ci de contrôler leur destinée. Le Sommet mondial de Copenhague sur le développement social nous a permis de franchir une nouvelle étape dans la promotion du statut des femmes. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes devra se fonder sur les résultats obtenus précédemment au Caire et à Copenhague ; nous pourrons ainsi progresser vers un monde où les femmes et les hommes participeront à part égale à la construction d'une société se distinguant par la tolérance et le respect mutuel.

Gro Harlem Brundtland
Premier ministre de la Norvège

Les incidences positives de la scolarisation des jeunes filles sont rarement égalées par d'autres investissements

régional, l'administration, le pouvoir exécutif national et les organes responsables des orientations politiques doivent être composés de 30 % femmes.

- Au Viet Nam, les femmes doivent occuper 20 % des charges électives, 10 % des postes de fonctionnaires à différents niveaux de l'administration et représenter 15 à 20 % des membres des comités exécutifs des partis politiques à différents niveaux.

- L'Inde réserve 30 % des sièges des *panchayats* (collectivités locales) aux femmes et 30 % de ce quota est plus spécialement réservé aux représentants des classes socialement et économiquement défavorisées.

- En Allemagne, certains partis politiques, précédés dans cette voie par le parti des Verts, se sont engagés à inscrire sur leurs listes de candidats autant de femmes que d'hommes.

Ces réservations de sièges en faveur des femmes et leur nomination dans les instances représentatives ont été critiquées comme étant une politique de pure forme susceptible de faire l'objet de manipulations. Elles ont néanmoins permis à certaines femmes de faire avancer la cause féminine et d'ouvrir la voie vers des succès électoraux.

Les changements de fond au niveau économique et politique à l'intérieur de la société représentent le plus sûr moyen de protéger les droits des femmes et de leur permettre d'accéder à des fonctions décisionnelles. Cependant, une politique volontariste de la part de l'État et la fixation d'objectifs chiffrés et de calendriers sont susceptibles de fournir l'impulsion nécessaire à l'accélération du changement.

Des programmes-clé pour offrir aux femmes de nouvelles opportunités

Trois domaines sont essentiels en matière de promotion de la femme : l'éducation, la santé maternelle et l'accès au crédit.

L'éducation des femmes. Les incidences positives de la scolarisation des jeunes filles sont rarement égalées par d'autres investissements tant elles sont bénéfiques pour les femmes elles-mêmes mais aussi pour leurs familles, leur communauté et la société.

L'instruction développe l'aptitude des femmes à participer activement à la vie sociale et leur permet d'améliorer leur qualité et leur niveau de vie. Elle augmente leur productivité sur le plan pro-

fessionnel ainsi que dans leurs tâches non rémunérées et leur facilite l'accès à l'emploi ou à un revenu supérieur. Au Pakistan, il a été démontré qu'une année de scolarité supplémentaire aboutissait à élever le salaire d'une femme de 20 %. Une étude réalisée dans des pays en développement (parmi eux la Côte d'Ivoire, l'Inde, l'Indonésie et la Thaïlande) révèle qu'une année d'école supplémentaire permettrait à une femme d'augmenter de 15 % son revenu potentiel, contre 11 % pour un homme.

Les femmes instruites sont davantage capables de gérer leur temps au moment de la maternité, puis lorsqu'elles élèvent leurs enfants, et parviennent ainsi à consacrer plus de temps à leur activité professionnelle et à leurs loisirs. Elles sont davantage portées à utiliser des moyens de contraception et peuvent ainsi avoir moins d'enfants. Des études économétriques en coupe transversale montrent que scolariser les jeunes filles pendant une année supplémentaire permettrait de réduire de 5 à 10 % leur taux de fécondité.

La mortalité infantile est plus faible chez les femmes instruites et les enfants survivants sont en meilleure santé et plus instruits. En Inde, faire suivre à mille jeunes filles une année d'école supplémentaire permettrait d'éviter le décès de deux jeunes mères, celui de 43 enfants ainsi que 300 naissances. Une telle opération coûterait seulement 32 000 dollars. Dans ce même pays, le taux de mortalité des enfants nés de femmes ayant reçu un enseignement primaire est inférieur de moitié au taux de mortalité des enfants nés de femmes analphabètes.

Par ailleurs, les femmes instruites partagent leur temps de façon plus rationnelle. Une étude réalisée dans une zone urbaine du sud de l'Inde a révélé que les femmes bénéficiant d'un niveau d'instruction supérieur à la moyenne consacrent moins de temps à leurs activités non marchandes, exception faite de l'éducation des enfants.

Assurer la scolarisation primaire et secondaire systématique des jeunes filles dans un délai de 15 ans nécessiterait un investissement supplémentaire de 5 à 6 milliards de dollars par an. Bien entendu, l'argent ne constitue qu'une partie de la problématique. Plus important encore serait de mettre au point des cursus d'enseignement adaptés, de former des professeurs et de fournir des incitations suffisantes. Un effort soutenu permettrait

néanmoins d'atteindre cet objectif dans un délai de 10 à 15 ans. Dans certains pays, notamment les pays les moins avancés où le taux de scolarisation atteint seulement 47 % au niveau de l'enseignement primaire et 12 % au niveau du secondaire, le délai sera peut-être plus long. Cependant, un effort soutenu et une politique volontariste pourraient permettre de respecter ce délai. Le plus important est de définir des stratégies au niveau national et international et de consacrer à cette action une partie suffisante des budgets nationaux et de l'aide internationale pour aboutir à l'éducation universelle dans les 15 prochaines années.

Le droit à la protection de la santé de la mère et de l'enfant. En 1994, à l'occasion de la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement, la communauté mondiale a appelé tous les pays à s'engager pour que les femmes deviennent des partenaires à part entière de la vie sociale, économique et politique de leur communauté. Au coeur de ces pré-

occupations, la plus importante pour assurer le bien-être des femmes est de leur faciliter l'accès aux services de santé les plus élémentaires - y compris les services de santé maternelle.

Un des plus grands succès obtenus ces dernières décennies réside dans la maîtrise que les femmes ont acquise de leur propre corps et de leur fécondité. Choisir le nombre d'enfants qu'elles désirent mettre au monde et le moment de leur grossesse permet aux femmes de contrôler leur destinée. Elles peuvent mieux gérer leur temps, et ne plus s'occuper uniquement de mettre au monde et d'élever leurs enfants et sont ainsi plus libres de participer à la vie publique.

Pourtant, un trop grand nombre de pays n'assurent pas la protection de la santé des femmes ni celle des jeunes mères et de leurs enfants. Souvent, les droits en matière de maternité ne sont pas non plus garantis. Les problèmes de santé liés à la procréation constituent plus d'un tiers (36,6 %) de l'ensemble des maladies des

CONTRIBUTION SPECIALE

Pakistan : des femmes juges admises pour la première fois au sein des juridictions supérieures

Les femmes, qui représentent la moitié de la population mondiale, doivent occuper la place qui leur revient au sein de la société. Cette nécessité se fait plus pressante encore dans les pays en développement, dans lesquels leurs difficultés sont le résultat de préjugés très profondément ancrés dans l'histoire.

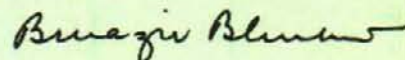
Parmi les différentes sociétés et cultures du monde, l'Islam a été la première non seulement à accorder aux femmes un statut élevé, mais aussi à leur donner des droits qu'elles n'avaient jamais eus auparavant. Parmi ces droits sans précédent conférés par l'Islam, citons le droit de jouir de la garde des enfants et de bénéficier d'une pension alimentaire, le droit à l'héritage, à l'égalité de statut et même le droit au divorce. Grâce à l'Islam, les femmes ont obtenu ces droits il y a plus de 1 400 ans. Pourtant, c'est également dans certaines de ces sociétés musulmanes qu'elles sont loin derrière les hommes en termes de développement social ; retard imputable à des préjugés masculins et à des interdits d'ordre culturel et non religieux.

Je suis heureuse de pouvoir affirmer que la situation commence à évoluer et que les femmes pakistanaïses sont en train de s'éveiller. Mon élection par deux fois au poste de Premier ministre de ce pays est révélatrice de cette mobilisation des femmes et de leur affirmation de soi. Les femmes prennent désormais en main leur destinée. Dernièrement, elles ont gagné des sièges au parlement au détriment de leurs collègues masculins. Des femmes pakistanaïses de grande renommée ont pris place dans les domaines de l'éducation, de la médecine, la banque, l'ingénierie, les institutions de droit public, le système judiciaire et même dans le domaine de l'aviation.

Au Pakistan, une commission d'étude du droit a été chargée d'examiner les lois comportant des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes. Elle transmettra ensuite ses recommandations à l'assemblée législative qui prendra les mesures nécessaires. Notre travail a été facilité par l'adoption à l'unanimité, en 1973, d'une nouvelle constitution garantissant les droits fondamentaux et la protection des femmes et interdisant toute discrimination fondée sur le sexe.

Nous avons également adopté des mesures concrètes. Ainsi, 5 % des postes ont été réservés aux femmes dans les organisations gouvernementales et les organismes para-étatiques. En outre, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, des femmes juges ont été nommées au sein des juridictions supérieures et des postes de police réservés aux femmes ont été créés. Les mesures nécessaires ont été prises afin qu'un certain nombre de sièges soient à nouveau réservés aux femmes au sein des assemblées législatives. Un large programme d'action sociale a par ailleurs été lancé afin d'accroître le taux d'alphabétisation et d'améliorer la protection de la santé dans les zones rurales. Les femmes en seront les principales bénéficiaires.

Je suis tout à fait certaine que les femmes pakistanaïses parviendront bientôt à occuper la place d'honneur qui leur revient au sein de notre société. L'évolution vers l'égalité des sexes dans lequel notre pays s'est engagé à travers l'émancipation des femmes est désormais irrévocable.



Benazir Bhutto
Premier ministre du Pakistan

Plusieurs pays mettent au point des programmes de crédit destinés spécialement aux femmes à faible revenu

femmes âgées de 14 à 44 ans, contre 12 % des problèmes de santé des hommes dans la même tranche d'âge. Les problèmes d'infirmité liés à la maternité touchent, selon certaines estimations, 20 millions de femmes chaque année tandis que les complications prénatales sont responsables du décès d'un demi million de femmes par an ; des chiffres qui témoignent clairement de l'inégalité qui règne en matière de protection de la santé.

En matière de santé maternelle, éviter les maladies et les infirmités est insuffisant. Il convient également d'assurer aux femmes enceintes et aux jeunes mères un contexte propice à leur bien être social, physique et psychologique. Ainsi, pour être pleinement efficaces, les services de santé maternelle devraient assurer la prévention des maladies et le soins des malades tout en étant à l'écoute de l'individu et de ses choix personnels.

Le programme d'action élaboré lors de la Conférence du Caire intégrait le principe selon lequel "promouvoir l'égalité entre les sexes et l'équité ainsi qu'assurer la promotion des femmes et l'élimination de toutes les formes de violence à leur encontre, et veiller à ce que les femmes aient les moyens de maîtriser leur fécondité sont des éléments capitaux des programmes relatifs à la population et au développement". Les droits en matière de maternité doivent inclure la possibilité d'exercer des choix exempts de toute contrainte émanant de l'Etat ou des individus. L'existence de rapports équitables entre femmes et hommes et d'une éducation sanitaire sont deux éléments indispensables pour permettre aux femmes d'exercer leur libre arbitre.

La communauté internationale a estimé à environ 17 milliards de dollars par an le coût total de la mise en place d'un dispositif de base en matière de santé maternelle, comprenant les soins de santé primaires, le planning familial et l'ensemble des services de santé spécialisés. La communauté internationale s'est entendue sur une Initiative pour la maternité sans risques (*Safe Motherhood Initiative*), coordonnée par l'Organisation mondiale de la santé, le PNUD, le Fonds des Nations unies pour la population et le peuplement, l'UNICEF et la Banque mondiale et d'autres partenaires, afin de parvenir à diviser le taux de mortalité des jeunes mères par deux d'ici à l'an 2000 et à nouveau par deux entre cette date et l'an 2015.

Si la communauté internationale apporte son soutien aux efforts fournis au niveau national, ces objectifs ne sont pas hors de portée. Il ne s'agit pas seulement de fournir des services mais aussi de s'assurer que ces services et les mesures prises permettent effectivement aux femmes d'exercer leur libre arbitre.

L'accès au crédit. Permettre aux femmes à faible revenu d'accéder aux ressources financières représente un des facteurs-clé du développement humain. La plus grande partie de la population mondiale est composée de personnes vivant dans la pauvreté, et la majorité des pauvres sont des femmes. La plupart des femmes pauvres travaillent à leur compte ou dirigent des petites ou micro-entreprises. Or, bien que 300 millions de femmes à faible revenu soient dans ce cas, seules 5 millions d'entre elles ont accès au crédit bancaire ; les autres sont obligées de s'adresser à des prêteurs sur gages. Dans la plupart des pays, les banques ne fournissent pour ainsi dire aucun financement à cette catégorie de la population et les intermédiaires spécialisés non traditionnels tels que les ONG fournissent moins de 2 % des crédits nécessaires.

L'expérience montre cependant que lorsque les femmes entrepreneurs et producteurs accèdent aux services financiers aux taux du marché, elles économisent, remboursent leurs prêts et utilisent les bénéfices obtenus pour investir dans la santé, l'éducation et le logement de leur famille. L'accès aux ressources productives offre à ces femmes à faible revenu de nouvelles opportunités et développe leur aptitude à réorganiser la société.

Au cours des dix dernières années, les ONG économiques, les institutions financières spécialisées et certaines banques traditionnelles ont démontré qu'il était possible de fournir aux femmes à faible revenu des services financiers et des aides à la création d'entreprise de façon durable et appropriée.

L'expérience prouve que pour répondre de façon adéquate aux besoins de ces femmes, il convient de leur fournir des services financiers particuliers : une structure bancaire informelle, des prêts à court terme sur des montants minimes, des conditions de garantie spécifiques, des procédures simplifiées de demande de prêt assorties d'une réponse rapide, des conditions de prêt adaptables, l'accès à la propriété et la responsabilité solidaire, des comptes d'épargne de faible montant

assortis de modalités adaptées, des structures d'épargne et un crédit participatif, une gestion participative des institutions.

Un exemple de réussite en ce domaine est celui de la *Grameen Bank* au Bangladesh. Fondée à la fin des années soixante-dix sur un projet de programme de financement s'adressant essentiellement aux femmes bénéficiant d'un faible revenu, la *Grameen Bank* compte aujourd'hui près d'un million de clients issus des zones rurales, dont 90 % de femmes. Le montant des prêts accordés varie généralement entre l'équivalent de 25 à 250 dollars et le taux de recouvrement est d'environ 95 %. Pour étendre rapidement son activité, la *Grameen Bank* a choisi de proposer des systèmes de prêts collectifs standards et elle est aujourd'hui en mesure de couvrir ses coûts grâce aux intérêts versés par ses clients. Ce type de programmes de financement tourné vers les femmes commence à être adopté par d'autres pays : le Burkina Faso, l'Equateur, le Ghana, l'Indonésie, le Pérou, la Thaïlande ou les Etats-Unis, pour n'en citer que quelques uns.

En Inde, la *SEWA Cooperative Bank* a été fondée par un syndicat de femmes à faible revenu et travaillant à leur compte auxquelles les banques refusaient d'oc-

troyer les prêts de faible montant dont elles avaient besoin. La *SEWA Bank* compte aujourd'hui plus de 35 000 déposants, 12 000 emprunteurs et 15 000 actionnaires et tous les prêts qu'elle octroie sont couverts par les comptes de dépôt de ses clientes. Cette banque a permis aux femmes de ne plus s'endetter auprès des prêteurs sur gages ; elle les a encouragés à épargner et leur a appris à négocier avec les institutions financières traditionnelles.

Les programmes KUPEDES-SIMPEDES de la *Bank Rakyat Indonesia* (la BRI) sont les programmes d'épargne et de micro-prêt aux zones rurales les plus importants au monde. En 1993, la BRI KUPEDES a octroyé près de 1,6 million de micro-prêts pour un montant total supérieur à un milliard de dollars. Elle a été la première à démontrer la viabilité de ces prêts de très faible montant accordés aux taux du marché aux personnes défavorisées du monde rural. Du côté de l'épargne, le système SIMPEDES représente près de trois fois le total des montants prêtés, ce qui met en évidence les capacités d'épargne inexploitées de la population des zones rurales défavorisées. Bien que seules environ 30 % des micro-entreprises clientes de la BRI soient gérées par des femmes, les activités

CONTRIBUTION SPECIALE

Sri Lanka : la paix, condition *sine qua non* de tout progrès, y compris pour les femmes

Aujourd'hui plus que jamais, les femmes prennent place sur la scène internationale. Il n'en reste pas moins que leur présence est infiniment plus réduite que celle de leurs homologues masculins. Cette situation n'est pas le reflet d'une différence d'aptitudes entre hommes et femmes, mais le résultat d'une prise de conscience insuffisante des capacités féminines.

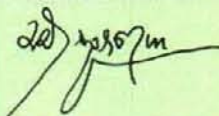
Alors que la communauté internationale s'engage dans le sens de l'égalité et de la justice sociale, il ne semble pas que soit accordée une importance suffisante à la responsabilisation de l'ensemble du monde concernant l'élimination des inégalités entre les sexes.

Le "développement humain" doit inclure le développement des hommes et des femmes et, dans l'idéal, être fondé sur le principe de l'égalité et l'élimination des disparités traditionnelles dans tous les domaines de l'activité humaine. Il convient d'élaborer des indicateurs spécifiques de disparités entre les sexes afin d'évaluer les problèmes d'inégalité en matière de développement humain.

Dans toute société, les disparités d'ordre économique et social, la pauvreté et la misère sont des facteurs qui accentuent les problèmes d'inégalité entre les sexes. Par conséquent, il convient de s'attaquer en priorité à la pauvreté tout en s'attachant particulièrement à la réduction des inégalités entre les sexes dans ce domaine.

La paix est un facteur indispensable au développement durable, libre et complet de l'individu et de la communauté dans son ensemble. S'il n'y a pas de paix, il n'y a pas de développement et l'on assiste à la montée de la violence, notamment envers les femmes et les enfants. Je souhaite que, suivant l'exemple de Sri Lanka, tous les pays du monde s'engagent à garantir le respect de la paix et de la non-violence à l'ensemble de leur population. La paix est la condition *sine qua non* de toute forme de progrès et de développement.

J'estime que les femmes devraient participer à part égale des hommes aux décisions concernant l'avenir de l'humanité. Il convient de donner aux femmes la possibilité de prendre place au sein des organes du pouvoir, de prendre part aux processus de prise de décision, de participer à la gestion et au contrôle des ressources peu fournies du pays et de partager les revenus et bénéfices. Nous devons envisager un Etat dans lequel les femmes seront intégrées au processus de développement et profiteront aux côtés des hommes des bénéfices de la paix.



Chandrika Bandaranaike Kumaratunga
Présidente de Sri Lanka

Les femmes à faible revenu font un excellent usage des services d'épargne et de crédit qui leurs sont proposés lorsque ceux-ci répondent à leurs besoins

étendues de la banque lui permettent de compter parmi sa clientèle près d'un million de femmes.

Les réseaux régionaux et internationaux contribuent largement à faciliter l'accès des femmes à faible revenu aux services financiers et d'aide à la création d'entreprise. Le réseau *Women's World Banking* rassemble des filiales locales au sein d'un réseau mondial qui compte aujourd'hui plus de 50 entreprises affiliées dans 42 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique Latine et d'Amérique du Nord. C'est ce même groupe bancaire WWB qui a été le premier à lancer le système des prêts garantis qui permet de recueillir l'argent des banques commerciales locales pour le prêter directement ou par l'intermédiaire des filiales aux femmes à faible revenu. Ces filiales ont fourni des moyens d'épargne, des crédits et des aides à la création d'entreprise à plus de 500 000 femmes.

ACCION International, FINCA et le *World Council of Credit Unions* sont d'autres exemples réussis de réseaux du même ordre. ACCION International, qui compte 50 filiales en Amérique latine, fonctionne de façon semblable au WWB, bien qu'en mettant l'accent sur le prêt collectif. Ce groupe a récemment décidé d'aider ses filiales les plus solides à prendre la forme d'institutions financières traditionnelles. Le groupe FINCA utilise une approche de banque rurale ; chaque filiale est composée d'une trentaine de femmes qui s'associent pour former des groupements d'épargne et de crédit. Le *World Council of Credit Unions* forme un large réseau qui s'intéresse de plus en plus à la participation des femmes à la vie économique et au prêt aux entreprises dirigées par des femmes. Ces institutions régionales et mondiales contribuent largement à attirer l'attention de la communauté internationale sur le problème de l'accès au crédit des femmes à faible revenu.

Parmi les organisations fonctionnant avec succès, les structures et les systèmes de prêts utilisés sont très variés. Toutes ont néanmoins prouvé que les femmes à faible revenu font un excellent usage des services d'épargne et de crédit qui leur sont proposés lorsque ces services répondent à leurs besoins. Elles ont démontré qu'il est possible de fournir des services financiers à un nombre important et croissant de femmes de façon durable dans la mesure où les taux d'intérêts consentis sont suffisamment élevés pour couvrir les

frais importants qu'engendrent ces prêts de faible montant. Les femmes, quant à elles, ont montré qu'elles souhaitent bénéficier d'un accès rapide et permanent au crédit et non de subventions provisoires qui ne leur permettraient pas de faire aboutir leurs projets.

De nombreux pays s'efforcent de promouvoir de tels systèmes de prêts populaires et d'intermédiaires et de permettre aux femmes à faible revenu d'obtenir des crédits auprès des institutions financières traditionnelles. Les responsables des orientations politiques nationales pourraient apporter leur contribution en fixant des objectifs annuels chiffrés concernant le montant des crédits alloués aux femmes, en élaborant des mécanismes spécifiques qui permettraient de débloquer ces crédits et enfin en mettant en place des systèmes de contrôle afin de mesurer les progrès effectués chaque année.

Le soutien de la communauté internationale peut être nécessaire pour compléter ces efforts nationaux une aide précieuse. Bénéficier de subventions permettrait dans un premier temps à certaines institutions de crédit créées à l'intention des femmes de réussir à développer leur activité.

Faciliter l'accès aux opportunités de nature économique et politique

Il convient, tant au niveau national qu'international, d'élaborer des programmes-clé visant à permettre à tous les individus et notamment aux femmes de bénéficier des opportunités de nature économique et politique. De tels programmes pourraient inclure les objectifs suivants :

- Assurer à tous l'accès aux services sociaux élémentaires. Suivant les engagements pris à l'occasion du Sommet social de Copenhague, les pays en développement intéressés devraient progressivement chercher à consacrer un minimum de 20 % de leur budget - et les pays créditeurs qui le souhaitent 20 % de leur budget d'aide - aux enjeux humanitaires prioritaires : assurer un minimum d'instruction, d'aide sanitaire, d'accès à l'eau potable, la mise en place de services de planning familial et de programmes de nutrition à l'attention des plus démunis.

- Assurer la protection de la santé maternelle. Bien que la protection élémentaire de la santé et les services de planning familial soient déjà inclus dans l'initiative

20/20, il convient en outre de consacrer entre 5 et 10 milliards de dollars supplémentaires aux soins d'obstétrique et de gynécologie. Ces sommes supplémentaires doivent être prioritaires dans le cadre de cet effort accru.

• *Permettre l'accès au crédit des personnes défavorisées.* Nous l'avons évoqué précédemment, l'accès au crédit est indispensable pour donner aux individus le contrôle de leur destinée ainsi que les moyens de participer à la vie économique. Les institutions de crédit traditionnelles prêtent rarement aux pauvres ; il est donc nécessaire que les personnes ne disposant d'autre garantie que leur esprit d'initiative

puissent s'adresser à des institutions spécifiques.

• *Assurer à tous des moyens d'existence suffisants.* Le moyen le plus efficace de lutter contre la pauvreté est d'offrir aux plus démunis la possibilité d'occuper un emploi rémunéré. Ces emplois ne sont pas nécessairement à rechercher dans les secteurs formels et organisés de l'économie. Il faut encourager la création d'entreprises individuelles et de micro-entreprises et donner aux plus défavorisés de réelles chances d'insertion dans le marché.

• *Elaborer des programmes en faveur de la réduction de la pauvreté.* La réduction de la pauvreté exige l'élaboration d'un plan de

CONTRIBUTION SPECIALE

Turquie : des dispositions juridiques pour éliminer la violence envers les femmes

L'objectif fondamental du gouvernement turc en matière de promotion des femmes consiste à garantir leurs droits et leurs libertés fondamentales dans tous les domaines et à construire une société où les femmes seront reconnues comme des êtres humains à part entière.

En 1990 a été mis en place un système national - résultat d'une volonté politique - visant à répondre à la demande de plus en plus forte des mouvements féministes et aux exigences de la CEDAW, ratifiée par la Turquie, ainsi que de la Charte sociale européenne.

Une direction générale chargée du statut et des problèmes des femmes a été mise en place au sein du ministère du Travail et de la sécurité sociale ; par la suite a été créé un secrétariat d'Etat à la condition féminine. Ses principales missions consistent à promouvoir les droits des femmes, renforcer leur position dans les domaines économique, social, politique et culturel et assurer une répartition équitable des fruits du développement à travers l'insertion des femmes dans le processus de développement.

Une commission de révision du droit, mise en place par ce secrétariat d'Etat, a entrepris un examen du Code civil et a suggéré un certain nombre de modifications à apporter au Code du travail, au Code pénal et au code de la nationalité. Des projets de loi ont été rédigés en vue d'éliminer toute disposition discriminatoire relative à la garde des enfants, au domicile familial, à l'accès des femmes à la propriété, etc.

La Turquie est en train de se doter de dispositions légales visant à éliminer la violence envers les femmes. Les femmes vivant dans des bidonvilles et occupant des emplois précaires sont particulièrement vulnérables. Nous envisageons la création de tribunaux chargés exclusivement de ces problèmes de violence. Une aide psychologique et la mise en place de lieux d'hébergement à travers le pays pourraient faciliter la réinsertion de ces femmes. Des femmes officiers de police ayant reçu une formation appropriée pourraient fournir une aide aux victimes de violences. En outre, contrôler l'utilisation faite de la violence et de l'image du corps féminin dans les médias constitue également un moyen efficace d'éliminer ces comportements violents de la vie quotidienne.

La Turquie, dotée d'une population jeune, se développe rapidement. Bien que nous soyons encore loin des objectifs fixés en matière de promotion de l'éducation, de la santé et

de l'emploi des femmes, notre pays a déjà obtenu des résultats remarquables en la matière. Ces dernières années, la participation des femmes à la vie économique et sociale du pays a ainsi augmenté de façon significative.

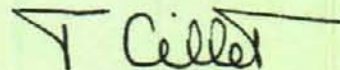
L'accès à l'éducation est une condition *sine qua non* de la participation des femmes à l'ensemble des activités humaines. Le taux de scolarisation primaire des filles a doublé en 1992-93. Le taux de scolarisation des filles par rapport aux garçons (base 100) est de 101,7 % dans le primaire, de 38,6 % dans le secondaire et de 17 % dans le supérieur.

Le nombre de femmes ingénieurs ou travaillant dans les domaines de la médecine, la pharmacie, la justice ou encore occupant des fonctions d'encadrement augmente rapidement. Dans certains secteurs, le rapport hommes-femmes est même supérieur à celui de certains pays industrialisés. L'intégration des femmes au marché du travail coïncide avec une offre d'emplois accrue engendrée par l'industrialisation et l'urbanisation.

En matière d'emploi, une attention particulière est portée à l'incitation à la création d'entreprise. En 1993-94, deux organismes de crédit ont été créés spécialement à l'intention des femmes. Par ailleurs, le PNUD, la Banque mondiale et le *Japanese Grant Fund* aident au financement des projets concernant l'insertion des femmes dans le développement, la promotion de l'emploi des femmes et les micro-entreprises.

L'étape la plus importante vers l'égalité consiste à permettre aux femmes de participer à part égale des hommes au processus de prise de décision. Malheureusement, en 1993, la proportion de femmes occupant des postes dans la haute administration n'atteignait encore que 0,3 %. Aux élections législatives de 1991, seules huit femmes ont réussi à entrer au parlement. Certains partis politiques, admettant l'importance de la présence des femmes dans la sphère politique, préconisent l'adoption d'un système de quotas.

Pour parvenir à une société plus démocratique et plus juste, les femmes doivent faire entendre leur voix dans tous les domaines.



Tansu Ciller
Premier ministre de la Turquie

Une stratégie de réduction de la pauvreté ne doit pas se contenter de garantir l'accès de tous aux services sociaux de base

bataille national réparti sur plusieurs fronts. Il s'agit également de mettre en oeuvre des programmes et une politique volontariste en faveur des groupes les plus défavorisés : les travailleurs agricoles, les habitants des bidonvilles, les minorités ethniques défavorisées ainsi que les femmes privées de leur droit de représentation.

- *Accroître les capacités d'initiative et le contrôle des personnes sur leur destinée.* Chaque pays devra mettre en place des capacités d'initiative décentralisées - publiques ou associatives - au niveau local et régional afin de permettre aux personnes jusque là privées de leur droit de représentation de participer à l'élaboration et à la mise en place de nouveaux projets et programmes.

Les mesures proposées dans cet ensemble ont uniquement valeur d'illustration. Elles nous montrent qu'une stratégie en matière de réduction de la pauvreté ne doit pas se contenter de garantir l'accès de tous aux services sociaux de base. Elle doit également comprendre d'autres éléments pour donner aux démunis une chance de prendre part à l'activité économique et politique de leur pays. Les femmes ont également besoin de pouvoir bénéficier de telles mesures, assorties du soutien politique et financier adéquat.

De tels objectifs impliquent une complète restructuration des priorités. Les budgets militaires devront être fortement réduits, de même que les subventions destinées aux entreprises publiques déficitaires et les projets de développement bien intentionnés mais inefficaces. Il est temps d'agir, non seulement parce que les ressources sont restreintes et qu'il convient d'en faire meilleur usage, mais aussi parce que les problèmes à résoudre sont d'une importance capitale.

L'égalité femmes-hommes au XXI^e siècle

Comment envisager les relations femmes-hommes au XXI^e siècle ? Il convient sans aucun doute de bâtir un ordre mondial qui :

- fonctionne sur le concept de base de l'égalité pleine et entière des chances entre les femmes et les hommes,
- élimine les inégalités traditionnelles femmes-hommes dans le contexte social et mette en place un environnement favorable à l'épanouissement du potentiel créatif et productif des hommes comme des femmes,
- s'attache à promouvoir le partage des tâches et de l'expérience aussi bien sur le plan professionnel qu'au niveau familial,
- perçoive les femmes comme des agents essentiels du changement et du développement et leur facilite l'accès aux sphères économique et politique.
- juge le travail et la contribution des femmes dans tous les domaines selon les mêmes critères de mérite qui servent à évaluer le travail des hommes, sans aucune forme de distinction,
- place l'individu - l'homme et la femme - au centre de tout processus de développement.

Ce sont ces différents objectifs qui ont guidé notre analyse. Le présent rapport propose une étude détaillée des questions d'inégalité sociologique des sexes ainsi qu'un programme d'action concret pour accélérer la marche vers l'égalité. Nous espérons que ces considérations et propositions constitueront une aide véritable pour les organes chargés des orientations politiques au niveau national et international dans l'élaboration de leurs propres stratégies en faveur de l'égalité des sexes.



Le débat sur le développement humain

En 1990, le premier *Rapport mondial sur le développement humain* s'ouvrait sur une déclaration simple mais d'une portée considérable : "Les individus sont la véritable richesse d'une nation. Le développement a pour objectif fondamental de créer un environnement qui offre aux populations la possibilité de vivre longtemps, en bonne santé [...]. Le développement humain est un processus qui conduit à l'élargissement des possibilités offertes à chacun."

Depuis cinq ans, des forums nationaux et mondiaux débattent de manière approfondie du concept de développement humain - et de ses implications pratiques en termes de politiques. Les précédents *Rapports mondiaux sur le développement humain* ont apporté leur contribution à ce débat, même si l'analyse véritable de cette problématique se déroule aujourd'hui - comme il convient - dans nombre de lieux d'échanges intellectuels de par le monde. Le débat actuel sur le développement humain est révélateur de l'évolution logique des concepts en général. Bien que ce dialogue soit susceptible de ne pas avancer au même rythme d'un forum à l'autre, les cinq années qui viennent de s'écouler offrent une perspective suffisante pour examiner les éléments du débat et faire le point sur l'évolution des idées. Le présent chapitre revient donc sur ces cinq années de discussions sur le développement humain et sur la contribution de ce concept au dialogue sur le développement au sens large, avant de présenter quelques perspectives.

Les éléments du débat sur le développement humain

La publication du premier *Rapport mondial sur le développement humain*, en 1990, est venue combler un manque cruellement ressenti. Les années quatre-vingts avaient

été marquées par la crise économique et les préoccupations à l'époque étaient centrées sur les réformes et la croissance économiques, via l'utilisation d'instruments de politique macroéconomique. Occupés à accélérer la croissance en Asie, à stimuler le redressement de l'Amérique latine ou à stabiliser la situation face à la diminution des prix des biens et des services et au solde négatif des flux de capitaux en Afrique, les décideurs prêtaient alors peu d'attention aux probables répercussions négatives de ces réformes et politiques sur la population des pays concernés.

Les années quatre-vingts ont donc été des années d'équilibrage budgétaire au détriment des conditions de vie des individus. Ces conditions se sont dégradées dans de nombreuses régions du monde, le groupe le plus durement touché étant les femmes. Même dans les pays où les mesures d'ajustement ont porté leurs fruits, les personnes ont estimé que leur vie ne s'était pas notablement améliorée.

Mais les années quatre-vingts ont également été marquées par une forte mobilisation des individus en quête de liberté, désireux de participer aux événements et aux processus qui façonnent leur vie. Dans le monde entier, ces mouvements ont conduit au démantèlement des systèmes à économie planifiée et à la progression des systèmes démocratiques pluralistes. Cette époque a vu la recherche effrénée d'une conception appropriée de la société - une conception centrée sur les personnes. C'est à cela qu'ont répondu les approches du développement humain.

Le concept de développement humain touche une corde sensible. Il renforce le sentiment que les individus doivent participer au processus de développement et en retirer des avantages. Il réaffirme que des efforts concertés peuvent faire la différence en termes de qualité de vie. Enfin, il propose des solutions novatrices qui s'écartent des idées reçues. Par delà la stabilisation et la croissance économique,

Les années quatre-vingts ont été des années d'équilibrage budgétaire au détriment des conditions de vie des individus

A quoi rime la croissance si elle ne trouve pas de traduction dans les conditions de vie de la population ?

cette vision élargie du développement influence fortement le débat et le dialogue sur les politiques de développement, tant au niveau national qu'au niveau international.

Le débat au niveau national

A l'échelle des différents pays, l'émergence du concept de développement humain a dans bien des cas conduit à un débat national visant à déterminer ce que le développement a signifié pour la population au cours des 30 dernières années. Ainsi, aux Philippines, un réseau pour le développement humain (*Human Development Network*) a été créé afin de dresser un état des lieux du développement humain, et notamment de la pauvreté et des disparités entre les régions de ce pays. En Guinée, pays qui s'est

retrouvé, pour la deuxième année consécutive, tout en bas du classement mondial selon l'IDH dans le *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, la première réaction officielle a été de nier cette position. Une chose était pourtant certaine : ce classement étant impossible à ignorer. Un débat public s'en est donc suivi. La presse et la télévision ont abondamment traité des moyens susceptibles de conduire au développement humain et de garantir la durabilité de ce développement. Dans les débats sur ce thème, des personnes de toutes conditions se sont interrogées sur les principes de la politique sociale et économique d'hier et d'aujourd'hui : pourquoi un pays dont les ressources naturelles sont si abondantes se retrouve-t-il dans cette position ? Que faire pour y remédier ?

La Guinée sort de plusieurs années de réformes structurelles massives, mises en place dans le cadre d'un plan de redressement économique. A l'issue de ces réformes, le consensus national était le suivant : ce plan étant incomplet, son pendant devait consister à s'attacher aux aspects du développement humain. La Guinée s'oriente aujourd'hui dans cette direction.

Ces interrogations nationales ont placé le développement humain au centre des débats dans de nombreux pays. A quoi rime la croissance si elle ne trouve pas de traduction dans les conditions de vie de la population ? En ces temps d'ouverture des marchés et de mondialisation des échanges, l'avantage comparatif des pays en développement ne repose-t-il pas sur un investissement intelligent dans leur capital humain ? Le développement peut-il être durable si les individus ne participent pas aux processus qui influent sur leur vie ? N'existe-t-il pas des solutions novatrices pour établir des priorités de développement, gérer le processus et en répartir les fruits ?

La plupart des pays ont ressenti le besoin d'établir d'abord un diagnostic de la situation, via l'élaboration de rapports nationaux sur le développement humain. C'est le cas du Bangladesh, de l'Égypte, du Ghana, du Pakistan, des Philippines et des îles du Pacifique. D'autres pays - Bouthan, Cameroun ou Népal, par exemple - ont analysé les progrès déjà accomplis sur le plan du développement humain. Enfin, tous les pays d'Europe de l'Est et de la CEI (soit 22 pays au total) élaborent actuellement des rapports nationaux sur le développement humain. Cette initiative est la

ENCADRE 6.1

Les rapports nationaux sur le développement humain dans les économies en transition

Confrontés aux formidables coûts sociaux nés de la transition, les pays d'Europe de l'Est et de la CEI considèrent que l'établissement de rapports nationaux sur le développement humain constitue le meilleur point de départ pour inverser la tendance. C'est avec l'aide du PNUD que 22 de ces pays ont commencé d'élaborer les premiers rapports. Le rapport ukrainien a été publié en mars 1995, la parution des autres rapports nationaux étant prévue pour le mois de mai 1995.

L'élaboration de ces rapports a obligé les différentes parties concernées à débattre des questions sociales que chacune se pose. Chaque pays conçoit son propre dispositif pour mener à bien cette tâche, en s'appuyant sur les travaux d'équipes nationales. Ces équipes se composent d'experts et de membres d'organismes gouvernementaux ainsi que d'universitaires et d'ONG.

L'élaboration des rapports a bénéficié d'une large soutien dans le public :

- En Arménie, le comité de direction du rapport a lancé un concours national ouvert au public, celui-ci étant invité à communiquer par écrit ses idées sur différentes questions sociales.

- Au Kirghizistan, des journaux locaux ont fait paraître des articles sur l'objet et l'élaboration du rapport ; l'un des articles était intitulé "Des débuts énergiques", l'autre "Le facteur humain dans le capitalisme".

- En Lettonie, les principaux participants et commentateurs représentent toute une palette de convictions politiques, d'origines ethniques et d'intérêts professionnels et comprennent des représentants des pouvoirs publics et des instances législatives.

- En Ouzbékistan, la préparation du rapport a joué un rôle moteur dans les efforts déployés par les pouvoirs publics pour élaborer un vaste programme de collecte de données.

Ces rapports permettent aux économies en transition de se représenter plus nettement les coûts sociaux de la transition et les projets gouvernementaux visant à y faire face. Ils identifient également les domaines dans lesquels une assistance extérieure est nécessaire. Enfin, ils aident les pays concernés à conceptualiser leurs stratégies de développement et à formuler clairement leurs besoins à l'intention des donateurs, des ONG et de leurs autres interlocuteurs.

Source : Bureau régional du PNUD pour l'Europe et la Communauté des Etats indépendants

plus importante lancée à ce sujet dans le monde (encadré 6.1). Le rapport de l'Ukraine est paru en mars 1995.

Certains pays, tels que le Botswana, le Pakistan et la Colombie, ont dépassé le stade du diagnostic et commencé de mettre au point des stratégies de développement humain complètes. Ainsi, le Botswana se fonde actuellement sur les recommandations de la Stratégie pour le développement humain cumulé (*Strategy for Accumulated Human Development*) pour définir son VIII^e Plan national de développement (1997-2003), élaborer des politiques d'ensemble et un schéma-cadre de lutte contre la pauvreté. Au Pakistan, le débat sur le développement humain a conduit, dans un premier temps, à la publication d'un rapport, "Le développement équilibré : une approche de l'action sociale au Pakistan" et, dans un deuxième temps, à la définition de priorités dans un document intitulé "Vers un programme d'action sociale". En Colombie, les initiatives pour le développement humain ont débouché sur un plan national quadriennal, baptisé "La nouvelle donne sociale" (encadré 6.2). Enfin, des stratégies de développement humain durable sont en cours de formulation en Bolivie et dans plusieurs autres pays.

L'indicateur composite du développement humain (IDH) apporte une contribution essentielle au débat sur le développement humain. Les classements qu'il établit ont ouvert la voie à une concurrence saine entre les pays qui cherchent à améliorer leur palmarès en termes de développement humain. Cet indicateur reflète également des priorités nationales : lancer des débats sur les politiques de développement, mettre en lumière les disparités, mesurer les progrès accomplis et faire avancer le dialogue sur la politique d'aide. Nombre de pays estiment qu'un IDH décomposé (par région, par sexe, par groupe ethnique, par catégorie de revenus, notamment) leur offre la meilleure chance d'étudier la composante humaine de leurs sociétés respectives, de repérer les zones nécessitant l'attention des décideurs et d'entreprendre une action adaptée. En Egypte, les IDH détaillés par région ont mené à des discussions de haut niveau entre les gouvernorats sur la façon de réorienter les ressources vers les zones les plus défavorisées.

En Bolivie, l'initiative nationale pour le développement humain s'est accompagnée de la création d'un super-ministère

du développement humain et d'un super-ministère du développement durable. De plus, le Président a demandé à tous ses ministères de donner l'impulsion à un modèle de développement centré sur les personnes. En Tunisie, un nouveau département, chargé du développement humain, a été créé au sein du ministère du Plan. Ces initiatives pourraient avoir de larges répercussions sur les orientations prises par ces pays en matière de développement.

Dans leur principe, toutes ces initiatives nationales traduisent dans les faits différents aspects du concept de développement humain. Ainsi, la participation et le partenariat au sein de la société civile constituent les principaux éléments de l'initiative du Botswana, tandis que la nouvelle orientation donnée à la décentralisation et la planification régionale sont les thèmes qui ressortent du rapport présenté par l'Égypte. Par ailleurs, la refonte budgétaire au profit des secteurs sociaux est une composante majeure des initiatives pakistanaise et colombienne.

Les classements en fonction de l'IDH ont ouvert la voie à une concurrence saine entre les pays qui cherchent à améliorer leur palmarès en termes de développement humain

ENCADRE 6.2

Le "grand bond social" en Colombie

En août 1994, la Colombie a lancé un plan national de développement sur quatre ans, baptisé *El Salto Social*, le grand bond social. Ce plan prend des engagements fermes et explicites en ce qui concerne le concept de développement humain durable : il ne se contente pas de prêter attention aux aspects environnementaux, mais exprime l'intention des pouvoirs publics de faire bénéficier chacun des fruits du développement économique.

Ce plan s'articule autour de quatre concepts fondamentaux :

- La justice sociale et la solidarité constituent les grands objectifs de la politique économique et sociale et le fondement de la paix et de la stabilité sociales.
- La croissance économique ne dépend pas tant de l'investissement dans les différents agents ou secteurs que de l'accumulation d'un "capital social".
- Les avantages concurrentiels étant plus souvent créés que donnés, le dynamisme économique n'est pas automatiquement la résultante du libre jeu des forces du marché.

• Pour atteindre les objectifs fixés par le plan, c'est la société tout entière qui doit être mobilisée.

Ce plan vise à faire passer les dépenses sociales de 5,8 % à 8,9 % du PNB entre 1994 et 1998. Sur cette période, les ressources consacrées aux sciences et aux techniques doivent passer de 0,5 % à 1 % du PNB, de manière à soutenir la stratégie de recherche de la compétitivité. Les investissements destinés à préserver l'environnement passeraient de 0,36 % du PNB en 1995 à 0,52 % en 1998. Enfin, le pays table sur une croissance annuelle de 5,6 %, ce qui devrait se traduire par la création de 1,5 million d'emplois.

Il s'agit de créer un "nouveau citoyen", "économiquement plus productif, socialement mieux informé, politiquement plus tolérant et plus engagé, plus respectueux des droits de l'homme et des minorités, et plus pacifique dans ses relations à autrui, plus conscient de la valeur intrinsèque de son pays, moins 'prédateur', culturellement plus intégré et donc plus fier d'être Colombien."

Source : Bureau extérieur du PNUD en Colombie

Le concept de développement humain se révèle particulièrement utile pour donner forme au dialogue mondial sur les politiques de développement

Quant au premier rapport élaboré par le Bangladesh, son principal intérêt était de servir d'instrument au dialogue sur la politique d'aide.

D'autres initiatives pour le développement humain ont pour objet d'améliorer les statistiques sociales, afin de faciliter la prise de décisions politiques et d'accroître la transparence et la diffusion de l'information (encadré 6.3).

Cependant, le dialogue sur le développement humain fait souvent l'impasse sur le thème inégalité sociologique des sexes et développement. Les références aux pré-occupations des femmes et aux politiques recommandées pour y répondre étaient incomplètes et noyées au milieu des stratégies et des rapports nationaux sur le développement humain. Seul le rapport bangladais sur le développement humain (1994), consacré au contrôle des femmes sur leur destinée, était exclusivement centré sur les femmes. Et même les quelques analyses qui présentaient des IDH ventilés en fonction du sexe n'ont pas vérita-

blement débouché sur des conclusions en termes de politiques. L'inégalité des sexes n'a pas jusqu'ici été au centre de l'attention. Le rapport de cette année choisit donc d'axer le débat sur le développement humain sur ce thème.

Le dialogue mondial sur les politiques de développement

Le concept de développement humain se révèle particulièrement utile pour donner forme au dialogue mondial sur les politiques de développement. Face au mouvement mondial d'intégration des marchés, des communications et des techniques, un nombre croissant de personnes sont rejetées à la périphérie... et les marchés ignorent les perdants. A l'échelle planétaire, le besoin de garantir une qualité de vie équitable pour chacun se fait de plus en plus criant. De ce fait, de nouvelles missions sont actuellement définies pour l'Etat, les marchés et la communauté internationale.

On assiste également à une mondialisation des problèmes de développement. Ainsi, la pauvreté ne se limite plus aux seuls pays du Sud, mais touche également le Nord. Les efforts isolés de tel ou tel pays ne permettent pas d'apporter des réponses aux problèmes posés par la toxicomanie, le VIH/SIDA et les phénomènes migratoires. Et l'insécurité en un point donné du globe menace à présent la survie de l'humanité toute entière. La Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (Rio, 1992), la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993), la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994) et le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995) sont le fruit de ces efforts d'élaboration d'engagements mondiaux et de mobilisation de toutes les forces vives (encadré 6.4).

Le débat mondial sur le développement humain envisage quelques-unes de ces questions et a d'ores et déjà donné lieu à des propositions concrètes : consacrer les "dividendes de la paix" au développement humain, établir un pacte 20-20 pour fournir des services sociaux essentiels à toutes les personnes qui en sont privées et trouver de nouvelles sources de financement pour assurer la sécurité mondiale, tels que la "taxe de Tobin" sur les mouvements internationaux de devises à caractère spé-

ENCADRE 6.3

Inde : des profils établis district par district

Le VIII^e Plan quinquennal (1991-1996) de l'Inde a pour "objectif ultime" le développement humain. La commission indienne du Plan, dont les travaux s'inspirent de l'indicateur du développement humain et des bilans nationaux de développement humain, a confié au conseil indien de la recherche économique appliquée (*National Council of Applied Economic Research, NCAER*) la mission de rassembler et de gérer les données sur le développement humain.

Les objectifs définis consistent à passer en revue ces données afin d'élaborer, au niveau des Etats constitutifs de l'Union indienne, des bilans de développement humain ventilés par catégorie socio-professionnelle et fondés sur une étude nationale d'environ 40 000 foyers. Cette étude doit également couvrir les groupes sociaux traditionnellement défavorisés, tels que certaines castes et groupes tribaux et les catégories vulnérables, telles que les travailleurs agricoles, les artisans ruraux et les travailleurs journaliers urbains. Des indicateurs du progrès et de nouveaux profils de développement humain, classés par zone géographique, activité, ethnie et

sexe, seront disponibles au cours de cette année.

Dans le même temps, l'Etat du Madhya Pradesh, au centre du pays, a décidé de compiler des bilans de développement humain district par district. Cette initiative devrait être imitée par d'autres Etats.

Les données recueillies devraient se révéler utiles pour élaborer des plans régionaux, développer et affiner des politiques et des programmes au profit de catégories défavorisées. Des bases de données sociales ventilées, couvrant l'éducation, la santé, l'alimentation et le bien-être matériel, viendront compléter un projet du ministère des Finances portant sur les stratégies et le financement du développement humain. L'élément central de ce projet concerne l'accès aux prestations de santé et d'éducation ainsi que les coûts y afférents, la protection sociale pour les catégories défavorisées et la relation entre développement humain et transition démographique. Les résultats obtenus à l'issue de ce projet permettront de formuler des recommandations dans le cadre d'une stratégie nationale de développement humain.

Source : Bureau extérieur du PNUD en Inde

culatif ou les permis de polluer cessibles à l'échelle mondiale. Lors du récent Sommet mondial pour le développement social, des propositions (pacte mondial 20-20 et taxe de Tobin, notamment) ont suscité un grand intérêt parmi les intervenants.

Plusieurs propositions concrètes formulées dans les *Rapports mondiaux sur le développement humain* ont fait considérablement avancer le dialogue mondial, même si elles n'ont pas encore été traduites en actions. Ces propositions concernent notamment la création d'un Conseil de la sécurité économique au sein des Nations unies, une restructuration des institutions de Bretton Woods, la définition de programmes d'ajustement socialement rationnels et l'annulation de la dette des pays les plus pauvres.

Critiques formulées par les milieux universitaires

En recentrant les questions de développement sur les individus, le concept de développement humain fait également avancer à grands pas le débat universitaire sur les concepts et les processus fondamentaux en la matière. Certains universitaires glorifient ce concept, estimant qu'il s'agit là d'un nouveau paradigme du développement et d'une solution de substitution aux théories de la croissance fondées sur le PNB (Singer, 1994). D'autres, en revanche, critiquent ce concept, affirmant que cela revient à transvaser du vin vieux dans des bouteilles neuves (Srinivasan, 1994). Cependant, un grand nombre d'universitaires adoptent une position médiane : selon eux, ce concept donne une dimension supplémentaire très utile au débat sur le développement, mais les hypothèses sur lesquelles il se fonde appellent une analyse technique plus rigoureuse.

Beaucoup de recherches en cours s'intéressent à divers aspects du paradigme du développement humain et, depuis quelque temps, à une nouvelle théorie de la croissance fondée sur le capital humain (Behrman, 1990 ; Grossman et Helpman, 1994 ; Kurz et Salvadori, 1994 ; Pack, 1994 et Romer, 1990 et 1994). Le lien entre croissance économique et développement humain est le sujet de plusieurs thèses universitaires.

Les données analytiques et statistiques servant à l'élaboration de l'IDH suscitent

également un grand nombre de controverses, de critiques et de propositions d'amélioration constructives. Le débat s'articule autour des aspects suivants :

- *Choix des dimensions* : plusieurs critiques soulignent que certaines dimensions essentielles ne sont pas représentées dans l'IDH : c'est le cas des libertés politiques, des valeurs culturelles ou encore de la viabilité à long terme de l'environnement.

ENCADRE 6.4

Développement humain et conférences mondiales

Depuis quelque temps, le concept de développement humain est le thème central d'un certain nombre de conférences et sommets mondiaux. La reconnaissance des problèmes de développement humain et l'engagement mondial à répondre aux questions soulevées dans ce domaine ont occupé le devant de la scène lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, à Rio en 1992, de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, à Vienne en 1993, de la Conférence internationale sur la population et le développement, au Caire en 1994 et du Sommet mondial pour le développement social, à Copenhague en 1995.

La Déclaration de Rio proclame que tous les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable et qu'ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. Elle souligne qu'il convient de répondre de manière équitable aux besoins des générations actuelles et futures concernant le développement et l'environnement. Enfin, elle appelle à la mise en place, grâce à la coopération, d'un nouveau partenariat mondial équitable, et propose d'oeuvrer à l'élaboration d'accords mondiaux sur le développement durable.

La Conférence de Vienne réaffirme l'importance des droits fondamentaux des individus, souligne l'importance du concept de développement humain et demande à la communauté internationale d'oeuvrer de concert en faveur de la reconnaissance et du respect universel des droits de l'homme. Cette conférence a notamment réclamé avec force l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le programme d'action adopté au Caire réaffirme que les individus sont les ressources les plus précieuses d'un pays et que la personne humaine est le point focal du développement. Ce programme met l'accent sur l'égalité des chances pour tous et appelle à progresser sur la voie de l'égalité et de la justice sociale entre les personnes, ainsi que sur le contrôle des femmes sur leur destinée. La coopération internationale et la solidarité universelle sont considérées par ce programme d'action comme des éléments incontournables pour l'amélioration de la qualité de vie de tous les individus.

La Déclaration de Copenhague demande que le développement soit centré sur les personnes et que les économies répondent plus efficacement aux besoins de chacun. Elle exprime également l'engagement des participants à se montrer responsables vis-à-vis des générations actuelles et futures en garantissant l'équité intergénérationnelle, ainsi que le respect et l'utilisation de l'environnement d'une manière viable à long terme. Le programme d'action du sommet social fixe un certain nombre d'objectifs quantitatifs pour divers aspects du développement humain, identifie la nature et le rôle de la coopération internationale dans chaque domaine pour lequel des engagements ont été pris. La Déclaration de Copenhague évoque également la nécessité d'engagements réciproques mondiaux, tels que le pacte 20-20, aux termes duquel les pays industriels intéressés consacraient en moyenne 20 % de leur aide publique au développement (APD), et leurs partenaires en développement 20 % de leur budget national, à la satisfaction des besoins élémentaires prioritaires des personnes.

Sources : ONU, 1992e, 1993d, 1995a et 1995b

L'IDH
n'envisage pas
le revenu
comme un
moyen, mais
le réinterprète
en fonction des
fins qu'il sert

Ces critiques sont parfaitement fondées. Le *Rapport mondial sur le développement humain* a tenté de mesurer les libertés politiques en 1991, mais il a, par la suite, laissé cette tâche aux milieux universitaires, en raison des controverses sur la méthode précise à mettre en oeuvre, et même sur la mission consistant à élaborer un indicateur des libertés politiques. Des efforts sont en cours pour intégrer la dimension écologique dans l'IDH. Les valeurs culturelles, cependant, sont plus difficiles à quantifier et toute tentative dans ce sens risque d'amoinrir la portée du concept lui-même.

Conclusion générale : bien que l'IDH soit un outil de mesure beaucoup plus complet que le PNB, il doit être considéré comme une mesure partielle du progrès humain. Il convient donc de le compléter par d'autres études qualitatives et quantitatives des composantes du progrès humain - libertés politiques, développement culturel ou amélioration de l'environnement matériel, par exemple - jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée pour intégrer ces dimensions dans l'IDH.

- *Choix des variables* : certains critiques proposent de prendre en compte davantage de variables, ou des variables différentes, pour mesurer chacun des trois aspects de l'IDH. Ainsi, il est proposé d'intégrer, outre l'espérance de vie, les indices de mortalité infantile et de sécurité alimentaire afin d'obtenir un meilleur aperçu de l'état de santé dans un pays. En l'occurrence, la corrélation est presque parfaite entre la mortalité infantile et l'espérance de vie. S'agissant de la quantification de la sécurité alimentaire, les seules données disponibles sont des moyennes statistiques nationales sur la ration calorique par habitant, des moyennes qui peuvent cacher une très grande misère humaine.

Le principal problème tient à ce que l'ajout de variables n'est guère susceptible d'améliorer l'IDH ou d'accroître sa sensibilité. Si l'amélioration graduelle des données sociales et humaines permet de prendre en compte un plus grand nombre de variables dans l'IDH, il faudra intégrer ces variables au fil du temps et en fonction de l'intérêt qu'elles présentent. Dans l'intervalle, il faut veiller à ce que l'IDH reste un instrument simple et gérable.

- *Qualité des données* : les données servant à élaborer l'IDH ont été minutieusement passées en revue car ce sont elles qui déterminent le classement de chaque pays.

Les estimations sont principalement fondées sur des données normalisées qui émanent d'organisations internationales et d'agences des Nations unies, des estimations provisoires n'étant utilisées que lorsque ces données normalisées font défaut. On observe parfois un décalage entre le moment où les données sont disponibles au niveau national et la date à laquelle elles sont communiquées aux organisations internationales concernées. L'IDH a su faire naître une pression considérable en vue de transmettre les informations dans les délais fixés, d'améliorer les estimations et d'affiner les données de base.

D'aucuns critiquent cette procédure, proposant que l'élaboration de l'IDH soit retardée jusqu'à ce que les données soient affinées. Cela reviendrait à jeter le bébé avec l'eau du bain. Mieux vaut améliorer régulièrement les données et souligner avec franchise et transparence les insuffisances des séries statistiques. Le rapport de cette année s'y efforce, en citant abondamment (en bas de page) les sources d'informations et en détaillant les zones où des améliorations substantielles sont nécessaires.

- *Prise en compte du revenu* : le traitement du revenu dans l'IDH a donné lieu à plusieurs objections. Selon certaines critiques, le revenu ne devrait même pas figurer dans cet indicateur, puisqu'il ne constitue qu'un moyen, et non une fin. Or, ce point de vue part d'un malentendu d'ordre conceptuel, le revenu dans l'IDH n'étant qu'un paramètre de substitution à un niveau de vie décent. De fait, le regroupement des indicateurs économiques et sociaux est une des caractéristiques et une des grandes forces de l'IDH.

D'autres objections portent sur le seuil précis à partir duquel un abattement est réalisé ou sur le coefficient d'abattement retenu pour traduire l'utilité marginalement décroissante du revenu au-delà d'un certain niveau. Ces questions susciteront toujours certaines controverses, étant donné qu'il n'existe aucune méthode scientifique permettant de déterminer précisément le seuil ou le coefficient d'abattement. L'important est que la plupart des analystes reconnaissent le principe sous-jacent, qui consiste à mettre l'accent sur la suffisance plutôt que sur la satiété. L'IDH n'envisage donc pas le revenu comme un moyen, mais le réinterprète en fonction des fins qu'il sert.

D'autres problèmes techniques ont été soulevés. La pondération des variables de l'indice composite, la pondération moindre du revenu au-delà du seuil de pauvreté et la capacité prédictive de l'IDH sont ainsi remis en cause. La fiabilité de l'IDH est cependant avérée car même lorsque des éléments de pondération différents sont choisis, les valeurs de l'IDH pays par pays varient peu. En outre, bien qu'aucun indice ne soit parfait, l'IDH s'est révélé utile car il est plus complet que le PNB, évaluant, outre le revenu, différentes possibilités de choix offertes aux individus.

Controverses et malentendus

Un assez large consensus existe sur certains aspects du concept de développement humain :

- Le développement doit être centré sur les personnes.
- Ayant pour objet d'élargir tous les choix offerts aux êtres humains, et pas seulement d'augmenter leur revenu, le concept de développement humain ne se limite pas à l'économie, mais est axé sur la société tout entière.
- Le développement humain consiste à la fois à développer les potentialités humaines (par des investissements dans le capital humain) et à garantir leur pleine utilisation (par la mise en place d'un cadre approprié).
- Le développement humain repose sur quatre piliers : productivité, justice sociale, durabilité et contrôle des personnes sur leur destinée. Il considère la croissance économique comme essentielle, mais souligne la nécessité de prêter attention à sa qualité et à sa répartition, et analyse de manière approfondie sa relation avec la vie de chacun. Enfin, il se penche sur la durabilité des possibilités de choix qui existent d'une génération à la suivante.
- L'approche du développement humain définit les objectifs du développement et analyse les possibilités de leur réalisation.

Malgré ce large consensus, plusieurs controverses subsistent, souvent nées d'un certain malentendu sur le concept lui-même, en particulier sur la question de savoir si le développement humain est incompatible avec la croissance et s'il ne concerne que le développement social. Ces interprétations erronées du dévelop-

pement humain étant très courantes, elles méritent d'être étudiées avec attention.

Le développement humain est-il incompatible avec la croissance ?

L'une des controverses les plus répandues tourne autour du lien entre croissance économique et développement humain. Selon certaines critiques, le concept de développement humain est incompatible avec la croissance, ce qui contredit des formulations clairement énoncées dans chaque *Rapport mondial sur le développement humain*. Exemple d'une conclusion extraite du rapport de 1991 : "Il est faux de considérer que la croissance économique n'est pas nécessaire pour le développement humain. Il n'est pas d'amélioration durable en bien-être humain sans croissance. Mais il est tout aussi faux sinon plus de considérer qu'un taux de croissance économique élevé produit automatiquement un accroissement du développement humain. Tout dépend des choix politiques auxquels procèdent les pays".

Le concept de développement humain affirme avec régularité que la croissance n'est pas l'objectif ultime du développement, mais que l'absence de croissance signifie souvent la fin du développement. La croissance économique est essentielle au développement humain. Cependant, pour que les opportunités d'amélioration du bien-être offertes par la croissance soient pleinement exploitées, cette croissance doit être gérée convenablement, étant donné qu'il n'existe pas de lien automatique entre croissance économique et progrès humain. Certains pays ont très bien su gérer leur croissance économique de façon à améliorer les conditions d'existence de leur population, d'autres moins. Un des problèmes clés d'une bonne politique en la matière est la détermination des processus qui font que la croissance se traduit, ou non, par un développement humain dans différentes conditions de développement économique.

Le lien entre croissance économique et développement humain a été analysé en détail au chapitre 3 du premier rapport (1990). S'agissant des mesures à adopter, la principale conclusion était la suivante : "La croissance économique exige une politique de gestion efficace si on veut qu'elle enrichisse le développement humain. De même, pour qu'un développement humain

La croissance n'est pas l'objectif ultime du développement ... mais l'absence de croissance signifie souvent la fin du développement

*Le contrôle
des personnes,
et en
particulier des
femmes, sur
leur destinée
est un moyen
sûr d'associer
croissance et
développement
humain*

soit durable, il doit être continuellement nourri par la croissance économique. Trop mettre l'accent soit sur la croissance économique, soit sur le développement humain, conduit à des déséquilibres de développement qui, en fin de compte, empêcheront tout nouveau progrès".

Un lien favorable entre croissance économique et développement humain peut être créé de quatre manières.

Premièrement, en axant l'investissement sur l'éducation, la santé et les compétences des personnes, on peut permettre à celles-ci de participer à la croissance et d'en partager les fruits, principalement via des emplois rémunérateurs. Tel est le modèle de croissance adopté par la Chine, Hong-Kong, le Japon, la Malaisie, la République de Corée, Singapour, la Thaïlande et beaucoup d'autres nouveaux pays industrialisés. Cette stratégie fondée sur l'investissement dans le capital humain est également fort prisée aujourd'hui dans nombre de pays industrialisés et en développement.

Deuxièmement, une répartition plus équitable des revenus et des biens est essentielle pour créer un lien étroit entre croissance économique et développement humain. Partout où cette répartition est très inéquitable - au Brésil, au Nigeria et au Pakistan, par exemple -, les taux de croissance élevés du PNB ne se traduisent pas par une amélioration des conditions de vie de la population.

Troisièmement, certains pays progressent considérablement sur la voie du développement humain même en l'absence d'une croissance soutenue ou d'une bonne répartition des revenus, grâce une organisation saine des dépenses sociales par l'État. Cuba, la Jamaïque, Sri Lanka et le Zimbabwe, entre autres, ont enregistré des résultats impressionnants en misant sur la fourniture généreuse de prestations sociales par l'État. C'est également la stratégie adoptée par nombre de pays d'Europe de l'Est et de la CEI. Toutefois, ces expériences ne sont généralement pas viables à long terme, à moins que la base économique ne se développe suffisamment pour venir consolider la base sociale.

Quatrièmement, le contrôle des personnes sur leur destinée - en particulier des femmes - est un moyen sûr pour établir le lien entre croissance et développement humain. Si les individus sont à même d'exercer leurs choix politiques, sociaux et économiques, il y a de fortes chances pour que la croissance soit forte,

démocratique, de type participatif et durable.

Le développement se limite-t-il au développement social ?

Une autre conception erronée, étroitement liée à l'effet anti-croissance présumé des modèles de développement humain, laisse à penser que les stratégies de développement humain n'ont qu'une teneur sociale et ne reposent sur aucune analyse économique solide. Cette mauvaise interprétation est renforcée par le fait que le *Rapport mondial sur le développement humain* souligne l'importance d'investir davantage dans le domaine social afin de développer des potentialités humaines. Ainsi, l'impression se renforce selon laquelle les stratégies de développement humain concernent principalement les dépenses consacrées au développement social, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Certains analystes vont plus loin et confondent le paradigme du développement humain avec le seul développement des ressources humaines, c'est-à-dire les dépenses de développement social destinées à renforcer les potentialités humaines. D'autres spécialistes insistent sur le fait que les stratégies de développement humain n'ont trait qu'aux aspects du bien-être des individus - ou, selon une vision encore plus étroite, qu'aux besoins humains essentiels -, et qu'elles ont peu à dire sur la croissance économique, la production et la consommation, l'épargne et l'investissement, les échanges et les techniques ou sur tout autre aspect d'un environnement macroéconomique. Ces analyses ne font guère justice au concept fondamental du développement humain, en tant que paradigme holistique du développement englobant les fins et les moyens, la productivité et la justice sociale, le développement social et le développement économique, les biens matériels et le bien-être des individus.

Le véritable point de départ des stratégies de développement humain consiste à aborder chaque aspect des modèles de croissance classiques sous un angle privilégiant les êtres humains. Les individus participent-ils à la croissance économique et en bénéficient-ils ? Ont-ils pleinement accès aux opportunités nées de l'essor des échanges ? Leurs possibilités de choix sont-elles amplifiées ou restreintes par les

nouvelles technologies ? L'expansion économique mène-t-elle aujourd'hui à une croissance tirée par les emplois ou au contraire à une croissance non créatrice d'emplois ? Les équilibres budgétaires actuels sont-ils réalisés au détriment des conditions de vie des générations futures ? Les marchés dits "de libre échange" sont-ils ouverts à tous ? Les possibilités de choix ne sont-elles élargies que pour les générations actuelles, ou également pour les générations à venir ?

Aucune des questions économiques n'est éludée, mais toutes sont reliées à l'objectif ultime du développement : les êtres humains. Et ceux-ci ne sont pas seulement envisagés comme les bénéficiaires de la croissance économique, mais également comme les agents véritables de tout changement survenant dans la société, qu'il soit de nature économique, politique, sociale ou culturelle. Poser comme principe la suprématie des individus dans le processus de développement - comme l'ont toujours fait les auteurs classiques - ne revient pas à dénigrer la croissance économique, mais à redécouvrir sa finalité véritable.

Ces controverses permettent de dégager une conclusion claire : il importe d'inscrire plus complètement la croissance économique dans le cadre du concept et de la stratégie de développement humain. Ce thème sera traité dans le *Rapport mondial sur le développement humain 1996*.

La voie à suivre : priorités pour l'avenir

Le premier *Rapport mondial sur le développement humain* développait le concept de développement humain et les méthodes permettant de le mesurer. Il étudiait également sa relation avec la croissance économique, montrant que :

- La croissance économique est nécessaire, mais non suffisante pour parvenir au développement humain. Il convient de

définir le cadre et les politiques économiques les mieux à même de faire bénéficier les individus des fruits de la croissance.

- Ce sont souvent l'engagement et la volonté politique, plus que les ressources, qui constituent les principales conditions à assurer simultanément la croissance économique et le développement humain.

- Les stratégies de développement durable doivent répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs attentes.

Les éditions suivantes du *Rapport mondial sur le développement humain* étaient axées sur des questions de développement humain plus spécifiques, traitées dans la perspective générale définie dans le premier volume de la série. Ces questions allaient du financement du développement humain à la participation des individus. Les aspects mondiaux et la sécurité humaine ont également été abordés. Le rapport de cette année est centré sur l'inégalité des sexes et le développement, en vue d'explorer des solutions permettant de donner aux femmes les moyens de participer à la vie sociale, politique et économique.

A l'aube du XXI^e siècle, tous les pays doivent relever le défi d'intégrer la croissance économique au développement humain. Le moment est venu d'étudier de manière approfondie les liens entre ces deux concepts. Quels facteurs seront déterminants pour une croissance rapide sur les marchés mondiaux du XXI^e siècle, caractérisés par la concurrence et l'expansion ? Comment parvenir à une croissance tirée par les emplois, qui garantirait l'égalité des chances et se poursuivrait d'une génération à la suivante ? Et surtout, que faire pour que cette croissance prenne en compte la dimension féminine ? Le *Rapport mondial sur le développement humain 1996* s'attachera à faire progresser cette analyse intégrée du développement humain et de la croissance économique.

Chaque aspect des modèles de croissance classiques doit être abordé sous un angle privilégiant les êtres humains

Notes techniques

1. Calcul des indicateurs sexospécifiques

Au cours des cinq dernières années, le *Rapport mondial sur le développement humain* a largement contribué à réorienter l'attention de la communauté mondiale, qui se portait naguère sur les indicateurs de progrès économique grossiers que sont le PNB et le PIB, vers des indicateurs reflétant plus précisément le niveau de bien-être et les opportunités effectivement ouvertes aux populations. Si ce rapport a essentiellement retenu l'intérêt de ses lecteurs par les nombreuses analyses statistiques détaillées portant sur les réalisations et les limites qui définissent les conditions de vie actuelles en divers points du globe, l'indicateur du développement humain (IDH) a également joué un rôle dans cette réorientation. En dépit des limites évidentes de cet indicateur composite (qui résultent en partie d'un effort pour exprimer une réalité complexe sous une forme ramassée et à partir de données imparfaites), celui-ci fait néanmoins, dans une certaine mesure, figure de rival par rapport à cet autre agrégat qu'est le PNB. Jusqu'à l'apparition de l'IDH, le PNB était en effet pratiquement partout considéré comme le principal indicateur du développement des pays. Or, l'IDH permet incontestablement de rendre compte de certains aspects du développement humain qui tendent à échapper au PNB.

Le *Rapport mondial sur le développement humain* s'est d'emblée intéressé aux disparités sociologiques entre les sexes en termes de potentialités comme de problèmes. Les précédents rapports ont réservé une certaine place à ces questions, mais il est impératif aujourd'hui de leur accorder une attention plus spécifique et de procéder à un examen plus complet des manifestations de l'inégalité entre les sexes dans les structures économiques et sociales du monde contemporain.

De nouvelles analyses des réalités économiques et sociales et des recherches empiriques affinées s'imposent dans ce contexte. Les femmes et les hommes ont des activités identiques sous bien des aspects, coopèrent dans de multiples domaines selon des modalités complexes et variées, mais reçoivent des rétributions et se heurtent à des obstacles forts différents. Il convient donc

d'élaborer des indicateurs "sexospécifiques" susceptibles de rendre compte des différentes facettes du niveau de développement et de liberté en fonction des sexes. La présente note expose la méthodologie utilisée pour élaborer de tels indicateurs.

Inégalité entre les groupes et agrégation : la structure de base

Nous pouvons commencer par l'examen de l'inégalité sociologique entre hommes et femmes dans un domaine où ces deux groupes possèdent un "potentiel" identique. L'alphabétisation en offre un exemple type. *A contrario*, s'agissant de l'espérance de vie, nous devons tenir compte de l'avantage biologique évident dont jouissent les femmes par rapport aux hommes (voir Waldron 1983, Sen 1992b, Anand 1993, ainsi que les références citées dans ces ouvrages). Dans des situations symétriques d'alimentation, de soins de santé et autres conditions de vie (dont la durée et l'intensité du travail), les femmes présentent, quel que soit le groupe d'âge, des taux de mortalité inférieurs à ceux des hommes, ce qui se traduit pour elles par une espérance de vie nettement supérieure à celle des hommes : de l'ordre de cinq ans, voire davantage. En revanche, il n'existe pas de différence de potentiel correspondante en matière d'alphabétisation des adultes (à savoir dans le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus sachant lire et écrire).

L'évaluation de l'inégalité relative dans le niveau de développement peut être raisonnablement claire lorsqu'on se limite à deux groupes, comme dans le cas de l'inégalité entre les sexes dans le contexte social. Plus l'écart entre les sexes est grand, la moyenne générale étant constante, plus grande est l'inégalité mesurée selon un indice de la catégorie de Lorenz (voir Anand 1983, appendice D). Cette catégorie comprend des outils de mesure de l'inégalité très couramment utilisés, telles que le coefficient de Gini, les deux indicateurs de Theil, l'indicateur d'Atkinson et le coefficient de variation au carré. Si la moyenne générale (de même que la

La Note technique 1 s'inspire de Sudhi Anand et Amartya Sen, "Gender Inequality in Human Development: Theories and Measurement", publication occasionnelle 19 du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, PNUD, New York, à paraître. Elle omet plusieurs questions techniques analysées dans cette publication (aux annexes A.1 à A.3).

répartition de la population) est constante, un plus grand écart sociologique entre les sexes équivaut à un simple *transfert régressif à moyenne constante* (ce qui serait représenté par une courbe de Lorenz nettement inférieure). Dans le cas particulier de l'analyse de deux groupes, les taux de disparité ou les écarts reflètent clairement l'inégalité dans le développement des deux groupes en question. A aversion pour l'inégalité donnée et à moyenne générale équivalente, plus l'inégalité relative est grande, plus la situation sociale est mauvaise : cette relation doit être reflétée dans les indicateurs sexospécifiques.

Ce simple constat ne résout pas la question de savoir quelles seraient les normes de comparaison appropriées lorsque l'on constate des différences de niveaux d'accomplissement généraux ou moyens. En particulier, comment pouvons-nous trouver un critère qui permette d'arbitrer entre une égalité relative plus grande, d'une part, et un niveau d'accomplissement général supérieur, d'autre part ? En Haïti, par exemple, le taux d'alphabétisation total est de 43 %, soit 40 % pour les femmes et 46 % pour les hommes. Ce niveau général doit-il être considéré comme supérieur ou inférieur à celui du Tchad, dont le taux d'alphabétisation total est de 45 %, mais se décompose en 31 % pour les femmes et 59 % pour les hommes ? En termes d'alphabétisation, l'inégalité sociologique entre les sexes est inférieure en Haïti par rapport au Tchad, mais le taux d'alphabétisation général y est dans le même temps plus faible. Il faut donc, pour comparer ces deux pays, trouver un moyen de définir l'importance que revêt une égalité relative plus grande par rapport à celle d'un accomplissement absolu supérieur. Cela suppose de trouver un "compromis" entre ces deux paramètres.

Nous partions pour ce faire de l'approche explorée par A.B. Atkinson (1970) pour mesurer l'inégalité relative du revenu, avant de la modifier pour l'appliquer au cas qui nous intéresse (voir aussi Kolm 1969, Sen 1973, Osmani 1982, Anand 1983, et Blackorby et Donaldson 1984). Soit X l'indicateur du niveau de développement, et X_f et X_m les indicateurs correspondants chez les femmes et chez les hommes. Si n_f et n_m correspondent respectivement au nombre d'hommes et de femmes dans la population, le niveau global ou moyen de développement \bar{X} est donné par la formule suivante :

$$\bar{X} = (n_f X_f + n_m X_m) / (n_f + n_m).$$

Nous adoptons une fonction de valeur sociale du niveau de développement qui est additivement séparable, symétrique et à élasticité marginale constante :

$$V(X) = \begin{cases} \frac{1}{1-\epsilon} X^{1-\epsilon} & \epsilon \geq 0, \epsilon \neq 1 \\ \log X & \epsilon = 1 \end{cases}$$

à une transformation affine positive près. Seules les valeurs de $\epsilon \geq 0$ sont considérées comme reflétant une préférence pour l'égalité dans la fonction de valeur sociale.

Pour toute paire (X_f, X_m) de développement féminin et masculin, nous pouvons établir un "niveau de développement équivalent également réparti" X_{ede} . Cette valeur est définie comme étant le niveau de développement qui, s'il était atteint tant par les hommes que par les femmes, tel que (X_{ede}, X_{ede}) , serait jugé comme ayant exactement la même valeur sociale que les niveaux d'accomplissement effectivement observés (X_f, X_m) . Selon la formule de valeur sociale, pour une valeur ϵ donnée, X_{ede} se définit donc par l'équation

$$(n_f + n_m) \frac{X_{ede}^{1-\epsilon}}{1-\epsilon} = n_f \frac{X_f^{1-\epsilon}}{1-\epsilon} + n_m \frac{X_m^{1-\epsilon}}{1-\epsilon},$$

ce qui implique que

$$\begin{aligned} X_{ede} &= (n_f X_f^{1-\epsilon} + n_m X_m^{1-\epsilon})^{1/(1-\epsilon)} / (n_f + n_m)^{1/(1-\epsilon)} \\ &= (p_f X_f^{1-\epsilon} + p_m X_m^{1-\epsilon})^{1/(1-\epsilon)}, \end{aligned}$$

où nous définissons les proportions $p_f = n_f / (n_f + n_m)$ et $p_m = n_m / (n_f + n_m)$. X_{ede} est donc obtenu à partir de (X_f, X_m) en prenant ce que nous appelons une "moyenne $(1-\epsilon)$ de X_f et X_m " au lieu d'une moyenne arithmétique simple des niveaux de développement des femmes et des hommes¹. Lorsque $\epsilon = 0$, X_{ede} est équivalent à \bar{X} , c'est-à-dire la moyenne arithmétique simple. Dans ce cas, il n'y a donc pas de préoccupation d'égalité et la moyenne arithmétique exprime le niveau de développement de la société. Mais lorsque $\epsilon > 0$, il y a une préférence sociale pour l'égalité (ou une aversion pour l'inégalité) qui est mesurée par la valeur du paramètre ϵ .

En supposant que le niveau de développement des femmes soit inférieur à celui des hommes, c'est-à-dire que $(0 \leq) X_f < X_m$, on obtient les résultats suivants pour le calcul de la moyenne $(1-\epsilon)$:

1. $X_f \leq X_{ede} \leq X_m$.
2. Plus ϵ est grand, plus X_{ede} est petit (si $X_f, X_m > 0$).
3. $X_{ede} \leq \bar{X}$ pour $\epsilon \geq 0$ (l'égalité étant atteinte à $\epsilon = 0$).
4. $X_{ede} \rightarrow X_f$ lorsque $\epsilon \rightarrow \infty$.

Le résultat 4 correspond à la situation maximin de Rawls, dans laquelle le niveau de développement social est jugé exclusivement en fonction du niveau de développement du groupe le plus défavorisé, à savoir en général, dans le cas de l'analyse sexospécifique, du groupe des femmes². Si $X_f < X_m$ dans tous les pays et si $\epsilon \rightarrow \infty$ (préférence pour l'égalité tendant vers l'infini), le niveau de développement général dans les pays considérés est mesuré exclusivement par l'accomplissement du groupe des femmes : dans le calcul de la moyenne, la pondération accordée au niveau de développement des hommes au-delà de celui des femmes tendra alors vers zéro. Dans ce cas, l'indicateur de

développement équivalent également réparti X_{ede} se réduit à l'indicateur du groupe relativement défavorisé (généralement les femmes), et les pays sont classés selon la valeur absolue de l'accomplissement des femmes.

Comme il est indiqué plus haut, X_{ede} est une moyenne $(1-\epsilon)$ de X_f et X_m . Lorsque $\epsilon = 0$, $X_{ede} = \bar{X}$, c'est-à-dire la moyenne arithmétique de X_f et X_m . Lorsque $\epsilon = 1$, X_{ede} est la moyenne géométrique de X_f et X_m . Lorsque $\epsilon = 2$, X_{ede} est la moyenne harmonique de X_f et X_m . Lorsque, $\epsilon \rightarrow \infty$, $X_{ede} \rightarrow \min \{X_f, X_m\}$. L'indicateur de développement équivalent également réparti X_{ede} peut se calculer pour chaque pays pour différentes valeurs de ϵ , paramètre de préférence pour l'égalité. Ainsi, si la préférence pour l'égalité est très faible (ϵ proche de 0), le taux d'alphabétisation du Tchad (31 % pour les femmes, 59 % pour les hommes, taux global de 45 %), sera considéré comme supérieur à celui d'Haïti (40 % pour les femmes, 46 % pour les hommes, taux global de 43 %). Si l'on affecte une valeur supérieure au paramètre d'égalité, le niveau de développement d'Haïti augmente et celui du Tchad baisse. A la limite, lorsque $\epsilon \rightarrow \infty$, le niveau de développement équivalent également réparti sera de 40 % en Haïti et de 31 % au Tchad.

Dès lors que ϵ est supérieur à 1,2, c'est-à-dire à la valeur critique à laquelle les niveaux de développement des deux pays sont les mêmes, le niveau d'Haïti sera considéré comme supérieur à celui du Tchad.

L'indicateur du développement équivalent également réparti X_{ede} , appliqué aux disparités entre les sexes, produit une mesure qui est en fait un indicateur sexospécifique (IS), à savoir un indicateur du niveau d'accomplissement général rendant compte de l'inégalité plutôt qu'une mesure de l'égalité entre les sexes. Cependant, cet indicateur fait intervenir, explicitement ou implicitement, des coefficients de pondération du développement relatif des deux groupes, plutôt que la moyenne non pondérée des deux ensembles de valeurs plus couramment utilisée (y compris jusqu'à présent dans le *Rapport mondial sur le développement humain*). Il comporte implicitement une sorte d'indicateur d'égalité entre les sexes. L'indicateur d'égalité relative E sous-jacent à X_{ede} peut se définir simplement par la formule suivante :

$$E = X_{ede} / \bar{X}$$

Il varie de 0 à 1 à mesure que l'égalité s'accroît. Ainsi, la mesure du développement général $X_{ede} = E \cdot \bar{X}$ correspond simplement à l'indicateur d'égalité relative E multiplié par la mesure du niveau de développement général ou moyen \bar{X} . Les indicateurs sexospécifiques tiennent ainsi compte de l'égalité relative et du niveau moyen absolu de développement.

Agrégation sexospécifique et espérance de vie

Nous avons jusqu'ici limité notre analyse aux aspects du développement pour lesquels il n'existe pas de différence de "potentiels" entre hommes et femmes : la gamme possible d'alphabétisation s'étend dans les deux groupes de 0 % à 100 %. Il n'en va pas de même, comme nous l'avons déjà dit, pour les taux de mortalité et l'espérance de vie. Etant donné l'avantage biologique des femmes (toutes choses égales par ailleurs) qui se manifeste dans les taux de survie, il est impératif d'examiner la question des échelles à retenir dans la comparaison des niveaux atteints par les hommes et les femmes en matière d'espérance de vie. Les considérations d'échelle doivent ensuite être intégrés au système général d'évaluation des indicateurs sexospécifiques.

Il n'est guère contestable que l'espérance de vie potentielle maximale des femmes est supérieure à celle des hommes, dans des conditions égales de soins, y compris les soins de santé et l'alimentation (voir Holden 1987, Waldron 1983 ainsi que les références citées par ces deux sources). De fait, dans la plupart des pays industrialisés, les femmes vivent entre six et huit ans de plus que les hommes. L'espérance de vie potentielle supérieure des femmes est également prise en compte dans les prévisions démographiques. On estime ainsi qu'en 2050, l'espérance de vie dans les pays industrialisés atteindra 87,5 ans pour les femmes et 82,5 ans pour les hommes, soit une moyenne de 85 ans (voir PNUD 1993c).

Dans la décomposition par sexe de l'indicateur du développement humain, le *Rapport mondial sur le développement humain* a retenu des valeurs limites distinctes pour l'espérance de vie des femmes et des hommes. Les valeurs maximales retenues sont respectivement de 87,5 ans et 82,5 ans, soit un écart de cinq ans, et les valeurs minimales de 27,5 ans et de 22,5 ans, soit un écart de cinq ans également. La plage de variation est donc identique (60 ans) pour les deux sexes. En l'absence de correction tenant compte de l'inégalité sociologique entre les sexes, une augmentation de la durée de vie d'une unité pour l'un ou l'autre sexe produit la même augmentation de l'IDH général.

Dans la décomposition de l'IDH réalisée pour le *Rapport mondial sur le développement humain*, les niveaux de développement des femmes et des hommes en matière d'espérance de vie X_f et X_m ont été calculés de la manière suivante :

$$X_f = (L_f - 27,5)/60 \\ \text{et } X_m = (L_m - 22,5)/60$$

La moyenne arithmétique simple \bar{X} de X_f et X_m , en supposant que la population compte exactement autant d'hommes que de femmes, est donc :

$$\bar{X} = \frac{1}{2} X_m + \frac{1}{2} X_f \\ = (\bar{L} - 25)/60$$

où $\bar{L} = (L_f + L_m)/2$ correspond à l'espérance de vie moyenne de la population.

L'égalité entre les personnes dans le contexte social peut se définir de deux manières distinctes : par les réalisations, ou par les déficits par rapport aux valeurs maximales que chacune peut atteindre. Si l'on considère le niveau de développement en fonction de "l'égalité en termes de réalisation", nous devons comparer les niveaux absolus de développement. En revanche, si l'on se penche sur "l'égalité en termes de déficit", nous devons comparer la différence entre le niveau de développement réellement atteint par rapport au niveau maximum pour chaque groupe. Ces approches présentent toutes deux un intérêt considérable (voir Sen 1992a, chapitre 6). L'égalité sociologique en termes de déficit fait apparaître l'égalité (relative ou absolue) d'utilisation des potentiels respectifs. L'égalité en termes de réalisation fait pour sa part apparaître les niveaux absolus de réalisation (abstraction faite des potentiels maximaux).

Dans les cas où la diversité humaine est telle qu'il est impossible de considérer des valeurs égales pour les niveaux maximaux qui peuvent être atteints, on se heurte à une ambiguïté fondamentale dans l'évaluation du niveau de développement et dans la détermination de l'égalité des accomplissements (ou de la liberté de parvenir au développement). Soit x le niveau maximum pour la personne A - dans les conditions les plus favorables - et $2x$ pour la personne B, l'égalité de réalisation laisse invariablement la personne B en deçà de son niveau potentiel. C'est en partie pour répondre à ce type de problème qu'Aristote a tenu compte dans sa *Politique* de ce que les "circonstances permettent" aux individus et a perçu sa "conception distributive" en ces termes. "Car il est approprié, si les gens sont gouvernés au mieux, qu'il se conduisent au mieux, dans la mesure où les circonstances le leur permettent et ce, sauf en cas d'événement catastrophique". Cette conception aristotélicienne est discutable lorsque l'on considère les fondements pragmatiques de l'égalité sociologique en termes de réalisation, mais le concept d'égalité en termes de déficit a son utilité, et c'est cette approche qui est utilisée ici pour évaluer l'égalité des sexes dans le contexte des variations de l'espérance de vie. Les indicateurs sexospécifiques peuvent également être définis de manière à rendre compte de la logique de cette approche.

Les corrections nécessaires pour tenir compte de l'inégalité entre les sexes en matière d'espérance de vie doivent d'abord comporter une modification d'échelle pour rendre compte de la durée de vie potentielle supérieure de la femme. De fait, ces corrections ont déjà fait partie de la méthodologie appliquée au *Rapport mondial sur le développement humain*, car elles doivent être effectuées que nous souhaitons ou non rendre compte explicitement de l'inégalité entre les sexes. Mais plutôt que d'utiliser la moyenne arithmétique simple \bar{X} des niveaux de développement X_f et X_m , nous prenons une

moyenne $(1 - \epsilon)$, où $\epsilon > 0$. Comme précédemment, nous obtenons la moyenne X_{ede} , sachant que $\epsilon \neq 1$, selon l'équation suivante :

$$X_{ede}^{1-\epsilon} = \frac{1}{2} X_f^{1-\epsilon} + \frac{1}{2} X_m^{1-\epsilon},$$

qui se réduit à la valeur \bar{X} lorsque $\epsilon = 0$. L_{ede} se calcule donc selon l'équation :

$$[(L_{ede} - 25)/60]^{1-\epsilon} = \frac{1}{2} [(L_f - 27.5)/60]^{1-\epsilon} + \frac{1}{2} [(L_m - 22.5)/60]^{1-\epsilon}.$$

Lorsque $\epsilon = 0$, $L_{ede} = \bar{L}$. Lorsque $\epsilon > 0$, $L_{ede} > \bar{L}$.

Disparités entre les sexes en matière de revenu et d'emploi rémunéré

L'indicateur composite du développement humain d'un pays résulte de la moyenne de trois composantes : l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le revenu corrigé par habitant. Pour l'IDH sexospécifique, ou "indicateur sexospécifique du développement humain" (ISDH), nous remplaçons simplement la moyenne arithmétique des accomplissements relatifs à chaque composante par les accomplissements équivalents répartis entre les sexes toutes choses étant égales par ailleurs. La première composante, $(L - 25)/60$, est ainsi remplacée par $(L_{ede} - 25)/60$. Il en va de même pour le niveau d'éducation, qui est remplacé par l'indicateur d'accomplissement des taux d'éducation des hommes et des femmes, à répartition égale. Il n'est pas possible d'apporter de correction correspondante à la troisième composante de l'IDH, car la répartition sexospécifique du revenu par habitant ne peut pas être corrélée au PIB par habitant, agrégat sur lequel les calculs se fondent, et en raison de la difficulté de déterminer et d'évaluer les inégalités au niveau du ménage.

En ce qui concerne le revenu, il convient de distinguer deux aspects, à savoir les ressources et leur emploi. Pour examiner l'emploi des ressources selon les sexes, il faut déterminer la répartition de cet emploi au sein de la famille entre les hommes et les femmes. On se heurte alors à des obstacles empiriques et conceptuels considérables.

En revanche, l'approche fondée sur les ressources examine les hommes et les femmes en tant que producteurs et non en tant qu'utilisateurs de revenus. Le produit national brut peut alors être perçu comme un agrégat des ressources des hommes et des femmes, constituant un revenu national global, et l'on peut déterminer approximativement les ressources des hommes et des femmes en fonction de leur taux d'emploi et de leurs salaires relatifs.

Quelle signification peut-on accorder à ces estimations axées sur les ressources ? Il existe en fait une certaine contradiction entre cette attention exclusive accordée à l'aspect

ressources du revenu et l'approche du *Rapport mondial sur le développement humain*, qui est davantage axée sur les résultats obtenus par les individus grâce aux moyens dont ils disposent, que sur les moyens qu'ils se procurent par leurs activités et qui peuvent être utilisés par les membres de leur famille. Pour autant, les contrastes relevés entre hommes et femmes en matière de ressources dénotent une asymétrie importante dans pratiquement toutes les sociétés. Bien que les femmes travaillent autant, ou même plus, que les hommes, une bonne part de leur travail n'est pas rémunérée (voir, par exemple, Goldschmidt-Clermont 1982 et 1993, Folbre 1991 et 1994, Urdaneta-Ferrán 1993, et les références citées dans ces ouvrages). Il apparaît également très clairement que le fait de gagner un "revenu" explicitement reconnu, de travailler dans un secteur considéré comme faisant partie de "l'activité économique" influence de manière significative et favorable le traitement accordé aux femmes dans la répartition des bénéfices et des travaux dans la famille⁷.

Ces considérations militent en faveur d'une répartition par sexe, même en ce qui concerne la composante du revenu réel de l'IDH, pour tenter de rendre compte des différences entre les ressources des hommes et des femmes. Il serait difficile de parvenir à un degré de précision suffisant pour distinguer entre les ressources "allouées" entre les hommes et les femmes sur la base de calculs grossiers comme il est possible de le faire pour les mesures sexospécifiques de l'alphabétisation ou de l'espérance de vie. Néanmoins, l'estimation des ressources relatives des hommes et des femmes donnerait en tout état de cause à l'indicateur sexospécifique une composante supplémentaire appréciable. A cette fin, on pourrait répartir théoriquement le PIB par habitant entre les hommes et les femmes en proportion de leurs taux d'emploi et de leur salaire par unité de travail fourni. Il faudrait néanmoins expliquer clairement que 1) cette opération envisage le revenu du point des ressources plutôt que du point de vue de leur emploi (bien que les inégalités entre les sexes semblent lier l'emploi des fonds aux ressources), et que 2) les évaluations des ressources des femmes et des hommes revêtent un certain caractère d'incertitude et doivent donc être interprétées avec une grande prudence.

Importance de l'aversion pour l'inégalité ϵ

Comme il a été noté précédemment, la valeur du paramètre ϵ peut être fixée entre zéro et l'infini, reflétant ainsi l'importance de la préférence sociale pour l'égalité. En tant que paramètre, ϵ exprime l'élasticité de la valeur sociale marginale du niveau de développement et indique la rapidité à laquelle la valeur marginale diminue lorsque ce niveau augmente (c'est-à-dire dans quelle mesure les rendements marginaux sociaux sont décroissants). ϵ peut en fait être considéré comme un reflet de l'importance de l'aversion pour l'inégalité. Lorsque $\epsilon = 0$, il n'y a pas de diminution des valeurs marginales et l'on peut donc se

contenter du calcul de la moyenne arithmétique. A l'autre extrême, lorsque $\epsilon = \infty$, la sensibilité est si grande que nous ne retenons que le plus bas des deux nombres de chaque paire, ignorant ainsi le niveau de développement du groupe favorisé. Il serait intéressant de calculer l'ISDH, version sexospécifique de l'IDH, pour plusieurs valeurs de ϵ , telles que 0, 1, 2, 3, 5, 10 et ∞ . Nous retiendrons généralement la valeur 2.

Les conséquences des différents choix de valeur de ϵ peuvent être évaluées en examinant les effets sur l'accomplissement équivalent également réparti X_{ede} . Nous pouvons comparer l'augmentation relative de X_{ede} qui résulte de l'augmentation d'une unité de l'indicateur d'accomplissement féminin X_f à celle qui résulte de l'augmentation d'une unité de l'indicateur d'accomplissement masculin X_m . Selon Anand et Sen (1995, appendice A.1., équation 2), nous avons :

$$\frac{\partial X_{ede} / \partial X_f}{\partial X_{ede} / \partial X_m} = \frac{p_f V'(X_f) / V'(X_{ede})}{p_m V'(X_m) / V'(X_{ede})}$$

$$= \frac{V'(X_f)}{V'(X_m)}$$

en supposant que $p_f = p_m = 1/2$

$$= X_f^{-\epsilon} / X_m^{-\epsilon} = (X_m / X_f)^{\epsilon}$$

si la fonction de valeur sociale $V(X)$ a une élasticité constante de valeur marginale ϵ .

Dans ces conditions, si l'accomplissement masculin X_m est deux fois supérieur à l'accomplissement féminin X_f (c'est-à-dire si $X_m/X_f = 2$) et si $\epsilon = 1$ (c'est-à-dire si nous avons une forme logarithmique pour $V(X)$), une augmentation d'une unité du niveau de développement féminin produirait une augmentation de X_{ede} double de celle qui résulterait d'une augmentation d'une unité de l'accomplissement masculin (voir tableau 1.1 de la présente note technique). Si $X_m/X_f = 2$ mais que $\epsilon = 2$, une augmentation d'une unité du niveau de développement féminin produirait une augmentation de X_{ede} quadruple de celle qui résulterait d'une augmentation d'une unité de l'accomplissement masculin. Lorsque X_m/X_f reste constant (mais supérieur à 1) et que ϵ augmente, une augmentation d'une unité de X_f influe davantage sur la croissance de X_{ede} qu'une augmentation équivalente de X_m . Le tableau 1.1 de la note technique présente des estimations de l'apport relatif à X_{ede} des augmentations unitaires de l'accomplissement féminin et de l'accomplissement masculin pour différentes valeurs de ϵ et pour différentes rapports du niveau de développement féminin par rapport au niveau masculin (X_m/X_f).

De combien l'ISDH différencierait-il de l'IDH, sachant que l'IDH est en fait un cas particulier

Apports relatifs à X_{edc} d'augmentations unitaires de X_f et X_m pour diverses valeurs de ϵ et de X_m/X_f

X_m/X_f	Valeur de ϵ						
	0,0	1,0	2,0	3,0	5,0	10,0	∞
1,0	1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1
1,5	1	1,5	2,3	3,4	7,6	57,7	∞
2,0	1	2,0	4,0	8,0	32,0	1 024,0	∞
2,5	1	2,5	6,3	15,6	97,7	9 536,7	∞
3,0	1	3,0	9,0	27,0	243,0	59 049,0	∞
4,0	1	4,0	16,0	64,0	1 024,0	1 048 576,0	∞

Note: Les apports relatifs à X_{edc} présentés dans ce tableau, à savoir les valeurs $(\partial X_{\text{edc}}/\partial X_f)/(\partial X_{\text{edc}}/\partial X_m)$, sont estimés en supposant que $p_f = p_m = 1/2$ et que $V(X)$ a une élasticité constante de valeur marginale ϵ .

de l'ISDH dans lequel $\epsilon = 0$? De toute évidence, la correction de la répartition rendrait à abaisser la valeur de l'IDH, et nous pouvons nous attendre à ce que, pour des valeurs relativement élevées de ϵ , l'ISDH soit systématiquement nettement inférieur aux valeurs correspondantes de l'IDH.

L'égalité relative entre les sexes dans le contexte social peut être appréhendée raisonnablement en comparant les valeurs de l'indicateur sexospécifique du développement humain à la valeur de la moyenne non corrigée. Cette valeur moyenne (non sexospécifique) est obtenue en prenant la moyenne arithmétique (comme pour l'IDH) sur l'ensemble de la population, alors que la formule de l'ISDH permet de rendre compte des inégalités sociologiques et de faire intervenir une pondération afin de les compenser, pour une catégorie entière de moyennes $(1-\epsilon)$. Dans le cas particulier où $\epsilon = 2$, les formules de l'IS et de l'ISDH correspondent à la moyenne harmonique. Le niveau de développement équivalent également réparti correspondant à $\epsilon = 2$, c'est-à-dire $X_{\text{edc}}(2)$ est donc donné (à proportions égales de femmes et d'hommes) par la formule suivante :

$$X_{\text{edc}}(2)^{-1} = \frac{1}{2} X_f^{-1} + \frac{1}{2} X_m^{-1}$$

D'où

$$X_{\text{edc}}(2) = 2[(1/X_f) + (1/X_m)]^{-1}$$

qui correspond à la moyenne harmonique de X_f et X_m . Si nous divisons la moyenne harmonique par la moyenne arithmétique, nous obtenons une mesure de l'égalité entre les sexes qui présente un intérêt évident.

On notera que la formule de l'IS peut également s'appliquer à d'autres variables représentant des différences de développement selon les sexes. Il faut, en général, distinguer entre 1) la formule IS de la moyenne $(1-\epsilon)$, et 2) "l'espace" auquel on l'applique (à savoir les variables pour lesquelles on examine les niveaux de développement et les disparités entre les sexes). On notera enfin que le raisonnement de la présente note technique a été appliqué aux composantes "classiques" de l'indicateur du développement humain, mais que la formule de l'ISDH peut s'appliquer indifféremment à toute disparité entre les sexes.

Notes

1. En considérant X_{edc} comme une fonction de ϵ , nous pouvons écrire

$$X_{\text{edc}}(\epsilon) = (p_f X_f^{1-\epsilon} + p_m X_m^{1-\epsilon})^{1/\epsilon}$$

Pour $X_f, X_m > 0$, $X_{\text{edc}}(\epsilon)$ est bien défini pour toutes les valeurs positives ou négatives de ϵ sauf $\epsilon = 1$. A mesure que $\epsilon \rightarrow 1$, nous pouvons démontrer que

$\log X_{\text{edc}}(\epsilon) \rightarrow (p_f \log X_f + p_m \log X_m)$, c'est-à-dire le logarithme de la moyenne géométrique de X_f et X_m ; donc $X_{\text{edc}}(\epsilon)$ tend vers la moyenne géométrique de (X_f, X_m) . Si l'un des X_i , par exemple X_f , est égal à 0, $X_{\text{edc}}(\epsilon)$ est bien défini pour $\epsilon < 1$. Mais pour $\epsilon > 1$, $X_f^{1-\epsilon} = 1/X_f^{\epsilon-1} \rightarrow \infty$ lorsque $X_f \rightarrow 0$. Dans ce cas,

$$X_{\text{edc}}(\epsilon) = 1 / [(p_f / X_f^{\epsilon-1}) + (p_m / X_m^{\epsilon-1})]^{1/\epsilon}$$

de sorte que $p_f / X_f^{\epsilon-1}$ et tout le dénominateur de $X_{\text{edc}}(\epsilon)$ tendent vers l'infini lorsque $X_f \rightarrow 0$. Donc pour $\epsilon > 1$, $X_{\text{edc}}(\epsilon) \rightarrow 0$ lorsque $X_f \rightarrow 0$. En combinant les cas où $\epsilon = 1$ et $\epsilon > 1$, la valeur limite de $X_{\text{edc}}(\epsilon)$ pour $\epsilon \geq 1$ est zéro, lorsque l'un des X_i , par exemple X_f , tend vers 0. Nous pouvons donc simplement définir $X_{\text{edc}}(\epsilon) = 0$ pour $\epsilon \geq 1$ lorsque X_f ou X_m est égal à zéro.

2. Il existe une certaine ambiguïté sur la question de savoir si cette "aversion extrême pour l'inégalité" mène au simple maximum ou à la version lexicographique du maximum (parfois dénommée "leximin"). Sur ce point, voir Hammond 1975.

3. Selon le résultat 2 ci-dessus, nous avons la relation suivante entre les trois moyennes lorsque X_f et X_m sont positifs et différents : la moyenne harmonique est inférieure à la moyenne géométrique, et celle-ci est inférieure à la moyenne arithmétique.

4. La mesure correspondante de l'inégalité relative I est simplement l'indicateur d'Atkinson:

$$I = 1 - (X_{\text{edc}}/\bar{X})$$

Dans les hypothèses considérées pour $V(X)$ dans la présente note, E et I sont toutes deux des mesures indépendantes de la moyenne. En

fait, la forme de valeur marginale, à élasticité constante, est à la fois nécessaire et suffisante pour que E et I soient homogènes du degré zéro en (X_f, X_m) .

5. D'après la traduction anglaise de Nussbaum (1988), qui examine également le rôle précis de cette réserve dans la "conception distributive" d'Aristote (p. 146-150 ; italiques en sus).

6. D'autre part, pour $\epsilon = 1$, X_{ede} est donnée par la fonction logarithmique. Ces formules reposent sur l'hypothèse selon laquelle le nombre d'hommes et de femmes est le même.

Dans les autres cas, le calcul de la moyenne brute et de la valeur corrigée en fonction des sexes exige une pondération des niveaux de développement de chaque groupe selon leur pourcentages respectif dans la population, p_f et p_m .

7. Pour les références sur ce point et pour l'analyse des raisons pour lesquelles cette relation se manifeste dans les situations de "conflit coopératif" (situation type de la famille), voir Sen 1990a.

2. Calcul de l'ISDH et de l'IPF

L'indicateur sexospécifique du développement humain

L'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) utilise les mêmes variables que l'IDH. Il diffère néanmoins de l'IDH, en ceci que nous avons corrigé les niveaux moyens obtenus par chaque pays en termes d'espérance de vie, de niveau d'éducation et de revenu de façon à refléter les disparités sociologiques entre les hommes et les femmes dans ces trois domaines.

Nous avons retenu pour cela un coefficient de pondération qui exprime une aversion modérée pour l'inégalité, le paramètre ϵ de valeur 2. Cette valeur correspond à la moyenne harmonique des valeurs masculine et féminine.

La moyenne harmonique se calcule en prenant l'inverse de la moyenne arithmétique, pondérée selon la répartition de la population, des niveaux de développement féminin et masculin (eux-mêmes exprimés sous forme inverse). Bien que l'opération puisse paraître complexe, le principe fondamental est simple. La moyenne harmonique est inférieure à la moyenne arithmétique dans la mesure des disparités existant entre le niveau de développement des hommes et celui des femmes.

La première étape du calcul de l'ISDH consiste à indexer les variables de l'espérance de vie et du niveau d'éducation. L'intervalle de l'espérance de vie est de 60 ans pour les hommes comme pour les femmes, mais les limites de cet intervalle sont différentes. Pour les hommes, la valeur maximale de l'espérance de vie est de 82,5 ans et la valeur minimale de 22,5 ans. Pour les femmes, la valeur maximale de l'espérance de vie est de 87,5 ans et la valeur minimale de 27,5 ans. Les valeurs relevées pour les hommes et les femmes sont indexées en conséquence.

La variable représentant le niveau d'éducation est un indicateur composite dans lequel interviennent pour les deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers le taux brut de scolarisation combiné, c'est-à-dire tous niveaux confondus. Chacune de ces composantes est indexée séparément. Leur valeur maximale est de 100 % et leur valeur

minimale de 0 %. On additionne alors les deux indicateurs pondérés pour obtenir l'indicateur composite du niveau d'éducation.

La composante du revenu

Le traitement de cette composante est plus complexe. Pour calculer les parts du revenu du travail des hommes et des femmes, nous utilisons deux données : le rapport entre la moyenne des salaires féminins et celle des salaires masculins et la part de la population active masculine âgée de 15 ans et plus.

Le premier élément est disponible pour le secteur non agricole dans 55 pays et nous avons retenu la même valeur par hypothèse pour le secteur agricole. Le rapport moyen des salaires féminins et des salaires masculins calculé pour ces 55 pays (75 %) est ensuite appliqué aux autres pays pour lesquels le BIT ne fournit pas de données correspondantes. Le rapport est de 76,2 % dans les 24 pays industrialisés et de 73 % dans les 31 pays en développement formant le groupe de 55 pays considérés. Compte tenu de ce faible écart, nous avons appliqué le rapport moyen de 75 % à tous les pays pour lesquels nous ne disposons pas de données.

Ce rapport est donc un paramètre de substitution grossier utilisé pour refléter les différences entre les sexes en matière de revenu du travail. Dans certains pays, le rapport des salaires moyens est relativement faible mais cela provient de ce que les relevés portent également sur le travail à temps partiel, contrairement à la pratique des autres pays. Les données concernant les salaires relatifs des hommes et des femmes doivent être considérablement améliorées, mais si nous nous abstenions d'inclure cette variable dans notre analyse, nous aboutirions à une grossière surestimation de la part du revenu du travail des femmes.

Nous considérons nos estimations de la disparité entre les sexes en matière de revenu du travail comme pêchant par excès de prudence. En effet, le coefficient de 75 % aboutit selon toute probabilité à une sous-estimation des revenus réels étant donné qu'il

ne tient pas compte des disparités des revenus de sources autres que le travail tels que les revenus des biens fonciers ou du capital physique. Etant donné que ces biens et capitaux appartiennent en grande majorité aux hommes, la disparité entre hommes et femmes tendrait ici à être plus grande que pour le revenu du travail.

La deuxième étape du calcul des disparités entre les sexes en matière de revenu fait intervenir les données disponibles sur la proportion d'hommes et de femmes dans la population active âgée de 15 ans et plus. En raison du manque de données sur l'emploi en fonction du sexe, nous avons adopté l'hypothèse simplificatrice selon laquelle les taux d'emploi des hommes et des femmes sont proportionnels à leurs taux de participation à la population active. A partir du coefficient des salaires féminins et des salaires masculins, nous pouvons calculer deux autres coefficients : celui des salaires féminins par rapport au salaire moyen total et celui des salaires masculins par rapport au salaire moyen total.

Ces deux coefficients sont calculés d'après la définition suivante des revenus totaux du travail (WL) :

$$WL = W_f L_f + W_m L_m,$$

W étant le salaire moyen, L la population active, et les indices f et m indiquant respectivement les femmes et les hommes.

En divisant l'équation par $W_m L_m$, on obtient, pour W/W_m :

$$W/W_m = (W_f/W_m)(L_f/L) + (W_m/W_m)(L_m/L).$$

Nous prenons ensuite la réciproque de ce résultat pour obtenir W_m/W . Nous pouvons maintenant calculer W_f/W :

$$W_f/W = (W_f/W_m) / (W/W_m).$$

On peut alors calculer une estimation approximative de la part de revenu des femmes en multipliant le coefficient des salaires féminins moyens et des salaires totaux moyens par la proportion des femmes dans la population active. On peut calculer la part de revenu des hommes de la même manière ou en soustrayant la part des femmes de 1.

La troisième opération intervenant dans l'estimation des disparités entre les sexes en matière de revenu consiste à calculer les parts féminines et masculines du revenu en proportion du pourcentage de femmes et d'hommes dans la population. On pondère ensuite le PIB réel corrigé par habitant moyen sur la base de la disparité entre les sexes en matière de parts de revenus. En utilisant le revenu réel corrigé par habitant, on tient déjà compte de l'importance marginalement décroissante pour le développement humain de la part de revenu excédentaire par rapport au revenu mondial moyen par habitant. Jusqu'ici,

la méthode est la même que pour l'indicateur du développement humain.

La pondération en fonction des disparités entre les sexes est réalisée de la manière suivante. On calcule deux parts de revenus proportionnelles en divisant les parts féminine et masculine des revenus par le pourcentage de femmes et d'hommes dans la population. S'il y avait égalité des sexes, chaque part serait égale à 1. On applique ensuite la méthodologie de l'IS fondé sur la moyenne (1 - ϵ), ϵ étant égal à 2 dans le cas présent, aux deux parts proportionnelles de revenus, pour obtenir la "part proportionnelle de revenus également répartis". Plus l'inégalité entre les sexes est grande, plus la valeur de cette part sera inférieure à 1. On multiplie ensuite la moyenne du PIB réel corrigé par habitant par la part proportionnelle de revenus également répartis, pour obtenir une mesure du PIB par habitant corrigée de l'inégalité entre les sexes. En l'absence d'inégalité, le coefficient serait égal à 1 et le PIB par habitant resterait le même. Comme pour l'IDH, le PIB réel corrigé par habitant est une valeur de substitution utilisée pour exprimer l'accès aux ressources fondamentales nécessaires au développement humain. Enfin, on indexe la valeur corrigée du PIB par habitant par rapport à une valeur maximale de 5 448 dollars et à une valeur minimale de 100 dollars. Ces valeurs sont les mêmes que pour l'IDH.

La dernière opération du calcul de l'ISDH consiste à additionner l'indicateur du revenu que nous venons de calculer, l'indicateur de l'espérance de vie et l'indicateur du niveau d'éducation, et de diviser la somme par 3, ce qui donne à chaque indicateur une pondération d'un tiers.

Note sur le revenu

On peut envisager le revenu de deux points de vue : 1) comme des moyens que la famille peut employer pour répondre à ses besoins et à ses désirs, et 2) comme des ressources gagnées par les personnes et qui peuvent être ou ne pas être mises en commun en vue de leur emploi par la famille. La mesure des emplois est difficile à désagréger étant donné que la famille fait de ses ressources un emploi qui n'est pas directement observable. Les ressources, en revanche, sont en principe séparables, puisque les membres de la famille tendent à avoir des revenus du travail distincts. Bien que nous ayons essayé d'estimer les chiffres des ressources des femmes et des hommes, il convient de noter qu'il n'est pas nécessaire de chercher à ce qu'ils reflètent l'emploi que peuvent en faire ces femmes et ces hommes étant donné que les ressources sont mises en commun pour être employées conjointement par la famille.

Le partage des revenus et des autres ressources au sein des ménages est un facteur important pour déterminer le niveau de bien-être des femmes. Ce partage, ou cette répartition varie d'une société à l'autre parce

qu'il constitue un élément important de la répartition du travail et des responsabilités entre les hommes et les femmes.

De nombreuses études se penchent sur ces modèles sociologiques, mais les informations ne sont pas toujours chiffrées ni complètes et l'on ne dispose donc pas de données fiables sur l'accès des femmes aux ressources en vue de leur consommation. La variable du revenu prise en compte dans les mesures du présent rapport (ISDH et IPF) ne reflète donc pas l'accès des femmes aux ressources en vue de leur consommation ou de leur affectation à un autre usage. Elle indique la capacité des femmes à se procurer des revenus, ce qui reflète leur indépendance économique.

Note sur l'agrégation

La méthode utilisée pour la correction des inégalités - dans le calcul de l'ISDH et de l'IPF - consiste à estimer les niveaux de développement exprimés par les diverses variables considérées et à opérer pour chacun d'eux une compensation pour tenir compte des inégalités, puis à les rassembler en une mesure unique corrigée des inégalités. Cette méthode peut à certains égards être quelque peu trompeuse dans la mesure où les différentes variables peuvent, en principe, avoir entre elles des effets compensateurs qui viennent atténuer les inégalités au niveau individuel. Ainsi, si une personne A atteint un niveau supérieur en termes de durée de vie et qu'une personne B obtient un niveau supérieur en termes d'éducation, on peut considérer que ces inégalités se compensent dans une certaine mesure, de sorte que la situation de A et B apparaîtra moins inégale, dans le contexte d'un indicateur composite des deux variables considérées que d'après chaque indicateur simple distinct. Leur cas serait différent de celui où l'une des deux personnes atteindrait un niveau supérieur pour chacune des deux variables. La méthode que nous utilisons ici ne nous permet pas de distinguer ces deux cas, étant donné que l'agrégation se fait en utilisant d'abord des variables spécifiques puis en les combinant pour obtenir un indicateur d'accomplissement général.

Cependant, cette imperfection est inévitable à l'échelon individuel, en raison des limitations des données disponibles. Il n'existe pas de moyen de tenir compte des particularités individuelles de répartition des inégalités entre variables des distinctes ni de méthode valable susceptible de remplacer celle que nous avons appliquée. Mais l'imperfection est minime dans le présent contexte, en partie parce que les manques vont souvent de pair et s'amplifient plutôt que de s'atténuer mutuellement. Ainsi, comme le montrent des études statistiques des caractéristiques du développement, les personnes de niveau d'éducation inférieur ont souvent également une durée de vie inférieure.

Surtout, on se souviendra que la correction effectuée pour compenser les inégalités entre les sexes l'est ici à un niveau élevé d'agrégation, qui est celui des valeurs

moyennes des composantes des indicateurs pour le groupe des femmes et le groupe des hommes. A ce niveau, les inégalités vont presque toujours de pair, les femmes étant en moyenne défavorisées par rapport aux hommes. On ne relève d'exceptions que dans quelques pays. C'est le cas dans les pays nordiques, où pour l'espérance de vie les hommes semblent accuser un décalage par rapport aux femmes même après correction des différences standard (espérance de vie féminine plus longue de cinq ans). Dans de tels cas, l'inégalité en matière d'espérance de vie peut être compensée par une inégalité en sens inverse en termes de niveau d'éducation ou de revenus. S'il était tenu compte de cette compensation des inégalités, ces pays se classeraient à un niveau général de développement humain supérieur. Mais comme ces pays se classent déjà dans les tout premiers rangs, le seul effet d'une telle compensation serait d'accroître leur avance par rapport aux autres.

Note sur l'évolution de l'ISDH dans le temps et sur la comparaison de l'ISDH et de l'IDH

Dans le calcul de l'ISDH de 1970 à 1992 réalisé pour 79 pays, nous avons retenu une valeur minimale de 0 dollar pour le revenu et, pour 1970, un rapport moyen des salaires féminins et des salaires masculins de 71 % pour les pays ne fournissant pas de données sur ce point. Cette valeur est la moyenne des pays ayant recueilli des données de salaires par sexe.

L'ISDH de 1992 a été calculé directement d'après les valeurs du revenu, du niveau d'éducation et de l'espérance de vie pour les femmes et pour les hommes. L'IDH de 1992 a quant à lui été calculé directement d'après la valeur moyenne de chaque indicateur. Si les valeurs de l'ISDH avaient été calculées sur la base de $\epsilon = 0$, l'ISDH et l'IDH devraient être égaux, mais des différences mineures peuvent se manifester du fait que la pondération de la population féminine et masculine retenue pour la moyenne nationale ne correspond pas toujours à celle retenue pour les valeurs féminine et masculine présentées séparément.

Pour l'espérance de vie dans le cadre de l'ISDH, la valeur minimale est de 27,5 ans pour les femmes et de 22,5 ans pour les hommes. Ces valeurs ont été retenues de manière à assurer la cohérence avec l'IDH, pour lequel la valeur minimale de l'espérance de vie pour l'ensemble de la population est de 25 ans. Nous réexaminerons à l'avenir cette valeur ainsi que l'écart de cinq ans en faveur des femmes.

Exemple de calcul de l'ISDH

Nous avons choisi le Paraguay pour illustrer la méthode de calcul de l'indicateur sexospécifique du développement humain. Les valeurs des variables utilisées dans nos calculs sont les suivantes :

Espérance de vie
Femmes 71,9 ans
Hommes 68,1 ans

Alphabétisation des adultes
Femmes 89,50 %
Hommes 92,91 %

Scolarisation, tous niveaux confondus
Femmes 58,0 %
Hommes 59,3 %

PREMIERE ETAPE

Calcul des indicateurs d'espérance de vie et d'éducation

Espérance de vie
Femmes $(71,9 - 27,5)/60 = 0,740$
Hommes $(68,1 - 22,5)/60 = 0,760$

Alphabétisation des adultes
Femmes $(89,50 - 0)/(100 - 0) = 0,895$
Hommes $(92,91 - 0)/(100 - 0) = 0,929$

Scolarisation tous niveaux confondus
Femmes $(58,0 - 0)/(100 - 0) = 0,580$
Hommes $(59,3 - 0)/(100 - 0) = 0,593$

Niveau d'éducation
Femmes $1/3 (0,580) + 2/3 (0,895) = 0,790$
Hommes $1/3 (0,593) + 2/3 (0,929) = 0,817$

DEUXIEME ETAPE

Calcul des parts proportionnelles de revenu

Pourcentage de la population active
Femmes 20,16
Hommes 79,84

Pourcentage de la population totale
Femmes 0,493
Hommes 0,507

Rapport des salaires non agricoles féminins aux salaires non agricoles masculins : 75,97 %
PIB réel corrigé par habitant (en parités de pouvoir d'achat) : 3 390 dollars

Rapports du salaire féminin au salaire moyen (W) et du salaire masculin au salaire moyen (W)
 $W = 0,2016 (0,7597) + 0,7984 (1) = 0,9516$
Rapport du salaire féminin au salaire moyen : $0,7597/0,9516 = 0,7983$
Rapport du salaire masculin au salaire moyen : $1,0000/0,9516 = 1,0509$

Part des revenus du travail

Note : [(salaires féminins/salaires moyens) x pourcentage féminin de la population active] + [(salaires masculins/salaires moyens) x pourcentage masculin de la population active] = 1.
Femmes $0,7983 \times 0,2016 = 0,1609$
Hommes $1,0509 \times 0,7984 = 0,8391$

Parts proportionnelles féminine et masculine des revenus

Femmes $0,1609/0,493 = 0,3264$
Hommes $0,8391/0,507 = 1,6550$

TROISIEME ETAPE

Application de la formule de l'IS

Note : Nous prenons pour hypothèse que ϵ , paramètre d'aversion pour l'inégalité, est égal à 2.

Indicateur du revenu également réparti

$[0,493 (0,3264)^{1-\epsilon} + 0,507 (1,6550)^{1-\epsilon}]^{1/(1-\epsilon)} = 0,550$
 $0,550 \times 3390 = 1865$
 $(1865 - 100)/(5,448 - 100) = 0,330$

Indicateur de niveau d'éducation également réparti

$[0,497 (0,790)^{1-\epsilon} + 0,503 (0,817)^{1-\epsilon}]^{1/(1-\epsilon)} = 0,804$

Indicateur d'espérance de vie également répartie

$[0,497 (0,740)^{1-\epsilon} + 0,503 (0,760)^{1-\epsilon}]^{1/(1-\epsilon)} = 0,750$

QUATRIEME ETAPE

Calcul de l'indicateur sexospécifique du développement humain

$1/3(0,330 + 0,804 + 0,750) = 0,628$

L'indicateur de la participation des femmes

L'indicateur de la participation des femmes (IPF) a pour composantes des variables définies explicitement pour mesurer le contrôle que les hommes et les femmes peuvent exercer sur leur destinée dans les domaines politique et économique.

Le premier ensemble de variables a été choisi pour rendre compte de la participation et du pouvoir décisionnel économiques. Il comprend les pourcentages d'hommes et de femmes exerçant, d'une part, des fonctions administratives et d'encadrement et, d'autre part, des professions techniques et des professions dites libérales ou spécialisées. Ce sont là des catégories d'emploi très vastes et très généralement définies. Les groupes de population concernés par ces deux grandes catégories étant différents, nous avons calculé des indicateurs pour chacune d'elles, que nous avons ensuite additionnés.

Pour chacune de ces deux catégories d'emploi, nous appliquons la méthode de la moyenne $(1 - \epsilon)$ de l'IS pour calculer un pourcentage équivalent également réparti (PEER) pour les deux sexes considérés conjointement. Pour assurer la cohérence avec l'ISDH, nous avons fixé la valeur du paramètre d'aversion pour l'inégalité à 2. Etant donné l'aversion de la société pour l'inégalité, le PEER aura la même valeur sociale que les pourcentages inégaux exprimant la situation de l'emploi des hommes et des femmes. S'il y avait parfaite égalité entre les sexes, le PEER s'établirait à 50 %. Plus la disparité entre les sexes est grande, plus le PEER baisse. Il peut donc varier entre 50 % (maximum) et 0 % (minimum). Après indexation, nous additionnons les indicateurs des deux catégories d'emploi, à pondération égale.

La seconde variable - le pourcentages de femmes et d'hommes siégeant dans les assemblées parlementaires - a été choisie pour refléter la participation et le pouvoir décisionnel politiques. Comme précédemment, nous calculons la moyenne $(1 - \epsilon)$ de ces deux pourcentages pour obtenir le PEER, que nous indexons ensuite. Comme pour la participation et le pouvoir décisionnel économiques, le PEER peut varier entre 50 % (maximum) et 0 % (minimum). (En fait, on remplace la valeur zéro par une valeur infime pour pouvoir effectuer les calculs.)

La variable choisie pour exprimer le contrôle des ressources économiques est le PIB réel non corrigé par habitant (exprimé en PPA). Contrairement au PIB réel corrigé par habitant que nous utilisons pour l'IDH et l'ISDH et qui varie de 100 à 5 448 dollars, le PIB réel non corrigé par habitant varie de 100 à 40 000 dollars. Nous appliquons la même méthode que pour l'ISDH pour déterminer les parts relatives des revenus des femmes et des hommes, dont nous calculons ensuite la moyenne $(1 - \epsilon)$ pour obtenir une part proportionnelle des revenus également répartis. Nous multiplions ainsi le PIB réel par habitant non ajusté de chaque pays par ce coefficient, qui est inférieur à 1. S'il y avait égalité des femmes et des hommes, ce coefficient serait égal à 1 et le PIB réel non corrigé par habitant ne ferait pas l'objet d'une pondération. Les valeurs maximale et minimale retenues pour indexer le revenu pondéré non corrigé sont respectivement de 40 000 et de 100 dollars.

En dernier lieu, nous additionnons les indicateurs des trois variables et divisons le résultat par 3 pour obtenir l'IPF général.

Divers autres indicateurs auraient pu être choisis pour exprimer le contrôle des personnes sur leur destinée (ou participation) dans les domaines de la politique et de l'économie, mais trop peu de pays relèvent actuellement ces indicateurs de bonne qualité pour permettre d'établir des comparaisons significatives au niveau international. On pourra envisager à l'avenir de les inclure dans le calcul de l'IPF lorsqu'ils seront disponibles.

Exemple de calcul de l'IPF

Nous avons choisi le Mexique pour illustrer la méthode de calcul de l'indicateur de la participation des femmes. Les données statistiques du Mexique indiquent que la disparité entre les hommes et les femmes atteint son amplitude la plus importante dans le domaine de la politique et la plus faible dans l'encadrement et les professions techniques.

En appliquant la méthode de l'ISDH au calcul de l'IPF, nous avons fixé la valeur du paramètre ϵ d'aversion pour l'inégalité à 2.

PREMIERE ETAPE

Calcul des indicateurs de représentation parlementaire, de fonctions administratives et d'encadrement, et d'emplois de techniciens et professions libérales

Pourcentage de représentation parlementaire

Femmes 7,27
Hommes 92,73

Pourcentage d'administrateurs et de cadres

Femmes 19,37
Hommes 80,63

Pourcentage de techniciens et de membres des professions libérales ou spécialisées

Femmes 43,24
Hommes 56,76

Pourcentage de la population totale

Femmes 0,501
Hommes 0,499

Calcul du pourcentage équivalent également réparti (PEER)

Calcul du PEER de représentation parlementaire
 $[0,499 (92,73)^{1-\epsilon} + 0,501 (7,27)^{1-\epsilon}]^{1/(1-\epsilon)} = 13,46$

Calcul du PEER pour les administrateurs et les cadres

$[0,499 (80,63)^{1-\epsilon} + 0,501 (19,37)^{1-\epsilon}]^{1/(1-\epsilon)} = 31,20$

Calcul du PEER pour les techniciens et professions libérales

$[0,499 (56,76)^{1-\epsilon} + 0,501 (43,24)^{1-\epsilon}]^{1/(1-\epsilon)} = 49,08$

Indexation des variables

Représentation parlementaire
 $13,46/50 = 0,2692$

Fonctions administratives et d'encadrement
 $31,20/50 = 0,6240$

Emplois de techniciens et professions libérales
 $49,08/50 = 0,9816$

Calcul de l'indicateur de participation et du pouvoir décisionnel économiques
 $(0,6240 + 0,9816)/2 = 0,8028$

DEUXIEME ETAPE

Calcul de l'indicateur des parts de revenu du travail

Pourcentage de la population active

Femmes 27,63
Hommes 72,37

Rapport des salaires non agricoles féminins aux salaires non agricoles masculins : 75 %
 PIB réel non corrigé par habitant: 7 300 dollars (PPA)

Rapports du salaires féminin au salaire moyen (W) et du salaire masculin au salaire moyen (W)
 $W = 0,2763 (0,75) + 0,7237 (1) = 0,9309$

Rapport du salaires féminin au salaire moyen :
 $0,75/0,9309 = 0,8057$

Rapport du salaire masculin au salaire moyen :
 $1,0000/0,9309 = 1,0742$

Part des revenus du travail

Note : [(salaires féminins/salaires moyens) x pourcentage féminin de la population active] + [(salaires masculins/salaires moyens) x pourcentage masculin de la population active] = 1.

Femmes 0,8057 x 0,2763 = 0,2226
Hommes 1,0742 x 0,7237 = 0,7774

Parts proportionnelles féminine et masculine des revenus

Femmes 0,2226/0,501 = 0,4443
Femmes 0,7774/0,499 = 1,5579

Calcul du PEER des parts proportionnelles féminine et masculine des revenus

$$[0,499 (1,5579)^{1-\epsilon} + 0,501 (0,4443)^{1-\epsilon}]^{1/(1-\epsilon)} = 0,6910$$

Calcul de l'indicateur du revenu

$$0,6910 \times 7300 = 5044$$

$$(5044 - 100)/(40\ 000 - 100) = 0,1239$$

TROISIEME ETAPE

Calcul de l'indicateur de la participation des femmes

$$(0,2692 + 0,8028 + 0,1239)/3 = 0,399\ 3.$$

3. Calcul de l'indicateur du développement humain

L'IDH est un indicateur composite comportant trois éléments : la longévité, mesurée par l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation, mesuré par un indicateur combinant pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers le taux brut de scolarisation combiné (tous niveaux confondus), et le niveau de vie, mesuré d'après le PIB réel corrigé par habitant (exprimé en PPA).

Des valeurs minimales et maximales ont été fixées pour chacun de ces indicateurs :

- Espérance de vie à la naissance : 25 ans - 85 ans
- Alphabétisation des adultes : 0 % - 100 %
- Taux de scolarisation : 0 % - 100 %
- PIB réel par habitant (PPA) : 100 dollars - 40 000 dollars

Depuis le *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, deux changements ont été apportés à l'élaboration de l'IDH en ce qui concerne les variables et les valeurs maximales et minimales. En premier lieu, la variable de la moyenne des années de scolarité a été remplacée par le taux de scolarisation tous niveaux confondus. La principale raison de ce changement est que le calcul de la moyenne des années de scolarité est particulièrement complexe, qu'il exige de grandes quantités de données et que ni les organismes des Nations unies ni les autres organisations internationales ne recueillent de statistiques sur cette variable. Il fallait donc parfois recourir à des estimations dont certaines laissent à désirer. L'utilisation du taux brut de scolarisation tous niveaux confondus permet de résoudre ces problèmes. Il indique très facilement le niveau des connaissances pour la population de moins de 24 ans et il se fonde sur des données de l'UNESCO.

En second lieu, la valeur minimale du revenu qui était de 200 dollars (en PPA) a abaissée à 100 dollars (en PPA). Ce changement est dû au fait que, dans la composition de l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) des différents

pays, la valeur minimale observée pour le revenu féminin est de 100 dollars (en PPA). C'est donc cette valeur minimale qu'il faut retenir pour l'IDH afin de maintenir la cohérence de cet indicateur avec l'ISDH et de pouvoir comparer ces deux indicateurs. Il s'agit d'une révision minime pour l'IDH, qui ne modifie que très peu les valeurs de l'indicateur.

Les indicateurs qui entrent dans la composition de l'IDH se calculent selon la formule générale :

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Valeur réelle } x_i - \text{valeur minimale } x_i}{\text{Valeur maximale } x_i - \text{valeur minimale } x_i}$$

Par exemple, si l'espérance de vie à la naissance est de 65 ans dans un pays donné, la valeur de l'indicateur d'espérance de vie de ce pays sera la suivante :

$$\frac{65 - 25}{85 - 25} = \frac{40}{60} = 0,667$$

La composition de l'indicateur du revenu est un peu plus complexe. Comme l'indique le chapitre I, la valeur de seuil (y^*) est fixée au revenu mondial moyen de 1992, soit 5 120 dollars (en PPA), et tout revenu supérieur à ce seuil est ajusté en appliquant la formule de l'utilité marginale décroissante du revenu :

$$W(y) = y^* \text{ for } 0 < y < y^*$$

$$= y^* + 2[(y - y^*)^{1/2}] \text{ pour } y^* \leq y \leq 2y^*$$

$$= y^* + 2(y^{*1/2}) + 3[(y - 2y^*)^{1/3}] \text{ pour } 2y^* \leq y \leq 3y^*.$$

La valeur corrigée du revenu maximum de 40 000 dollars PPA (qui se situe entre $7y^*$ et $8y^*$) se calcule donc comme suit :

$$W(y) = y^* + 2(y^{*1/2}) + 3(y^{*1/3}) + 4(y^{*1/4}) + 5(y^{*1/5})$$

$$+ 6(y^{*1/6}) + 7(y^{*1/7}) + 8[(40\ 000 - 7y^*)^{1/8}]$$

Selon cette formule, la valeur corrigée du revenu maximum de 40 000 dollars PPA s'établit à 5 448 dollars (PPA).

La méthode de calcul de l'utilité marginalement décroissante du revenu utilisée dans la note 3 est la même que celle appliquée dans le *Rapport mondial sur le développement humain 1992*. Elle s'inspire des travaux de Meghnad Desai.

On trouvera ci-dessous deux exemples de pays pour illustrer le calcul de l'IDH : la Grèce, pays industrialisé, et le Gabon, pays en développement.

Pays	Espérance de vie (en années)	Alphabétisation des adultes (en %)	Taux de scolarisation (en %)	PIB réel par habitant (en PPA)
Grèce	77,6	93,8	78	8,310
Gabon	53,5	58,9	47	3,913

Indicateur d'espérance de vie

$$\text{Grèce} = \frac{77,6 - 25}{85 - 25} = \frac{52,6}{60} = 0,876$$

$$\text{Gabon} = \frac{53,5 - 25}{85 - 25} = \frac{28,5}{60} = 0,475$$

Indicateur d'alphabétisation des adultes

$$\text{Grèce} = \frac{93,8 - 0}{100 - 0} = \frac{93,8}{100} = 0,938$$

$$\text{Gabon} = \frac{58,9 - 0}{100 - 0} = \frac{58,9}{100} = 0,589$$

Indicateur de taux de scolarisation tous niveaux confondus

$$\text{Grèce} = \frac{78 - 0}{100 - 0} = 0,780$$

$$\text{Gabon} = \frac{47 - 0}{100 - 0} = 0,470$$

Indicateur de niveau d'éducation

$$\text{Grèce} = [2(0,938) + 1(0,780)] \div 3 = 0,885$$

$$\text{Gabon} = [2(0,589) + 1(0,470)] \div 3 = 0,549$$

Indicateur du PIB réel corrigé par habitant (PPA)

Le PIB réel par habitant de la Grèce, qui se situe à 8 310 dollars (PPA) est supérieur à la valeur de seuil, mais inférieur au double de cette valeur. Son PIB réel corrigé par habitant est donc :

$$[5120 + 2(8\,310 - 5\,120)^{1/2}] = 5\,233 \text{ dollars (PPA)}$$

Le PIB réel par habitant du Gabon est de 3 913 dollars (PPA) et ne subit pas d'ajustement, étant inférieur à la valeur de seuil.

L'indicateur de PIB réel par habitant ajusté (PPA) est donc pour les deux pays considérés :

$$\text{Grèce} = \frac{5\,233 - 100}{5\,448 - 100} = \frac{5\,133}{5\,348} = 0,960$$

$$\text{Gabon} = \frac{3\,913 - 100}{5\,448 - 100} = \frac{3\,813}{5\,348} = 0,713$$

L'indicateur du développement humain

L'IDH est la moyenne arithmétique de la somme des indicateurs de durée de vie, de niveau d'éducation et de PIB réel corrigé par habitant, ce qui donne pour la Grèce et le Gabon les résultats suivants :

Pays	Indicateur d'espérance de vie	Indicateur du niveau d'éducation	Indicateur du PIB réel corrigé par habitant (PPA)	Σ	IDH
Grèce	0,876	0,885	0,960	2,721	0,907
Gabon	0,475	0,549	0,713	1,737	0,579

Bibliographie et références

Documents de base utilisés pour l'élaboration du *Rapport mondial sur le développement humain 1995*

Alarçon-Gonzalez, Diana. 1994. "The Welfare Effects of Structural Adjustment in Mexico and Its Differential Impact by Gender."

Anand, Sudhir, et Amartya Sen. 1995. "Gender Inequality in Human Development : Theorie sand Measurement."

Basu, Amrita. 1995. "Women's Movements in Global Perspective."

Bunch, Charlotte, Roxanna Carrillo et Rima Shore. 1994. "Gender-Based Violence: A Critical Development Issue."

Buvinic, Mayra. 1995. "A Retrospective Look at Women's Issues in Development Cooperation: The Past as Prologue."

Buvinic, Mayra, Rekha Mehra et Anelies Drost-Maasry. 1994. "Gender in Perspective: Trends in Social and Economic Indicators." Centre international de recherche sur les femmes.

CAWTAR (Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes). 1994. "Arab Women: Profile, Challenges and Prospects."

Chen, Martha Alter. 1994. "Ties that Bind: Single Women and Family Structures."

Corbett, Jane, et Frances Stewart. 1995. "Putting Gender into Cost Benefit Analysis."

Ghosh, Jayati. 1994. "Trends in Female Employment in Developing Countries: Emerging Issues."

Gindling, T.H. 1994. "The Effect of Structural Adjustment on the Structure of Employment and Pay in Costa Rica: The Differential Impact by Gender."

Githinji, Mwangi wa. 1995. "Time Allocation and Gender in Kenya."

Goldschmidt-Clermont, Luisella, et Elisabetta Pagnossin Aligisakis. 1995. "Measures of Unrecorded Economic Activities in Fourteen Countries."

Harvey, Andrew S. 1995. "Market and Non-Market Productive Activity in Less Developed and Developing Countries: Lessons from Time Use."

Picchio, Antonella. 1994. "The Analytical and Political Visibility of the Work of Social Reproduction."

Randel, Judith, et Tony German. 1994. "Gender Aspects of Development Cooperation."

Schuler, Margaret. 1994. "Gender Aspects of Legal Discrimination and New Legal Structures." Institute for Women, Law and Development.

Smith, Dan. 1995. "Women, War and Peace."

Staudt, Kathleen. 1994. "Political Representation: Engendering Democracy."

Urdaneta-Ferrán, Lourdes. 1994a. "Measuring Women's Economic Contribution in the Subsistence Sector."

———. 1994b. "Methodology of Estimates of Women's Contribution to Human Development."

———. 1994c. "Venezuelan Women in Human Development."

Notes bibliographiques

Le chapitre 1 s'inspire de : Adamu 1993, BIT 1993a et 1994a, Institute of Strategic and International Studies 1993, International Foundation for Electoral Systems 1994, Makgetla 1993, Panos 1994, Reid 1995, Sen 1990b, Spíndola

1993, PNUD 1993c et 1994b, FNUAP 1991, HCR 1993, USCR 1994, Banque mondiale 1991, 1994d et 1994e et WRI 1994.

Les références des encadrés sont les suivantes: encadrés 1.1 et 1.2 et encadrés

annexes A1.1-A1.5, Brown, Kanye et Ayres 1993, FAO 1992, International Foundation for Electoral Systems 1994, Panos 1994, Reid 1995, Sen 1990b, ONU 1992f, PNUD 1993a et 1994a, FNUAP 1991, HCR 1993, UNICEF 1993, USCR 1994, Banque mondiale 1994d et 1994e et WRI 1994.

Le chapitre 2 s'inspire de : Bunch, Carrillo et Shore 1994, Buvinic, Mehra et Drost-Maasry 1994, Carrillo 1992, Dasgupta 1994, Ghosh 1994, BIT 1994a, UIP 1991, 1992 et 1994, Kabeer 1991, Nelson et Chowdhury 1994, Rajuladevi 1992, Schuler 1994, Sen 1990b, Staudt 1984 et 1994, ONU 1990, 1991c et 1991e, CSDHA 1992, UNESCO 1993a et 1994b et Banque mondiale 1993a et 1994a.

Les références pour les encadrés sont les suivantes : encadré 2.1, Chine 1994, *Economist* 1991, Lavelly et autres 1990 et Summerfield 1994; encadré 2.2, Cuba 1994, Morgan 1984, Nelson et Chowdhury 1994, ONU 1992c et PNUD 1994b; encadré 2.3, Siegman 1992; encadré 2.4, Alarçon Gonzalez 1994 et Gindling 1995; encadré 2.5, Staudt 1994, Norvège (non daté) et ONU 1991a; encadré 2.7, Iwao 1993 et Japon 1995; encadré 2.8, CAW-TAR 1994 et Tunisie 1994.

Le chapitre 3 s'inspire de : Alarçon-Gonzalez 1994, Anand et Sen 1995, République centrafricaine 1995, Gindling 1994, BIT 1993a et 1994a, UIP 1994, Psacharopoulos et Tzannatos 1992, Summers et Heston 1991, ONU 1991e et UNESCO 1994b.

Le chapitre 4 s'inspire de : Githinji 1995, Goldschmidt-Clermont et Aligisakis 1995, Harvey 1995 et Urdaneta-Ferrán 1994a, 1994b et 1994c.

Le chapitre 5 s'inspire de : Agarwal 1994, Ashworth 1992, Basu 1995 (à paraître), Boserup 1970, Bruce 1989, Bunch, Carrillo et Shore 1994, Buvinic 1995, Tchad 1994, Chen 1994, Collas-

Monsod 1994, Congo 1994, Cook 1990, Cornwell et Kellough 1994, Davidson et Croke 1978, Gustafsson 1992, Inde 1994, Indonésie 1994, Leonard 1989, mai 1994, OCDE 1994b, Psacharopoulos 1994, Randel et German 1994, République de Corée 1994, Schuler 1994, Slovénie 1994, Smith 1995, Staudt 1994, Summers 1992, ONU 1948, 1994b, 1994c, 1994e, 1994f et 1995a, Women's World Banking 1994a et 1994b, Banque mondiale 1993a et 1994a et WRI 1994.

Le chapitre 6 s'inspire de : Akder 1990, Anand et Sen 1994a et 1994b, Barro 1991, Barro et Lee 1994, Barro et Sala-i-Martin 1994, Behrman 1990, Boer et Koekkoek 1993, Botswana, PNUD et UNICEF 1993, Cohen 1989 et 1990, Dalal 1991, Das 1992, Dasgupta et Weale 1992, Desai 1991 et 1994, Egypte 1994, Fundación para la educación superior y el desarrollo 1992, Grossman et Helpman 1994, Hamilton 1994, Hopkins 1991, Kanbur 1990, Kelley 1991, Kurz et Salvadori 1994, Lind 1991, McGillivray 1991, McGillivray et White 1992, Mintcheva-Ivanova 1994 et 1995, Mintcheva-Ivanova, Arcelus et Srinivasan 1994a et 1994b, Murray 1991, Ogwang 1994, Pack 1994, Pyatt 1992, Rao 1991, Romer 1986, 1990 et 1994, Singer 1994, Smith 1992, Srinivasan 1994, Streeten 1992 et 1994, Tarlidi 1992, Trabold-Nubler 1991 et 1992, PNUD 1991a, 1992a, 1992b, 1992d, 1993a, 1993b, 1994a, 1994c, 1994d et 1994e et van der Meer 1993.

Les références pour les encadrés sont les suivantes : encadrés 6.1, 6.2 et 6.3, comptes rendus du Bureau régional du PNUD pour l'Europe et les pays de la Communauté d'États indépendants et des bureaux nationaux du PNUD en Colombie et en Inde, respectivement; encadré 6.4, ONU 1992c, 1993d, 1994f, 1995a et 1995b.

Références

Adamu, Sam O. 1993. "Disaggregated Human Development Index within Nigeria." Document de base destiné à l'élaboration du *Rapport mondial sur le développement humain 1994*. PNUD, New York.

Agarwal, Bina. 1994. "Gender and Command over Property : A Critical Gap in Economic Analysis and Policy in South Asia." *World Development* 22 (10) : 1455-78.

Akder, Halis. 1990. "Turkey : Country Profile - Human Development Indices for All Turkish Provinces." Middle East Technical University, Department of Economics, et PNUD, Ankara.

———. 1994. "A Means to Closing Gaps : Disaggregated Human Development Index." Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, Document occasionnel 18. PNUD, New York.

- Anand, Sudhir. 1977. "Aspects of Poverty in Malaysia." *Review of Income and Wealth*, série 23, n°1 1-16 mars.
- . 1983. *Inequality and Poverty in Malaysia: Measurement and Decomposition*. New York, Oxford University Press.
- . 1993. "Inequality Between and Within Nations." Harvard University, Center for Population and Development Studies, Cambridge, Mass.
- Anand, Sudhir, et Amartya Sen. 1994a. "Human Development Index: Methodology and Measurement." Bureau du Rapport mondial sur le développement humain. Document occasionnel n°12. PNUD, New York.
- . 1994b. "Sustainable Human Development: Concepts and Priorities." Bureau du Rapport mondial sur le développement humain. Document occasionnel n°8. PNUD, New York.
- . A paraître. "Gender Inequality in Human Development Theories and Measurement." Bureau du Rapport mondial sur le développement humain. Document occasionnel n°19. PNUD, New York.
- ARF (Addiction Research Foundation). 1994. *Statistical Information, International Profile 1994*. Ontario, Canada.
- Arrow, Kenneth J. 1965. *Aspects of the Theory of Risk-Bearing*. Yrjö Jahnsson Lectures. Helsinki Yrjö Jahnssonin Säätiö.
- Ashworth, Georgina. 1992. "Women and Human Rights." Document de base à l'intention du Groupe d'experts sur les femmes et le développement du Comité d'aide au développement. OCDE, Paris.
- Atkinson, Anthony B. 1970. "On the Measurement of Inequality." *Journal of Economic Theory* 2 (3) 244-63.
- . 1973. "How Progressive Should Income-Tax Be?" In M. Parkin (sous la direction de), *Essays on Modern Economics*. Longman. Reprinted in E.S. Phelps (sous la direction de), *Economic Justice*. Harmondsworth, Penguin Education.
- Banque mondiale. 1991. *Rapport sur le développement dans le monde 1991: Le défi du développement*. New York, Oxford University Press.
- . 1992. *Rapport sur le développement dans le monde 1992: Le développement et l'environnement*. New York, Oxford University Press.
- . 1993a. *Trends in Developing Economies 1993*. Washington, D.C.
- . 1993b. *Rapport sur le développement dans le monde 1993: Investir dans la santé*. New York, Oxford University Press.
- . 1994a. *Enhancing Women's Participation in Economic Development*. Document de politique générale. Washington, D.C.
- . 1994b. *Social Indicators of Development 1994*. Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- . 1994c. *World Bank Atlas 1995*. Washington, D.C.
- . 1994d. *World Debt Tables 1994-95*. 2 vols. New York, Oxford University Press.
- . 1994e. *World Development Report 1994: Infrastructure for Development*. New York, Oxford University Press.
- . 1994f. *World Tables 1994*. Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- . 1995. *Informations sur des données non publiées de la Banque mondiale concernant le PNB par habitant calculées d'après le rapport PIB/PNB pour 1992*. Département de l'économie internationale. 19 janvier. Washington, D.C.
- Barro, Robert J. 1991. "Economic Growth in a Cross-section of Countries." *Quarterly Journal of Economics* (mai), 407-43.
- Barro, Robert J., et Jong-Wha Lee. 1994. "Losers and Winners in Economic Growth." In Michael Bruno et Boris Pleskovic (sous la direction de), *Proceedings of the World Bank Annual Conference on Development Economics 1993*. Washington, D.C., Banque mondiale.
- Barro, Robert J., et Xavier Sala-i-Martin. 1994. *Economic Growth*. New York McGraw-Hill.
- Basu, Amrita (sous la direction de) à paraître. *The Challenge of Local Feminisms: Women's Movements in Global Perspective*. Boulder, Colo. Westview Press for the Ford Foundation.
- Behrman, Jere R. 1990. *Human Resource-Led Development? Review of Issues and Evidence*. New Delhi, Bureau international du Travail-Equipe régionale asiatique pour la promotion de l'emploi.
- BIT (Bureau international du Travail). 1992. *Le travail dans le monde 1992*. Genève.
- . 1993a. *Le travail dans le monde 1993*. Genève.
- . 1993b. *Annuaire des statistiques du travail 1993*. 52^e numéro. Genève.
- . 1994a. *Le travail dans le monde 1994*. Genève.

- . 1994b. *Annuaire des statistiques du travail 1994*. 52^e numéro. Genève.
- Blackorby, C., et D. Donaldson. 1978. "Measures of Relative Equality and Their Meaning in Terms of Social Welfare." *Journal of Economic Theory* 18.
- . 1984. "Ethically Significant Ordinal Indexes of Relative Inequality." *Advances in Econometrics* 3.
- Boer, Leen, et Ad Koekkoek. 1993. "Human Development Report: Fad or Fixture." *Development Review Policy*, n°11 427-38.
- Boserup, Ester. 1970. *Women's Role in Economic Development*. Londres, George Allen et Unwin.
- Botswana, Ministère des finances et de la planification, PNUD et UNICEF. 1993. *Planning for People A Strategy for Accelerated Human Development in Botswana*. Gaborone, Ministère des finances et de la planification.
- Brown, Lester R., Hal Kanye et Ed Ayres. 1993. *Vital Signs 1993*. New York, Norton.
- Bruce, Judith. 1989. "Homes Divided." *World Development* 17 (7) 979-91.
- Carrillo, Roxanna. 1992. *La violence contre les femmes : un obstacle au développement*. New York UNIFEM.
- République centrafricaine, Gouvernement de. 1995. *Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages 1992*. Ministère de la planification. Bangui.
- Tchad, Gouvernement du. 1994. "Rapport national préparé en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes." Ministère de la condition féminine. N'Djamena.
- Chine, Gouvernement de la République populaire de. 1994. "Rapport de la République populaire de Chine sur l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme." Beijing.
- Cohen, C. Desmond. 1989. "Trends in Human Development in the United Kingdom." University of Sussex School of Social Sciences, Brighton, Royaume-Uni.
- . 1990. "Human Development in Industrial Countries: The UK and the USA." Etude rédigée à l'intention du PNUD, New York.
- Collas-Monsod, Solita. 1994. "Engendering Development." Discours à la mémoire de Rafael M. Salas, 25 Novembre, Quezon City, Philippines. Polycopié.
- Congo, Gouvernement du. 1994. "Rapport national sur la situation des femmes congolaises Quatrième Conférence mondiale sur les femmes." Ministère de l'intégration de la femme au développement. Brazzaville.
- Cook, Rebecca, J. 1990. "International Human Rights Law Concerning Women: Case Notes and Comments." *Vanderbilt Journal of Transnational Law* 23, 779-818.
- Cornwell, Christopher, et J. Edward Kellough. 1994. "Women and Minorities in Federal Government Agencies: Examining New Evidence from Panel Data." *Public Administration Review* 54 (3) 265-70.
- CREDIF (Centre de recherches, de documentation et d'information sur la femme). 1994. "Femmes de Tunisie : Situations et perspectives." Ministère de la femme et de la famille. Tunis.
- Cuba, Gouvernement de. 1994. "Rapport national préparé en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes." La Havane.
- Dalal, K.L. 1991. *Human Development : An Indian Perspective*. New Delhi, Vikas for UNDP.
- Das, Tarun Kanti. 1992. "UNDP human development indicator : Some Methodological Issues and Alternative Measures." New Delhi. Polycopié.
- Dasgupta, Partha. 1994. "Population Growth, Poverty, and the Environmental Resource-Base." Cambridge University, Cambridge.
- Dasgupta, Partha, et Martin Weale. 1992. "On Measuring the Quality of Life." *World Development* 20 (1) 119-31.
- Davidson, Nicol, et Margaret Croke. 1978. *The United Nations and Decision-Making The Role of Women*. New York Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR).
- Desai, Meghnad. 1991. "Human Development Concept and Measurement." *European Economic Review* 35 350-57.
- . 1994. "Greening of the HDI?" Document de base destiné à l'élaboration du Rapport mondial sur le développement humain 1994. PNUD, New York.
- Diamond, Peter A., et Michael Rothschild (sous la direction de) 1989. *Uncertainty in Economics Readings and Exercises*. Version révisée. New York Academic Press.
- Economist. 1991. "An Unfinished Chinese Revolution." 16 mars, p. 34.
- Egypte, Gouvernement de l'. 1994. *Egypt: Human Development Report 1994*.

Ministère de la planification, Institut de planification nationale. Le Caire.

End Child Prostitution in Asian Tourism. 1992. "Child Prostitution in Asia." Bangkok.

FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture). 1992. Alimentation et nutrition : nourrir c'est construire. Rome.

———. 1994a. FAOSTAT. Version 3.0. Disquette. Rome.

———. 1994b. 1994 Country Tables Basic Data on the Agricultural Sector. Département des politiques économiques et sociales. Rome.

FLACSO (Faculté latino-américaine de sciences sociales). 1994. Latin American Women in Numbers. Santiago.

Folbre, Nancy. 1991. "The Unproductive Housewife: Her Evolution in Nineteenth Century Economic Thought." *Signs Journal of Women in Culture and Society* 16 (3) 463-84.

———. 1994. *Who Pays for the Kids? Gender and the Structures of Constraint*. Londres et New York, Routledge.

FNUAP (Fonds des Nations unies pour la population). 1991. *Population and the Environment: The Challenges Ahead*. New York.

Foster, James. 1984. "On Economic Poverty: A Survey of Aggregate Measures." *Advances in Econometrics* 3.

———. 1985. "Inequality Measurement." In H.P. Young (sous la direction de), *Fair Allocation*. Providence, R.I. American Mathematical Society.

Fundación para la educación superior y el desarrollo. 1992. *Un plan de desarrollo humano de largo plazo para Colombia*. Bogota.

Goldschmidt-Clermont, Luisella. 1982. *Unpaid Work in the Household*. Genève, Bureau international du travail.

———. 1993. "Monetary Valuation of Unpaid Work." Document présenté lors de l'International Conference on the Measurement and Valuation of Unpaid Work, 28-30 April, Statistics Canada, Ottawa.

Grossman, Gene M., et Elhanan Helpman. 1994. "Endogenous Innovation in the Theory of Growth." *Journal of Economic Perspectives* 8 (1), 23-44.

Gustafsson, Siv. 1992. "Separate Taxation and Married Women's Labour Supply: A Comparison of West Germany and Sweden." *Journal of Population Economics* 1 (5) 61-85.

Hamilton, Kirk. 1994. "Greening the Human Development Index." Statistics Canada, Ottawa.

Hammond, Peter J. 1975. "A Note on Extreme Inequality Aversion." *Journal of Economic Theory* 11, 465-67.

Haq, Mahbub ul. à paraître. *Reflections on Human Development*. New York, Oxford University Press.

Haq, Mahbub ul, Richard Jolly, Paul Streeten et Khadija Haq (sous la direction de), 1995. *The United Nations and the Bretton Woods Institutions : New Challenges for the Twenty-First Century*. Londres, Macmillan.

Hardy, G.H., J.E. Littlewood et G. Pólya. 1952. *Inequalities*. 2d ed. Cambridge, Cambridge University Press.

HCR (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés). 1993. *The State of the World's Refugees*. Londres, Penguin.

———. 1994. *Populations of Concern to UNHCR: A Statistical Overview, 1993*. Unité de l'aide alimentaire et des statistiques, Division de l'appui opérationnel et des programmes. Genève.

Holden, Constance. 1987. "Why Do Women Live Longer than Men?" *Science* 238, 158-60.

Hopkins, Michael. 1991. "Human Development Revisited: A New UNDP Report." *Développement mondial* 19 (10), 1469-73.

IISS (Institut international d'études stratégiques). 1993. *The Military Balance 1993-94*. Londres, Brassey's.

Inde, Gouvernement de l'. 1994. "Document de pays de l'Inde préparé en vue de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Département pour le développement de la femme et de l'enfant. New Delhi.

Indonésie, Gouvernement de l'. 1994. "Rapport de pays de l'Indonésie: Examen de l'application des Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion de la femme 1985-1992." Jakarta.

Institute of Strategic and International Studies. 1993. "Disaggregated Human Development Index in Malaysia." Document de base destiné à l'élaboration du Rapport mondial sur le développement humain 1994. PNUD, New York.

Colloque international des maires pour le développement social. 1994. Informations concernant des membres de conseil et des maires de plusieurs localités.

- International Foundation for Electoral Systems. 1994. *Elections Today*. Various issues. Washington, D.C.
- Iwao, Sumiko. 1993. *The Japanese Woman: Traditional Image and Changing Reality*. New York, Free Press.
- Japon, Bureau du Premier ministre, Bureau pour l'égalité des sexes. 1995. *Women in Japan Today*. Tokyo.
- Kabeer, Naila. 1991. *Gender Production and Wellbeing Rethinking the Household Economy*. Document de travail 288 de l'IDS. Sussex, Royaume-Uni, Institute of Development Studies.
- Kanbur, Ravi. 1990. "Poverty and Development: Human Development Report and the World Development Report 1990." *Pensamiento Iberoamericano*, University of Warwick, Department of Economics, Warwick, Royaume-Uni.
- Kelley, Allen C. 1991. "The Human Development Index: Handle with Care." *Population and Development Review* 17 (2), 315-24.
- Kolm, Serge C. 1969. "The Optimal Production of Social Justice." In J. Margolis et H. Guitton (sous la direction de), *Public Economics*. Londres, Macmillan.
- Kurz, Heinz, et Neri Salvadori. 1994. "What Is New in the 'New' Theories of Economic Growth? Or, Old Wine in New Goatskins." *The New School*, Department of Economics, New York.
- Kynch, Jocelyn. 1985. "How Many Women Are Enough? Sex Ratios and the Right to Life." In *Third World Affairs* 1985. Londres, Fondation du tiers monde.
- Lavelly, William, Xiao Zhenyu, Li Bohua et Ronald Freedman. 1990. "The Rise in Female Education in China: National and Regional Patterns." *The China Quarterly*, n°121, 61-93.
- Leonard, Jonathan. 1989. "Women and Affirmative Action." *Journal of Economic Perspectives* 3 (1), 61-75.
- Lind, Niels C. 1991. "Some Thoughts on the Human Development Index." University of Waterloo, Department of Economics, Waterloo, Ontario.
- Makgetla, Neva Seidman. 1993. "South Africa: Submission on Human Development Index." Document de base destiné à l'élaboration du Rapport mondial sur le développement humain 1994. PNUD, New York.
- May, Elisabeth. 1994. "Women the Resource Managers." *Our Planet* 6 (4), 23-24.
- McGillivray, Mark. 1991. "The Human Development Index: Yet Another Redundant Composite Development Indicator." *Développement mondial* 19 (10), 1461-68.
- McGillivray, Mark, et Howard White. 1992. "Measuring Development: The UNDP's Human Development Index." Document présenté à l'Economic and Social Research Council, Conférence annuelle du Groupe d'études sur l'économie et le développement Economics Study Group Annual Conference, 27-28 mars, University of Leicester, Leicester, Royaume-Uni.
- Mintcheva-Ivanova, Ianita. 1994. "A Quantitative Measure of the Competitive Advantage of Nations." Meilleur document de maîtrise (MBA) de la Atlantic Schools of Business Conference 1994, Halifax, Nova Scotia. University of New Brunswick, Department of Business Administration, Fredericton, New Brunswick.
- . 1995. "Human Development and World Competitiveness." Mémoire de maîtrise. University of New Brunswick, Department of Business Administration, Fredericton, New Brunswick.
- Mintcheva-Ivanova, Ianita, F.J. Arccelus et G.E. Srinivasan. 1994a. "Effects of the Human Development Index's Social and Economic Components on Country Rankings." University of New Brunswick, Faculty of Administration, Fredericton, New Brunswick.
- . 1994b. "Information Validity and Axiomatic Characterization of the Human Development Index." Document de travail 94-010. University of New Brunswick, Faculty of Administration, Fredericton, New Brunswick.
- Morgan, Robin (sous la direction de) 1984. *Sisterhood is Global*. New York: Doubleday.
- Murray, Christopher. 1991. "Development Data Constraints and the Human Development Index." Document présenté lors de la réunion d'experts sur les indicateurs sociaux du développement, 8-11 avril, Rabat, Maroc.
- Nelson, Barbara J., et Najma Chowdhury. 1994. *Women and Politics Worldwide*. New Haven et Londres, Yale University Press.
- Norvège, Gouvernement de la. (non daté) "Women in Politics: Equality and Empowerment." Département des affaires familiales et des soins des enfants. Oslo.
- Nussbaum, Martha C. 1988. "Nature, Function, and Capability: Aristotle on

Political Distribution." Oxford Studies in Ancient Philosophy (volume additionnel).

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 1993a. *Education at a Glance*. Paris.

———. 1993b. *Efforts et politiques des membres du Comité d'aide au développement : Coopération pour le développement*, 1993. Paris.

———. 1993c. *Les systèmes de santé des pays de l'OCDE, Faits et tendances 1960-1991. Etudes de politique de santé n°3*. Paris.

———. 1993d. *Données OCDE sur l'environnement, Compendium 1993*. Paris.

———. 1994a. *Employment Outlook July 1994*. Paris.

———. 1994b. "Les politiques d'égalité des chances sur le marché du travail des années 80." A l'OCDE, *Les femmes et le changement structurel: nouvelles perspectives*. Paris.

———. 1995. *Development Co-operation: Development Assistance Committee Report, 1994*. Paris.

Ogwang, Tomson. 1994. "The Choice of Principal Variables for Computing the Human Development Index." *Développement mondial* 22 (12): 2011-14.

OMS (Organisation mondiale de la santé). 1993a. *Relevé Epidémiologique hebdomadaire*. n°35. Genève.

———. 1993b. *Annuaire de statistiques sanitaires mondiales 1993*. Genève.

———. 1995a. *Informations sur des cas de SIDA par pays et par région présentées à l'OMS sur la base des rapports reçus au 29 décembre 1994*. 3 janvier. Genève.

———. 1995b. *Informations sur les suicides. Lutte contre les troubles mentaux*, Division de la Santé mentale. Genève.

ONU (Nations unies). 1948. *Déclaration universelle des droits de l'homme*. New York.

———. 1984. *Examen des rapports soumis par les Etats parties en vertu de l'article 18 de la Convention, Viet Nam*. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York. CEDAW/C/5/Add.25.

———. 1988. *Examen des rapports soumis par les Etats parties en vertu de l'article 18 de la Convention, Sri Lanka*. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York. CEDAW/C/13/Add.18.

———. 1990. *Egalité dans la participation à la vie politique et à la prise de décisions*. Rapport du Secrétaire général. New York. E/CN.6/1990/2.

———. 1991a. *Examen des rapports soumis par les Etats parties en vertu de l'article 18 de la Convention, Norvège*. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York. CEDAW/C/NOR/3.

———. 1991b. *Examen des rapports soumis par les Etats parties en vertu de l'article 18 de la Convention, Rwanda*. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York. CEDAW/C/RWA/3.

———. 1991c. *Femmes, Défis pour l'an 2000*. New York.

———. 1991d. "Women Heads of State and Government Ministers throughout the World." Division de la promotion de la femme. Document préparé par Raymond Lloyd à l'occasion de la Réunion du Groupe d'experts sur le rôle des femmes dans la vie publique. Vienne. EGM/RWPL/1991/BP.3.

———. 1991e. *Les femmes dans le monde 1970-1990: des chiffres et des idées*. New York.

———. 1992a. *Examen des rapports soumis par les Etats parties en vertu de l'article 18 de la Convention, Australie*. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York. CEDAW/C/AUL/2.

———. 1992b. *Examen des rapports soumis par les Etats parties en vertu de l'article 18 de la Convention, Canada*. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York. CEDAW/C/CAN/3.

———. 1992c. *Examen des rapports soumis par les Etats parties en vertu de l'article 18 de la Convention, Cuba*. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York. CEDAW/C/CUB/2-3.

———. 1992d. *Examen des rapports soumis par les Etats parties en vertu de l'article 18 de la Convention, Yémen*. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York. CEDAW/C/YEM/3.

———. 1992e. *La Déclaration de Rio: Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement*. A/CONF.151/26.

———. 1992f. *Second Report on the World Nutrition Situation, vol. 1, Global and Regional Results*. Comité administra-

tif de coordination, Sous-Comité de la nutrition. Genève.

———. 1993a. Examen des rapports soumis par les Etats parties en vertu de l'article 18 de la Convention, Nouvelle-Zélande. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York. CEDAW/C/NZE/2.

———. 1993b. Second Report on the World Nutrition Situation, vol. 2, Country Trends, Methods and Statistics. Comité administratif de coordination, Sous-Comité de la nutrition. New York.

———. 1993c. Annuaire statistique 1990/91. 38e numéro. Division de statistique. New York. ST/ESA/STAT/SER.S/14. E/F/93.XVII.1.

———. 1993d. Déclaration et Programme d'action de Vienne: Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Vienne. A/CONF.157/23.

———. 1994a. Examen des rapports soumis par les Etats parties en vertu de l'article 18 de la Convention, Maroc. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. New York. CEDAW/C/MOR/1.

———. 1994b. Egalité en matière de prise de décisions économiques. Rapport du Secrétaire général Commission de la condition de la femme. Trente-neuvième session, 23 décembre. New York.

———. 1994c. Amélioration de la situation des femmes au Secrétariat. Rapport du Secrétaire général. New York. A/49/587.

———. 1994d. Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, Etat au 31 décembre 1993. New York. ST/LEG/SER.E/12.

———. 1994e. Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, treizième session. Quarante-neuvième session of the l'Assemblée générale. Supplément n°38. New York. A/49/38.

———. 1994f. Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le Caire. A/CONF.171/13.

———. 1994g. Annuaire statistique 1992. 39e numéro. Division de statistique. New York. ST/ESA/STAT/SER.S/15. E/F.94.XVII.1.

———. 1994h. "Urbanization Prospects." Base de données. Révision 1994. Division de la population. New York.

———. 1994i. "Base de données sur les indicateurs et statistiques concernant

les femmes." 3e version CD-ROM. Division de statistique. New York.

———. 1994j. World Contraceptive Use 1994. Division de la population. New York. ST/ESA/SER.A/143. E.94. XIII.15.

———. 1994k. "World Population Prospects Database 1950-2050." Révision 1994. Division de la population. New York.

———. 1995a. Adoption de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. Copenhague. A/CONF.166/L.1.

———. 1995b. Les femmes dans une économie mondiale en mutation : Le rôle des femmes dans le développement mondial : Etude 1994. New York. ST/ESA/241.

———. Les femmes dans le monde 1970-1995- Des chiffres et des idées. New York.

Osmani, Siddiq R. 1982. Economic Inequality and Group Welfare. Oxford, Clarendon.

Pack, Howard. 1994. "Endogenous Growth Theory: Intellectual Appeal and Empirical Shortcomings." *Journal of Economic Perspectives* 8 (1), 55-72.

Panos. 1994. AIDS: Towards 2000. Panos AIDS Media Briefing 1er décembre. Londres.

PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). 1990. Rapport sur le développement humain 1990.

———. 1991a. Bhutan Human Development Report. Thimpu, Bhoutan.

———. 1991b. Rapport mondial sur le développement humain 1991. Paris. *Economica*.

———. 1992a. Balanced Development: An Approach to Social Development. Islamabad.

———. 1992b. Human Development in Bangladesh: Local Action under National Constraints. Dhaka.

———. 1992c. Rapport mondial sur le développement humain 1992. Paris. *Economica*.

———. 1992d. Making People Matter: Introductory Comment on a Human Development Strategy for Ghana. Accra.

———. 1993a. Human Development in Bangladesh: Decentralization for Local Action. Dhaka.

———. 1993b. Human Development in Cameroon, 1993. Yaoundé.

———. 1993c. Rapport mondial sur le développement humain 1993. Paris. *Economica*.

———. 1994a. Human Development in Nepal: A Situation Analysis. Katmandou.

- . 1994b. *Rapport mondial sur le développement humain 1994*. Paris. Economica.
- . 1994c. *Pacific Human Development Report*. Suva, Fiji.
- . 1994d. *Philippine Human Development Report*. Manille.
- . 1994e. *Report on Human Development in Bangladesh: Empowerment of Women*. Dhaka.
- Pratt, John W. 1964. "Risk Aversion in the Small and in the Large." *Econometrica* 32, 122-36.
- Psacharopoulos, George. 1994. "Returns to Investment in Education: A Global Update." *Développement mondial* 22 (9), 1325-43.
- Psacharopoulos, George, et Zafiris Tzannatos, éd. 1992. *Case Studies on Women's Employment and Pay in Latin America*. Washington, D.C., Banque mondiale.
- Pyatt, Graham. 1992. "There Is Nothing Wrong with the HDI, but. . . ." University of Warwick, Department of Economics, Warwick, Royaume-Uni.
- Rajuladevi, A.K. 1992. "How Poor Are Women in Rural India?" *Asia-Pacific Journal of Rural Development* 11 (1), 1-34.
- Randel, Judith, et Tony German. 1993. *The Reality of Aid: An Independent View of Aid*. Londres, Action Aid.
- Rao, V. V. Bhanaji. 1991. "Human Development Report 1990: Review and Assessment." *Développement mondial* 19 (10), 1451-60.
- Reid, Elizabeth (sous la direction de) 1995. *HIV and AIDS: The Global Interconnection*. West Hartford, Conn., Kumarian.
- Republic of Corée, Gouvernement de la. 1994. "Examen et évaluation de la mise en application des stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme." Séoul.
- Romer, Paul. 1986. "Increasing Returns and Long-Run Growth." *Journal of Political Economy* 94 (1), 1002-37.
- . 1990. "Endogenous Technical Change." *Journal of Political Economy*, supplément spécial, 98 (5), S71-102.
- . 1994. "The Origins of Endogenous Growth." *Journal of Economic Perspectives* 8 (1), 3-22.
- Rothschild, Michael, et Joseph E. Stiglitz. 1970. "Increasing Risk: I. A Definition." *Journal of Economic Theory* 2 (3), 225-43.
- Rueckert, Sabine, et Wolfgang Gehrmann. 1995. "Die Keimzelle der Gewalt." *Die Zeit*, 14 avril, pp. 6-8.
- Saito, Katrine Anderson, Hailu Mekonen et Daphne Spurling. 1994. *Raising the Productivity of Women Farmers in Sub-Saharan Africa*. Document de travail n°230 de la Banque mondiale. Washington, D.C.
- Sen, Amartya K. 1973. *On Economic Inequality*. Oxford, Clarendon.
- . 1988. "Africa and India: What Do We Have to Learn from Each Other?" C.N. Vakil Memorial Lecture, 8e Congrès mondial de l'Association internationale des sciences économiques. Dans K.J. Arrow (sous la direction de), *The Balance between Industry and Agriculture in Economic Development*. Londres, Macmillan.
- . 1990a. "Gender and Cooperative Conflicts." Dans Irene Tinker (sous la direction de), *Persistent Inequalities: Women and World Development*. New York: Oxford University Press.
- . 1990b. "More Than 100 Million Women Are Missing." *New York Review of Books* 37 (20), 61-66.
- . 1992a. *Inequality Reexamined*. Oxford, Clarendon; et Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- . 1992b. "Missing Women." *British Medical Journal* 304, 587-88.
- . 1993. "Life Expectancy and Inequality: Some Conceptual Issues." Dans P. Bardhan, M. Datta-Chaudhuri et T.N. Krishnan (sous la direction de), *Development and Change*. Bombay, Oxford University Press.
- Siegan, Gita. 1992. *World of Winners*. 2e éd. Detroit et Londres, Gale Research International.
- Singer, H.W. 1994. "The Human Development Report 1994." Institute of Development Studies, Sussex, Royaume-Uni.
- SIPRI (Institut international de recherches pour la paix de Stockholm). 1993. *SIPRI Yearbook 1993*. New York, Oxford University Press.
- . 1994. *SIPRI Yearbook 1994*. New York, Oxford University Press.
- Slovénie, Gouvernement de la. 1994. "Rapport national préparé en vue de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes." Ljubljana.
- Smith, Peter. 1992. "Measuring Human Development." University of Southampton, Department of Economics, Southampton, Royaume-Uni.

- Spíndola, Austregésilo Gomes. 1993. "The Human Development Index and Other Development Indicators of Brazil." Document de base destiné à l'élaboration du Rapport mondial sur le développement humain 1994. PNUD, New York.
- Srinivasan, T.N. 1994. "Human Development: A Paradigm or Reinvention of the Wheel?" Document présenté lors de la réunion de l'American Economic Association, 3 janvier, Boston.
- Staudt, Kathleen. 1984. *Agricultural Policy Implementation: A Case Study from Western Kenya*. West Hartford, Conn., Kumarian.
- Stern, Nicholas H. 1977. "Welfare Weights and the Elasticity of the Marginal Valuation of Income." Dans M. Artis et R. Nobay (sous la direction de), *Current Economic Problems*. Oxford, Basil Blackwell.
- Streeten, Paul. 1992. "Global Governance for Human Development." Bureau du Rapport mondial sur le développement humain. Document occasionnel n°4. PNUD, New York.
- . 1994. "Human Development: Means et Ends." Document présenté à la réunion de l'American Economic Association, 3 janvier, Boston.
- Streeten, Paul, Shahid J. Burki, Mahbub ul Haq, Norman Hicks et Frances Stewart. 1981. *First Things First: Meeting Basic Human Needs in the Developing Countries*. New York, Oxford University Press.
- Summerfield, Gale. 1994. "Economic Reform and the Employment of Chinese Women." *Journal of Economic Issues* (septembre), 715-32.
- Summers, Lawrence H. 1992. "Investing in All the People." Document de séminaire n°45 de l'IDE. Banque mondiale, Washington, D.C.
- Summers, Robert, et Alan Heston. 1991. "Penn World Tables (Mark 5), An Expanded Set of International Comparisons, 1950-1988." *Quarterly Journal of Economics* 106, 327-68.
- Tatlidi, Huseyin. 1992. "A New Approach for Human Development, Human Development Scores." *Institute of Development Studies, Sussex, Royaume-Uni*.
- Thaïlande, Gouvernement de la. 1995. "The Status of Women and Platform for Action." Commission nationale sur les questions concernant les femmes en vue de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Bangkok.
- Trabold-Nubler, Harald. 1991. "The Human Development Index: A New Development Indicator?" *Intereconomics* (septembre/octobre), 236-43.
- . 1992. "Making the Human Development Index Comparable over Time." *Institut allemand de recherche économique, Berlin*.
- Tunisie, Gouvernement de la. 1994. "Rapport National pour la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes: Lutte pour l'égalité, le développement et la paix." Tunis.
- UIP (Union interparlementaire). 1991. "Répartition des sièges entre hommes et femmes dans les parlements nationaux : données statistiques de 1945 au 30 juin 1991." *Série Rapports et documents* 18. Genève.
- . 1992. "Women and Political Power." *Série Rapports et documents* 19. Genève.
- . 1994. "Distribution of Seats between Men and Women in the 178 National Parliaments Existing as at 30 June 1994." *Série Rapports et documents* 18. Add.2-rev.2. Genève.
- UNCSDHA (Centre des Nations unies pour le développement social et les affaires humanitaires). 1992. *Women in Politics and Decision-Making in the Late Twentieth Century*. Vienne, Nations unies.
- . 1995. "Résultats de la 4e enquête des Nations unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale (1986-1990)- Rapport intérimaire établi par le Secrétariat." Vienne.
- UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture). 1993a. *Tendances et projections des effectifs scolaires par degré d'enseignement, par âge et par sexe, 1960-2025*. Division des statistiques. Paris.
- . 1993b. *Rapport mondial sur l'éducation 1993*. Paris.
- . 1994a. *Annuaire statistique 1994*. Paris.
- . 1994b. "Statistics on Illiteracy, 1994 Estimates and Projections." *Disquette*. Paris.
- . 1994c. *Informations sur les effectifs scolaires combinés dans le primaire, le secondaire et le tertiaire*. Division des statistiques, Section de développement des services statistiques. 27 décembre. Paris.

UNICEF (United Nations Children's Fund). 1993. *Le progrès des nations*. New York.

———. 1994. *La situation des enfants dans le monde 1994*. New York, Oxford University Press.

———. 1995. *La situation des enfants dans le monde 1995*. New York, Oxford University Press.

Urdaneta-Ferrán, Lourdes. 1993. "Measuring Women's and Men's Economic Contribution." Dans *Proceedings of the ISI 49th Session*. Florence, Institut international de statistique.

USCR (United States Committee for Refugees). 1994. *World Refugee Survey 1994*. Washington, D.C.

van der Meer, Esther. 1993. "L'Indicateur de développement humain." Mémoire de maîtrise. Université de Genève, Département d'économétrie, Genève.

Wagner, Nancy. 1995. "A Review of PPP-Adjusted GDP Estimation and Its Potential Use for the Fund's Operational Purposes." Document de travail du Fonds monétaire international WP/95/18. Washington, D.C.

Waldron, Ingrid. 1983. "The Role of Genetic and Biological Factors in Sex Differences in Mortality." Dans A.D. Lopez et L.T. Ruzicka (sous la direction de), *Sex Differentials in Mortality: Trends, Determinants and Consequences*. Canberra, Australian National University, Department of Demography.

Women's World Banking. 1994a. "Groupe d'experts des Nations unies sur les femmes et les finances." New York.

———. 1994b. *What Works* (New York) 4(2).

WRI (World Resources Institute). 1994. *World Resources 1994-95*. New York, Oxford University Press.

Quelques définitions

Accès à l'assainissement Pourcentage de la population ayant accès aux moyens sanitaires d'évacuation des excréta et des déchets, y compris les latrines extérieures et le compostage.

Accès à l'eau potable Pourcentage de la population disposant d'un accès raisonnable à l'approvisionnement en eau potable, comprenant les eaux de surface traitées ou non traitées mais non polluées, telle que celles des sources, des puits et des forages protégés.

Accès aux services de santé Pourcentage de la population qui peut se rendre dans les centres de santé locaux, à pied ou en utilisant les moyens de transports locaux dans un délai maximal d'une heure.

Administrateurs et gestionnaires Catégorie d'emploi comprenant les législateurs, les cadres supérieurs de l'administration publique, les chefs traditionnels et chefs de villages, et les administrateurs d'organismes à vocation particulière. Comprend également les dirigeants du secteur privé, chefs d'entreprise, et directeurs généraux, ainsi que les gestionnaires spécialisés et les superviseurs exerçant des fonctions de direction, conformément à la Classification internationale type des professions (CITP-1968).

Aide alimentaire en céréales Céréales fournies par des pays donateurs et des organisations internationales, notamment le Programme alimentaire mondial et le Conseil international du blé, telles qu'elles ont été comptabilisées pour l'année agricole considérée. Les céréales comprennent le blé, la farine, le blé concassé, le riz, les céréales secondaires et les ingrédients céréaliers des aliments composés.

Aide publique au développement (APD) Montant net des dons et des prêts accordés aux pays et aux territoires figurant sur la liste des bénéficiaires du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), par des

institutions publiques des membres du CAD avec pour objectif principal la promotion du développement économique et du bien-être, à des conditions de faveur (dans le cas des prêts, l'élément concessionnel doit être d'au moins 25 %). Les chiffres des versements nets d'APD se fondent sur les données de l'OCDE pour les pays du CAD, les organismes multilatéraux et les Etats arabes.

Apport quotidien de calories par habitant Equivalent en calories de l'approvisionnement alimentaire net d'un pays, divisé par le nombre d'habitant, par jour.

Chômage Sont en chômage toutes les personnes au-dessus d'un âge déterminé, qui n'ont pas d'emploi rémunéré ou ne sont pas travailleurs indépendants, sont disponibles pour travailler, et s'efforcent de trouver un emploi rémunéré ou en tant que travailleurs indépendants.

Coefficient de dépendance Proportion des personnes définies comme à charge, âgées de moins de 15 ans ou de plus de 64 ans, par rapport à la population définie comme active, âgée de 15 à 64 ans.

Consommation alimentaire en pourcentage de la consommation totale des ménages Valeur calculée d'après les détails du PIB (dépenses aux prix du marché national) défini dans le système de comptabilité nationale (SCN) des Nations unies, recueillis pour la plupart au cours des phases IV (1980) et V (1985) du programme de comparaison international (PCI).

Consommation d'alcool par habitant Chiffre calculé d'après les données relatives aux ventes de bière, vins et spiritueux, converties en volume d'alcool absolu selon la teneur en alcool de ces boissons. Ce volume d'alcool absolu est ensuite divisé par le nombre d'habitants pour obtenir la consommation par habitant.

Consommation d'eau Prélèvements d'eau, y compris ceux effectués sur les nappes aquifères non renouvelables et les

installations de désalage, à l'exclusion toutefois des pertes par évaporation.

Consommation d'énergie commerciale Quantité d'énergie primaire à l'échelon national avant conversion en d'autres formes d'énergie utilisables (telles que l'électricité ou les produits pétroliers raffinés). Les chiffres comprennent la production nationale, majorée des importations et des changements des réserves, et minorée des exportations et du contenu des soutes internationales. La consommation d'énergie comprend également des produits consommés à des fins non énergétiques, pour la plupart dérivés du pétrole. La consommation de bois de feu, déjections animales séchées et autres combustibles traditionnels, bien qu'importante dans certains pays en développement, n'est pas comptabilisée, faute de données complètes et fiables.

Consommation des ménages Valeur marchande de tous les biens et services, y compris les biens durables (tels que les automobiles, lave-linge et ordinateurs personnels) achetés ou reçus en tant que paiement en nature par les ménages et les organisations à but non lucratif. Sont exclus de cette catégorie les achats de logements, mais y sont inclus les loyers théoriques de logements occupés par les propriétaires.

Couverture sociale Fait référence à la fourniture, par les pays membres de l'OCDE à leur population, de prestations de sécurité sociale dans les domaines de la santé, de la retraite, de l'assurance-chômage et autres services de protection du revenu. Ces prestations visent non seulement à aider les personnes nécessiteuses, mais également à atteindre certains objectifs économiques en assumant les coûts sociaux de restructuration économique.

Déboisement Voir Déforestation.

Décaissement Versement de fonds destinés à l'achat de biens ou de services par un bénéficiaire ou pour un bénéficiaire ; par extension, somme décaissée. Les décaissements reflètent les transferts internationaux effectifs de ressources financières ou de biens ou de services comptabilisés au prix coûtant pour le donateur. Pour les activités ayant lieu hors des pays donateurs, tels que les programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, les décaissements sont considérés comme ayant lieu lorsque les fonds ont été transférés au prestataire des services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être exprimés en montant brut (montant

total décaissé au cours de la période de référence) ou net (déduction faite en cas de prêt de tout remboursement de principal effectué au cours de la période de référence).

Déchets urbains Déchets ramassés en milieu urbain par les services municipaux ou par des sous-traitants. Ils comprennent les ordures ménagères, les déchets provenant d'établissements commerciaux, de bureaux et d'établissements tels que les écoles et les services de l'administration publique, et des petites entreprises qui mettent leurs déchets au rebut selon les modalités établies pour le ramassage des ordures ménagères.

Déforestation Défrichage définitif de terres forestières aux fins de la culture itinérante, de la mise en valeur agricole ou de l'installation humaine. Ne comprend pas les autres traitements tels que la coupe sélective.

Densité de population Nombre total d'habitants divisé par la superficie considérée.

Dépenses d'enseignement Dépenses engagées pour le fonctionnement, l'administration, l'inspection et l'appui des écoles maternelles, primaires et secondaires ; des universités et des établissements d'enseignement supérieur ; des établissements d'enseignement professionnel, technique et autres ; et de l'administration générale et des services annexes.

Dépenses de consommation publique Total des dépenses courantes engagées pour les achats de biens et de services par les entités du secteur public à tous les échelons. Les dépenses d'investissement pour la défense et la sécurité nationales sont considérées comme des dépenses de consommation.

Dépenses de santé Les dépenses publiques de santé comprennent les dépenses de fonctionnement et d'équipement engagées par tous les bureaux, départements, établissements du gouvernement central et autres organes constituant des institutions ou des instruments de l'autorité centrale du pays considéré, ces dépenses étant consacrées aux hôpitaux, aux maternités, aux centres de santé dentaire et aux dispensaires possédant un service médical important, aux systèmes nationaux d'assurance-maladie et à la planification familiale et aux soins préventifs. Les données relatives à ces dépenses ne sont pas immédiatement comparables d'un pays à l'autre et il convient de procéder avec prudence en la matière. Dans

un grand nombre d'économies, les services de santé privés fournissent des prestations importantes dans ce domaine ; dans d'autres, les services publics interviennent pour une large part mais les dépenses de santé sont parfois financées à un niveau autre que celui du gouvernement central.

Dépenses militaires Dépenses engagées par les ministères - notamment de la défense - pour l'entretien des forces armées, y compris l'achat de fournitures et d'équipements militaires, la construction, le recrutement, la formation et les programmes d'aide militaire.

Dépenses publiques Dépenses de fonctionnement et d'équipement réalisées par tous les bureaux, départements, établissements du gouvernement central et autres organes constituant des institutions ou des instruments de l'autorité centrale d'un pays.

Dépenses publiques totales de couverture sociale Dépenses publiques réalisées dans les domaines de la santé, de la retraite, de l'assurance-chômage et autres formes de maintien du revenu.

Dettes extérieures totales Somme de la dette publique à garantie publique et des obligations extérieures privées non garanties à long terme, de la dette à court terme et de l'utilisation de crédits du FMI. Les données relatives à la dette proviennent du système de notification de la dette à la Banque mondiale et sont complétées par les estimations de cet organisme. Ce système ne rend compte que de la dette des pays en développement et ne recueille pas de données sur la dette extérieure d'autres groupes d'emprunteurs ou d'économies non membres de la Banque mondiale. Les montants sont exprimés en dollars des Etats-Unis (USD) convertis au taux de change officiel.

Diplômés de l'enseignement scientifique Diplômés de l'enseignement supérieur dans les domaines des sciences naturelles et appliquées, y compris en médecine.

Disparités femmes-hommes Ensemble d'estimations nationales, régionales et autres dans lequel tous les chiffres relatifs aux paramètres retenus sont exprimés pour les femmes par rapport aux chiffres correspondants pour les hommes (base 100).

Disparités Sud-Nord Ensemble d'estimations nationales, régionales et autres dans lequel tous les chiffres relatifs aux paramètres retenus sont exprimés pour les pays en développement par rapport aux chiffres moyens correspondants à

l'ensemble des pays industrialisés (base 100).

Disparités zones rurales-zones urbaines Ensemble d'estimations nationales, régionales et autres dans lequel tous les chiffres relatifs aux paramètres retenus sont exprimés pour les zones rurales par rapport aux chiffres correspondants pour les zones urbaines (base 100).

Domaines humains prioritaires Education de base, soins de santé primaires, eau potable, assainissement adéquat, planning familial et nutrition.

Emissions de CO₂ par source Emissions de dioxyde de carbone liées aux activités humaines et découlant uniquement des utilisations de l'énergie. Elles comprennent également les émissions provenant du pétrole contenu dans les soutes marines internationales, les quantités étant imputées aux pays ayant pris livraison, et de la tourbe. Les émissions de pétrole et de gaz utilisés à des fins autres qu'énergétiques et des combustibles provenant de la biomasse sont exclues.

Emissions de soufre et d'azote Emissions de soufre, sous forme d'oxydes de soufre, et d'azote, sous forme d'oxydes divers, contribuant conjointement aux pluies acides et affectant l'agriculture, les forêts, les habitats aquatiques et les matériaux de construction.

Energie commerciale Formes commerciales d'énergie primaire - hydrocarbures (pétrole brut, gaz naturel liquéfié, hydrocarbures de sources non classiques, gaz naturel), combustibles solides (houille, lignite et autres combustibles dérivés) électricité primaire (d'origine nucléaire, hydraulique, géothermique ou autre) - converties en équivalent pétrole.

Enseignement primaire Enseignement au premier niveau (niveau 1 de la classification internationale type de l'éducation - CITE), dont la principale fonction est de fournir les éléments de base de l'éducation, dispensé par exemple dans les écoles élémentaires et les écoles primaires.

Enseignement secondaire Enseignement au deuxième niveau (niveaux 2 et 3 de la CITE), basé sur au moins quatre années d'instruction préalable au premier niveau et fournissant une instruction générale ou spécialisée ou les deux, dispensé par exemple dans les écoles intermédiaires, les écoles secondaires, les lycées, les écoles normales à ce niveau et les écoles à vocation professionnelle ou technique.

Enseignement secondaire technique Enseignement dispensé dans les établisse-

ments secondaires visant à former les élèves directement à une activité ou une profession autre que l'enseignement.

Enseignement supérieur Enseignement au troisième niveau (niveaux 5, 6 et 7 de la CITE), dispensé par exemple dans les universités, les écoles normales et les écoles professionnelles supérieures, exigeant comme condition minimale d'admission d'avoir achevé avec succès l'enseignement de deuxième niveau ou de prouver qu'un niveau équivalent de connaissances a été assimilé.

Epargne intérieure (brute) Produit intérieur brut moins la consommation des administrations publiques et la consommation privée.

Espérance de vie à la naissance Nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les caractéristiques de mortalité de sa population au moment de sa naissance demeuraient les mêmes tout au long de sa vie.

Excédent ou déficit budgétaire Recettes, courantes et en capital, et aide publique, reçues par l'Etat, minorés du total des dépenses et des prêts publics.

Exportations de biens et services Valeur de tous les biens et les services non-facteurs fournis au reste du monde, y compris les marchandises, le fret, l'assurance, le transport et autres services non-facteurs.

Fonctions administratives et d'encadrement Voir Administrateurs et gestionnaires.

Homicides Les chiffres comprennent les homicides intentionnels, y compris les infanticides, et les homicides involontaires, y compris les homicides par imprudence, mais non les homicides résultant d'accidents de la route.

Importations d'énergie commerciale en pourcentage des exportations de marchandises Taux calculé sur les agrégats de groupes des importations d'énergie et des importations de marchandises exprimées en dollars courants.

Importations de céréales Quantités importées de toutes les céréales de la classification type pour le commerce international (CTCI), révision 2, Groupes 041-046. Ces céréales comprennent le blé, et la farine exprimée en équivalents de blé, le riz, le maïs, le sorgho, l'orge, le seigle, le millet et autres céréales secondaires. Les données relatives au commerce des céréales comprennent les opérations commerciales et l'aide alimentaire mais excluent les échanges entre les Etats membres de l'Union européenne et au sein de la Communauté des Etats indépen-

dants. Les chiffres relatifs aux importations de céréales se fondent sur les données pour l'année considérée fournies par les pays importateurs.

Indicateur du développement humain (IDH) Mesure composite du développement humain contenant des indicateurs distincts représentant trois éléments du développement humain affectés d'une pondération égale : longévité (espérance de vie à la naissance), connaissances (alphabétisation des adultes et moyenne d'années d'études), et revenu (en parités de pouvoir d'achat exprimées en dollars par habitant).

Indice de production alimentaire par habitant Quantité annuelle moyenne de vivres produits par habitant par rapport à la quantité produite dans l'année de référence. Les produits alimentaires sont définis comme comprenant les noix, les oléagineux, les légumineuses, les fruits, les céréales, les légumes, la canne à sucre, les betteraves sucrières, les racines amylacées, les huiles comestibles, le bétail et les produits d'élevage.

Indice de production alimentaire par habitant Quantité annuelle moyenne de vivres produits par habitant par rapport à la quantité produite (par habitant) dans l'année de référence. Les produits alimentaires sont définis comme comprenant les oléagineux, les légumineuses, les fruits, les céréales, la canne à sucre, les betteraves sucrières, les racines amylacées, les huiles comestibles, le bétail et la production animale.

Indice de serre Emissions nettes de trois principaux gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane et chlorofluorocarbones), avec pondération de chaque gaz selon ses propriétés de rétention calorifique, en équivalent de dioxyde de carbone, et exprimé en tonnes de carbone par habitant.

Indice synthétique de fécondité Nombre d'enfants que mettrait au monde une femme pendant sa vie, en donnant naissance, à chaque âge, au nombre d'enfants correspondant au taux de fécondité prévalant pour cet âge.

Infirmiers/Infirmières Personnes qui ont suivi avec succès un programme d'enseignement infirmier de base et qui sont qualifiées et enregistrées ou autorisées par l'Etat pour fournir des services responsables et compétents pour la promotion de la santé, la prévention des maladies, les soins des malades et la rééducation.

Insuffisance pondérale (malnutrition modérée et aiguë) Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont le poids corporel est inférieur de deux écarts-types au poids médian par âge de la population de référence.

Insuffisance pondérale néonatale Pourcentage de nouveau-nés pesant moins de 2500 grammes.

Investissement intérieur (brut) Dépenses destinées à accroître l'ensemble des biens durables de l'économie du pays considéré, compte tenu des variations brutes du stock des immobilisations.

Main-d'œuvre Voir Population active

Médecins Catégorie comprenant les praticiens et tous les diplômés de toute faculté ou école de médecine en activité dans tout domaine médical (pratique, enseignement, administration et recherche).

Naissances suivies par du personnel soignant Pourcentage de naissances suivies par des médecins, des infirmières, des sages-femmes, des agents de soins de santé primaires qualifiés ou des accoucheuses ayant reçu une formation traditionnelle.

Parité de pouvoir d'achat (PPA) La PPA se définit comme le nombre d'unités monétaires du pays nécessaires pour acheter le même panier représentatif de biens et de services, ou un panier équivalent, que l'on pourrait acheter pour un USD (monnaie de référence) aux États-Unis. Habituellement indiquée en USD, la PPA pourrait également s'exprimer en d'autres monnaies nationales ou en droits de tirage spéciaux (DTS).

Part du revenu Répartition du revenu ou des dépenses (ou part des dépenses) au profit de groupes de ménages (percentiles) classés selon le revenu total des ménages, le revenu par habitant ou les dépenses. Le calcul des parts du revenu se fait sur la base de quintiles de la population et du premier décile de revenu total ou de dépenses de consommation. Les données relatives aux pays proviennent pour la plupart de sondages de ménages représentatifs effectués pour différentes années au cours de la période 1978-1992. Les données des pays de l'OCDE à revenu élevé se fondent sur des informations de l'Office des statistiques de l'Union européenne (Eurostat), de l'étude du Luxembourg sur le revenu et de l'OCDE. Les diverses données sont à interpréter avec prudence en raison des différences qui existent entre les études sur le revenu dans l'utilisation

du revenu et des dépenses de consommation pour estimer les niveaux de vie.

Pays les moins avancés Catégorie de pays en développement à faible revenu établie par les Nations unies. Ces pays souffrent d'une ou plusieurs limitations qui font obstacle à la croissance économique; ils présentent en particulier un faible niveau de développement des ressources humaines et de graves faiblesses structurelles. L'objectif visé par les Nations unies en dressant la liste de ces pays est de guider les organismes et les pays donateurs en matière d'allocation de l'aide.

Population active Population comprenant toutes les personnes des deux sexes fournissant de la main-d'œuvre aux fins de la production de biens et de services selon la définition des systèmes de comptabilité nationale des Nations unies, pendant la période considérée. Selon ces systèmes, la production de biens et de services économiques doit comprendre toute la production et le traitement de produits primaires, qu'ils soient destinés à la commercialisation, au troc ou à la consommation propre, la production de tous les autres biens et services en vue de leur commercialisation, et dans le cas des biens et services produits par les ménages en vue de leur commercialisation, la production correspondante pour leur consommation propre.

Population desservie par des stations d'épuration des eaux usées Population dont les habitations sont raccordées à un réseau d'assainissement avec traitement des eaux usées.

Population urbaine Pourcentage de la population vivant dans les zones urbaines définies selon les critères nationaux appliqués lors du dernier recensement de population.

Prestations de sécurité sociale Indemnités de perte de revenu versées aux personnes malades ou temporairement incapacitées, paiements aux personnes âgées, aux invalides, aux chômeurs, allocations familiales, de maternité et pour enfants à charge, ainsi que le coût des services sociaux.

Production d'énergie commerciale Les données se rapportent au premier stade de la production. Il s'agit donc : pour la houille, de la production minière; pour les briquettes, de la production des briquetières ; pour le pétrole brut et le gaz naturel, de la production des gisements; pour les gaz naturels liquéfiés, de la production des gisements ou des installations de

liquéfaction [selon le type de gaz], pour les produits pétroliers raffinés, de la production brute des raffineries ; pour les cokes et le gaz de cokerie, de la production des fours ; pour les autres gaz manufacturés, de la production des usines à gaz, des hauts-fourneaux ou des raffineries ; et pour l'électricité, de la production brute des centrales.

Production d'énergie en pourcentage des réserves nationales Les données relatives à la production énergétique se rapportent au premier stade de la production, à savoir pour la houille et le lignite à la production minière, et pour le pétrole brut et le gaz naturel à la production des puits. Les données relatives aux réserves se rapportent aux réserves prouvées extractibles (sous forme brute) à l'avenir dans les conditions économiques actuelles et escomptées et dans les limites techniques existantes. Le rapport production/réserves exprime la part annuelle de la production énergétique par rapport au total des réserves prouvées extractibles.

Produit intérieur brut (PIB) Total, au niveau de l'utilisation finale, des biens et services d'une économie, produits par les résidents et les non-résidents, quelle que soit la répartition des droits sociaux entre nationaux et étrangers. Ne comprend pas les déductions au titre de l'amortissement des biens de production ou de l'épuisement ou de la dégradation des ressources naturelles.

Produit intérieur brut (PIB) réel par habitant Produit intérieur brut par habitant exprimé en dollars des États-Unis sur la base de la parité de pouvoir d'achat de la monnaie nationale. Les chiffres exprimés en monnaies nationales ne permettent pas de mesurer le pouvoir d'achat intérieur relatif des monnaies. Le Projet de comparaison internationale (PCI) des Nations Unies a mis au point des mesures du PIB réel sur une échelle comparable au niveau international en utilisant les parités de pouvoir d'achat (PPA) au lieu des taux de change, qui sont sujets à d'amples fluctuations.

Produit national brut (PNB) Total du PIB et du revenu net des facteurs à l'étranger, qui est le revenu que les résidents reçoivent de l'étranger pour des services facteurs (main-d'œuvre et capital), moins les paiements similaires faits à des non-résidents qui contribuent à l'économie nationale.

Produit national brut (PNB) par habitant et taux de croissance du PNB Produit

national brut divisé par le nombre d'habitants. Les PNB annuels par habitant sont exprimés en dollars (USD) courants. Les taux de croissance du PNB par habitant sont des taux de croissance annuels moyens, calculés à partir de la tendance estimée en prenant les valeurs logarithmiques des PNB par habitant, à prix du marché constants pour chaque année de la période considérée.

Profession La classification par profession regroupe les individus selon leur type de travail, abstraction faite du lieu d'activité. La plupart des pays ont fourni des données établies conformément à la classification internationale type des professions (CITP). Les groupes professionnels peuvent toutefois présenter des variations d'un pays à l'autre selon les définitions retenues et les méthodes de recueil des données appliquées.

Professions libérales et techniques Sont compris dans cette catégorie les spécialistes et le personnel technicien des domaines suivants : sciences physiques, architecture, ingénierie, aviation et marine (officiers inclus), sciences biologiques, médecine, dentisterie, médecine vétérinaire, mathématiques, informatique, économie, comptabilité, droit, enseignement, religion, littérature, journalisme, sculpture, peinture, photographie et autres arts de création, composition et interprétation musicales, athlétisme, sports, et autres domaines du travail intellectuel, technique et connexe non répertoriés ailleurs, conformément à la classification internationale type des professions (CITP-1968).

Reboisement Etablissement de plantations à des fins industrielles et non industrielles. Ne comprend généralement pas la reconstitution de peuplements forestiers vieillissants, encore que certains pays englobent les données de reconstitution dans leurs données de reboisement.

Recettes fiscales Recettes provenant des prélèvements obligatoires, non remboursables et sans contrepartie directe effectués par l'État ou les collectivités locales afin de subvenir aux dépenses publiques. Elles comprennent les intérêts sur les arriérés d'impôts, pénalités et amendes fiscales perçus pour non paiement ou paiement tardif des impôts, et sont exprimées nettes de remboursements et autres opérations rectificatrices.

Recyclage des déchets Réutilisation de matériaux extraits des déchets mis au rebut, à l'exclusion du recyclage effectué

dans les installations industrielles et de l'utilisation des matériaux comme combustible. Le taux de recyclage correspond au pourcentage de la quantité de matériaux recyclés par rapport à la quantité de matériaux apparemment consommés.

Réfugiés Conformément à la définition de la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés et de son protocole de 1967, les réfugiés sont des personnes qui craignent avec raison d'être persécutées du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques, se trouvent hors de leur pays d'origine et sont dans l'incapacité de demander la protection de ce pays ou, ne sont pas disposées à la demander en raison de leur crainte, ou qui, n'ayant pas de nationalité, se trouvent hors de leur pays de résidence habituel et sont dans l'incapacité d'y retourner ou ne sont pas disposées à le faire en raison de leur crainte. Selon le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés, les réfugiés comprennent également les groupes de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, personnes revenant dans leur pays et autres personnes auxquelles le HCR s'intéresse ou fournit un appui.

Réserves en devises Voir Réserves internationales (brutes).

Réserves internationales (brutes) Avoirs en or monétaire, droits de tirage spéciaux (DTS), positions de réserve des membres du FMI et avoirs en devises sous le contrôle des autorités monétaires exprimés en mois d'importation de biens et de services que ces avoirs permettraient d'acquies, compte tenu du niveau courant des importations.

Ressources en eau intérieures renouvelables Débit moyen annuel des cours d'eau et des formations aquifères provenant des précipitations endogènes.

Revenu salarial Total des rémunérations des salariés en prix constants obtenus en déflatant le salaire nominal par salarié par l'indice des prix à la consommation du pays considéré.

Salariés Personnes recevant un salaire régulier, propriétaires qui travaillent, associés actifs d'une entreprise et travailleurs familiaux non rémunérés, mais à l'exclusion des personnes occupées au foyer.

Scientifiques et technicien Les scientifiques comprennent les scientifiques et les ingénieurs ayant une formation scientifique ou technique, ayant généralement

terminé leurs études supérieures dans un domaine scientifique, exerçant des activités professionnelles en recherche et développement, y compris les administrateurs et autres cadres directeurs de ces activités. Les techniciens comprennent les personnes exerçant des activités scientifiques de recherche et développement, qui ont une formation professionnelle ou technique d'au moins trois ans après le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Service de la dette Total des paiements d'intérêts et des remboursements du principal de la dette extérieure totale.

Seuil de pauvreté Notion fondée sur le concept d'une pauvreté "absolue" exprimée en termes monétaires comme le niveau de revenu ou de dépenses en deçà duquel il est impossible pour l'individu d'obtenir une alimentation adaptée du point de vue nutritionnel et de satisfaire à ses besoins de base non alimentaires. Les estimations nationales ayant pour référence un seuil de pauvreté relative (tel que la part de l'alimentation par rapport au total des dépenses) ont été exclues, comme l'ont été celles qui définissent un seuil de pauvreté exclusivement par rapport à une autre variable (telle que le salaire minimum) plutôt que par rapport à l'aptitude à satisfaire des besoins alimentaires et non alimentaires à un niveau minimum acceptable. Les estimations de la pauvreté sont fondées sur des données provenant de sondages effectifs du budget, du revenu ou des dépenses des ménages. Des exceptions ont été admises pour certains pays africains et pour certains petits pays ou territoires insulaires pour lesquels il n'y avait pratiquement pas d'autres relevés disponibles.

Solde des opérations courantes Différence entre a) les exportations de biens et de services (facteurs et non-facteurs) ainsi que les influx de transferts privés sans contrepartie mais avant les transferts officiels et b) les importations de biens et de services ainsi que tous les transferts sans contrepartie avec le reste du monde.

Taux brut de mortalité Nombre de décès annuels pour 1 000 habitants.

Taux brut de natalité Nombre de naissances annuelles pour 1 000 habitants.

Taux d'achèvement des études primaires Proportion d'enfants inscrits à la première année d'enseignement du cycle primaire qui achèvent ce cycle avec succès.

Taux d'administration de TRO Proportion des cas de maladies diar-

rhéiques survenant chez les enfants de moins de 5 ans traités par l'administration de sels de réhydratation orale ou d'une solution de réhydratation confectionnée à domicile.

Taux d'alphabétisation (adulte) Pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court se rapportant à leur vie quotidienne.

Taux d'inflation Taux moyen annuel d'accroissement des prix ; il est mesuré par la croissance du facteur déflateur implicite du PIB pour chacune des périodes considérées. Le déflateur du PIB est calculé en un premier temps en divisant, pour chaque année de la période considérée, la valeur du PIB aux valeurs actuelles par la valeur du PIB à valeurs constantes, en monnaie nationale. Cette mesure de l'inflation a ses limitations, comme les autres, mais elle a l'avantage de rendre compte des fluctuations annuelles des prix de tous les biens et les services produits dans une économie.

Taux d'insertion scolaire dans le primaire Nombre d'enfants entrant en première année d'enseignement, indépendamment de leur âge, exprimé en pourcentage de la population d'âge officiel d'admission au premier niveau d'enseignement.

Taux d'utilisation des contraceptifs Pourcentage de femmes mariées en âge de procréer qui utilisent, ou dont les époux utilisent, toute forme de contraception, c'est-à-dire des méthodes modernes ou traditionnelles.

Taux de mortalité des (enfants de) moins de 5 ans Moyenne annuelle calculée sur cinq ans du nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes. Plus spécifiquement, probabilité de décès entre la naissance et le cinquième anniversaire.

Taux de mortalité infantile Nombre de décès d'enfants âgés de moins d'un an pour 1 000 naissances vivantes au cours d'une année. Plus spécifiquement, probabilité de

décès entre la naissance et le premier anniversaire.

Taux de mortalité maternelle Nombre de femmes qui meurent chaque année par suite d'une grossesse pour 100 000 naissances vivantes.

Taux de passage du premier au deuxième niveau d'enseignement Nombre d'élèves entrant dans l'enseignement général secondaire, exprimé en pourcentage du nombre total d'élèves se trouvant en dernière classe de l'enseignement primaire l'année précédente.

Taux de recours à la contraception Voir Taux d'utilisation des contraceptifs.

Taux de remplacement de la main-d'oeuvre Population de moins de 15 ans divisée par un tiers de la population de 15 à 59 ans.

Taux de scolarisation (brut et net) Le taux brut de scolarisation est le nombre d'élèves inscrits à un cycle (niveau) d'enseignement (qu'ils soient ou non en âge de le fréquenter), exprimé en pourcentage du nombre d'individus appartenant au groupe d'âge correspondant à ce niveau d'enseignement. Le taux net de scolarisation est le nombre d'élèves inscrits dans un cycle (niveau) d'enseignement et qui appartiennent au groupe d'âge pertinent, exprimé en pourcentage du nombre d'individus appartenant à ce même groupe d'âge.

Taux de scolarisation primaire Voir Taux d'insertion scolaire dans le primaire.

Termes de l'échange Rapport de l'indice des prix moyens des exportations d'un pays à l'indice des prix moyens de ses importations.

Utilisation d'énergie commerciale par habitant Chiffre exprimé en kilogrammes d'équivalent pétrole par habitant.

Vaccinés Moyenne des couvertures vaccinales des enfants de moins d'un an pour les quatre antigènes utilisés dans le programme de vaccination universelle des enfants.

Versement Voir Décaissement.

Classification des pays

Pays regroupés selon leur niveau de développement humain

Développement humain élevé
(IDH supérieur ou égal à 0,800)

Antigua-et-Barbuda
Allemagne
Argentine
Australie
Autriche
Bahamas
Bahreïn
Barbade
Biélorus
Belgique
Belize
Brunéi Darussalam
Canada
Chili
Chypre
Colombie
Corée, République de
Costa Rica
Danemark
Dominique
Emirats arabes unis
Espagne
Estonie
Etats-Unis d'Amérique
Fidji
Finlande
France
Grèce
Hong-Kong
Hongrie
Irlande
Islande
Israël
Italie
Japon
Koweït
Lettonie
Luxembourg
Malaisie
Malte
Maurice
Mexique
Norvège
Nouvelle-Zélande
Panama
Pays-Bas
Pologne
Portugal
Qatar
République tchèque
Royaume-Uni
Russie, Féd. de
Saint-Kitts-et-Nevis
Seychelles
Singapour
Slovaquie
Suède
Suisse
Thaïlande
Trinité-et-Tobago
Ukraine
Uruguay
Venezuela

Développement humain moyen
(IDH compris entre 0,500 et 0,799)

Afrique du Sud
Albanie
Algérie
Arabie saoudite
Arménie
Azerbaïdjan
Bolivie
Botswana
Brésil
Bulgarie
Cameroun
Cap-Vert
Chine
Congo
Corée, Rép. pop. dém. de
Cuba
Dominique
Égypte
Équateur
El Salvador
Gabon
Géorgie
Grenade
Guatemala
Guyana
Honduras
Indonésie
Iran, Rép. islamique
Iraq
Jamahiriya arabe libyenne
Jamaïque
Jordanie
Kazakhstan
Kirghizistan
Liban
Lituanie
Maldives
Maroc
Moldova, Rép. de
Mongolie
Namibie
Nicaragua
Oman
Ouzbékistan
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pérou
Philippines
République arabe syrienne
République dominicaine
Roumanie
Sainte-Lucie
Saint-Vincent
Salomon, Iles
Samoa
Sri Lanka
Suriname
Swaziland
Tadjikistan
Tunisie
Turkménistan
Turquie
Vanuatu
Viet Nam
Zimbabwe

Faible développement humain
(IDH inférieur à 0,500)

Afghanistan
Angola
Bangladesh
Bénin
Bhoutan
Burkina Faso
Burundi
Cambodge
Comores
Côte d'Ivoire
Djibouti
Éthiopie
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Guinée équatoriale
Haïti
Inde
Kenya
Lesotho
Libéria
Madagascar
Malawi
Mali
Mauritanie
Mozambique
Myanmar
Népal
Niger
Nigéria
Ouganda
Pakistan
République centrafricaine
République populaire dém. lao
Rwanda
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Sierra Leone
Somalie
Soudan
Tanzanie, Rép.-unie de
Tchad
Togo
Yémen
Zaïre
Zambie

Pays regroupés selon leur revenu

<i>Revenu élevé (PNB par habitant supérieur à 8 625 USD)</i>	<i>Revenu moyen (PNB par habitant entre 696 et 8 625 USD)</i>		<i>Faible revenu (PNB par habitant égal ou inférieur à 695 USD)</i>
Allemagne	Afrique du Sud	Ouzbékistan	Afghanistan
Australie	Algérie	Panama	Albanie
Autriche	Angola	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Bangladesh
Bahamas	Antigua-et-Barbuda	Paraguay	Bénin
Belgique	Arabie saoudite	Pérou	Bhoutan
Brunéi Darussalam	Argentine	Philippines	Burkina Faso
Canada	Arménie	Pologne	Burundi
Chypre	Azerbaïdjan	Portugal	Cambodge
Danemark	Bahrein	Rép. arabe syrienne	Chine
Emirats arabes unis	Barbade	Rép. dominicaine	Comores
Espagne	Bélarus	Rép. tchèque	Côte d'Ivoire
Etats-Unis d'Amérique	Belize	Roumanie	Egypte
Finlande	Bolivie	Russie, Féd. de	Ethiopie
France	Botswana	Sainte-Lucie	Gambie
Hong-Kong	Brésil	Saint-Kitts-et-Nevis	Ghana
Irlande	Bulgarie	Saint-Vincent	Guinée
Islande	Cameroun	Salomon, Iles	Guinée-Bissau
Israël	Cap-Vert	Samoa	Guinée équatoriale
Italie	Chili	Sénégal	Guyana
Japon	Colombie	Seychelles	Haïti
Koweït	Congo	Slovaquie	Honduras
Luxembourg	Corée, Rép. de	Suriname	Inde
Norvège	Corée, Rép. pop. dém. de	Swaziland	Indonésie
Nouvelle-Zélande	Costa Rica	Thaïlande	Kenya
Pays-Bas	Cuba	Trinité-et-Tobago	Lesotho
Qatar	Djibouti	Tunisie	Libéria
Royaume-Uni	Dominique	Turkménistan	Madagascar
Singapour	El Salvador	Turquie	Malawi
Suède	Equateur	Ukraine	Mali
Suisse	Estonie	Uruguay	Mauritanie
	Fidji	Vanuatu	Mongolie
	Gabon	Venezuela	Mozambique
	Géorgie		Myanmar
	Grèce		Népal
	Grenade		Nicaragua
	Guatemala		Niger
	Hongrie		Nigéria
	Iran, Rép. islamique d'		Ouganda
	Iraq		Pakistan
	Jamahiriya arabe libyenne		Rép. centrafricaine
	Jamaïque		Rép. populaire dém. lao
	Jordanie		Rwanda
	Kazakhstan		Sao Tomé-et-Principe
	Kirghizistan		Sierra Leone
	Lettonie		Somalie
	Liban		Soudan
	Lituanie		Sri Lanka
	Malaisie		Tadjikistan
	Maldives		Tanzanie, Rép.-unie de
	Malte		Tchad
	Maroc		Togo
	Maurice		Viet Nam
	Mexique		Yémen
	Moldova, Rép. de		Zaire
	Namibie		Zambie
	Oman		Zimbabwe

Classification des pays par régions

<i>Afrique subsaharienne</i>	<i>Pays arabes</i>	<i>Asie, Pacifique et Océanie</i>	<i>Amérique latine, Caraïbes et Amérique du Nord</i>	<i>Europe</i>
PAYS EN DEVELOPEMENT				
Afrique du Sud	Algérie	Asie de l'Est	Amérique latine et Caraïbes	Europe du Sud
Angola	Arabie saoudite	Chine	Antigua-et-Barbuda	Chypre
Béni	Bahreïn	Hong-Kong	Argentine	Turquie
Botswana	Djibouti	Corée, Rép. de	Bahamas	
Burkina Faso	Egypte	Corée, Rép. pop. dém. de	Barbade	PAYS INDUSTRIALISES
Burundi	Emirats arabes unis	Mongolie	Belize	
Cameroun	Iraq		Bolivie	
Cap-Vert	Jamahiriya arabe libyenne	Asie du Sud-Est et Pacifique	Brésil	Europe de l'Est et Communauté des Etats indépendants
Comores	Jordanie	Bruni Darussalam	Chili	Albanie
Congo	Koweït	Cambodge	Colombie	Arménie
Côte d'Ivoire	Liban	Fidji	Costa Rica	Azerbaïdjan
Ethiopie	Maroc	Indonésie	Cuba	Bélarus
Gabon	Oman	Malaisie	Dominique	Bulgarie
Gambie	Qatar	Myanmar	El Salvador	Estonie
Ghana	Rép. arabe syrienne	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Equateur	Hongrie
Guinée	Somalie	Guinée	Grenade	Géorgie
Guinée-Bissau	Soudan	Philippines	Guatemala	Kazakhstan
Guinée équatoriale	Tunisie	Rép. dém. pop. lao	Guyana	Lettonie
Kenya	Yémen	Samoa	Haiti	Lituanie
Lesotho		Salomon, Iles	Honduras	Moldova, Rép. de
Libéria		Singapour	Jamaïque	Ouzbékistan
Madagascar		Thaïlande	Mexique	Pologne
Malawi		Vanuatu	Nicaragua	République tchèque
Mali		Viet Nam	Panama	Roumanie
Maurice			Paraguay	Russie, Féd. de
Mauritanie		Asie du Sud	Pérou	Slovaquie
Mozambique		Afghanistan	Rép. dominicaine	Tadjikistan
Namibie		Bangladesh	Sainte-Lucie	Turkménistan
Niger		Bhoutan	Saint-Kitts-et-Nevis	Ukraine
Nigéria		Inde	Saint-Vincent	
Ouganda		Iran, Rép. islamique d'	Suriname	
Rép. centrafricaine		Maldives	Trinité-et-Tobago	
Rwanda		Népal	Uruguay	Europe de l'Ouest et du Sud
Sao Tomé-et-Principe		Pakistan	Venezuela	Allemagne
Sénégal		Sri Lanka		Autriche
Seychelles			PAYS INDUSTRIALISES	Belgique
Sierra Leone			Amérique du Nord	Danemark
Swaziland			Canada	Espagne
Tanzanie, Rép.-unie de			Etats-Unis d'Amérique	Finlande
Tchad				France
Togo		Australie		Grèce
Zaïre		Israël		Irlande
Zambie		Japon		Islande
Zimbabwe		Nouvelle-Zélande		Italie
				Luxembourg
				Malte
				Pays-Bas
				Portugal
				Suède
				Suisse

Autres groupes de pays

Union européenne

Allemagne
Autriche
Belgique
Danemark
Espagne
Finlande
France
Grèce
Irlande
Italie
Luxembourg
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Suède

OCDE

Allemagne
Autriche
Australie
Belgique
Canada
Danemark
Espagne
Etats-Unis d'Amérique
Finlande
France
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Japon
Luxembourg
Mexique
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Turquie

Pays nordiques

Danemark
Finlande
Islande
Norvège
Suède

Principaux thèmes abordés dans les *Rapports mondiaux sur le développement humain*

- 1990 Définition et mesure du développement humain
- 1991 Financement du développement humain
- 1992 Aspects mondiaux du développement humain
- 1993 Participation populaire au développement humain
- 1994 Nouvelles dimensions de la sécurité humaine
- 1995 Egalité sociologique entre les sexes et développement humain

Publiés pour le PNUD par ECONOMICA, Paris